This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

MÉLANGES

INTÉRESSANS ET CURIEUX.

TOME NEUVIÉME.

MÉLANGES

INTÉRESSANS ET CURIEUX,

OU

ABRÉGÉ

D'HISTOIRE NATURELLE,

MORALE, CIVILE ET POLITIQUE,

DE L'ASIE, L'AFRIQUE, L'AMÉRIQUE, ET DES TERRES POLAIRES.

TOME NEUVIEME.

LIBERTE ET PATRIE

A PARIS,

Chez LACOMBE, Libraire, Quai de Conti.

M. DCC. LXVI.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

ZONE TORRIDE.

CETTE Zone est l'espace compris entre les deux tropiques, éloigné chacun de vingt-trois degrés & demi de l'équateur, ou de la ligne équinoxiale. Le premier, qu'on appelle tropique du cancer, est au nord de la ligne, & c'est où commence la Zone tempérée septentrionale. L'autre, appellé *tropique du capricorne*, *est* au sud, & c'est là que commence la Zone tempérée méridionale, dont on ne connoît dans notre continent que le pays des Hottentots. Les quarante-sept degrés qu'a la Zone torride, font onze cent soixante & quinze lieues communes de vingt-cinq au degré.

Dans cette Zone sont situés :

Le royaume de Tonquin & celui de la Cochinchine (*a*).

[*a*] On trouve la description de ces deux états dans le sixiéme volume de cet Ouvrage; elle est précédée de l'exposition des motifs qui nous ont porté à anticiper sur l'ordre que nous avions établi.

L'empire de Siam.
L'état de Laos.
Ceux de Malava, de Camboye, d'Ava, d'Azem, de Tipra, de Pegu & d'Arrakan.

La presque-Isle de l'Inde de deça le Gange.	qui comprend les côtes de Coromandel, de Malabar, avec tous les établissemens que les nations Européennes y ont formés.

Le Biledulgerib & le Zaara, ou le Désert.

La Guinée	dans laquelle on place les royaumes de Tombut, de Juida, de Benin, &c.
L'Ethyopie occidentale.	qui renferme les royaumes de Congo, d'Angole, de Matamba & plusieurs Nations vagabondes.

La Nubie.
L'Abyssinie ou Ethiopie orientale.
L'empire de Monomotapa & le pays des Caffres.

Les isles situées dans cette Zone, sont en grand nombre. Voici le nom de celles qui méritent attention.

Les isles Mariannes, ou des Larrons.
Les Philippines.
Les Carolines, ou Palaos.
Les Moluques.
L'isle Celebes, ou Macassar.
Borneo.
Java.
Sumatra.
Ceylan.
Les Maldives.
L'isle Bourbon.
L'isle de France.
Madagascar.
Les isles du Cap-Verd (a).

Les seuls pays qu'on connoisse hors de l'Amérique dans la Zone tempérée méridionale, qui est de même largeur que celle septentrionale, sont le pays

Des Hottentots.
La nouvelle Hollande.
La terre de Nuytz.

[a] On peut mettre encore au rang des terres renfermées dans cette Zone, la nouvelle Guinée, la nouvelle Bretagne, la terre de Diemen, celle du Saint-Esprit, & les isles de Salomon; mais on n'en connoît que les noms.

INTRODUCTION.

La deſcription de la Zone torride n'offre ni moins de variétés, ni moins d'objets curieux que les deux autres; mais les relations que l'on a des pays qu'elle comprend, quoiqu'aſſez multipliées, étant inexactes & inſuffiſantes à bien des égards, parce qu'elles n'ont pas été données par des perſonnes auſſi inſtruites que celles qui nous ont fait connoître la Chine, la Perſe & l'empire du Grand-Mogol, on doit s'attendre à trouver bien des articles qui demanderoient des éclairciſſemens. A la réſerve du royaume de Siam qui eſt décrit d'une façon aſſez ſatisfaiſante, que de deſirs ne reſte-t-il pas au ſujet des grandes iſles de cette Zone? au ſujet de l'intérieur de

l'Afrique, dont les habitans sont aussi inconnus que les productions naturelles? Quel pays plus propre cependant à exciter la curiosité d'un voyageur philosophe que celui où la nature humaine, encore au berceau, offre un millier d'observations intéressantes sur l'état originel de l'homme, sur son naturel, & sur les effets qu'a *produit sa réunion* en société, que celui dans lequel des créatures d'une espèce singuliere, avec des usages qui n'appartiennent qu'à l'homme, laissent un observateur étonné dans l'indécision de sçavoir si elles doivent être placées dans la classe des hommes plutôt que dans celle des bêtes. Quoique des marchands & des missionnaires les rangent hardiment dans cette derniere, ainsi que les Né-

gres, il ne s'ensuit pas de cette décision qu'on ne puisse rester encore dans l'incertitude. On sçait assez que le zèle apostolique ne donne pas des lumieres, que les marchands, plus occupés à remplir leurs bourses que leurs têtes, ne s'amusent pas toujours à réfléchir avant de juger, & que les Négres eux-mêmes sont trop voisins de l'état de bêtes pour décider quelles sont les créatures qui méritent d'être associées à des hommes.

MÉLANGES

INTÉRESSANS ET CURIEUX,

OU

ABRÉGÉ

D'HISTOIRE NATURELLE,

MORALE, CIVILE, ET POLITIQUE,

DU ROYAUME DE SIAM.

INTRODUCTION.

JUSQU'A la fin du siécle dernier, le royaume de Siam avoit été peu connu en France. La célébre ambassade que le Souverain de cet état envoya alors à Louis XIV, celle que ce Monarque députa à Siam, firent pendant quelques années, entre les deux cours,

une liaison dont on se promettoit de grands avantages pour la propagation du christianisme, & pour le progrès du commerce & des sciences ; mais toutes ces belles espérances s'évanouirent par la révolution arrivée à Siam en 1688. Elle coûta la vie au premier ministre, & occasionna l'expulsion de tous les François. On n'y gagna que des connoissances exactes sur ce royaume, & répandues dans différentes relations qui parurent dans ce même temps. Le chevalier de Chaumont, ambassadeur extraordinaire, le P. Tachard, jésuite, l'abbé de Choisy qui devoit résider en qualité d'ambassadeur ordinaire, la Loubere qui y passa comme envoyé de France, le comte de Forbin, qui après avoir été major de l'ambassade, devint amiral & général des armées du Roi de Siam, ont publié, chacun en particulier, ce qu'ils avoient remarqué dans ce royaume. Mais on doit mettre quelque distinction dans leurs mémoires : ceux du chevalier de Chaumont ne sont qu'un simple journal dont la vérité est

garantie par le caractere de l'auteur ; mais ils ont peu d'étendue. Les relations du P. Tachard & de l'abbé de Choisy sont, sans contredit, les plus agréables pour le style ; mais elles le cédent à celle de la Loubere pour l'ordre, l'exactitude, le choix des matieres & la solidité des réflexions. Tachard est flatteur, peu exact ; Choisy est superficiel, quelquefois ingénieux, mais le plus souvent fade & frivole. L'un & l'autre sont d'une crédulité excessive, & leurs lecteurs sont souvent abusés. La Loubere au contraire (a) paroît ne parler qu'avec des connoissances profondes. La sagesse qui régne dans ses récits intéresse en sa faveur, & lui sauve tout reproche d'exagération ; c'est ce qui nous a engagé à lui donner la préférence, sans cependant négliger de consulter les autres. Les mémoires du comte de Forbin mériteroient sans doute le second rang après ceux de la Loubere ;

[a] Son ouvrage n'a pas d'autre titre que du royaume de Siam, 2 vol. in-12, Paris, 1691.

mais ils renferment peu de détails sur Siam. On leur doit cependant une attention particuliere, en ce qu'ils sont tout-à fait opposés aux récits du pere Tachard & de l'abbé de Choisy ; ils portent d'ailleurs l'empreinte d'une ame honnête. C'est un marin ingénu, qui n'est ni courtisan, ni crédule ; il raconte ce qu'il a vu sans flatterie, & ne songe pas à se parer des graces d'une diction séduisante & propre à faire illusion. Quelques voyageurs ou navigateurs, qui ont encore abordé à Siam, en ont parlé dans leurs journaux. Ils seront cités s'ils nous fournissent quelque chose d'important.

Idée géographique de Siam.

Le royaume de Siam est borné au nord par celui de Laosd ; à l'est, par ceux de Camboye, de Tonquin, & par la mer de la Chine qui forme, en s'avançant dans les terres, un grand golphe qui porte le nom de Golphe de Siam. Au sud, ses limites sont la presqu'isle de Malaca, & à

l'oueſt le golphe de Bengale. Du nord au ſud, il peut avoir trois cent cinquante lieues de long; mais, de l'eſt à l'oueſt, ſa plus grande étendue n'eſt que de cent lieues; en certains endroits même il n'en a pas quarante, étant reſſerré entre le golphe dont on vient de parler & celui de Bengale.

Kœmpfer nous apprend que le royaume de Siam eſt appellé par ceux du pays *Muan-Thai*, c'eſt-à-dire, la terre de Thai; que dans leurs livres ils y ajoutent cette épithéte, *Krom-thep-pramma-haa-ikoon*, c'eſt-à-dire, le circuit de la viſitation des dieux. Les Malais & les Peguans l'appellent *Tziam*, qui a paſſé aux Européens.

Du levant au nord, & du nord au couchant, ce royaume eſt bordé par une chaîne de montagnes qui lui ſervent de rempart naturel. L'eſpace, renfermé entre cette double chaîne, forme une grande vallée large en quelques endroits de cent lieues, laquelle eſt arroſée par le fleuve de *Menam* qui y porte l'abondance. C'eſt là plus belle portion du royaume.

La Loubere divise tout le pays en deux parties qu'il appelle haute & basse, dont chacune comprend sept provinces. Kœmpfer n'en compte que douze en tout; d'autres voyageurs en comptent vingt, & ne s'accordent pas davantage sur leurs noms. Au reste, on n'a des notions distinctes que des villes maritimes & de celles bâties sur le Menam.

On a vu ci-devant que le royaume de Siam est situé entre deux golphes, qui sont celui de Bengale & celui de Siam. On compte environ cent quatre-vingt lieues de côtes sur le premier, & deux cent sur l'autre (*a*). La côte, opposée à celle de Bengale, offre un grand nombre d'isles d'un grand secours pour les vaisseaux qui y trouvent de l'eau douce & du bois en abondance. Le Roi de Siam les compte dans ses états, quoique ses sujets ne les aient jamais habitées, & qu'il n'ait pas assez de forces maritimes pour en défendre l'accès aux étrangers. La

(*a*) La Loubere, tome 1er. page 22.

ville de *Merguy* eſt à la pointe d'une iſle grande & bien peuplée, qui forme une riviere qui vient ſe décharger dans la mer par trois embouchures. Le port de Merguy paſſe pour le plus beau de toutes les Indes. *Jonſalan*, autre place maritime ſur la même côte, eſt auſſi ſituée à la pointe d'une iſle; ſon port ne peut recevoir que des bâtimens d'une grandeur médiocre, mais ſa rade offre un mouillage ſûr & de bonne tenue.

Les lieux les plus conſidérables le long de la côte du golphe de Siam, ſont *Patane*, qui eſt le nom d'une ville & d'un cap qu'on trouve à l'entrée de ce golphe; *Bordelong & Ligor*, anciennes dépendances de Malaca, & aujourd'hui provinces de Siam. Il y a encore différentes iſles aſſez grandes, mais peu connues des Européens.

Parlons actuellement des villes qui ſont bâties ſur les bords du Menam. Les Siamois prétendent que cette riviere prend ſa ſource dans une haute montagne du Tibet, & non loin de celle du Gange. Mais les géographes Européens ne ſont pas de cet avis, &

cependant leur sentiment n'est pas assez solide pour terminer toute incertitude. Quoiqu'il en soit de l'origine du Menam, son cours est si peu considérable, lorsqu'il entre dans le royaume de Siam, qu'à peine peut-il porter de petits bateaux. Il se grossit ensuite par la jonction de plusieurs rivieres, & par des torrens si considérables, que trente lieues au-dessus de son embouchure principale, il porte des navires de quatre à cinq cent tonneaux. Cette riviere en porteroit même de plus grands si son entrée n'étoit défendue par un banc de sable, qui, dans les hautes marées, n'est couvert que de treize à quatorze pieds d'eau. C'est ce qu'on appelle la barre de Siam.

On rapporte que des gens du pays ayant entrepris, par ordre du gouvernement, de suivre le cours du Menam pour tâcher de découvrir sa source, s'égarerent dans les vastes & fréquentes sinuosités qu'il décrit, & qu'après avoir fait inutilement beaucoup de chemin, ils se retrouverent au même endroit d'où ils étoient partis; ce fleuve

coule du nord au ſud; & après avoir arroſé cent lieues de pays dans le ſeul royaume de Siam, ſe jette par trois embouchures dans le golphe de même nom.

Kœmpfer obſerve (*a*) que le nom de Menam ou Meinam, en langage Siamois, ſignifie la mere des humidités, & qu'il a été donné à cette riviere, à cauſe de la fertilité que ſes eaux portent par-tout dans leur débordement. Il eſt réglé comme celui du Nil; mais le temps où il arrive n'eſt pas le même. Il commence ordinairement à Siam vers le mois de ſeptembre, & on l'attribue à la fonte des neiges, dans les pays où il prend ſa ſource, & à l'abondance des pluies pendant l'été. Au mois de décembre, les eaux baiſſent par degré, & le fleuve rentre dans ſon lit. On a obſervé, pourſuit notre médecin Allemand, que la campagne ſe trouve couverte d'eau avant que le fleuve ait ſorti de ſes bornes, & qu'elle s'éleve de même,

(*a*) *Tome 1er, page 67.*

jusqu'à ce qu'en débordant, il se soit répandu dans tout le plat pays. Cette eau, qui paroît d'abord sur la terre, a un goût de nitre sans aucune salure, & n'est pas bonne à boire, au lieu que celle du Menam, quoique bourbeuse, est toujours douce, excellente & très-saine.

Les effets de ces inondations sont si marqués, que dans les champs ensemencés de riz, cette plante croît avec tant de vîtesse, que les tiges s'élevent à mesure que l'eau monte, de façon que les épis se trouvent toujours au-dessus de l'eau. Lorsqu'ils sont mûrs, des moissonneurs vont faire la récolte en bateaux. Ils ne coupent que les épis, & abandonnent la paille qui est quelquefois d'une hauteur incroyable.

Lorsque le débordement tire à sa fin, & que le vent, tournant au nord, annonçe la retraite sûre des eaux, les Rois de Siam ont coutume de se rendre *en balon*, espèce de gondole, sur le Menam, pour y faire une cérémonie qui a quelque rapport à celle qui se pratique à Venise le jour de l'Ascen-

ſion, mais qui eſt cependant bien moins extravagante; car, au lieu d'épouſer un élément perfide, infidéle, & d'uſurper ſur lui une domination faſtueuſe, le Roi de Siam prie modeſtement le Menam d'abandonner la plaine, & de rentrer dans ſon lit.

Quoique les bords de ce fleuve ſoient bas, marécageux & de difficile accès, c'eſt là cependant qu'on a bâti les principales villes. La premiere qu'on rencontre eſt Bankok, appellé *Fou* en Siamois, a ſept lieues de l'embouchure du Menam. Douze ou quinze lieues au-deſſus de Bankok eſt Juthia, ou, comme l'appelle M. Forbin, Joudia; capitale de tout le royaume, à laquelle les Européens ont donné le nom de Siam, & quelques autres peu conſidérables. A dix lieues de Juthia ou Siam, eſt Louvo qu'on repréſente comme un ſéjour fort agréable, & où le Roi paſſe une grande partie de l'année. Les autres villes, après Siam & Louvo, mériteroient à peine le nom de hameau en Europe. Obſervons d'abord que toutes ne ſont formées que

d'un amas de cabanes, fermées souvent d'une enceinte de bois, & quelquefois d'un mur de brique, mais très-rarement de pierre. Cependant, l'orgueil ou le ton emphatique des Orientaux, leur fait donner des noms éclatans aux lieux les plus simples. Une de ces villes porte le nom de *Tian-tong*, qui signifie *vray-or*; une autre celui de *Campe-get*, c'est à-dire, *murs de diamant*, parce que ses murailles sont de pierre; une troisiéme, *Tacon-cevan*, qui veut dire *montagne du ciel*. On va voir par la description de Siam, capitale du royaume, quelle peut être la magnificence des autres villes.

JUTHIA ou SIAM.

La Loubere observe (*a*) que le nom de Siam est inconnu aux Siamois; que c'est un de ces mots dont les Portugais paroissent les inventeurs, & dont on ne peut découvrir l'origine. Les Siamois se donnent en leur langue le nom de *Tai* qui signifie *libre*, à peu

(*a*) *Tome 1er. page 18.*

près comme nos ancêtres se nommoient *francs*. *Meuang*, signifiant royaume en Siamois, ils appellent leur pays *Meuangtai* ou *royaume des libres*. La ville capitale porte le nom de *Sy-io-thi-ya*; c'est de là que les étrangers ont fait *Judia*, *Judea* & *Odioa*, qu'ils lui donnent également.

La situation de Juthia, suivant les observations du pere Thomas, jésuite, est au quatorziéme degré vingt minutes, quarante secondes de latitude, & à cent vingt degrés, trente minutes de longitude. Le terrein sur lequel elle est bâtie, est coupé par un grand nombre de canaux arrosés par le Menam qui partage la ville en plusieurs quartiers, lesquels forment ensemble un quarré, ce qui a fait comparer Siam à Venise. Cependant, la premiere tient au continent par une chaussée étroite construite au levant, qui n'est accessible qu'aux gens de pied, & qui sert en même temps de digue contre l'impétuosité de l'eau. Cette ville est fermée par une muraille de brique, qui, du côté du nord & du midi, est assez bien en-

tretenue ; mais le reste est négligé & tombe en ruine. On a pratiqué dans ces murs plusieurs arcades qui donnent un libre accès aux différens bras du Menam, & qui favorisent l'entrée & la sortie des barques. De distance en distance, on a élevé des terrasses où l'on peut placer des batteries pour défendre le passage de ces arches ; & à l'extrêmité occidentale de la ville, est un grand bastion flanqué de redoutes, & muni de plusieurs piéces de canon, qui couvre la riviere.

Siam est traversé d'un tel nombre de canaux qu'on arrive en balon dans tous les quartiers, & jusqu'au pied des maisons. On a construit des quais le long de ces canaux ; mais les uns & les autres sont si peu élevés & si bourbeux, qu'ils sont la plupart du temps ou inondés dans les hautes marées, ou impraticables.

On sent bien que pour établir la communication d'un quartier à l'autre dans une ville bâtie au milieu des eaux, il a fallu construire un grand nombre de ponts ; aussi en voit-on de toute espèce :

les

les uns de brique assez bien bâtis, & les autres de planches ou de roseaux entrelassés, qui sont si mal assurés qu'on ne les traverse qu'en tremblant.

On donne trois lieues de circuit à cette capitale de l'empire Siamois; mais on ne nous assure pas que cette espace soit par-tout également rempli d'habitations. Les parties méridionales & occidentales sont presque désertes; le quartier oriental renferme d'assez belles maisons qui sont dues aux Européens qui ont séjourné à Siam. C'est là que Constance Phaulcon, ce ministre fameux qui attira à la cour un si grand nombre de François, avoit fait construire un logement assez beau pour les ambassadeurs de Louis XIV, & un hôtel pour lui-même.

Dans la partie septentrionale de la ville, est le palais du Roi: une double muraille de brique l'environne, & on fait son enceinte d'une demi-lieue. Son plan représente un grand quarré partagé en plusieurs cours, & rempli d'un grand nombre d'édifices, dont les uns sont de brique & les autres de

bois. Les officiers du Prince sont logés dans les premieres cours : plus loin, on voit de vastes écuries pour les éléphans ; & enfin, les appartemens de l'Empereur sont dans la derniere cour. Du centre de l'édifice, paroît s'élever une pyramide à plusieurs étages qui surmonte tous les bâtimens. C'est un ornement attaché aux maisons Royales. L'or & le vernis brillent à la façade des appartemens du Roi, & ils sont encore ornés de différens morceaux de sculpture qui semblent d'un beau travail. La premiere piéce qu'on rencontre, & la seule où les étrangers soient admis, est la salle du conseil. C'est là que le Roi traite avec les ambassadeurs & qu'il donne audience. L'entrée en est basse & étroite ; l'on y arrive par un escalier sans rampe, & qui n'a pas deux pieds de large. Il est vrai, comme le remarque la Loubere, que les Siamois qui le montent, n'ont pas besoin d'appui ; ils s'y traînent sur les mains & sur les genoux ; & si fort en tapinois, qu'on croiroit qu'ils veulent surprendre leur Roi. Le

plafond de cette ſalle d'audience eſt à compartimens enrichis de fleurons dorés, travaillés à jour & garnis de criſtaux de la Chine. Un trône magnifiquement décoré d'or & de pierreries s'éleve en dôme juſqu'au plafond; mais ſon ſiége n'a que quinze ou ſeize pieds de hauteur. Il eſt environné de pluſieurs gradins ſur leſquels ſe tiennent les grands du royaume, le viſage proſterné contre terre tant que le Roi eſt préſent. Ce Prince ne monte point par ces gradins; il entre par une petite porte pratiquée derriere le trône.

Le ſerrail eſt contigu à l'appartement du Roi, & ſes déhors l'annoncent avec aſſez de grandeur. Le reſte du palais eſt fermé aux étrangers, & même aux naturels du pays. C'eſt par cette raiſon que nos voyageurs n'en font pas mention. Ils parlent cependant de jardins ſpacieux ſitués derriere le palais, leſquels ſont plantés de palmiers diviſés en compartimens, & entre-coupés de petits ruiſſeaux qui ſerpentent dans les parterres.

Dans le même quartier du nord,

ſur le chemin qui conduit au palais ; il y a une rue très-marchande, peuplée par des Aſiatiques, la plupart Chinois, Mogols & Arabes. C'eſt la partie la plus fréquentée de la ville. Tous ces Orientaux habitent communément dans de petites loges, bâties de pierres ou de briques longues de huit pieds, larges de quatre, & hautes de douze ou quinze, quoiqu'elles ſoient partagées en deux étages.

Les autres quartiers de la ville ne ſont en aucune façon comparables à ceux dont on vient de parler. On n'y voit que de miſérables cabanes qui ne valent pas les chaumieres de nos plus pauvres hameaux. Des claies de bambou forment le contour de ces habitations legeres, plus ſemblables à des cages d'oiſeaux qu'à des demeures humaines. Dans les endroits ſujets à l'inondation, elles ſont élevées ſur des pilliers de treize à quatorze pieds de hauteur : l'eſcalier qui ſert à y monter pend à ces maiſons comme les échelles de nos moulins à vent ; tout y eſt de la plus grande pauvreté. Le toit eſt cou-

vert de feuilles de palmier : une corbeille remplie de terre, & portée sur quatre bâtons, sert de foyer.

Il ne faut que quelques heures pour élever ou détruire ces frêles édifices. La Loubere rapporte que dans le temps qu'il étoit à Siam, le feu ayant consumé trois cent maisons, elles furent toutes rebâties en deux jours.

Les dehors de Siam offrent des fauxbourgs fort vastes, & un grand nombre d'habitations qui occupent l'espace depuis la capitale jusqu'à Bankok. Ce canton seul contient plus de la moitié des habitans du royaume. On y voit plusieurs villages bâtis par des colonies de Japonois, de Peguans & de Malais. Mais, ce que les environs offrent de plus remarquable, c'est une pyramide de brique, bâtie dans une plaine à une lieue de la ville, pour éterniser une victoire remportée en cet endroit par les Siamois, sur un Roi de Pégu qui périt dans le combat avec toute son armée. Son élévation, suivant Kœmpfer, est de trois cent soixante pieds. On peut voir dans ce Voya-

geur la deſcription qu'il en donne (*a*).

HISTOIRE NATURELLE DU ROYAUME DE SIAM.

Saiſons, qualités générales du pays, ſes productions végétales.

Les Siamois ne connoiſſent que trois ſaiſons, l'hyver, le petit été & le grand été. La premiere, qui ne dure que deux mois, répond à nos mois de décembre & janvier. La ſeconde, eſt compoſée des trois ſuivans, & les ſept autres forment le grand été. Leur hyver eſt auſſi chaud que notre plus grand été & eſt fort ſec, puiſque même dans cette ſaiſon, ainſi que dans tout le reſte de l'année, à l'exception du temps de l'inondation, ils couvrent les plantes de leurs jardins pour les garantir de l'ardeur du ſoleil. Cet aſtre ayant alors diminué de la chaleur qu'il répand dans leur été, cette diminution leur paroît un froid incommode. Les ſept mois

(*a*) Hiſtoire du Japon de Kœmpfer, *in-12*, *tome* 1er, *page* 49.

d'été sont presque continuellement accompagnés de pluies amenées par un vent de sud qui régne sans cesse, tant que le soleil est au nord de la ligne & au zénith des Siamois. Au contraire, l'hyver arrive lorsque le soleil se trouvant au midi de la ligne, le vent soufflant du point qui lui est opposé, se trouve nord & sensiblement rafraîchi relativement à celui de sud. C'est à cette règle constante des vents qu'on a donné le nom de *Moussons*, & c'est ce qui empêche ou favorise l'entrée & la sortie des ports de Siam.

Toutes les relations s'accordent à représenter ce royaume comme un pays presque inculte. Dans les parties qui sont éloignées des rivieres, il est couvert de bois. Celles qui sont mieux arrosées, & que l'inondation fertilise, produisent assez abondamment tout ce que les habitans leur confient. Le riz est la principale récolte & leur plus commun aliment. On seme aussi du froment dans des lieux élevés, & à l'abri de l'inondation; mais, soit que le soin que sa culture entraîne, parce

qu'on est obligé de l'arroser, effraie généralement tous les cultivateurs, ou que le débit de cette denrée ne leur paroisse pas assuré, c'est ce qui ôte la volonté d'en semer. La Loubere raconte que le Roi est le seul qui en recueille, & plutôt par curiosité que par goût.

Le bled de Turquie se cultive dans les jardins, & l'on y voit aussi des pois & d'autres légumes dont nos voyageurs se contentent de dire qu'ils ne ressemblent point aux nôtres.

Les fleurs que nous connoissons ornent les parterres de Siam, ainsi que ceux d'Europe. On y voit des œillets, des tubéreuses, *&c.* mais les roses & le jasmin y sont rares; & en général, toutes les fleurs n'y ont qu'un éclat médiocre & de peu de durée. La grande chaleur ternit leur fraîcheur & les flétrit en peu de temps.

Ce désagrément est compensé à la vérité par le parfum & la saveur des fruits. L'un & l'autre surpassent infiniment ces mêmes qualités des fruits d'Europe. Dans la grande variété de

ces fruits, les plus distingués sont l'ananas, les figues de bananier & autres; la mangouste, sorte d'orange qui a le goût & la fraîcheur de nos cerises, la mangue qui a la forme d'une poire de bon-chrétien, la belle couleur rouge & la chair des pavies, les cocos, & enfin tous ceux dont nous avons parlé aux articles de l'Inde, de la Cochinchine & du Tonquin.

On trouve dans le pays quelques vignes sauvages qui produisent des grapes si grosses qu'un homme a de la peine à les soulever; mais ce raisin est d'une telle amertume que personne n'est tenté d'en goûter. On a essayé vainement d'en faire quelques plantations domestiques, le raisin conserve toujours ses mauvaises qualités. Il n'y a point de mûriers à Siam, & par conséquent point de soie; mais les cotonniers y sont communs & donnent des matieres de la plus grande finesse. Sans donner plus d'étendue à la description des végétaux de ce pays, bornons-nous à dire qu'il produit encore de toute sorte de bois de construction de

menuiserie & de placage, & différens arbres précieux qui donnent cette gomme admirable dont, à la Chine & au Japon, on compose le vernis; d'autres qui servent à faire du papier, ou qui donnent des fruits sauvages dont on tire des huiles propres à faire des cimens & des enduits également beaux & durables.

Régne animal.

En parlant des animaux, le premier rang est dû sans doute à l'éléphant, puisqu'il paroît l'avoir reçu de la nature, autant par sa force, que par les merveilleuses qualités dont il est doué. De tous les pays où il s'en trouve, Siam est celui qui en contient davantage & de plus belle taille; qui en tire le plus d'utilité, & où on leur rend le plus d'honneur. Les Siamois parlent d'un éléphant comme d'un homme; ils le croient parfaitement raisonnable, & ne donnent point d'autre avantage à l'espèce humaine sur ces animaux que d'avoir l'usage de la parole. Ils leur appliquent les mêmes degrés de parenté

dont on se sert parmi les hommes ; de pere, d'oncle, de tante, & conservent leur généalogie avec un soin égal à celui que les Arabes ont pour les générations de leurs chevaux.

Sans entreprendre la peinture exacte de toutes les parties de cet admirable animal, nous ne pouvons gueres cependant nous dispenser de présenter le tableau de sa figure, & sur-tout de cet organe particulier dont il se sert avec tant d'adresse, & qui est à la fois son nez & sa main. Embellissons-nous par un extrait de la sçavante histoire naturelle de MM. de Buffon & Daubenton; notre récit en captivera plus sûrement l'attention & la confiance (*a*).

L'éléphant a jusqu'à quatorze pieds de hauteur, & à peu près vingt-cinq ou vingt-six pieds de long, lorsqu'il tient sa trompe étendue. Ses jambes ressemblent à quatre pilliers mal dressés qui soutiennent un corps informe,

[*a*] Voyez le tome XI de l'Histoire naturelle générale, édition *in-4°. page 95 & 56.*

dont le dos est voûté, la croupe ravalée, & les flancs presque aussi renflés que les côtés. Sa tête tient à son corps presque sans apparence de cou. Ses yeux sont excessivement petits & séparés par un large espace relevé en bosse. Le museau est différent de celui de tout autre quadrupede : on n'y voit que l'origine d'une longue trompe qui pend entre deux longues dents, & qui cache la bouche dont elle forme la lévre supérieure. La queue est courte & très mince ; ses oreilles ont ordinairement deux ou trois pieds de long, & larges à proportion ; il s'en sert comme d'un éventail, il les fait remuer & claquer comme il lui plaît. Enfin, l'éléphant, en repos sur ses jambes, est un animal mal fait, colossal, qui semble affaissé par la pesanteur de sa marche. Sa longue face, où l'on ne voit que de petits yeux sans nez ni bouche, lui donne un air difforme & stupide. A des apparences si défavorables, qui reconnoîtroit le plus adroit & le plus intelligent de tous les animaux? Toutes les parties qui com-

poſent cette maſſe énorme ont tant de vigueur & de force, qu'elle ſe meut avec facilité & même avec promptitude. Au pas ordinaire, l'éléphant fait autant de chemin qu'un cheval au trot. S'il preſſe ſon pas, c'eſt une eſpèce d'amble qu'un cheval ne pourroit ſuivre qu'au galop. Ses jambes qui paroiſſent ſi roides ſe plient comme celles des autres animaux; il ſe couche & ſe releve avec toute l'aiſance que peut permettre la peſanteur de ſon corps. On a obſervé que dès qu'il eſt vieux ou malade, ſes jambes acquierent une telle rigidité qu'il aime mieux dormir debout que de ſe coucher. Si la force l'oblige à ſe coucher, il faut enſuite des machines pour le relever & le remettre en pied. La trompe eſt le principal agent qu'il emploie pour ſes beſoins & ſa défenſe. La force dont les grands animaux ſont ſeuls capables, l'agilité & l'adreſſe qui ſont le partage des petits, ſont réunies dans cette trompe. Elle eſt plus forte que la patte du tygre & de l'ours, & auſſi adroite que la main du ſinge. Dans un éléphant

de treize à quatorze pieds de haut; cet organe a huit pieds de long hors de la bouche; c'eſt, à proprement parler, ſon nez; car en effet, les conduits communs de l'odorat & de la reſpiration ſont au bout de la trompe. Outre qu'elle fait les fonctions du nez, elle a de plus le double avantage de faire celle d'un bras nerveux & de la main la plus adroite; ainſi l'éléphant a véritablement le nez dans la main. Cette trompe, compoſée de membranes, de nerfs & de muſcles, eſt en même temps un membre capable de mouvement & un organe de ſentiment. L'animal peut non ſeulement la remuer & la fléchir, mais il peut la raccourcir, l'allonger, la courber & la tourner en tout ſens. L'extrêmité de cette trompe eſt terminée par un rebord qui s'allonge par le deſſus en forme de doigt, à peu près comme dans le groin des cochons. C'eſt par le moyen de ce rebord que l'éléphant ramaſſe à terre les plus petites piéces de monnoie, qu'il ceuille les herbes & les fleurs en les choiſiſſant une à une;

qu'il dénoue des cordes, qu'il ouvre & ferme les portes en tournant les clefs & pouſſant les verroux; qu'il apprend enfin à tracer des caracteres réguliers avec un inſtrument auſſi petit qu'une plûme (*a*). Tout eſt ſingulier dans l'éléphant; la conformation de ſes pieds, la texture de ſa peau ſont différentes de ce qu'elles ſont dans les autres animaux. Il a les pieds extraordinairement petits & diviſés en cinq doigts couverts d'ongles. La plante du pied eſt revêtue d'une ſemelle de cuir dur comme de la corne, & qui déborde tout au tour.

Sa peau n'eſt pas revêtue de poil comme celle des autres quadrupedes, mais tout-à-fait raſe; il en ſort ſeulement quelques ſoies dans les gerçures, & ces ſoies ſont très-clair ſemées ſur le corps, mais aſſez nombreuſes aux cils des paupieres, au derriere de la tête, dans les trous des oreilles & au-

---

[*a*] Voyez l'Hiſtoire naturelle de Pline, *liv.* 8; *chap.* 3. Ælien de la nature des animaux, *liv.* 2, *chap.* II.

dedans des cuisses & des jambes. L'épiderme dure & calleue n'est pas adhérent à la peau comme dans l'homme & les autres animaux, mais il est seulement attaché par quelques points, comme le font deux étoffes piquées l'une sur l'autre. Cet épiderme ressemble à l'écorce d'un vieux chêne. Pour prévenir son grand desséchement & une sorte de lépre qu'il entraîne, on a soin de le frotter souvent d'huile & de faire baigner l'éléphant. Dans les endroits où la peau n'est ni desséchée ni durcie, la piquure des mouches se fait si bien sentir que l'animal emploie toutes les ressources de son esprit pour s'en délivrer. Il se sert de sa queue qui est garnie d'une houpe de poils noirs de la grosseur & de la force d'un gros fil de fer. Un homme ne peut le casser, quelque force qu'il mette à le tirer. Il fronce sa peau & en écrase les mouches dans ses rides; il prend aussi des branches d'arbres, des poignées de longue paille & s'en sert pour les chasser. Il faut voir dans la sçavante histoire naturelle avec quelle noblesse,

quelle élégance M. de Buffon décrit les facultés corporelles, l'intelligence & les qualités acquiſes de l'éléphant, qu'il définit ingénieuſement un monſtre de matiere & un miracle d'intelligence.

Avant de donner une idée du naturel & des facultés admirables qui diſtingue l'éléphant, il faut placer ici quelques obſervations ſur ſa nourriture & ſur ſa façon de la prendre. Cet animal en liberté ſe nourrit ordinairement d'herbes & de bois tendre. En ſervitude, on leur donne du riz, mais cependant ils ne laiſſent pas de cueillir des herbes dès qu'ils ſe trouvent à portée de le faire. Quelque grand que ſoit l'appétit de l'éléphant, il mange avec modération. Son adreſſe à ſéparer avec ſa trompe les bonnes feuilles d'avec les mauvaiſes, le ſoin qu'il prend de les bien ſecouer pour qu'il n'y reſte ni ſable ni inſectes, ſont des choſes agréables à voir & amuſantes. Comme il ne peut rien ſaiſir à terre avec la bouche, parce que ſon cou court ne peut plier pour laiſſer aſſez baiſſer la tête, il faut qu'il prenne ſa nourri-

ture & même sa boisson avec le nez ; c'est-à-dire, avec sa trompe. Lorsqu'il l'a remplie d'eau par aspiration, il en fourre l'extrêmité jusqu'à la racine de la langue, & l'on entend alors l'eau sortir avec bruit & entrer dans le gosier avec précipitation. Il résulte delà, ainsi que le remarque M. de Buffon, que le petit éléphant doit téter avec le nez, & porter ensuite à son gosier le lait qu'il a pompé. Cet animal aime beaucoup le vin, les liqueurs spiritueuses, l'arac, *&c.* On lui fait faire les corvées les plus pénibles, les entreprises les plus fortes en lui en promettant pour prix de ses travaux. Il paroît aussi aimer la fumée du tabac ; il craint les mauvaises odeurs, & il a une horreur si grande pour le cochon, que son seul cri le fait fuir.

Aristote s'est trompé, en nous disant que les éléphans s'accouplent à la maniere des autres animaux. Le témoignage de différens voyageurs modernes, & sur-tout l'examen qu'on a fait de la position & de l'état des parties naturelles des deux sexes, prouve que

l'accouplement des éléphans se fait, la femelle étant couchée sur le dos. Il leur arrive rarement de s'accoupler dans la servitude. Il leur faut donc, dit M. de Buffon, pour cette opération, plus de temps, plus d'aisance, plus de commodité qu'aux autres animaux, & c'est peut-être par cette raison qu'ils ne s'accouplent que quand ils sont en pleine liberté, & lorsqu'ils ont en effet toutes les facilités qui leur sont nécessaires. La femelle doit non seulement consentir, mais il faut encore qu'elle provoque le mâle par une situation indécente, qu'apparemment elle ne prend jamais que quand elle se croit sans témoins.

Passons à présent à des faits qui feront connoître l'intelligence d'un animal si supérieur aux autres. Parmi le grand nombre qu'on pourroit recueillir dans les voyageurs & dans les historiens, nous ne choisirons que les plus frappans & les plus avérés. Nous sommes convaincus que ces deux avantages se rencontrent dans les faits cités dans l'histoire naturelle, sur le témoi-

gnage de M. de Buſſy ; c'eſt ce qui nous porte à leur donner la préférence.

On ſe ſert de l'éléphant pour le tranſport de l'artillerie ſur les montagnes, & c'eſt là particuliérement où ſe remarque ſon intelligence & ſon raiſonnement, ſi l'on peut appeller de ce nom cette faculté admirable qui le rapproche ſi fort des hommes. Pendant que des bœufs attelés à la piéce de canon font effort pour la tirer en haut, l'éléphant pouſſe la culaſſe avec ſon front, & à chaque effort qu'il fait, il ſoutient l'affut avec ſon genou qu'il place derriere la roue. Il ſemble qu'il comprenne ce qu'on lui dit : ſon conducteur veut-il lui faire faire quelque corvée pénible, il lui explique de quoi il eſt queſtion, & lui détaille les raiſons qui doivent l'engager à obéir. Si l'éléphant marque de la répugnance à ce qu'il exige de lui, le cornac (c'eſt ainſi qu'on appelle ſon conducteur) promet de lui donner de l'arac, ou quelque choſe qu'il aime ; alors l'animal ſe prête à tout, mais il eſt dange-

yeux de lui manquer de parole. Plus d'un cornac en a été la victime. Il s'est passé à ce sujet dans le Dékan un trait qui mérite d'être rapporté, & qui, tout incroyable qu'il paroît, est cependant exactement vrai. Un éléphant venoit de se venger de son cornac en le tuant, sa femme, témoin de ce spectacle, prit ses deux enfans par la main & les poussa contre l'animal encore tout furieux, en lui disant : *puisque tu as tué mon mari, ôtes-moi aussi la vie, ainsi qu'à mes enfans.* L'éléphant s'arrêta tout court, s'adoucit ; &, comme s'il eût été touché de regret, prit avec sa trompe le plus grand de ses deux enfans qui avoit sept à huit ans, le mit sur son cou, l'adopta pour son cornac & n'en voulut point souffrir d'autre.

M. le comte de Forbin (*a*) raconte, avec sa naïveté ordinaire, deux faits singuliers dont il a été le témoin, & qu'on ne trouvera sûrement pas déplacés ici. Le premier étant presque

[*a*] Mémoire de Forbin, *tome Ier. pag.* 136.

tout-à-fait semblable à ce qu'on vient de lire, passons au second.

» Je vis un éléphant qu'on menoit
» à l'abreuvoir, comme il dandinoit
» par les rues avec sa trompe, il la
» porta auprès d'un tailleur, qui, pour
» l'obliger à se retirer, le piqua avec
» son éguille : au retour de la riviere,
» il alla badiner de nouveau auprès du
» tailleur qui le piqua encore légere-
» ment; à l'instant même cet animal
» lui couvrit le corps d'une barrique
» d'eau bourbeuse qu'il avoit apportée
» pour se venger : quand le coup fut
» fait, l'éléphant voyant son homme
» ainsi inondé, s'applaudit, & parut
» rire à sa maniere comme pourroit
» faire un homme qui auroit fait un
» bon tour.

Si l'éléphant est vindicatif, il n'est pas moins reconnoissant. Un soldat de Pondichery, qui avoit coutume de porter à un de ces animaux une certaine mesure d'arac chaque fois qu'il touchoit son prêt, ayant un jour plus bu que de raison, & se voyant poursuivi par la garde qui le vouloit con-

duire en prison, se réfugia sous l'éléphant & s'y endormit. Inutilement la garde tenta de l'arracher de cet asyle, l'éléphant le défendit avec sa trompe. Le lendemain, le soldat revenu de son ivresse, frémit, à son réveil, de se trouver sous un animal d'une grosseur si énorme. L'éléphant, qui sans doute s'apperçut de son effroi, l'aida à se relever, le caressa avec sa trompe, & lui fit entendre qu'il pouvoit s'en aller.

L'éléphant tombe quelquefois dans une espèce de folie qui lui ôte sa docilité, & le rend même très-redoutable, on est alors obligé de le tuer; mais quand il est dans son état naturel, les douleurs les plus aigues ne peuvent l'engager à faire du mal à qui ne lui en a pas fait. Un éléphant, furieux des blessures qu'il avoit reçues à une bataille dans l'Inde, couroit à travers champs, & poussoit des cris affreux. Un soldat, qui, malgré l'avertissement de ses camarades, n'avoit pu fuir, parce qu'il étoit blessé, se trouva sur son chemin; l'éléphant craignit de le fouler aux pieds, le prit

avec sa trompe, le plaça doucement de côté & poursuivit sa route. Tous les tonneaux, sacs, paquêts qui se transportent d'un lieu à un autre dans les Indes, sont voiturés par des éléphans. Ils portent des fardeaux sur leur cou, sur leurs défenses, & même avec leur gueule, en leur présentant le bout d'une corde qu'ils serrent avec les dents. Joignant par-tout l'adresse à la force, ils ne cassent ni n'endommagent rien de ce qu'on leur confie. Ils font tourner & passer ces paquets, du bord des eaux, dans un bateau sans les laisser mouiller, les posant doucement & les arrangeant où l'on veut les placer. Quand ils les ont déposé à l'endroit qu'on leur montre, ils essaient, avec leur trompe, s'ils sont bien situés: quand c'est un tonneau qui roule, ils vont d'eux-mêmes chercher des pierres pour le caler & l'établir solidement. Messieurs de l'académie des sciences ont aussi rapporté quelques faits qu'ils avoient appris de ceux qui gouvernoient l'éléphant qu'on a vu sous Louis XIV, à la ménagerie de Versailles.

ſailles (*a*). Tous ces faits concourent à établir que l'éléphant eſt le plus ſpirituel des animaux.

Cet animal ſembloit connoître quand on ſe mocquoit de lui, & s'en ſouvenir pour s'en venger dans l'occaſion. A un homme qui l'avoit trompé en faiſant ſemblant de lui jetter quelque choſe

---

[*a*] Cet éléphant avoit été envoyé en 1668 à Louis XIV par le Roi de Portugal. Il venoit du royaume de Congo, & n'avoit alors que quatre ans. Il ne parvint pas au-delà de ſept pieds & demi de hauteur. Son corps avoit douze pieds & demi de tour, & ſa longueur étoit à peu près la même que ſa circonférence; il ne vécut que treize années. Sa nourriture ordinaire conſiſtoit par jour, ſans y comprendre ce qui lui étoit donné par ceux qui le viſitoient, en quatre-vingt livres de pain, douze pintes de vin & deux ſceaux de potage où il entroit quatre ou cinq livres de pain. De deux jours l'un, au-lieu de potage, il avoit deux ſceaux de riz cuit dans l'eau. Il avoit encore tous les jours une gerbe de bled pour s'amuſer; car, après avoir mangé le grain des épis, il faiſoit des poignées de la paille, & s'en ſervoit pour chaſſer les mouches. Comme on le promenoit tous les jours, il arrachoit encore de l'herbe & la mangeoit. *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des animaux, part. 3. pag. 127.*

dans la gueule, il lui donna un coup de sa trompe qui le renversa & lui rompit deux côtes; ensuite de quoi il le foula aux pieds & lui cassa une jambe : s'étant agenouillé, il voulut lui enfoncer ses défenses dans le ventre; mais elles n'entrerent que dans la terre, aux deux côtés de la cuisse qui ne fut point blessée. Il écrasa un autre homme, le froissant contre une muraille pour le même sujet. Un peintre le vouloit dessiner en une attitude extraordinaire, qui étoit sa trompe levée & la gueule ouverte : le valet du peintre, pour le faire demeurer en cet état, lui jettoit des fruits dans la gueule, & le plus souvent faisoit semblant d'en jetter. L'éléphant s'en indigna; & comme s'il eut connu que l'envie que le peintre avoit de le dessiner, étoit la cause de cette importunité, au-lieu de s'en prendre au valet, il s'adressa au maître, & lui jetta, par sa trompe, une quantité d'eau dont il gâta le papier sur lequel le peintre travailloit.

Il se servoit ordinairement bien moins de sa force que de son adresse;

elle étoit telle qu'il s'ôtoit avec beaucoup de facilité une grosse double courroie dont il avoit la jambe attachée, la défaisant de la boucle & de l'ardillon; & comme on eut entortillé cette boucle d'une petite corde renouée à beaucoup de nœuds, il dénouoit tout sans rien rompre.

On ne sera point étonné, après tout ce qu'on vient de lire, que les hommes aient une espèce de vénération pour ce premier animal; qu'on lui ait attribué des qualités intellectuelles, des vertus morales. Pline, Elien, Solin, Plutarque & d'autres auteurs plus modernes (*a*), n'ont pas craint de donner à ces animaux des mœurs raisonnées, une religion naturelle & innée, l'observance d'un culte, l'adoration quotidienne du soleil & de la lune, l'usage de l'ablution, *&c.* Les Indiens, prévenus de l'idée de la métempsycose, sont persuadés que les ames des Rois, des Princes, des grands

[*a*] Ils sont cités dans l'Histoire naturelle, *tome II, page 9.*

hommes animent les corps des éléphans. A Siam, à Pégu, on respecte les éléphans blancs comme les manes vivans des Empereurs. A Siam, l'éléphant blanc a cent esclaves à son service. Il est logé dans un pavillon dont les lambris sont dorés : deux bassins d'or massif lui servent d'auges, & plusieurs Mandarins se font une gloire de le servir. Cependant, observe ingénieusement l'historien de la nature, les attentions, les respects, les offrandes les flattent sans les corrompre; ils n'ont donc pas une ame humaine, cela seul devroit suffire pour le démontrer aux Indiens. Nous ne parlerons pas de la maniere dont on se sert pour les prendre; cet article est déjà d'une telle étendue, que nous craindrions qu'il devînt ennuyeux. Il est peu de voyageurs aux Indes & en Afrique, qui ne se soient attachés à décrire la méthode usitée pour prendre les éléphans. On peut les consulter : l'histoire générale des voyages, l'histoire moderne offrent aussi à cet égard des détails satisfaisans.

Les autres animaux qu'on trouve dans le Royaume de Siam après l'éléphant, sont le rhinoceros dont nous avons déjà parlé, les buffles, les dains, les tigres & les singes. Le pays produit peu de chevaux, & le Roi fait venir les siens de Batavia. On nous raconte que les Siamois font aussi beaucoup de cas des chevaux blancs, & qu'ils les traitent avec des distinctions marquées. Un Médecin François établi à Siam, fut un jour mandé au palais. Sa surprise fut extrême lorsqu'il sçut qu'on ne l'avoit appellé que pour guérir un cheval malade. Il voulut se retirer, protestant que les Médecins d'Europe ne s'abaissoient point à traiter les animaux. Mais le Roi, étonné à son tour, lui fit dire, que le cheval étoit Mogol, c'est-à-dire blanc, & que ses ancêtres jusqu'à la quatriéme génération, avoient été du même poil sans aucun mêlange de sang indien. La religion des Siamois ne leur permettant pas de manger de la chair, ils nourrissent peu de bétail, & seulement l'espece nécessaire aux travaux de l'agriculture.

Oiseaux.

La Loubere rapporte qu'en général tous les oiseaux ont ici un très-beau plumage, que le rouge, le jaune, le bleu & le verd forment des nuances très-agréables & variées à l'infini; mais que leur ramage loin d'avoir rien de flatteur, consiste en un son qui blesse l'oreille.

Parmi les oiseaux de Siam, les plus remarquables sont le noktho & l'aigrette, espece de héron qui tire son nom d'une aigrette blanche qui lui pend derriere la tête. Cet oiseau habite sur le bord des rivieres; son plumage, d'une blancheur éclatante, a la finesse du plus beau duvet, & sert de matiere pour des ouvrages très-estimés.

A l'égard du noktho, il y a apparence que c'est une sorte de pélican ou de grand gosier. Il est de la grosseur d'un gros cygne, sa hauteur, de l'extrêmité du bec qu'il a rond & un peu courbé vers le bout, jusqu'à ses pattes, est d'environ quatre pieds & demi, & sa largeur, ses aîles étendues, est de plus

de ſept pieds. Sous le bec il a un long ſac qui lui pend ſous l'eſtomach. Son plumage eſt blanc dans la plus grande partie du corps, noir en quelques-unes, & d'un bleu obſcur en d'autres. Ses pates ſont comme celles du cygne. On prétend que le grand goſier s'éleve ſi haut qu'il ne paroît pas plus gros qu'une hyrondelle, & qu'il fond ſur le poiſſon dont il ſe nourrit, avec une impétuoſité qui n'a pas d'égale. (*a*)

Toute la volaille d'Europe, & la plûpart des oiſeaux qu'on y voit, ſe retrouve à Siam avec un grand nombre de perroquets. Mais une obſervation ſinguliere, c'eſt que ceux-même qui font par-tout leurs nids dans les plaines, choiſiſſent ici des arbres pour les placer. Les perdrix, les pigeons ont cette précaution qui les garantit de l'inondation. Les fourmis même, par un inſtinct ſemblable, placent auſſi ſur des arbres leurs nids & leurs magaſins.

[*a*] M. Perraut a diſſéqué deux pélicans dont il a donné la deſcription. *Voyez les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des animaux*, partie 2.

Poissons.

La situation de Siam entre deux golphes, fait juger facilement que l'abondance du poisson n'y est pas moindre que celle des oiseaux, & il seroit trop peu utile de faire l'énumération de toutes les especes que l'on prend. Le requin est le seul qui mérite attention. C'est un poisson de l'espece des chiens de mer, dont la grandeur varie beaucoup. Il y en a qui n'ont que cinq à six pieds de long, d'autres ont jusqu'à vingt & vingt-six pieds. C'est de cette taille que sont ceux qui habitent les côtes de Siam. Le requin est le plus vorace & le plus gourmand de tous les poissons. Sa tête est plate, très-large, ainsi que son gosier. Sa gueule extrêmement fendue, & située en dessous, ainsi que dans tous les chiens de mer, est armée d'un double rang de dents très-aigues & triangulaires, ce qui fait qu'il est obligé de se coucher un peu sur le côté pour saisir sa proie. Ses yeux sont ronds & petits à proportion de son corps, mais d'un rouge enflammé. Il est

le plus dangereux ennemi de l'homme, ce qui lui a fait donner le nom d'antropophage. Sa voracité sert heureusement à sa destruction. On l'a vu revenir jusqu'à quatre fois à l'hameçon, quoiqu'il eut la gueule toute ensanglantée, & ne pas lâcher prise qu'il n'eût enlevé l'amorce, ou qu'il ne restât accroché. En 1744, un matelot Provençal se baignant dans la Méditerranée, près d'Antibes, apperçut, à peu de distance de lui, un requin qui paroissoit le suivre, il fit un cri pour implorer le secours de ses compagnons, qui étoient à bord du vaisseau auprès duquel il étoit. Ils lui jetterent une corde, il se l'attacha bien vîte sous les bras, & ils l'enleverent rapidement. Dans cet instant même le requin s'élança si vivement hors de l'eau, qu'il atteignit le malheureux matelot à la jambe qu'il lui emporta, l'ayant coupée aussi nettement que si elle l'eut été avec une hache. A Nice, à Marseille, on a quelquefois pris des requins dans lesquels on trouvoit des hommes entiers. La tête de ces poissons renferme

quelques onces de cervelle très-blanche, qui est for apéritive & diuretique lorsqu'elle est séche & mise en poudre. On dit qu'elle facilite aussi les accouchemens, la dose est depuis douze grains jusqu'à un gros dans du vin blanc. Ses dents, réduites en poudre, sont recommandées pour arrêter les hémorrhagies, contre le cours de ventre & les retentions d'urine; enfin sa peau est en usage chez différens artisans. On l'employe à couvrir des étuis, & même à polir le bois & le fer.

Les étoiles de mer, les polypes, ne sont pas rares sur les côtes de Siam. Mais le poisson le plus commun à Siam, & d'une utilité plus grande, c'est le caboche. Il se pêche dans le Menam, & fait un objet de commerce considérable. Cette même riviere nourrit, ainsi que le Nil, des crocodiles qui sont aussi terribles que les requins. Les Siamois ne peuvent se baigner en sureté qu'après avoir entouré d'une cloison de cannes l'endroit qu'ils ont choisi. Mais cette précaution est inutile contre un certain lézard d'eau encore plus dangereux que le cro-

codile par son extrême petitesse qui ne permet pas de l'appercevoir & de l'éviter : ce petit lézard n'est gueres plus gros & plus long qu'une sangsue. Sa peau est tachetée de brun & de bleu. Son vénin est si subtil qu'il cause la mort en moins de deux heures. Heureusement que c'est un animal passager, qui ne fréquente la riviere de Siam qu'environ tous les dix ans. En 1690, il en parut une telle quantité dans le Menam, & tant de monde périt de leurs morsures, que le Roi défendit, sous des peines séveres, de se baigner dans la riviere. Pour donner plus de force à cette déclaration, il fut ordonné que les héritiers de ceux qui mourroient des piquures des lézards, payeroient une amende de quatre-vingt liv.

Reptiles & Insectes volans.

Le mêlange de la chaleur & de l'humidité produit à Siam toutes sortes de reptiles, & sur-tout des serpens d'une grandeur monstrueuse. Il n'est pas rare d'en voir de vingt pieds de long & de

deux pieds de diametre ; mais les plus grands ne sont pas les plus vénimeux. Ils n'attaquent gueres que les volatiles & principalement les poules & les canards. Une espece très-nuisible, ce sont de petits serpens longs de six pouces, & à peu près de la grosseur du doigt. Ils s'insinuent partout jusques dans les maisons, dans les lits, & leur piquure est très-vénimeuse. On nous parle encore du scorpion, & de quelques insectes rampans qui sont tous très-dangereux par leur piquure.

Les insectes volans sont aussi communs que les autres. Parmi ceux-ci on distingue des hannetons d'un verd doré le plus beau du monde, qui brillent la nuit d'une maniere beaucoup plus vive que celle de nos vers luisans, & l'on représente les maringouins comme les plus redoutables. On en voit peu pendant le jour, mais on en est cruellement tourmenté pendant la nuit, principalement sur les bords des rivieres & dans les voyages d'eau. Ces petits insectes ont la trompe si forte, que les gans, les bas de la peau la plus épaisse,

ſont des précautions inutiles contre leur piquure. Ce n'eſt que par la fumée, qu'on parvient à ſe garantir de ces inſectes incommodes.

Genre minéral.

Les Indes orientales n'ont point de contrée qui ait la réputation d'être plus riche en mines que le Royaume de Siam. La multitude d'idoles, & d'autres ouvrages de fonte qu'on y voit de toutes parts, perſuade en effet qu'elles étoient anciennement mieux exploitées qu'aujourd'hui. On croit même que c'eſt de là que les Siamois ont tiré cette grande quantité d'or dont la ſupeſtition leur a fait orner juſqu'aux lambris & aux combles de leurs temples. D'ailleurs, on découvre fréquemment ſur les montagnes des puits, des fourneaux, qui n'ont pu ſervir qu'au travail des mines. Les anciens ont eu une haute idée de la richeſſe de ce pays en mines, puiſqu'il lui ont donné le nom de Cherſoneſe d'or à cette partie de la preſqu'Iſle de l'Inde, qui comprend les Royaumes de Siam & de Malana.

Tous ces motifs persuadant aux Siamois que leur patrie renfermoit de riches mines, les derniers Rois se sont attachés à en faire rechercher, mais on n'a trouvé aucune veine d'or ni d'argent qui valut le travail qu'on y employoit. Celui qui regnoit à l'arrivée des Envoyés de France, s'étoit servi de quelques Européens pour l'exécution de son dessein, sur-tout d'un Espagnol venu du Mexique, qui amusa pendant vingt ans, par des promesses imaginaires, la crédulité du Monarque indien. Tous ses travaux n'aboutirent qu'à la découverte de quelques mines de cuivre mêlées d'un peu d'or & d'argent. Mais à peine cinq cens livres de minerai rendoient-elles une once de métal, & outre cela le chef de l'entreprise, non plus que les Siamois, n'étoient pas capables d'en faire la séparation. Le Roi de Siam, pour rendre ce mêlange plus précieux, y fit ajouter de l'or. C'est à cette composition que l'on donne le nom de tombac ou tambac. Ce qui en fait le véritable prix, c'est la quantité d'or que l'on y a mêlé.

A l'égard du plomb & de l'étain, le pays en renferme des mines très-abondantes, & elles procurent des avantages réels. L'étain de Siam est ce métal mixte participant du plomb & du cuivre, auquel on a donné le nom de *calin*. Il est flexible, malleable, & naturellement fort terne. Pour le blanchir, & lui donner un peu plus de consistance, on y mêle de la calamine, pierre minérale dont on se sert aussi pour convertir le cuivre en laiton.

Les Siamois ont des mines de fer & d'acier; mais l'usage qu'ils font du premier de ces métaux est si borné, qu'ils se mettent peu en peine de faire valoir les mines. Leurs ancres sont de bois. Leurs maisons n'ont ni serrures ni ferremens, & il n'entre aucun clou dans leur construction. Ils ne se servent ni de cizeaux ni d'épingles; des pointes de bambou leur tiennent lieu d'épingles. Les fonderies qui se trouvent à Siam, ne servent qu'à fabriquer des canons.

L'acier Siamois est excellent, & sert à fabriquer toutes leurs armes, leurs

couteaux, & d'autres instrumens à l'usage du pays. Ils ont des carrieres de pierre d'aimant, mais ils n'en tirent que des produits médiocres par leur ignorance. D'autres montagnes produisent de l'agathe très-fine, du diamant, des saphirs & d'autres pierres précieuses. Au reste, l'indifférence du Gouvernement à cet égard n'excite pas les recherches; & l'exemple de quelquelques particuliers qui offrirent aux Ministres Siamois différens morceaux de diamant qu'ils avoient découvert, & pour lesquels ils ne reçurent aucune récompense, n'invite personne à se livrer aux peines qu'exigent ces sortes de découvertes.

On nous apprend que le salpêtre dont les Siamois fabriquent leur poudre à canon, se tire des rochers, & se forme de la fiente des chauvesouris, qui, comme on sçait, sont en quantité & d'une grandeur extraordinaire dans toutes les Indes. Malgré les mauvaises qualités de cette poudre, le Roi de Siam en fait seul le commerce, & en vend beaucoup à ses voisins.

SIAMOIS.

Leur portrait, leurs habillemens, leurs usages civils.

En général, les habitans naturels du Royaume de Siam sont plus petits que grands, mais ils ont le corps bien fait. Leur figure, dans les deux sexes, tient plus de la losange que de l'ovale, c'est-à-dire, qu'il est large & élevé par le haut des joues, & que tout d'un coup leur front se retrecit, & se termine presqu'autant en pointe que le menton. Ils ont les yeux petits, d'une vivacité médiocre, & le blanc en est ordinairement jaune. Leurs joues sont creuses, parce qu'elles sont trop élevées par le haut; une grande bouche, des lévres grosses & pâles laissent voir des dents noircies par l'usage du bétel. Leur teint est grossier, d'un brun mêlé de rouge, à quoi le hâle contribue autant que la naissance. Ils ont le nez court & arrondi par le bout, & les oreilles fort grandes. C'est une partie essentielle de leur beauté que la gran-

deur des oreilles, & ce goût est commun à presque tous les Orientaux. Les Siamois ont encore les cheveux noirs, plats & épais. Les hommes & les femmes les portent si courts qu'ils ne descendent autour de leur tête qu'à la hauteur des oreilles. Les femmes ne mettent aucun fard; mais les Seigneurs de la Cour se peignent en bleu depuis les pieds jusqu'à la ceinture à proportion de leur dignité. Le Roi, suivant la coutume, est peint de cette couleur depuis la plante des pieds jusqu'à l'estomach. La Loubere ajoute que la grandeur a peut-être moins de part encore à cet usage que la superstition.

Les Siamois vont ordinairement la tête & les pieds nuds. Ils portent autour des reins & des cuisses une piéce de toile ou d'autre étoffe, suivant leurs facultés, d'environ deux aunes & demie qui tombe jusqu'au-dessous du genou, & dont les bouts se retirent entre les cuisses, & s'attachent à la ceinture. Les Mandarins ajoutent à cette pagne une chemise de mousseline qui leur sert à la fois de veste & de juste-au-

corps. Ils la dépouillent & se l'entortillent au milieu du corps quand ils abordent un Mandarin supérieur en dignité, pour lui témoigner qu'ils sont disposés à recevoir ses ordres. Ces chemises qui n'ont pas de colet, sont ouvertes par devant, & laissent tout l'estomach découvert. Les manches ont deux ou trois pieds de tour sans être fermées par le haut ni par le bas. Le corps de ces chemises étant fort étroit, il s'arrête au-dessus de la pagne; & y forme plusieurs plis.

Le Roi de Siam porte sous sa chemise une veste de quelque beau brocard. Il n'est permis à personne d'en porter de cette façon, à moins que le Roi ne lui en fasse présent. Le bonnet blanc, haut & pointu est une coeffure de cérémonie, que le Roi & ses officiers portent également. Mais le bonnet du Souverain est orné d'un cercle de pierreries, & ceux de ses officiers ont divers cercles d'or, d'argent & de vermeil, qui font la distinction de leurs dignités. Ces bonnets s'attachent sous le menton, & ne s'ôtent jamais pour

saluer. Ils n'estiment les chapeaux que dans les voyages, & le Roi en a de toutes sortes de couleurs qui ne lui servent que dans ces occasions. Ces délicatesses sont inconnues au peuple. Rarement il daigne se couvrir la tête, ou il n'employe à cet usage qu'un simple morceau de toile. Les Mahométans ont introduit l'usage de leurs chaussures dans ce Royaume; ce sont des espéces de pantouffles pointues, sans talons & sans quartier. On les quitte à la porte des appartemens, pour n'y porter aucune ordure; le respect d'ailleurs oblige tous les inférieurs à ne paroître que pieds nuds devant des supérieurs.

L'habiliement des femmes est peu différent de celui des hommes, elles portent la pagne ainsi qu'eux, mais elles n'en relevent pas les extrêmités, & les laissent tomber dans toute sa hauteur, ce qui leur forme une jupe étroite qui descend jusqu'à mi-jambe. A la pagne près, les femmes sont tout-à-fait nues. Elles n'ont pas l'usage des chemises de mousseline. Dans les conditions relevées elles portent une écharpe, dont

elles font quelquefois passer les bouts au tour de leurs bras. Mais le bel air est de la mettre simplement sur la poitrine, & d'en laisser pendre les deux bouts derriere par dessus les épaules. Cette nudité ne les rend point immodestes. Il y a peu de pays où les habitans des deux sexes ayent plus de pudeur & de retenue. Pendant que les Envoyés de France étoient à Siam, il fallut donner des pagnes aux soldats françois pour se baigner. Le peuple murmuroit de les voir entrer nuds dans la riviere, & on ne put appaiser son mécontentement qu'en obligeant les étrangers à mettre plus de modestie dans leurs bains.

Les enfans vont sans pagne jusqu'à l'âge de quatre ou cinq ans, mais quand ils l'ont une fois prise, on ne les découvre point pour les châtier, les Siamois trouvent que la méthode Européenne blesse la pudeur. C'est une infamie dans tout l'Orient d'être frappé à nud sur les parties du corps qui sont ordinairement cachées; & il y a apparence que c'est de-là que vient l'usage du bâton pour les châtimens.

Si les Siamois sont simples dans leurs habits, ils ne le sont pas moins dans leurs logemens, dans leurs meubles & dans leur nourriture. On a vu comment ils bâtissent leurs maisons; les meubles qui les ornent ne sont pas plus magnifiques. Ils consistent en quelques siéges, en une table & des lits; plusieurs même n'ont, pour se coucher, qu'une natte de jonc. Leurs siéges sont aussi de cette matiere, & les personnes riches ont des coussins de différentes étoffes. On ne peut se servir de tapis de pied à moins que le Roi n'en ait donné.

La religion interdisant la plupart des viandes à ces peuples, leur nourriture se réduit à l'usage du riz, des légumes, des fruits & du poisson. Cependant la volaille & le gibier y sont très-abondans. La Loubere rapporte que dans le temps qu'il étoit à Siam (*a*), on y avoit une douzaine de poules pour vingt sols, un cochon pour sept, & une vache pour dix dans les provinces, & trois liv. dans

[*a*] *Tome I, page 143.*

la capitale. Qu'un homme enfin pouvoit vivre avec deux liards par jour. Nulle sensualité, nulle délicatesse dans les repas les plus somptueux. Tout s'y sert pêle-mêle sans aucun ordre, & l'on n'y voit ni serviettes, ni cuilleres, ni fourchettes. Chaque convive est à une table séparée comme à la Chine. Le même usage s'observe dans les repas ordinaires. Le mari mange à une table, la femme à une autre, chaque enfant est servi en particulier. L'heure de manger est le matin dès qu'on sort du lit. A midi on fait une légere colation, & on soupe au soleil couchant. Dans un climat aussi chaud que Siam, les habitans mangent si peu qu'ils n'ont point d'inquiétude sur leur subsistance. En général ils aiment, de préférence, le poisson sec & pourri plus que le frais, les œufs couvés, les sauterelles, les rats, les lésards, la plupart des insectes. La nature, dit la Loubere, semble tourner leur appétit vers les alimens les plus aisés à digérer. L'eau, le thé sont les boissons ordinaires. Ils ont aussi des vins de Perse & d'Espagne & plus

fieurs liqueurs fortes qu'ils tirent de différens arbres de riz, & qu'ils distillent au feu.

La politesse, la circonspection sont des qualités naturelles aux Siamois, & presque aussi minutieuses qu'à la Chine. On les éleve dès l'enfance à une grande honnêteté avec leurs égaux, & à une soumission infinie envers leurs parens & leurs supérieurs. Les viellards sont fort respectés : de deux mandarins, le plus jeune, quoique le plus élevé en dignité, céde la premiere place à l'autre. L'union & la dependance sont des vertus si bien établies dans les familles, qu'un fils qui entreprendroit de plaider contre son pere, seroit regardé comme un monstre. La civilité, la douceur se montrent dans leur langue. Elle est remplie de termes obligeans, gracieux, qui s'appliquent dans les rencontres & dans le salut ordinaire. Les femmes captivent le respect général; les hommes ne leur donnent que le nom des choses les plus précieuses, tels que ceux-ci, *jeune diamant, jeune or, jeune fleur, jeune ciel.*

Ciel. Jamais on ne parle aux femmes, qu'on n'y joigne le nom de *jeune*, parce qu'on croit à Siam, comme en Europe, que c'est la louange la plus flateuse qu'on puisse leur donner.

Le lieu le plus élevé passe en ce Royaume pour le plus honorable, dans un terrein uni, la droite est la place d'honneur. Il n'y a point de particulier qui céde ce côté à son égal, ou qui le laisse asseoir au-dessus de lui. Dans les rues, tous marchent à la file, & jamais à côté les uns des autres. C'est manquer de respect aux personnes qui sont en balon que de traverser un pont tandis qu'elles passent dessous. Les Siamois sont si scrupuleusement attachés à ce point, qu'ils aiment mieux faire arrêter leurs balons, que de s'exposer à la honte de passer sous les pieds des autres. Lorsque les Envoyés de France étoient dans la salle basse de l'hôtel où on les avoit logés à Siam, les domestiques qui leur avoient été donnés pour les servir, n'osoient monter au premier étage même pour le service de la maison.

Les Mandarins qui vinrent en France, furent logés séparement à Vincennes, de maniere que le Chef de l'Ambassade, qui portoit la lettre de son maître, occupoit le premier étage, & les autres le second. Un des Ambassadeurs subalternes s'appercevant qu'il se trouvoit au-dessus de la lettre du Roi, descendit avec précipitation de son appartement, & n'y voulut plus retourner. Par une suite de ce préjugé singulier, quand le Roi se promene en balon, il est assis sur une estrade très-élevée, & tous les habitans ont ordre de sortir de leurs maisons, & de se prosterner sur le rivage, afin que personne ne se trouve dans un lieu plus élevé que le siége du Roi.

Toutes ces politesses prescrites par l'usage, sont d'un devoir indispensable ; un particulier qui manque à les observer envers un supérieur, celui-ci est en droit de lui faire donner la bastonnade. C'est une insulte des plus graves que de toucher quelqu'un au visage, de lui passer la main par-dessus la tête, ou de manier ses cheveux. Le code

de politesse veut qu'on prenne tout à deux mains, qu'on les tende à la personne que l'on aborde, & qu'on les place sous la sienne ; en agir autrement, c'est une grossiereté blâmable. Ces peuples commencent leurs lettres comme les Romains, un tel à un tel, & on pose son cachet au bas, il sert de signature. Ces lettres se mettent dans un bâton creux, dont on selle l'ouverture avec le même cachet que celui qui est à la lettre. Malgré l'assujetissement rigide des Siamois à tout ce qu'ils croyent décent & civil, ils se permettent plusieurs choses qui chez nous blesseroient griévement les loix de la propreté & de la bienséance. En compagnie chacun a la liberté de donner carriere aux suites d'une mauvaise digestion, & sans passer pour incivil, peut de même s'essuyer avec le pouce la sueur du front, & se moucher avec les doigts. Cependant en visite chacun porte avec soi un petit crachoir d'argent ou d'autre métal, afin de ne point gâter les nattes ou les siéges sur lesquels on est assis.

Religion.

Le peu de fond que l'on peut faire sur le rapport des voyageurs qui traitent du systeme religieux de ces peuples, & qui ne sont pas d'accord entre eux, nous fera réduire cet article à de légeres notions sur les dogmes de la Religion Siamoise. Ceux qui desireront des connoissances plus profondes à cet égard, pourront lire les voyages du P. Tachard ou ceux de la Loubere, lesquels ont été copiés ou abregés par tous ceux qui ont parlé du Royaume de Siam. Observons que ces deux historiens se contredisent évidemment. La Loubere assure que les Siamois n'ont dans toute leur doctrine religieuse aucune idée raisonnable de la divinité, qu'ils ne connoissent ni l'éternité, ni la sagesse, ni la toute-puissance de l'Etre suprême; enfin qu'ils croyent que leurs dieux ont été des hommes. Le P. Tachard, sur les observations duquel on devroit le plus compter, vû sa qualité de Théologien, s'il ne pouvoit pas être taxé d'avoir des

préjugés d'état, déclare d'abord que la Religion Siamoise est fort bizarre & très-difficile à approfondir. Ensuite il passe à ce qu'il a pu démêler dans une matiere aussi obscure. Il se peut faire au reste que les deux Ecrivains ayent raison, & qu'à Siam, comme en France, il y ait de la différence entre les sentimens du peuple, en matiere de Religion, & ceux de ce qu'on appelle les *raisonneurs*, ou les gens-d'esprit.

Les Siamois, dit ce missionnaire, croient un Dieu; mais ils entendent par ce grand nom un Etre composé d'esprit & de corps, dont le propre est de secourir les hommes. Ce secours consiste à leur donner une loi, à leur prescrire les moyens de bien vivre, à leur enseigner la véritable religion, & les sciences qui sont nécessaires à leurs besoins. Les perfections qu'ils lui attribuent sont l'assemblage de toutes les vertus morales dans le degré le plus éminent qu'il doit à l'exercice continuel qu'il en a fait dans une infinité de corps par lesquels il a passé, il est, suivant leurs idées, sans passions, sans

desirs, sans aucun mouvement qui puisse altérer sa tranquillité ; mais il n'est arrivé à cet état sublime que par une extrême application à vaincre ses passions ; effort qui a produit en lui un changement si prodigieux dans tout son corps, que son sang en est devenu blanc. Il a le pouvoir de se montrer ou de se rendre invisible ; & dans un instant, par la force de ses desirs, il peut se transporter d'une extrêmité du monde à l'autre. Il sçait tout, mais sa science ne consiste pas, comme celle des hommes, dans une suite de raisonnemens : c'est une vue claire & simple qui lui représente tout d'un coup les préceptes de la loi, les vices, les vertus, les secrets les plus cachés de la nature ; le passé, le présent & l'avenir, le ciel, la terre & l'enfer, toutes les parties du monde que nous voyons, & ce qui se passe même dans d'autres mondes qui nous sont inconnus. Il se rappelle clairement tout ce qui lui est arrivé depuis la premiere transmigration de son ame jusqu'à sa derniere. Cependant, le bonheur de ce dieu Sia-

mois n'est accompli que lorsqu'il meurt pour ne plus renaître. Alors, ne paroissant plus sur la trrre, il n'est plus sujet à aucune misere. Les docteurs Siamois comparent cette mort au sommeil qui nous rend insensibles aux maux de la vie, avec cette différence, qu'en mourant, leur Dieu est delivré pour toujours, au lieu que le sommeil n'est pour les hommes qu'une suspension momentanée. Cette divinité morte, une autre lui succéde, & chaque régne dure un certain nombre d'années.

Ils croient que les hommes peuvent devenir dieux, après avoir acquis, par de longues épreuves, une vertu consommée, en se proposant pour but à chaque action de mériter la condition divine. Ils reconnoissent des anges des deux sexes, distribués en sept ordres; & ils leur attribuent l'office de veiller éternellement à la conservation des hommes, & au gouvernement de tous les royaumes de la terre. Outre l'état divin, ils en admettent un moins élevé, qu'ils appellent état de sainteté. Pour l'acquérir, il faut avoir professé

plusieurs vertus en passant par plusieurs corps. Mais ce qui différencie les propriétés de cet état de celles de l'état divin, c'est que le Dieu les a par lui-même, au lieu que les Saints les tiennent de lui par les instructions qu'il leur donne.

Ces Asiatiques ont une idée bizarre du paradis & de l'enfer, dont ils admettent l'existence ; mais ils nient qu'ils soient éternels. Ils divisent l'enfer en huit séjours, qui sont huit degrés de peines, & le paradis en autant de degrés de béatitude. Ils se persuadent que le ciel est gouverné comme la terre. Ils y supposent des pays indépendans l'un de l'autre, des peuples, des Rois, & par conséquent des guerres, des batailles, des magistrats, les mêmes usages enfin que sur la terre.

Ils placent dans les différentes divisions de l'enfer des juges qui écrivent sur un grand livre tous les péchés des hommes ; & un juge supérieur qui est continuellement occupé à parcourir ce recueil. Ils imaginent que les personnes, dont il lit l'article, ne

manquent jamais d'éternuer au même moment, & que c'eſt de-là qu'eſt venue la coutume de ſouhaiter une longue vie à ceux qui éternuent.

Ils ſoutiennent que tout ce qui arrive de bien & de mal eſt l'effet des bonnes ou des mauvaiſes actions commiſes dans cette vie ou dans celles qui l'ont précédée, ſelon l'ordre des métamorphoſes que l'on a ſubi; par-là le myſtere de l'origine du bien & du mal ſe trouve naturellement expliqué. Les richeſſes, les dignités, l'eſprit, la beauté & les autres avantages naturels ſont la récompenſe des vertus pratiquées dans une premiere vie. La pauvreté, la honte, la bêtiſe, la laideur & les autres diſgraces, ſont la punition des crimes, & ce ſont là les ſources de l'inégalité qui ſe trouve parmi les hommes.

Par une ſuite de ce ſyſtême, ils établiſſent que les ames ſortent de trois demeures différentes, ſuivant le ſort qu'elles ont anciennement mérité, pour venir habiter les corps humains, du ciel, des corps des animaux & de l'en-

fer. Ceux qui ont reçu des ames célestes, sont des Rois, des Princes qui jouent enfin les premiers rôles sur le théâtre du monde. Ceux, dont les ames viennent des corps des animaux, sont d'une classe bien moins excellente, & naissent sujets à l'indigence, & à toutes sortes de miseres. A l'égard des personnes qui sont animées par des ames infernales, elles sont le jouet des passions les plus honteuses & les plus funestes. Leur vie n'est qu'un tissu de crimes & de malheurs.

Dans leurs idées, l'univers est éternel. Ils trouvent absurde qu'on puisse lui attribuer un commencement & une fin. Cette régénération successive des êtres, les loix immuables qu'on leur voit suivre, rendent, disent-ils, un témoignage invincible à l'éternité de leur existence, & à leur perpétuation.

Tous les attributs qu'on a vu qu'ils donnent à leur Dieu, ils les appliquent à *Sommono - Khodom* qu'ils adorent. Son histoire est un mêlange monstrueux des plus ridicules fables, à quelques traits empruntés du christianisme.

A sa mort, que les Siamois ne regardent pas comme un véritable anéantissement, son corps fut brûlé, & ses disciples ont conservé ses os jusqu'à présent. Une partie est dans le royaume de Siam, & l'autre dans celui de Pégu, & on ne manque pas de leur attribuer des vertus merveilleuses.

Les loix que Sommonokhodom a données aux Siamois sont comprises en ces six préceptes. 1°. Ne point mentir & ne tromper personne : 2°. ne point voler : 3°. ne commettre aucune impureté : 4°. ne point convoiter la femme de son prochain : 5°. ne tuer aucune créature : 6°. ne pas boire de liqueur qui enyvre.

La superstition ne tyrannise pas moins la raison humaine ici que dans les Indes. Les dévots ont la plus grande attention de ne faire aucun mal aux quadrupedes, aux insectes, aux reptiles, & même aux arbres. On étaye les plus vieux lorsque leur vieillesse annonce leur chûte. On couvre de terre les racines qui sont à découvert ; enfin, on en prend tout le soin

qu'une plante chérie peut exciter.

Suivant quelques voyageurs, les Siamois ont quelques fêtes consacrées par la religion qu'ils solemnisent assez dévotement par des sacrifices, des illuminations dans les pagodes, par des processions où l'on porte avec pompe la statue de Sommonokhodom ; d'autres assurent, particuliérement le pere le Blanc, que ces peuples vivent dans un profond oubli des dieux, & ne leur rendent presque aucun culte ; que les Talapoins, qui sont les prêtres de la religion, font profession de prier & de sacrifier pour les laïcs, tandis que ceux-ci semblent borner toute leur religion à faire l'aumône aux prêtres.

Il y a plusieurs sectes dans la religion Siamoise, & celle des Déistes n'est pas la moins nombreuse, puisqu'elle paroissoit être dans le siécle dernier celle du Souverain & de toute la cour. La réponse que fit ce Prince au chevalier de Chaumont, & que rapporte le pere Tachard, décele assez quels étoient ses sentimens en matiere de religion. Les Jésuites ne cessoient de

ſolliciter *Chaou-Naraie* d'embraſſer le chriſtianiſme. A la premiere audience qu'il donna à l'envoyé de France, celui-ci lui propoſa, au nom de ſon maître, de changer de religion. Surpris de ces propoſitions dans leſquelles on faiſoit toujours intervenir le nom de Louis XIV, le Monarque ſe plaignit à ſon miniſtre. Je ne ſçais, lui dit-il, ce qui porte le Roi de France à s'intéreſſer ſi particuliérement à ma converſion. Cette affaire ne regarde que Dieu, & il paroît qu'il s'en embarraſſe fort peu. En effet, pourquoi l'Etre-Suprême a-t-il permis l'établiſſement de tous les différens cultes qu'on voit dans le monde? Créateur & maître abſolu de toutes les créatures, auteur de toutes les penſées, de tous les mouvemens de l'ame, ne pouvoit-il pas inſpirer aux hommes des ſentimens unanimes ſur la religion, & faire naître tous les peuples ſous une même loi? Dans l'état où ſont les choſes, n'eſt-il pas naturel de penſer qu'il tolere indifféremment tous les cultes, & qu'il prend même plaiſir aux

hommages variés que lui rendent les créatures chacune à leur maniere? Cette beauté & cette variété que nous admirons dans l'ordre naturel, feroient-elles moins admirables dans l'ordre surnaturel, ou moins dignes de la sagesse de Dieu (*a*)?

Les prêtres de la religion Siamoise ont, comme nous avons dit, le nom de Talapoins, lequel leur vient de l'espèce d'éventail, appellé *talapa*, que ces prêtres ont presque toujours à la main. Il y en a quelques-uns qui vivent dans les bois pour n'avoir aucun commerce avec les hommes; ce sont ceux qui jouissent de la plus grande vénération. Les autres vivent dans des couvens, ou font leur résidence

(*a*) Ce raisonnement semble n'avoir été mis dans la bouche d'un Prince idolâtre, que pour donner lieu à un long discours que le pere Tachard fait tenir à M. Constance dans la vue de réfuter les objections du Monarque. Nous ne pouvons que l'indiquer ici, attendu qu'il n'entre pas dans notre plan de traiter des matieres de controverse. On le peut voir dans le premier volume du *Voyage de Siam*, in-4°. 1686, *livre 5*, *page 302*.

dans des villes & des villages. Tous ſont obligés de garder le célibat ſous peine du feu, tandis qu'ils demeurent dans cette profeſſion à laquelle ils ne ſont liés que par leur volonté. S'ils s'en dégoûtent, ils peuvent rentrer dans le monde. Le pays eſt couvert de ces prêtres, & le P. Tachard aſſure qu'on n'en compte pas moins de cinquante mille. Ils ſont diviſés en quatre ordres qui forment une eſpèce d'hiérarchie que l'on peut comparer à notre gouvernement eccléſiaſtique. Le moindre de ces ordres eſt celui des *Nen* : ce ſont proprement des novices, dont l'état approche de celui de nos ſimples clercs. Ces *Nen* n'ont point d'autres fonctions que de ſervir les *Picous* & les *Badlouangs* qui forment les deux ordres ſupérieurs, & qui peuvent ſe comparer à nos diacres & à nos prêtres. On les reçoit dès l'âge de cinq ou ſix ans, & chaque prêtre peut avoir deux ou trois de ces petits moines dans ſa cellule. Mais l'ordre ſupérieur à tous ceux-ci, c'eſt celui des *Sancrat*, qui ſont comme les évê-

ques du pays. Le Roi ſeul les nomme; & cette dignité eſt fort briguée. Elle eſt annexée au gouvernement de certains couvens conſiderables. Les *Sancrats* admettent les *Picous* & les *Badlouangs* à l'ordre, & il faut avoir au moins vingt ans pour cette cérémonie. Ces prêtres s'étoient ſi fort multipliés ſous le régne de Chaou-Naraie, qu'il crut devoir faire une réforme dans leur nombre. Pour y procéder, il ordonna qu'ils ſubiſſent tous un examen rigoureux ſur les dogmes théologiques & ſur les autres connoiſſances propres à leur état. Ceux qui ne purent donner des preuves ſuffiſantes de capacité, furent réduits à une condition ſéculiere, & il y eut de cette façon pluſieurs milliers d'inutiles rendus à l'état. Il n'y a perſonne qui ne ſente qu'une pareille méthode auroit également un ſuccès infaillible en Europe.

Les Talapoins, ſous prétexte de ſoutenir l'honneur de leur miniſtere, s'attribuent une infinité de prérogatives. Ils ne ſaluent perſonne, & ils exigent que out le monde les ſalue en ſe

prosternant jusqu'à terre. Dans les rues, ils ne cédent le pas à personne : dans les maisons, ils prennent toujours la place d'honneur. Leurs couvens sont des azyles inviolables, que les Rois même n'osent forcer. Tous ces moines ont la tête & les pieds nuds comme le reste de la nation; leurs vêtemens consistent en trois morceaux d'étoffe qu'ils placent en forme d'écharpe, & d'une façon particuliere qui n'a rien d'intéressant. Leur régle consiste en différentes pratiques minutieuses, qui pourroient passer pour autant de points de perfection parmi nous, & qui sont chez les Talapoins des devoirs indispensables. Le but principal de leur institut paroît être de racheter, par une vie pénitente, les péchés de ceux qui leur font l'aumône.

Ils ont des temps de retraite & de mortification, pendant lesquels ils menent une vie très-austere & très-recueillie. A certaines heures, ils se rendent dans leurs pagodes pour faire l'office; il consiste en un extrait de la vie de leur Législateur, qu'ils récitent à

deux chœurs, d'un ton qui imite la psalmodie du chant Romain. L'office du matin fini, ils s'occupent à nettoyer leurs temples, à orner les autels & à d'autres exercices de ce genre. Ensuite chacun va quêter, lorsqu'il n'a pas de secours de sa famille, & vit en son particulier des libéralités publiques. Ils se présentent aux portes des maisons sans dire un seul mot, sans témoigner d'humeur lorsqu'on les refuse; & marquant une grande reconnoissance quand on leur donne.

Un de leur devoir est d'expliquer au peuple la doctrine que renferment les livres sacrés qui ne sont connus que d'eux, & c'est une occupation aussi lucrative qu'honorable. Un prédicateur ne descend pas de chaire sans recevoir un présent de la plupart de ses auditeurs. Lorsqu'ils sont contens, ils s'écrient à la fin du sermon, *fort bien, maître, fort bien*. Le prédicateur est assis à la façon orientale, sur une sorte de fauteuil fort élevé, & parle gravement sans faire ni geste, ni aucun mouvement, tandis que le

peuple l'écoute assis sur ses talons & les mains jointes.

Les Talapouines, c'est-à-dire, les femmes qui embrassent la vie religieuse, & qui observent à peu près la même régle que les hommes, n'ont point d'autre habitation que celle des Talapoins, dans des cellules séparées. Comme elles ne prennent jamais ce parti dans leur jeunesse, on regarde l'âge comme une caution suffisante de leur continence. Elles se rasent la tête & les sourcils, & sont vêtues de blanc. Leur principal emploi est d'assister à l'office du soir & du matin, d'apprêter les repas des moines, de visiter les pauvres & les malades. La Loubere observe que les supérieurs des couvens n'infligent à leurs sujets aucune peine corporelle, parce que la régle leur défend de frapper personne.

Education des enfans. Langue, Sciences.

Le soin qu'on prend d'inspirer de bonne heure aux enfans une extrême politesse, les rend naturellement très-doux & très-dociles; d'ailleurs, le

despotisme des peres assure encore le succès de ces leçons. A l'âge de sept ou huit ans, on met les enfans dans un couvent de Talapoins, dont on leur fait prendre l'habit, & qu'ils sont toujours libres de quitter sans honte. Ils ne sont point nourris aux dépens du couvent, mais par leurs parens. Ceux d'une condition distinguée ont même plusieurs esclaves pour les servir. Après la lecture & l'écriture, une des premieres choses qu'on leur apprend, est l'arithmétique; ensuite on leur enseigne les principes de la religion & de la morale, en même temps que la langue *Balie*, qui est celle de leur théologie & de leurs loix. Cette langue n'est connue qu'à Siam, & s'écrit de la gauche à la droite, ainsi que les langues d'Europe. Il en est de même du Siamois vulgaire. L'une & l'autre de ces langues ont un alphabet de peu de lettres dont on compose des syllabes & des mots; mais le *bali* a ses déclinaisons, ses conjugaisons, ses dérivés, au lieu que le Siamois en manque. Dans ce dernier langage, l'arrange-

ment feul marque les cas des noms ; le nombre, le temps , les modes des verbes font indiqués par des particules.

L'arithmétique Siamoife a , comme la nôtre , dix caracteres, dont le zéro eft figuré de même, & prend les mêmes valeurs dans le même arrangement. C'eft dans ces trois fciences que confifte toute l'inftruction que l'on donne ordinairement aux jeunes gens. Mais ceux qui fe deftinent à l'état de Talapoins doivent s'appliquer à l'étude de la philofophie, de la poëfie & de la mufique. Leur philofophie fe réduit à quelques principes de morale, qui, étant néceffaires à la confervation mutuelle des fociétés, font à peu près les mêmes chez tous les peuples. Leur poëfie confifte, comme la nôtre, dans le nombre des fyllabes & dans la rime. Leur mufique eft dénuée de méthodes, de régles & de ces agrémens qui fe remarquent dans la nôtre, tels que les cadences & les modulations. Ils ont des airs & des chanfons galantes & morales, mais ils ne connoiffent

pas l'usage des notes ; tout s'apprend par routine. La Loubere rapporte que de son temps, un frere du Roi composoit des poësies morales fort estimées, & les mettoit lui-même en musique. Leurs instrumens sont de petits rebecs ou violons à trois cordes, des hautbois, des flutes, des tambours de plusieurs façons. Nous ne parlerons pas de leurs connoissances dans les mathématiques ; elles sont très-superficielles ; ils n'entendent rien au systême du monde. L'astronomie ne leur sert, ainsi que dans le reste de l'Asie, que pour les conduire à l'astrologie judiciaire qui est fort estimée.

Les Siamois ne font aucune étude du droit & des loix. Ils sont renfermés dans des livres peu connus du public, & ne s'apprennent que par l'exercice des emplois. Lorsque quelqu'un est revêtu d'un office, on lui remet une copie des loix qui le concernent.

Leur médecine, leur chirurgie & leur chymie ne peuvent mériter le nom de science. La premiere ne consiste

qu'en un certain nombre de remedes qu'ils tiennent de leurs ancêtres, & qu'ils administrent par routine, sans aucun égard pour les symptômes particuliers. Ils ont des pratiques fort bizarres envers les malades. La premiere opération d'un médecin, lorsqu'il est appellé, est de faire étendre le malade par terre, de monter sur son corps, & de le fouler aux pieds; ils prétendent par-là en amolir & relâcher les parties. Leur ignorance est si profonde dans la chirurgie & dans l'anatomie, qu'ils ont besoin des Européens pour faire de simples saignées. Ils aiment la chymie avec passion, & quelques-uns se vantent d'en posséder les plus rares secrets. Mais à Siam. comme ailleurs, la chymie a beaucoup de charlatans & d'imposteurs, & ne fait pas moins de dupes.

Exercices, spectacles & autres divertissemens.

Les exercices du corps sont encore plus négligés à Siam que ceux de l'esprit: on n'y voit personne qui con-

noisse l'art de manier un cheval. Un Siamois n'a des armes s'il n'en a reçu du Roi : ce n'est qu'après cette faveur qu'il peut en acheter d'autres ; on ne peut s'y exercer qu'avec son ordre. A la guerre même les sentinelles restoient assises avant l'arrivée des François, & tous ne pouvoient tirer un coup de fusil qu'un genou en terre & à demi assis sur le talon. Loin de s'exercer à la course, ils ne connoissent seulement pas le plaisir de marcher pour la promenade. Enfin, la course des balons est leur unique exercice ; & dès l'âge de quatre ou cinq ans, tout le monde apprend à manier la rame ou la pagaye. Ils supportent ce travail pendant un assez longtemps avec une facilité surprenante, & c'est sans doute parce qu'il faut être assis, car il semble que les Siamois fassent consister tout leur bonheur à être dans cette attitude.

Autant la nation Siamoise a peu de goût pour les exercices particuliers, autant elle aime les spectacles publics. Il y a des théâtres sur lesquels on exécute des pantomimes qui représentent

une

une action guerriere; des espèces de drames sérieux, mêlés d'actions & de récits, & des danses mêlées de chansons galantes, & interrompues par des parades ou des bouffonneries grossieres. Ces trois genres de spectacles ont les noms de *cone*, de *lacone* & de *rabam*. Il y a aussi des comédiens Chinois, des danseurs de corde & d'autres bateleurs qui sont fort suivis.

Le cerf-volant est pendant l'hyver un des amusemens de la cour de Siam & de tous les Souverains de l'Inde. Celui du Roi est en l'air toutes les nuits & porte une lumiere; des mandarins sont nommés pour en tenir le cordon. Les Siamois ont aussi des lutteurs & d'autres athlétes qui joutent en combattant avec les coudes & avec les poings. Dans le dernier de ces combats, ils se garnissent la main de cordes au lieu des gantelets de fer que les Romains employoient. On ne voit point à Siam de courses de chevaux, mais des courses de bœufs qui sont assez singulieres; des courses sur l'eau où les rameurs montrent beaucoup de

vivacité, & les barques beaucoup de légereté.

On peut mettre encore au rang des spectacles de Siam les combats d'éléphans d'autres animaux, & sur-tout des coqs. Le divertissement le plus familier est le jeu de trictrac, qu'ils appellent *saca*, & qu'ils jouent à notre maniere. Ils l'aiment avec tant d'excès, qu'ils vont jusqu'à risquer leur fortune, leur liberté & celle de leurs enfans. Le tabac en fumée a beaucoup de charmes pour toute la nation ; grands & petits, hommes, femmes, enfans, tous se plaisent à fumer dès qu'ils ont un moment de loisir. C'est dans ces divers délassemens que les Siamois passent tout le temps qui leur reste, après avoir satisfait à la corvée de six mois que le Roi exige de chacun d'eux. Les femmes sont, comme en Barbarie, chargées des travaux pénibles, de la culture des terres, des achats domestiques & du soin du ménage. Un Siamois, suivant la Loubere, est éveillé le matin à sept heures par sa femme, qui lui sert aussitôt du riz & du poisson

son. Après ce repas, il se rendort jusqu'à midi qu'il en fait un second; & l'intervalle qui le sépare du troisiéme qui se fait au déclin du jour, est encore rempli par le sommeil. Après le souper, jusqu'à minuit qu'on se couche, le temps est employé aux jeux ou à fumer.

Arts manuels.

Le royaume de Siam ne produit de bons artisans en aucun genre. La paresse naturelle de ses habitans, le défaut d'encouragement sont deux motifs qui s'opposent sans cesse aux progrès des arts. Quel ouvrier voudroit mériter une distinction, son habileté seroit récompensée par la servitude, & il se verroit obligé de travailler gratuitement toute sa vie pour le service du Roi. Comme ils sont employés indifféremment à toutes sortes d'ouvrages dans les six mois de travail que le Roi exige d'eux, chacun s'attache de bonne heure à tous les métiers, & n'excelle dans aucun. Ils ont des doreurs, des orféyres, des peintres, des menuisiers, des

ſculpteurs, des forgerons, & en général tous les arts néceſſaires aux premiers beſoins. Quant à ceux qu'enfante le luxe, la pauvreté eſt trop grande dans toutes les conditions pour qu'ils puiſſent exiſter. Ils ne marchent qu'à la ſuite de l'abondance & de la proſpérité.

Mariages.

En Europe, une cérémonie religieuſe précéde ordinairement la conſommation du mariage : à Siam, elle ne vient qu'à ſa ſuite. La demande de la fille ſe fait ici, comme à la Chine, par de vieilles femmes qui rendent de bons témoignages aux parens des deux parties ; après quoi on conſulte les devins ſi le mariage ſera heureux. Lorſqu'il eſt arrêté, le jeune homme fait trois viſites à ſa prétendue, & lui offre du bétel, des fruits & d'autres petits préſens. A la troiſiéme viſite, les parens des amans ſont préſens, & conviennent de la dot de la mariée & du bien de l'époux, & au même moment, on remet au mari, en préſence de témoins, la dot de ſa femme, &

le lendemain on célébre la nôce ; elle est accompagnée à Siam, comme partout, de fêtes & de réjouissances, dont les facultés & la condition des familles sont la régle. La fête dure jusqu'à minuit : alors on conduit les deux époux dans une chambre, & on les laisse seuls le reste de la nuit. Les Talapoins viennent le lendemain, à la pointe du jour, visiter nos mariés, & bénir leur union par quelques prieres, en les aspergeant d'eau consacrée à leur façon.

Il est permis aux Siamois d'avoir plusieurs femmes ; mais il n'y en a qu'une qui ait proprement la qualité d'épouse ; les autres n'apportant point de dot, sont traitées comme des esclaves. On les prend sans aucune cérémonie, on les quitte, ou l'on les vend suivant son caprice. Leurs enfans, loin d'avoir aucune part à la succession de leur pere, peuvent être vendus par les héritiers, ainsi que leurs meres. Quant aux enfans de la véritable épouse, ils partagent, par égale portion, l'héritage du pere & de la mere, mais ils ne le recueillent qu'après la mort de

l'un & de l'autre, parce que le survivant des deux a la jouissance de tous les biens. Les femmes gardent toujours le nom de leur famille sans prendre celui des maris. On nous assure qu'en général, la paix, l'union & la fidélité régnent dans les mariages, & que les divorces y sont très-rares, quoiqu'ils ne dépendent que du mari en rendant à sa femme ce qu'il en a reçu, & partageant avec elle les enfans qu'elle lui a donnés.

Les peres ont ici un pouvoir absolu sur tous leurs enfans; ils peuvent en disposer à leur volonté, mais non pas les tuer; & ce despotisme ne manque pas sans doute d'entrer pour beaucoup dans la soumission & le respect que les enfans ont pour leurs parens.

Les mariages sont défendus au premier degré de parenté; mais il est permis d'épouser sa cousine-germaine, les deux sœurs, pourvû que ce ne soit dans le même temps. Les Rois ne sont pas assujettis à cette loi; Chaon-Naraie avoit épousé sa sœur, dont il avoit eu une fille unique qu'il épousa

ensuite secrettement. Les Européens, instruits de cette union criminelle par les égards extraordinaires qu'on avoit pour cette Princesse, ne parloient jamais d'elle que sous le nom de *Princesse-Reine.*

Des Funérailles.

Aussi-tôt qu'un malade a rendu le dernier soupir, on lui verse du mercure dans la bouche pour consumer ses intestins, & on enferme son corps dans un cercueil de bois vernissé ou de plomb doré. On le place ensuite sur une estrade autour de laquelle on brûle des bougies & des parfums. Chaque nuit, un certain nombre de Talapoins, rangés dans la chambre le long des murs, chantent en langue balie des morceaux qui roulent sur des moralites, ou qui semblent enseigner à l'ame du défunt le chemin qu'elle doit tenir pour arriver au ciel.

La famille choisit un lieu commode à la campagne pour y rendre au corps les derniers devoirs, qui consistent à le brûler avec beaucoup de vaines cérémo-

nies, suivant l'état & les richesses des familles. La méthode n'est pas de réduire le corps en cendres, mais seulement de le faire rôtir à nud sur le bucher, après quoi on le remet dans la bierre, que l'on dépose sous une des pyramides qui environnent les pagodes. Ces peuples sont si jaloux de remplir cette obligation, qu'il arrive quelquefois qu'un Siamois, élévé en dignité, fait déterrer le corps de son pere, quoique mort depuis long-temps, pour lui faire de magnifiques obsèques, si celles qu'on lui a faites au temps de sa mort n'étoient pas dignes de l'élévation présente de sa famille. Dans les maladies épidémiques, l'usage est d'enterrer les corps sans les brûler; on les exhume quelques années après pour leur conférer les honneurs du bucher. La loi les interdit à ceux que la Justice condamne à mourir, aux enfans morts-nés, aux femmes qui meurent en couche, aux noyés, & à tous ceux qui ont péri par quelqu'accident funeste & violent. Les Siamois mettent ces malheureux au rang des coupables,

parce que, d'après leurs idées, il ne peut arriver de malheur à l'innocence. Les corps de ces derniers ſont enterrés dans les champs ; & les foſſes que l'on fait ſont ſi peu profondes, qu'ils deviennent ſouvent la proie des bêtes féroces.

Le deuil n'eſt ni réglé ni forcé à Siam. Chacun a la liberté d'en régler les marques ſur le ſentiment de ſa douleur. On a obſervé qu'on voit plus ſouvent les peres & les meres en deuil pour la mort de leurs enfans, que ceux-ci pour la mort des auteurs de leurs jours. La ſimplicité que les Siamois ont de croire aux apparitions, les porte à offrir quelquefois ſur les tombeaux des viandes que les animaux mangent, ou à faire pour eux des libéralités aux Talapoins, leſquels prêchent que l'aumône rachete les péchés des morts & des vivans ; mais on voit que la piété a moins de part que la crainte, à ces offrandes.

Origine du royaume de Siam.

Les Siamois reconnoiſſent Sommona-

Kodom pour leur législateur, & le font mourir cinq cent quarante-cinq ans avant J. C. La vie qu'ils en donnent n'est qu'un tissu de contes merveilleux & de fables absurdes qui ne méritent pas d'être réfutées. Il suffit de dire que depuis la mort de cette prétendue divinité, jusqu'à l'année sept cent cinquante de l'ére chrétienne, les chroniques Siamoises ne font mention d'aucun Roi, ni d'aucun événement historique. Cette lacune démontre évidemment combien il faut se défier de tout ce qui précéde l'an 750. Mais cette époque concourant avec le temps de la premiere excursion des Arabes dans les Indes, nous sommes tentés de croire, avec l'auteur de l'histoire moderne, que la Monarchie Siamoise doit son origine à l'irruption de ces barbares. Quelques Indiens effrayés ont pu passer au-delà du Gange pour traverser les montagnes & les forêts dont le pays de Siam est environné, & chercher une retraite tranquille & assurée sur les bords du Menam. C'est ainsi qu'en 452, on a vu

les Huns & les Goths ravageant l'Italie, plusieurs habitans des pays sauvages se retirer dans de petites isles du golphe Adriatique, & jetter les fondemens de la République de Venise.

Depuis 750 jusqu'à 1689, les Siamois comptent cinquante-deux Rois; mais leur pays a essuyé différentes révolutions dont on peut voir le détail dans tous les écrivains qui ont traité de cette contrée. Bornons-nous à rapporter qu'elle fut quelque temps soumise au Roi de Pégu, & qu'elle parvint à en secouer le joug; que dans d'autres temps elle fut gouvernée par des tyrans qui furent détrônés, ou par des Princes voluptueux sur lesquels des ministres entreprenans usurperent l'autorité souveraine. Remarquons surtout qu'à peu près vers l'an 1650, temps où les Anglois offroient à l'Europe le spectacle d'une catastrophe sanglante, dont le Roi Charles Ier. étoit la malheureuse victime (*a*), il se passoit à Siam une tragédie tout-à-fait semblable, avec

(*a*) Il fut décapité à Londres le 9 février 1649.

les mêmes apparences de justice. Les grands du royaume assemblés, dégraderent leur Roi, le dépouillerent des ornemens de la souveraineté, le condamnerent à la mort, & placerent sur le trône le premier ministre qui avoit aigri les esprits & excité la conspiration. Un autre usurpateur s'empara du sceptre par une nouvelle révolution, & il passa ensuite dans les mains de Chaou-Naraie, qui l'arracha à son oncle. C'est sous le régne de Chaou-Naraie que le hasard ayant amené à la cour de Siam un aventurier qui avoit de grands talens, il parvint à s'élever à la plus haute fortune. Nos rélations Françoises l'ont appellé indifféremment Constance ou Phaukon. Kœmpfer prétend que son véritable nom étoit Constantin. Le chevalier de Forbin, qui étoit passé à Siam en qualité de major de l'ambassade de France, peint ce ministre comme un homme d'esprit & de courage; mais en même temps envieux, méfiant, ingrat, ambitieux & cruel, qui voulut le faire périr & l'empoisonner plusieurs

fois (*a*). Kœmpfer, qui se trouvoit à Siam après la mort de ce favori, en fait un portrait non moins odieux, & par-là très-différent de celui que nous ont laissé les Jésuites, & sur-tout le P. Tachard qui fut le principal instrument dont Constantin se servit pour entrer en liaison avec la France. On sçait assez le peu de fruit que produisirent les ambassades réciproques du Monarque Siamois à Louis XIV, & de ce Prince à la cour de Siam; quelle fut la fin tragique du malheureux Constantin, qu'une fatale conspiration tramée par les grands du royaume, fit passer tout-à-coup du faîte des grandeurs dans la plus affreuse prison, & à une mort humiliante, & comment la femme & le fils

---

(*a*) *Voyez les Mémoires du chevalier de Forbin, tome 1, page 153.* Il dit que Constance étoit Grec de nation, & fils d'un cabaretier d'un petit village appellé *la Custode* dans l'isle de Céphalonie. Le P. Tachard le fait noble Vénitien. On verra par la suite que c'est à la reconnoissance de ce Jésuite, que le ministre Siamois a dû ses lettres de noblesse.

de ce ministre infortuné survécurent misérablement à son mari. Kœmpfer rapporte qu'on les a vus l'un & l'autre mendier leur pain de porte en porte, sans que personne ait osé intercéder pour eux. Dans le même temps, les deux freres du Roi furent étouffés entre des planches de bois de Sandal. Après cette révolution, Chaou-Naraie ne fit que traîner des jours languissans & remplis d'amertume, & mourut un mois après l'exécution de son favori. Pitrarcha, qui avoit été le principal auteur de ces scénes sanglantes, & qui étoit fils de la nourrice du Roi, se rendit au temple revêtu des ornemens Royaux, & se fit couronner dans la capitale. Ce nouvel usurpateur ne garda aucun ménagement avec les François qu'ils sçavoient avoir été dévoués à Constantin. Après leur avoir tendu différens piéges qu'ils éviterent, ils furent attaqués, à force ouverte, dans la forteresse de Bancok, dont la garde leur avoit été confiée. Mais les Siamois voyant de l'impossibilité à les réduire, firent un traité avec eux, &

s'obligerent à leur fournir des vaisseaux munis de provisions & d'artillerie pour les conduire à la côte de Coromandel; ce qui fut exécuté le 2 novembre 1689. Leur séjour dans ce royaume ne fut que de treize mois; & bien-loin d'apporter aucun avantage solide au commerce François, elle ne servit qu'à indisposer tous les esprits contre la nation.

Forme du Gouvernement.

Le Roi de Siam peut être regardé comme le plus puissant de tous les Princes qui régnent dans la Presqu'isle au-delà du Gange. On a une vénération infinie pour sa personne; on lui rend des hommages qui différent peu de l'adoration. Son palais passe pour un lieu sacré: personne n'y entre sans se prosterner jusqu'à terre, & sans avoir été désarmé & examiné. Pour peu qu'on ait bû & mangé, que l'haleine ait quelqu'odeur, on est renvoyé crainte de profanation du palais.

Quoiqu'il soit rempli d'une multitude de gardes d'officiers, on n'y entend

pas le moindre bruit. Ce lieu ressemble à une solitude profonde ; les ordres mêmes ne s'y donnent pas verbalement. Un mandarin, qui a toujours les yeux attachés sur la personne du Roi, connoît ses volontés à certains signes, & les explique par d'autres aux officiers subalternes. Son emploi est un des plus considérables du royaume, & c'est le seul qui ait droit de paroître debout devant le Roi. Les courtisans les plus favorisés ne l'approchent que prosternés, & il reçoit les ambassadeurs du haut d'une tribune élevée qui permet à peine de le voir. C'est un crime de lèze-majesté de parler du Roi, de prononcer seulement son nom. Le pere Tachard rapporte qu'on fut extrémement scandalisé des questions qu'il fit un jour sur la santé de ce Souverain, & que personne ne daigna lui faire une réponse.

Le despotisme régne ici comme en Perse, & le Despote ne se montre jamais qu'avec un appareil de grandeur propre à établir la soumission, à inspirer la crainte, en tâchant de persua-

der aux peuples que les Rois ſont au-deſſus de la condition humaine ; auſſi les ſujets n'ayant d'autres ſentimens que l'humilité, s'intéreſſent peu à la conſervation de leur maître. Gémiſſant dans l'oppreſſion, & eſpérant toujours quelques adouciſſemens à leur miſere qui ne peut augmenter, ils voient arriver des révolutions avec plaiſir, & ils ſe livrent volontiers aux impulſions qu'on veut leur donner.

Il réſulte auſſi des dogmes de leur religion une opinion qui contribue encore beaucoup à les détacher de leur Souverain. On a vu qu'ils ne croient pas que l'innocent puiſſe être malheureux, & qu'ils ſont perſuadés que les ames des Rois ont une origine différente de celle des ames vulgaires. Il arrive de-là que ſi un homme de la lie du peuple vient à s'emparer du trône, le Monarque diſgracié eſt auſſitôt oublié ; les hommages ſe tournent ſans effort vers l'uſurpateur, parce qu'ils ſe perſuadent que ſon ame eſt d'un ordre plus noble, & le Roi détrôné n'eſt plus qu'un coupable juſtement puni par

le Ciel. Les inconvéniens d'un tel gouvernement n'ont pas échappé à la Loubere (*a*), & il fait à ce sujet d'excellentes réflexions que nous nous faisons un plaisir de rapporter.

Le despotisme, qui est la base du gouvernement Siamois, est en même temps le principe de sa ruine. L'autorité est tellement concentrée dans un seul homme, que quiconque aspire à la royauté, n'a qu'un pas pour y parvenir. Le contraire arrive dans ces royaumes bien policés, où le Prince abandonne une partie de son pouvoir à plusieurs ministres, & sur-tout à plusieurs corps permanens de magistrature. Ceux à qui il confie ce précieux dépôt se trouvent intéressés à le conserver. Le joug paroît plus leger au peuple, & l'autorité du Souverain s'affermit sur des fondemens solides. *Mais le despotisme qui régne à Siam, & dans la plupart des autres cours Asiatiques, rend la fortune du Prince & celle de ses sujets également incertaines; ôte au Mo-*

(*a*) *Tome I, page 409 & suivantes.*

narque sa défense naturelle en séparant ses intérêts de ceux de son peuple; trahit l'autorité Royale en paroissant étendre ses droits, & enfin ne laisse au peuple aucune connoissance de ses devoirs, de la justice, parce que les volontés du Souverain sont autant de loix, & qu'il n'est pas possible qu'un homme ne soit sujet à erreur, & le plus souvent esclave de ses passions.

Le service intérieur du palais se fait par des pages, par quelques eunuques & par de jeunes filles. Ces dernieres, qui se prennent parmi les plus jolies filles de la bourgeoisie, ont seules la liberté d'entrer dans la chambre du Roi. Elles l'habillent, font son lit, lui préparent à manger & le servent à table.

Le Roi a plusieurs femmes, & grand nombre de maîtresses, ainsi que dans tout l'Orient. La succession au trône n'est pas bien réglée. L'intrigue, la faveur d'une maîtresse fait souvent donner l'exclusion aux enfans des épouses légitimes, mais les filles ne peuvent jamais succéder.

Les grands Officiers du Royaume

font au nombre de sept, sçavoir, le grand Chancelier appellé *Barcalon*, qui est comme le premier Ministre, le Directeur général des confications, le Surintendant des bâtimens, l'administrateur général des revenus de la Couronne, le grand Ecuyer, le grand Maître de la Maison du Roi, & le Chef suprême des Tribunaux de Justice. Ce sont là les premiers Mandarins qui composent le Conseil d'Etat, & il y en a encore d'autres inférieurs qui sont occupés du détail des fonctions de ces grandes Charges.

Division de la Nation; condition des Siamois; administration de la Justice.

La distinction la plus commune entre les Siamois est celle des personnes libres & des esclaves. On est esclave ou par naissance, ou par dette, ou par ordre de la Justice ou du Prince. Celui qui n'est esclave que pour dette, redevient libre en payant, mais s'il a eu des enfans pendant son esclavage, ils se partagent entre son maître & lui. Un

maître a tout pouvoir sur ses esclaves, à l'exception du droit de mort.

On ne sauroit distinguer proprement que deux ordres dans le corps des Siamois libres. La noblesse n'est que la possession actuelle des charges, ainsi qu'à la Chine, & la volonté du Prince fait les nobles. Il y en a de différentes classes qui sont désignées par des titres qu'on peut comparer à ceux de Ducs, de Marquis, &c. & chacun de ces nobles reçoit avec son office, un certain nombre de gens qui sont obligés à son service pendant six mois de l'année sans aucun salaire. Quelque illustre, quelque puissante qu'ait pu être une famille par une continuité de grandeur, dès que ses emplois passent en d'autres mains, tous les membres qui la composent n'ont plus rien qui les distingue du peuple. La distinction entre le peuple & les prêtres n'est pas moins passagere, parce qu'on peu ttoujours passer de l'un de ces états à l'autre. Sous le nom de peuple, il faut entendre le corps libre de la nation.

Ce peuple est une milice dans la-

quelle chacun est enrôlé. Tous les Siamois libres sont soldats, & doivent six mois de service à leur Souverain, qui leur fournit des armes & des chevaux, s'il veut qu'ils servent à la guerre, mais comme il ne peut employer tous ses sujets dans ses armées, il occupe pendant six mois de l'année, aux travaux qu'il juge à propos, ceux qu'il n'a pas destinés au métier des armes. C'est pour ne laisser échaper personne au service personnel, qu'on tient tous les ans un compte exact du peuple. Il est divisé *en gens de main droite & en gens de main gauche*; division singuliere qui sert à marquer de quel côté on doit se ranger dans ses fonctions. Les uns & les autres sont sous-divisés par bandes, dont chacun a son chef qui s'appelle *Naï*. C'est aussi un terme de civilité que les Siamois employent mutuellement, comme les Chinois se servent de celui de *Maître* ou de Docteur. Ces Naï ont différens priviléges, & jouissent d'une considération proportionnée au nombre de leur tribut.

Les Talapoins, quoique exempts de

corvées, ne laiſſent pas d'être inſcrits ſur les rôles publics dans leur claſſe, afin que s'ils rentrent dans le monde, comme ils en ont la liberté, ils redeviennent ſujets au même ſervice que le reſte de la nation. Les eſclaves des particuliers ſont auſſi diſpenſés de ſervice envers l'Etat. On doit remarquer que c'eſt ici un vice, dont l'exiſtence ſurprendroit infiniment dans tout autre Etat qu'un gouvernement deſpotique. Cet uſage de ſouffrir que des créanciers deviennent les maîtres de leurs débiteurs, bleſſe directement les intérêts du Souverain, puiſque chaque homme, réduit à l'eſclavage, devient inutile à l'Etat, & que moins il y a de ces ſortes d'eſclaves, plus les travaux s'allegiſſent en ſe partageant entre un plus grand nombre de ſujets. Mais tel eſt le caractere d'un Deſpote, que la condition de ſes ſujets l'intéreſſe peu, & qu'il lui eſt indifférent qu'ils ſoient plus ou moins chargés de travaux, pourvu que ſes volontés ſoient exécutées.

Il y a dans le Royaume de Siam pluſieurs Tribunaux pour rendre la

justice. Ils sont composés de plusieurs officiers & d'un Président qui a seul le droit de prononcer, & qui s'appelle *Pouran*. Il a non-seulement l'intendance de la Justice, mais le commandement militaire dans toute l'étendue de sa Jurisdiction, & les autres officiers du Tribunal exercent, sous ses ordres, différentes fonctions rélatives à la police, à l'inspection des troupes, & à la confection des rôles des corvées. Tous ces offices, excepté celui de Pouran, sont ordinairement héreditaires, & il n'y a point de vénalité dans les charges. Mais la moindre faute; le caprice du Souverain peut en priver les possesseurs. Elles ne rapportent ni gages, ni aucune espéce d'appointemens. Le Roi loge ses officiers, & leur donne des terres avec des esclaves pour leur culture, des armes, des chevaux, &c. Le principal gain des charges vient des concussions qui paroissent autorisées dans toutes les parties du Royaume, par le silence de la Cour. Tous les officiers sont d'intelligence pour s'enrichir aux dépens du peuple. Le commerce

merce des préſens eſt public, & un Juge n'eſt pas puni pour en avoir reçu, à moins qu'il ne ſoit ouvertement convaincu d'une injuſtice. Les officiers ſubalternes, obligés de faire des préſens à leurs ſupérieurs, foulent de leur côté, le peuple qui ſe trouve par-tout la victime de l'avarice & de l'ambition des Grands.

Cependant tous ces Officiers s'engagent, par ſerment, à l'obſervation fidele de leurs devoirs. La forme de ce ſerment conſiſte à boire une certaine quantité d'eau ſur laquelle les Talapoins prononcent des imprécations contre celui qui l'avale, s'il manque jamais aux engagemens qu'il contracte.

Les Siamois n'ont qu'un même ſtyle pour tous les procès; ils ne connoiſſent pas la diviſion des affaires civiles & criminelles, ſoit parce qu'il y a toujours quelques châtimens pour celui qui perd un procès purement civil, ſoit parce qu'en effet les différends de cette nature y ſont très-rares. Tous les procès ſe font par écrit, & l'on ne plaide pas ſans avoir donné caution. Une forma-

lité singuliere qui se pratique dans tous les Tribunaux, c'est que dès le commencement de la procédure, on fait comparoître les parties pour leur proposer un accommodement, & on les somme trois fois d'y accéder. Sur leur refus on entend les témoins ; on lit leur déposition à l'assemblée du Tribunal, après quoi les Conseillers donnent leurs avis que l'on enregistre, & le procès passe pour instruit. Le Greffier fait lecture au Pouran devant l'assemblée du Conseil, de tout le procès & des opinions ; le Président y prononce en termes généraux : *Telle partie sera condamnée par la loi.*

Un officier lit aussitôt l'article du code qui regarde la matiere du procès, & on cherche à l'expliquer en faveur de celui qu'on veut favoriser. C'est le Pouran seul qui décide. Mais s'il arrive que sa Sentence soit tout à fait contraire à l'équité, un officier du Tribunal, lequel représente nos Procureurs du Roi, est obligé d'en donner avis à la Cour.

Si l'on exécutoit strictement les loix, le plus long procès ne dureroit pas une

ſemaine, mais l'avarice des Juges a imaginé des délais qui éterniſent les procès, & qui ruinent les plaideurs. On voit, par un mémoire rapporté par La Loubere, que les frais d'un procès ordinaire montent à plus de 60 liv. ſomme très-conſidérable pour un pays où tout le monde eſt pauvre. Malgré ces dépens, on eſt encore tenu de donner aux Juges une certaine quantité de riz, de bougie, de toile, de betel, d'arak, &c.

Les procès criminels s'inſtruiſent à peu-près de la même façon que les autres. Mais les Juges ordinaires ne peuvent prononcer un Arrêt de mort. C'eſt un droit réſervé au Roi ſeul, & qu'il délegue quelquefois à des Magiſtrats par une attribution particuliere. La Cour de Siam, à l'imitation de celle de Pekin, envoye dans les provinces des inſpecteurs extraordinaires, tels que les Kolis, dont le devoir eſt d'examiner la conduite des *Pourans* & autres officiers. Ces commiſſaires ont droit de juger à mort les particuliers, de dégrader les Magiſtrats, de les empriſonner, & de leur infliger une peine capitale.

Elles ſont ici très rigoureuſes, ainſi que les ſupplices. Mais le vol n'eſt puni que par la reſtitution du double ou du triple, dont la moitié s'applique au Juge, & le reſte à la partie lézée. Lorſque les preuves manquent, on a recours aux épreuves de différens genres, les mêmes qui ſe pratiquoient en Europe dans les ſiécles de barbarie. Il ne manque peut-être que l'uſage du duel à toutes ces épreuves, pour rendre les Siamois auſſi barbares que nous l'avons été.

Forces militaires, maniére de faire la guerre.

Tous les Siamois étant ſoldats, il eſt facile au Roi d'avoir des armées nombreuſes. Mais les forces ordinaires conſiſtent en deux ou trois mille hommes de cavalerie, & en ſa garde compoſée de naturels & d'étrangers à ſa ſolde au nombre de deux ou trois mille. Au reſte, ſes armées ſe forment quand il lui plaît, de ſes ſujets qu'il fait ſervir par ſémeſtre. L'art de la guerre eſt d'autant plus ignoré de ces peuples, que leur inclination y eſt tout à fait oppo-

ſée, & que l'opinion de la métempſy-coſe leur inſpire de l'horreur pour l'effuſion du ſang ; d'ailleurs un peuple d'eſclaves peut-il être courageux. La vue d'une épée nue met en fuite cent Siamois. Dans leurs guerres ils ne ſongent qu'à faire des eſclaves. Si les Péguans, par exemple, entrent ſur les terres de Siam, les Siamois font une incurſion, par un chemin oppoſé, ſur celles du Pégu. Les deux partis pillent, enlevent des villages entiers pour l'eſclavage, & ſe retirent contens. Si les armées ſe rencontrent, ce qu'elles ne cherchent jamais, elles ne tirent pas directement l'une ſur l'autre. Une eſpéce de convention qui n'a ſon principe que dans leur lâcheté mutuelle, les porte toujours à tirer plus haut, mais de façon que les balles & les fléches retombent ſur l'ennemi. Dès qu'elles commencent à tomber dans un des deux partis, il abandonne la place, & prend la fuite pour ne plus reparoître. Une bataille eſt très-meurtriere quand il y a eu quarante hommes de tués.

Leur lâcheté naturelle, jointe à leur

ignorance, les rend incapables d'entreprendre un siége dans les régles. S'ils attaquent une place, c'est par la faim ou par trahison. L'art des fortifications leur étoit inconnu avant le régne de Chaou Naraie. On peut en juger par l'aventure arrivée quelques années avant l'ambassade du Chevalier de Chaumont à Siam. Le Roi souhaitant de faire construire un fort sur la frontiere de Pégu, choisit pour l'exécution de cet important dessein, un françois nommé Charbonneau, attaché au service des Missions étrangeres en qualité de garçon apoticquaire, après avoir été frere quêteur du Couvent de Saint Lazare à Paris. Frere Charbonneau qui n'avoit aucune notion de Génie, & dont toute l'habileté consistoit à faire une saignée, se défendit long-temps d'entreprendre un ouvrage auquel il n'entendoit rien. Il fallut obéir, & il s'en acquitta comme il put. Pour prix de ce service, on lui donna le gouvernement de Jonsalam, fortetesse aussi sur les frontieres Pégu, & il l'exerça pendant trois ou quatre ans avec beaucoup d'approbation. Il eut

pour fucceffeur dans cet emploi un autre françois nommé *Billy*, qui étoit venu à Siam à la fuite du Chevalier de Chaumont, dont il étoit Maître d'Hôtel. Depuis le frere Charbonneau, il y a eu de véritables Ingénieurs françois, qui font reftés au fervice du Roi de Siam, & qui ont fortifié Bancok & Louvo.

Forces maritimes, Navires, Galeres, Balons.

Les forces maritimes de Siam font encore moindres que celles de terre. Elles fe réduifent à cinq ou fix navires affez femblables aux jonques chinoifes, & à une cinquantaine de galeres montées de foixante hommes tant rameurs que foldats.

Les Siamois donnent le nom de balons à de petites barques qui ne vont que fur les rivieres, & dont la conftruction eft affez remarquable. Elles n'ont communément qu'une toife de large, mais leur longueur eft quelquefois de cent & cent vingt pieds. Le corps du bâtiment n'eft que d'un feul tronc d'ar-

bre creusé & élargi avec le secours du feu. On ajoute de chaque côté un bordage, une proue & une poupe très-hautes qui représentent ordinairement un dragon ou quelqu'autre animal monstreux. Les rameurs sont assis, les jambes croisées, sur de petits bancs placés dans la largeur du balon. L'un rame à droite & l'autre à gauche, avec une petite rame courte qui n'est point attachée à la barque, & que l'on nomme *pagaye*. Les grands balons tels que ceux du Roi & des grands seigneurs, ont jusqu'à cent hommes d'équipage, qui manœuvrant en cadence & avec grace, semblent former avec leurs rames les aîles ou les nageoires des poissons monstrueux représentés à la poupe & à la proue.

Les balons ordinaires ont dans leur centre une loge de bois qui contient quelquefois toute une famille. Ceux des gens qualifiés, ou qui appartiennent au Roi, & qu'on appelle balons d'Etat, ont seulement un siége qui occupe presque toute la largeur, & qui ne contient qu'une place. Ce siége est plus ou moins

élevé ſuivant la dignité des perſonnes. Un Mandarin du premier ordre, a ſon eſtrade ſurmontée d'une impériale formée par une eſpéce de berceau de canne appellé *chirole*, enduit de vernis. Les Mandarins ſubalternes n'ont point de chiroles à leur balon, & ſe ſervent ſeulement d'un paraſol, pour ſe garantir des injures de l'air. Les balons d'Etat ont des chiroles dorées ſupportées ſur des colonnes, & couronnées de pluſieurs ornemens qui ſe terminent ordinairement en pyramides. Tous les voyageurs conviennent que rien n'eſt plus beau à voir que le ſpectacle d'une multitude de balons de toute eſpéce qui couvre le Menam en certains jours de fête. Quand le balon du Roi paſſe, tous les autres s'arrêtent. Les plus grands ſeigneurs deſcendent de leur eſtrade, & à leur exemple tout l'équipage ſe proſterne. Les femmes de diſtinction ont auſſi leurs balons avec des chiroles fermées de tous côtés, & ce ſont des femmes qui y font les fonctions de rameurs.

Outre ces ſortes de voitures qui ſer-

vent à voyager sur l'eau, les Siamois en ont d'autres pour voyager sur terre. Elles sont de deux sortes, les unes sont portées comme les palankins des Indes par quatre ou huit hommes, mais ne sont pas couvertes, & on s'y tient assis. Les autres voitures sont des chaises portatives de la forme des hamaks dont on se sert en Amérique & dans les vaisseaux. On s'y tient couché. Elles se portent de la même façon que la premiere. On se sert aussi d'éléphans dans les voyages, & c'est la voiture la plus commune après les balons.

Finances, Commerce.

Les revenûs du Monarque Siamois se réduisent à trois objets principaux: aux impositions, aux bénéfices casuels, & aux profits du commerce. Le premier consiste en taxes imposées sur les terres, sur les balons, sur les marchandises qui entrent ou sortent du Royaume, sur certains arbres qui sont d'un grand rapport, tel que le bétel, l'arekier, &c. Les revenus casuels sont les confiscations, les amendes, les présens que le

Prince reçoit de ses sujets & des étrangers, les taxes extraordinaires, & les sommes que donnent les particuliers pour se dispenser des six mois de corvées.

Le commerce est une troisiéme source de richesse pour le Roi de Siam. Cette profession utile à laquelle d'anciens préjugés, ont dans une partie de l'Europe, attaché une idée d'avilissement, est exercée à Siam par le Roi & tous les Grands du Royaume. Le Roi a non-seulement des magasins où il fait débiter ses marchandises en gros, mais encore des boutiques particulieres où elles se vendent en détail dans les marchés. La Reine & toutes les Princesses ont aussi leurs comptoirs & leurs facteurs.

Le commerce du Roi s'étend également au dehors & dans l'intérieur de son Royaume. Les toiles de coton sont le principal objet de ce dernier. Lui seul a le privilége exclusif de la vente de ces toiles; ses magasins en sont toujours bien fournis. Il arrive quelquefois que pour en débiter davantage, le gouvernement force les sujets à habiller leurs

enfans avant l'âge accoutumé.

Les étrangers ne peuvent se fournir que dans les magasins royaux, de calin, d'yvoire, de plomb, de salpêtre, de bois de sapan, d'areka, & de peaux de bêtes. Le souffre, la poudre à canon & les armes sont aussi des marchandises privilégiées, dont le débit n'appartient qu'au Prince même dans l'intérieur du Royaume.

Le reste du commerce est permis à tous les particuliers. C'est-à-dire, qu'ils vendent librement du riz, du poisson, du sel, de l'ambre gris, du fer, du cuivre, du vernis, de la cire, & plusieurs autres sortes de productions domestiques & étrangeres. La chasse & la pêche sont aussi permises à tout le monde, & c'est la principale ressource des Siamois, trop peu actifs pour s'adonner aux arts méchaniques, & trop pauvres pour entreprendre quelque commerce.

La bonne foi qui régne dans les marchés est très-remarquable. L'acheteur ne s'avise pas de compter la marchandise qu'on lui livre, ni le vendeur l'argent qu'il reçoit. Les Siamois furent

formalisés de voir les François ne rien acheter qu'avec de grandes précautions, & cette défiance parut les offenser en plus d'une occasion.

Monnoye, poids & mesures.

La plûpart des monnoies de Siam sont d'argent, d'une même forme, marquées au même coin, sans autre différence que leur grandeur & leur poids. L'or & le cuivre ne se convertissent pas en espéces; l'or est marchandise, & vaut douze fois l'argent. Toutes les piéces courantes ont la figure d'un petit cylindre rond d'un côté, & partagé de l'autre en deux petits globes divisés par une ligne de séparation. Le *tical* est la plus considérable de ces monnoies, & vaut environ trente-six sols de notre monnoie. Le *mayon* vaut un quart du tical, le *fouang* la moitié du *mayon*, & la *sompaie* est un demi mayon. Il y a encore une autre petite monnoie fort répandue dans le commerce, ce sont ces petits coquillages appellés *koris*. Leur usage s'étend dans toutes les Indes & sur les côtes d'Afrique. A Siam il en

faut huit cent pour faire un fouang ; c'est à-dire, quatre ou cinq sols de notre monnoie.

La justesse des poids n'étant pas déterminée par les loix, on se sert de piéces de monnoie dont le nombre fixe le poids & la valeur de la marchandise. Ni l'aune, ni aucune autre mesure de ce genre ne sont connues à Siam. Le bras sert à mesurer les étoffes, mais le plus souvent on les vend par piéces. Les cocos servent à mesurer les grains & les liqueurs. Chaque particulier a le sien, & sa contenance fait la régle de la vente & de l'achat.

Qualités morales des Siamois.

L'esprit de servitude dans lequel les Siamois sont élevés, énerve leur courage, & les rend d'une timidité excessive. Leur humeur est douce, mais elle n'a rien d'affable, rien d'engageant. S'ils sont sobres, flegmatiques, c'est par indolence plutôt que par vertu. Leur indifférence est sans bornes, elle approche de l'insensibilité. Ils n'admirent rien, ils aiment & haïssent foiblement;

Sans les corvées dont ils sont chargés, & que la politique fait trouver justes & indispensables, ces peuples vivroient dans une inaction absolue. Quoique leur physionomie ait quelque chose de sombre & de stupide, qui ne donne pas une grande idée de leur esprit, cependant ils ne manquent ni de pénétration ni de jugement. Ils conçoivent avec facilité. Leurs reparties sont vives & spirituelles. L'yvrognerie, la colere sont des vices qu'ils ont en horreur, & qui ne se trouvent communement que parmi le bas peuple.

Leur caractere les rend peu attachés à leur religion qu'ils ne connoissent que fort superficiellement; cependant ils respectent leurs prêtres. Ils honorent ceux qui font une profession particuliere d'en pratiquer les devoirs. Ils se plaisent à décorer les pagodes, à en enrichir les ministres. C'est ici le fruit de la superstition, ainsi que chez toutes les nations. Le degré d'ignorance en fait la mesure.

Si la bonne foi est extrême dans le commerce à Siam, l'usure y regne aussi sans bornes, & avec impunité. L'ava-

rice est le vice essentiel des Siamois. Dans un gouvernement où les fortunes sont si peu solides, ils n'amassent des richesses que pour les enfouir. Lorsque leur colere s'allume, ils ont moins de retenue que les Européens. C'est principalement par la calomnie, ressource des ames basses & foibles, qu'ils exercent leurs haines & leurs vengeances. Bien qu'ils ayent horreur de l'effusion du sang, leur emportement va cependant aux plus cruelles extrêmités. Le poison, l'assassinat sont employés secrettement pour les venger. Les duels sont inconnus. Les querelles ordinaires se terminent à coups de coude ou par des injures.

La timidité, l'avarice, la dissimulation, l'inclination au vol, sont des vices naturels qui croissent avec eux. Rien ne prouve mieux la force du penchant que ces Asiatiques ont au larcin, que deux avantures arrivées à des Siamois, & qui ne peuvent manquer de faire une digression agréable. Un Officier des magasins du Roi de Siam, ayant volé quelqu'argent dont il étoit dépositaire, ce Prince ordonna que pour supplice on

lui fit avaler trois ou quatre onces d'argent fondu. Il arriva que celui qui eut ordre de les ôter de la gorge du coupable, ne put se défendre d'en dérober une partie. Le Roi fit traiter ce second voleur comme le premier. Un troisiéme ne résista point à la tentation du même crime, c'est-à-dire, qu'il déroba une partie de l'argent qu'il avoit tiré de la gorge du dernier mort. Le Roi lui fit grace en disant agréablement ; c'est assez, je ferois mourir tous mes sujets l'un après l'autre si je ne me déterminois une fois à pardonner.

Le second trait s'est passé en France. Louis XIV fit faire un voyage en Flandres aux ambassadeurs Siamois ; un des Mandarins, qui les accompagnoit, prit une vingtaine de jettons dans une maison où ils avoient été priés à dîner. Le lendemain, ce Mandarin persuadé que les jettons étoient de la monnoie, en donna un à un laquais par forme de gratification. Cette imprudence fit reconnoître son vol ; mais on n'en témoigna rien.

Le lien d'une éternelle amitié parmi

les Siamois, c'est d'avoir bû du même arrak dans la même tasse. Pour donner plus de solemnité à leur promesse, ils pratiquent l'usage des anciens Scythes. Ils goûtent du sang l'un de l'autre ; mais on nous assure que cette cérémonie ne les empêche pas toujours de se trahir.

On a vu que la pudeur & la modestie sont l'appanage des femmes Siamoises. Tous les voyageurs ne vantent pas moins leur sagesse & leur retenue entre elles & dans le particulier. Elles ont les oreilles aussi chastes que les yeux, & les chansons indécentes sont proscrites par les loix. Leur naturel est froid ; l'habitude d'être renfermées y ajoute la plus grande fidélité dans le mariage. Leur vie est laborieuse, elles ne jouent point, n'aiment point la parure & ne reçoivent jamais de visites d'hommes. La mort ou l'esclavage est la punition de l'adultere. Les femmes du peuple jouissent d'une grande liberté : celles des grands menent une vie fort retirée. En général, elles ont un tendre attachement pour leurs ma-

ris. Dans une ville emportée d'assaut par l'ennemi, il n'est point d'honnête femme qui ne préfére la mort au risque de tomber au pouvoir du vainqueur. Les filles, suivant les voyageurs, sont moins sages, & trompent quelquefois la vigilance de leurs gardiens. Si on découvre leurs intrigues, les parens les vendent à un homme qui tient des lieux de prostitution, & qui achete aussi les femmes que leurs maris vendent pour cause d'infidélité.

Finissons la peinture des mœurs des Siamois par une observation remarquable de La Loubere (*a*). » Leur caractere, dit ce voyageur, est aussi tranquille que leur ciel qui ne change que deux fois l'année. Ils ont le bonheur de naître philosophes. Je crois, ainsi que les anciens l'ont pensé, que la philosophie est passée des Indes en Europe, & que nous avons été plus touchés de l'indolence des Indiens qu'ils ne l'ont été des merveilles que notre inquiétude a produites dans la

(*a*) *Tome Ier, page 295.*

» recherche de tant d'arts, lesquels
» nous avons regardés peut-être mal
» à propos comme l'ouvrage de la né-
» cessité.

Observations sur les Siamois.

Pour mettre le lecteur à portée d'apprécier au juste les relations de Siam qui ont été données par le P. Tachard & l'abbé de Choisy, ajoutons ici différentes parties du récit du comte de Forbin qui passa deux années entieres dans ce royaume. La bonne foi & la franchise se montrent si ouvertement dans les mémoires qu'il a donnés de sa vie; le stile simple & naïf dont ils sont écrits, convient si bien à un homme de mer, qu'il ne peut rester aucun soupçon sur la vérité de ce qu'ils renferment. Je dirai franchement (*a*) que j'ai été surpris plus d'une fois que l'abbé de Choisy & le P. Tachard, qui ont fait le même voyage, & qui ont vu les mêmes choses que moi, semblent s'être accordés pour donner au public,

(*a*) *Tome 1er. page 198.*

ſur le royaume de Siam, des idées ſi brillantes & ſi peu conformes à la vérité. Il eſt vrai que n'y ayant demeuré que peu de mois, & M. Conſtance ayant intérêt de les éblouir, ils ne virent dans ce royaume que ce qu'il y avoit de plus propre à en impoſer; mais au bout du compte, il faut qu'ils aient été étrangement prévenus pour n'y avoir pas apperçu la miſere. Elle ſe manifeſte par-tout à tel point qu'elle ſaute aux yeux, & qu'il eſt impoſſible de ne la voir pas.

En arrivant à l'embouchure de Menam, nous deſcendîmes chez le gouverneur de la Barre. Son logement étoit une cabane de jonc, couverte de feuilles de palmier, & environnée de trois ou quatre maiſons de la même fabrique. Nous trouvâmes dans celle où nous entrâmes trois ou quatre hommes aſſis à terre ſur leur cul, ruminant comme des bœufs, ſans ſouliers, ſans bas, ſans culotte, ſans chapeau, n'ayant ſur tout le corps qu'une ſimple toile dont ils couvroient leur nudité. Le reſte de la maiſon étoit auſſi pauvre qu'eux. Je

ne vis ni chaises ni aucun meuble ; je demandai en entrant où étoit le gouverneur, un de la troupe répondit c'est moi.

Cette premiere vue rabattit beaucoup des idées que je m'étois formées de Siam. Cependant j'avois grand appétit ; je demandai à manger, ce bon gouverneur me présenta du riz. Je m'informai s'il n'avoit pas autre chose, il me répondit que non.

M. de Forbin nous peint ensuite M. Constance comme un Ministre qui avoit soulevé tout le royaume contre lui par sa conduite, & qui, dans la crainte d'une révolution dont la santé languissante du Roi sembloit approcher le terme, cherchoit à s'appuyer d'une Puissance étrangere, sur la protection de laquelle il pût compter lorsqu'elle seroit établie dans le royaume.

Les Anglois & les Hollandois ne pouvoient être attirés à Siam par l'espoir du gain, le pays ne pouvant fournir un commerce considérable. Les mêmes raisons ne lui permettoient pas de s'adresser ni aux Espagnols, ni aux

Portugais; enfin, ne voyant point d'autre ressource que dans les François, il les crut aussi plus aisés à tromper, & c'est ce qui le porta à engager son maître à rechercher l'alliance du Roi de France, en chargeant les ambassadeurs Siamois d'insinuer que leur maître songeoit à se faire chrétien, chose à laquelle il n'avoit sûrement jamais pensé. Louis XIV, de son côté, crut qu'il étoit de sa piété de concourir à la conversion du Roi de Siam, en lui envoyant des ambassadeurs.

Lorsque Constance vit qu'une partie de son projet avoit si bien réussi par l'arrivée de M. de Chaumont, il s'occupa des moyens de le conduire à ses fins. Il fit entendre à M. de Chaumont que quoique les Hollandois desirassent depuis longtemps un établissement à Siam, cependant le Roi n'en avoit pas voulu entendre parler, parce qu'il craignoit l'humeur impérieuse de cette nation; mais que si le Roi de France, sur la bonne foi de qui il y avoit plus à compter, vouloit entrer en traité avec Sa Majesté Siamoise, il se faisoit

fort de lui faire remettre Bancok, place importante & une des clefs du royaume, à condition toutesfois qu'on y enverroit des troupes, des ingénieurs, & tout l'argent qui seroit nécessaire pour commencer l'établissement.

Ni M. de Chaumont, ni l'abbé de Choisy, ne voulurent se charger de ces propositions pour la cour de France. Le P. Tachard ne fit pas tant de difficultés. Ebloui par les succès heureux que Constance porta beaucoup au-delà de toute apparence de réalité, trompé d'ailleurs par ce ministre adroit & même hypocrite, quand il en étoit besoin, & qui, cachant sous une apparence de zèle ses menées ambitieuses, lui fit envisager tant d'avantages pour la religion, soit de la part du Roi de Siam, lequel, selon lui, ne pouvoit manquer de se faire chrétien un jour; soit par rapport à la liberté qu'une garnison Françoise à Bancok assureroit aux missionnaires pour l'exercice de leur ministere; flatté enfin par les promesses que le ministre ajoutoit, de faire un établissement considérable

aux

aux Jésuites auxquels il promettoit de construire un collége & un observatoire à Louvo; ce fut ce qui l'engagea à se dévouer aux volontés du ministre; en un mot, ce Pere ne voyant rien dans tout ce projet que de très-avantageux pour le Roi, pour la religion & pour sa compagnie, n'hésita pas à se charger de la négociation. Mais, comme M. Constance avoit eu occasion de reconnoître en moi une humeur libre & un caractere de franchise qui ne me permettoit pas de dissimuler, il appréhenda que n'ayant pas une grande idée de Siam & du commerce qu'on pourroit y établir, je ne parlasse ouvertement d'après ma façon de penser, & je ne ruinasse en un moment le projet sur lequel il fondoit toutes ses espérances. C'est ce qui le porta à me faire retenir à Siam sous le prétexte d'avoir un ôtage, tandis que les ambassadeurs du Roi seroient à la cour de France. On me promit aussi une grande fortune, & je fus fait grand-amiral & général des armées de Siam & gouverneur de Bancok.

Après que Constance eut fait jouer tous ces ressorts pour me retenir à Siam ; il n'oublia rien de ce qui pouvoit donner aux François une grande idée du Royaume. C'étoit des fêtes continuelles avec le plus magnifique appareil. Il eut soin d'étaler à leurs yeux toutes les richesses du trésor royal, qui sont en effet dignes d'un grand Roi ; mais il se garda bien de leur dire que cet amas prodigieux d'or & de pierreries étoit l'ouvrage d'une longue suite de Rois, qui ne s'illustrent qu'autant qu'ils contribuent à l'augmentation de ce trésor, sans qu'il leur soit jamais permis d'y toucher. Il promena les François dans les plus belles pagodes de la ville & de la campagne, dans lesquelles il se trouve de grandes idoles de plâtre dorées avec tant d'art, qu'il leur fit entendre qu'elles étoient d'or. Enfin, la richesse des présens destinés au Roi & à la Cour de France, devant aussi favoriser la prévention qu'il cherchoit à inspirer, ce Ministre épuisa le Royaume pour les rendre en effet magnifiques. Voilà comment & par quels moyens l'Ambassa-

deur & tous nos François furent trompés par cet habile favori qui ne perdit pasde vue son projet, c'est-à-dire, de se faire une protection dans les François.

Enfin, continue M. de Forbin, les Ambassadeurs François partirent de Siam, & j'y restai contre mon gré. Je me rendis à Louvo avec M. Constance, & je fus introduit dans le palais. La situation où je trouvai les Mandarins me surprit extrêmement, & quoique j'eusse déjà un grand regret d'être demeuré à Siam, il s'accrut au double par ce que je vis. Tous ces grands Seigneurs étoient assis en rond sur des nattes de petit osier. Une seule lampe éclairoit cette Cour. Quand un Mandarin vouloit lire ou écrire quelque chose, il tiroit de sa poche un bout de bougie de cire jaune, il l'allumoit à cette lampe, & l'appliquoit ensuite sur une piéce de bois qui tournant de côté & d'autre sur un pivot, leur servoit de chandelier.

Cette décoration me fit demander à M. Constance si toute la grandeur de ces Mandarins se manifestoit dans ce que je voyois, il me répondit qu'oui. A

cette réponse me voyant interdit, il me tira à part, & me parlant ouvertement, ne soyez pas surpris de ce que vous voyez, me dit-il, ce Royaume est pauvre, mais pourtant votre fortune n'en souffrira pas. Ensuite il m'expliqua ses vues ainsi que je les ai rapportées. Pour achever la peinture de l'état du Royaume, j'ajouterai que le Roi me fit donner une maison fort petite. On y mit trente-six esclaves pour me servir, & deux éléphans. La nourriture de tout mon domestique ne me coutoit que cinq sols par jour. J'avois la table chez M. Constance. Ma maison fut garnie de quelques meubles peu considérables. On y ajouta douze assiettes d'argent, deux grandes coupes de même métal, le tout fort mince, quatre douzaines de serviettes de toile de coton, & par jour deux bougies de cire jaune *Ce fut là tout l'équipage de M. le Grand Amiral Général des Armées du Roi*, & il fallut s'en contenter.

ROYAUME DE LAOS.

INTRODUCTION.

Tout ce que nous avons à dire de cet état, se réduira à très-peu de chose, parce qu'il n'est connu que de nom, & qu'il est peu de voyageur qui y ait fait quelque séjour. Kœmpfer, dans son voyage à Siam (a), a pris de legeres informations sur le royaume de Laos, qu'il a jointes à celles qu'il a données sur celui de Siam. Ce sont les seules notions que l'on ait de cette contrée, en y ajoutant quelques récits tirés de la relation du pere Marini, qu'on trouve citée dans l'histoire des Indes de l'abbé Guyon.

[a] Histoire du Japon, *tome 1er. page* 40.

Etendue du royaume de Laos. Ses productions, ses habitans.

Le royaume de Laos eſt ſitué au nord de Siam, entre le quinziéme & le vingt-cinquiéme degré de latitude ſeptentrionale. Sa longueur, du ſud au nord, eſt d'environ deux cent cinquante lieues; mais on ne ſçait pas quelle eſt ſa largeur. Placé au centre de la preſqu'Iſle de l'Inde, entre le Tonquin, le royaume de Camboye & ceux de Siam & de Pégu, des forêts impénétrables & des montagnes inacceſſibles le ſéparent de tous ces états. Kœmpfer dit qu'il eſt à un mois de chemin de Juthia, capitale de Siam. On trouve, pourſuit ce Voyageur, de grandes difficultés à y aller par terre à cauſe des hautes montagnes, & il n'y en a pas moins par eau, la riviere étant pleine de rochers & de cataractes; ce qui oblige les habitans du pays de faire leurs bateaux de telle maniere qu'on peut en démonter toutes les piéces & les porter par-deſſus les montagnes pour continuer le voyage par eau. Le

pays eſt aſſez fertile. C'eſt une terre graſſe qui ſe durcit ſi ſort l'été, que les habitans y battent le riz & l'y nettoie elle produit en abondance la meilleure eſpèce de ce grain. On trouve du benjoin, du muſc, de l'or, des pierres précieuſes, particuliérement des rubis & des perles, que les Siamois appellent *muk*. La gomme laque de Laos eſt ſi eſtimée que les marchands des royaumes voiſins viennent en chercher ici, quoique leur patrie en produiſe de très-bonne. Cette gomme, ou plutôt cette réſine, eſt une matiere rougeâtre & tranſparente qui entre dans les peintures, les vernis, & dont on fait la cire d'Eſpagne. *Ce n'eſt qu'une terre*, dit l'abbé Guyon (*a*) d'un ton décifif & tranchant, *qui ſe rencontre dans quelques forêts autour des fourmillieres*. Autant de mots, autant d'erreurs & de fauſſetés. Nous ne pouvons mieux parvenir à les démontrer qu'en donnant la

(*a*) *Tome* 2, *page* 142, les auteurs Anglois de l'Hiſtoire univerſelle ont dit la même abſurdité, *tome* 19, *page* 277.

description de cette résine-laque, d'après celle de M. Geoffroy dans sa matiere médicale.

La résine-laque est due à des fourmis volantes qui se trouvent dans les Indes orientales. Elles déposent la laque sur des branches d'arbres, ou sur des branchages que les habitans ont soin de piquer en une infinité d'endroits pour servir de soutien à l'ouvrage de ces petits insectes.

Ce sçavant médecin ayant examiné avec attention la laque en bâton, c'est-à-dire, la laque attachée aux branchages, l'a reconnue pour être une sorte de ruche approchant en quelque façon de celle que les abeilles ou d'autres insectes ont coutume de travailler. En effet, quand on casse un de ces bâtons de laque, on le trouve partagé en plusieurs petites cellules d'une figure assez uniforme, & qui marque que ce n'a jamais pu être une gomme ou une résine qui a découlé des branchages sur lesquels on les trouve, ainsi que quelques naturalistes l'avoient pensé. Les cloisons de ces alvéoles ou cellules sont

extrêmement fines, & toutes pareilles à celles des ruches de mouches à miel. Comme elles n'ont rien qui les défendent des injures de l'air, elles sont recouvertes d'une couche de cette même matiere assez épaisse pour leur servir d'abri; d'où l'on peut conclure que ces insectes n'ont pas moins d'industrie que les abeilles.

Ces alvéoles contiennent de petits corps plus ou moins renflés, & qui y sont moulés. Ces petits corps sont d'un beau rouge, les uns plus foncés, les autres moins. Quand on les écrase, ils se réduisent en une poudre aussi belle que celle de cochenille. Ils se renflent de même dans l'eau & la teignent d'une aussi belle couleur; en sorte qu'à la simple vue on reconnoît que ce sont des corps d'insectes, en quelqu'état qu'ils soient, & sans doute les embrions de ces fourmis. Ce sont ces petits corps qui donnent à la laque la teinture rouge qu'elle paroît avoir; car, quand elle en est absolument dépouillée, ou qu'elle en est peu fournie, elle ne donne qu'une teinte très-

légere. Il résulte de toutes ces observations que la laque n'est qu'une sorte de cire que recueillent ces fourmis, comme les abeilles recueillent la cire ordinaire, & qu'elles l'élaborent de la même maniere (*a*). Le pays de Laos duit un grand nombre d'éléphans, d'où l'on croit qu'il a tiré son nom, Laos signifiant *millier d'éléphans.*

Les habitans de Laos, dit Kœmpfer, ont la même religion, la même langue & la même écriture que les Siamois, à l'exception de quelques lettres dont l'usage & la prononciation leur sont inconnus. Ils prétendent avoir enseigné aux Siamois l'art d'écrire & la langue balie, qui est celle des livres sacrés. Ils ressemblent aux Siamois par la taille & les traits; mais ils sont plus basannés, plus déliés & mieux faits, ce qui leur donne quelque chose de plus agréable à la vue. Les principales villes sont *Landjam* & *Tsiamja*. On dit que tout le pays étoit autrefois tributaire du Roi de Siam.

(*a*) *Voy. le tome 16 des Lettres édifiantes, p. 409.*

PRESQU'ISLE DE L'INDE AU-DELA DU GANGE.

Etats qu'elle renferme :

MALACCA, CAMBOYE, AVA, AZEM, TIPRA, ARRAKAN ET PEGU, &c.

INTRODUCTION.

On chercheroit en vain des lumieres satisfaisantes sur la situation de tous ces états, sur leurs productions & sur leurs habitans. Tout ce qu'on connoît à cet égard, se réduit à quelques notions qu'on trouve répandues dans les voya-

geurs Hollandois; dans Owington, dans Scheldon & quelques autres; mais elles nous paroissent si legeres que nous nous ferions un scrupule de les regarder comme de bons mémoires qui méritent toute confiance.

MALACCA.

On donne le nom de Presque-Isle de Malacca à cette langue de terre qui est entre le détroit du même nom & le golphe de Siam. Quelques voyageurs (*a*) disent que sa longueur est d'environ deux cent soixante & dix lieues, & qu'elle est partagée en plusieurs petites Souverainetés de peu d'étendue : tels sont *Patane*, *Johor*, *Lugor*, *Bordelon* & plusieurs autres (*b*); que le terrein est humide, bourbeux, l'air mal sain, peu tempéré, aussi dangereux pour les naturels que pour les étrangers; que le pays ne fournit que

[*a*] Voyez le Recueil des Voyages qui ont servi à l'établissement de la Compagnie des Indes Hollandoise, *tome* 2, *page* 207.

[*b*] Id. *page* 189.

médiocrement les denrées néceſſaires à la vie, puiſqu'on tire du dehors la plus grande partie des choſes dont on a beſoin.

La capitale du pays eſt Malacca, qui paſſe pour une aſſez belle ville, & dont on attribue la fondation à des pêcheurs de Pégu, de Siam & de Bengale.

Les habitans de Malacca, qu'on appelle *Malais*, ont le teint de couleur de cendre, ſont preſque tous ſauvages & vivent comme des bêtes. L'Hiſtorien des Indes (*a*) rapporte qu'ils aiment beaucoup les Européens à cauſe de leur blancheur; que dès qu'ils les voient arriver ſur leurs côtes, ils vont leur offrir leurs femmes & leurs filles pour avoir des enfans qui leur reſſemblent. La relation des Hollandois ne parle pas de ce fait; mais elle dit que ces peuples ont des mœurs fort diſſolues, & qu'ils ſe regardent comme les hommes les plus ſenſés de la terre; qu'ils ſont fort intelligens, qu'ils aiment beaucoup la poëſie & compoſent

[*a*] Hiſtoire des Indes, *tome* 2, *page* 160.

quantité de chanſons d'amourettes & de comédies, Malgré la barbarie & le déréglement des mœurs des Malais, leur langue paſſe pour la plus belle de toutes les Indes. Elle y eſt auſſi répandue que la langue Françoiſe eſt en Europe. Elle eſt très-facile à apprendre, parce qu'elle n'a point d'inflexions ni pour les noms, ni pour les verbes. Cette langue rend les Malais très-connus dans tout l'Orient.

La Preſque-Iſle de Malacca fut découverte en 1509 par un Portugais appellé *Signeira*. Le fameux Alfonſe Albukerque y prit terre enſuite en 1511, & s'empara de la ville de Malacca. Dès le commencement du ſiécle dernier, les Hollandois entreprirent d'enlever ces poſſeſſions aux Portugais. Soutenus du Roi de Johor, dont les états ſont dans la Preſque-Iſle, les Hollandois commirent des hoſtilités contre ces derniers pendant trente-cinq ans, & ſe rendirent enfin maîtres de Malacca en 1641,

ROYAUMES DE CAMBOYE, DE CHIAMPRA, DE TIPRA ET D'AZEM OU D'ASSAM.

Tous ces royaumes ne ſont preſque connus que de nom, & leur véritable ſituation, leur étendue, leurs habitans ſont également ignorés des Européens. Cette obſervation ſuffit pour nous diſpenſer de rien rapporter ſur tous ces états. Ce que l'abbé Guyon en dit dans ſon hiſtoire des Indes, & l'abbé de Marſy dans ſon hiſtoire moderne, eſt ſi ſuperficiel, ſi incertain & ſi peu intéreſſant, de même que ce qu'on lit dans l'hiſtoire univerſelle des Anglois, & dans l'hiſtoire générale des Voyages, que le ſilence nous paroît préférable à de pareils récits.

On a, ſur les royaumes de Pégu & d'Arrakan, des connoiſſances plus étendues. Nous allons nous occuper de ces contrées : en donnant l'extrait de leur deſcription, que l'on trouve dans le tome 9 de l'hiſtoire des voyages, nous y ajouterons auſſi quelques circonſtances priſes des voyageurs Hollandois.

ROYAUME DE PEGU.

Sa situation, ses villes principales ; qualités & productions du pays.

Le royaume de Pégu dans son état actuel, c'est-à dire, en y comprenant celui d'Ava, de Martaban, de Brama & d'autres petits états qu'il a réduits sous son obéissance dans le siécle dernier, a environ cent cinquante lieues du nord au midi, & soixante du levant au couchant dans sa plus grande largeur. Situé dans la partie occidentale & septentrionale de la presqu'Isle de l'Inde, il est environné au nord par des montagnes & des déserts qui le séparent de la Chine. Au couchant, il est borné par le royaume d'Arrakan & par le golphe de Bengale ; au midi, par le royaume de Siam, & à l'orient, par celui de Laos.

Les principales villes qu'il renferme sont Ava, ancienne capitale du royaume de ce nom, Pégu, bâtie sur un fleuve que les relations appellent *Pégu*, dont l'état présent annonce qu'elle a été une

des plus grandes villes de l'orient; Martaban, ville ſituée entre le royaume de Pégu & celui de Siam, & capitale d'un petit état qui a ſucceſſivement appartenu à ces deux royaumes, & Suriam aujourd'hui la ville la plus conſidérable du Pégu ; cette derniere eſt ſituée ſur le golphe de Bengale, & c'eſt le meilleur port des Peguans.

Le Pégu a le même climat que le Tonquin & la Cochinchine, & la fertilité de ſon terrein dépend auſſi du débordement de quelques rivieres dont il eſt arroſé. L'air eſt très-ſain, & l'on nous aſſure que c'eſt l'endroit de la preſqu'Iſle de l'Inde où les Européens jouiſſent de la meilleure ſanté.

On trouve dans le royaume de Pégu les mêmes productions naturelles que dans les contrées voiſines ; toute ſorte de bois propres à la conſtruction, de l'yvoire, de la cire, du fer, de l'étain, quantité de pierres précieuſes, & particuliérement des rubis qui ſont les plus beaux de tout l'Orient. On y comprend ſous ce nom, dit Scheldon, facteur Anglois, qui a réſidé au Pégu,

les rubis, les topazes, les saphirs, les améthystes, *&c.*, en ajoutant au mot générique de rubis la couleur qui le distingue. Ainsi, les Péguans appellent un saphir, un rubis bleu, une topaze, un rubis jaune, *&c.*

Les principaux endroits d'où l'on tire ces pierreries, sont une montagne située entre Suriam & Pégu. Le même voyageur distingue quatre espèces de rubis; sçavoir, le rubis, le rubacel, le balai & le spinel : la premiere est la plus estimée. Leur forme est ordinairement ronde ou ovale, & l'on en trouve peu qui aient des angles. La valeur d'un rubis augmente à proportion de son poids, comme celle des diamans. Ce sont là les seules lumieres qu'on peut recueillir sur l'histoire naturelle du Pégu. Passons à la peinture de la vie civile, & des mœurs des habitans de ce royaume.

PEGUANS.

Leurs mœurs, leurs usages, leur religion.

Il y a en général beaucoup de con-

formité entre les Péguans & les Siamois, soit dans l'extérieur, soit dans les usages civils ; ce qui fait croire qu'ils ont une même origine. Cependant, les Péguans, si l'on en croit Scheldon, sont les peuples les plus malpropres dans leurs logemens, & les plus corrompus qu'il ait vu dans les Indes. L'impudicité est si générale dans les deux sexes, que les peres & meres sont réduits à employer des précautions extraordinaires, des moyens presque incroyables pour mettre un frein à la dissolution de leurs enfans (*a*).

Les femmes du Pégu semblent avoir renoncé à la modestie naturelle de leur sexe. Elles sont presque nues, ou du moins leur unique vêtement consiste à porter à la ceinture un morceau d'étoffe si claire & si négligemment attachée que la plupart du temps elle ne dérobe rien à la vue. Elles donnerent pour excuse à notre Voyageur,

---

[*a*] Linschot en rapporte différens exemples qui sont cités dans le tome 9 de l'Histoire générale des Voyages, *page* 568.

que cet usage leur venoit d'une ancienne Reine du pays, qui, pour empêcher que les hommes ne se livrassent à un infâme penchant qui éloigne des femmes, ordonna que celles-ci parussent toujours dans un état capable d'irriter leurs desirs.

Un Péguan achete sa femme, & en paie le prix convenu aux parens. Il est perdu pour lui s'il la renvoie. Les femmes ne jouissent pas moins de la liberté d'abandonner leurs maris, en leur restituant ce qu'elles en ont reçu. On assure que les nobles du pays, la premiere nuit de leur mariage, abandonnent leur femme à un autre homme, & que le Roi même n'en use pas autrement avec la sienne. Les peres s'empressent d'offrir leurs filles aux étrangers moyennant un prix réglé sur la durée de ce commerce. Lorsque le bail est fini, ou que les étrangers partent, les filles retournent à la maison paternelle, & n'en ont pas plus de difficultés à se procurer un mari. Si l'étranger, revenant dans le pays, trouve son ancienne maîtresse au pou-

voir d'un autre homme, il eſt en droit de la redemander à ſon mari. Il la lui rend pour le temps de ſon ſéjour, & la reprend à ſon départ ſans témoigner aucune répugnance.

Tous les habitans du Pégu ſont idolâtres, à l'exception de quelques Mahométans qu'on trouve en très-petit nombre dans le pays. Voici ce que Scheldon nous apprend ſur cette matiere.

Ils admettent deux principes comme les Manichéens; l'un auteur du bien, & l'autre auteur du mal. Suivant cette doctrine, ils rendent à l'un & l'autre un culte peu différent. C'eſt au mauvais principe que leurs premieres invocations s'adreſſent dans leurs maladies, & dans les diſgraces qui leur arrivent. Ils lui font des vœux dont ils s'acquittent avec une fidélité ſcrupuleuſe. Un prêtre qui s'attribue la connoiſſance de ce qui peut plaire à cet eſprit, eſt le directeur de leurs ſuperſtitions. Ils commencent par un grand feſtin qui eſt accompagné de danſes & de muſique; enſuite quelques-uns courent le matin par les rues,

portant du riz dans une main, & dans l'autre un flambeau. Ils crient de toute leur force qu'ils cherchent le mauvais eſprit pour lui offrir ſa nourriture, afin qu'il ne leur nuiſe point pendant le jour. D'autres jettent par-deſſus leurs épaules quelques alimens qu'ils lui conſacrent. La crainte qu'ils ont de ſon pouvoir eſt ſi continuelle & ſi vive, que la vue d'un homme maſqué leur cauſe la plus grande agitation, & les fait prendre la fuite, dans l'idée que c'eſt ce redoutable maître qui ſort de l'enfer pour les tourmenter

Quoique tous les prêtres du pays ſoient de cette ſecte, on y voit un ordre de religieux, qui portent, comme à Siam, le nom de Talapoins. Ils ſont reſpectés du peuple, ne vivent que d'aumônes, & s'attachent particuliérement à faire la guerre aux ſuperſtitions auxquelles rien n'eſt plus oppoſé que leurs principes. La vénération qu'on a pour eux eſt portée ſi loin, qu'on ſe fait honneur de boire de l'eau dans laquelle ils ont lavé leurs mains. Ils marchent par les rues avec beaucoup de

gravité, vêtus de longues robes ſerrées par une ceinture de cuir à laquelle pend une bourſe qui ſert à mettre les aumônes qu'ils reçoivent. Leur habitation eſt au milieu des bois dans une ſorte de cage qu'ils ſe font conſtruire au ſommet des arbres; cet uſage eſt fondé ſur la crainte des tygres dont le pays eſt rempli. A chaque nouvelle lune, ces prêtres vont prêcher dans les villes; ils aſſemblent le peuple au ſon d'une cloche ou d'un baſſin. Leurs diſcours roulent ſur quelque précepte de la loi naturelle, dont ils croyent que l'obſervation ſuffit pour mériter des récompenſes dans une autre vie, quelque religion qu'on ait profeſſé. Ces principes ont l'avantage de rendre ces prêtres charitables, & de leur faire regarder ſans chagrin la déſertion de ceux qui embraſſent le chriſtianiſme. Quand ils meurent, leurs funérailles ſe font aux dépens du peuple, qui dreſſe un bucher des bois les plus précieux pour bruler leur corps. Leurs cendres ſont jettées dans la riviere, mais leurs os ſont enterrés au pied de l'arbre qu'ils

ont habité pendant leur vie.

Outre la doctrine du Manichéisme, les Péguans ont d'autres dogmes qui paroissent la détruire. Ils admettent, par exemple, une succession éternelle, des mondes sans création, avec un grand nombre de Dieux pour les gouverner. Ils ont une si haute opinion de la sainteté des crocodiles, qu'ils regardent comme un bonheur d'être dévorés par ces animaux. Les singes n'ont pas moins de part à leur vénération. Gaspard Balbi, Vénitien, que son commerce conduisit au Pégu en 1576, dit » que les Péguans croyent que les ames » de ceux qui sont dévorés par les cro» codiles, s'envolent dans le même mo» ment tout droit dans le paradis. Ce» pendant lorsque quelqu'un se sent » saisi par un de ces monstres, il ne » laisse pas de crier au secours. Mais » rarement ses cris lui procurent quel» qu'avantage (*a*).

[*a*] La relation de Balbi est insérée dans le Recueil des Voyages qui ont servi à l'établissement de la Compagnie des Indes des Pays-Bas. *Voyez le tome 3, page 23.*

Ce

Ce même voyageur Vénitien parle de pagode doré où le Roi va faire ses prieres. Cependant Scheldon ne donne aux Peguans ni temples ni culte régulier. Mais il rapporte qu'ils célebrent pendant l'année cinq fêtes solemnelles auxquelles on donne le nom général de *Sapens*, mais qui ont chacune un nom & un objet particulier.

La premiere de ces fêtes appellée *Giachie*, se célebre à six mille de la capitale, & toute la Cour y assiste avec beaucoup de pompe & de magnificence. La seconde nommée *Cetena Giaimo*, a pour théâtre la capitale même, où les principaux habitans dressent des pyramides de différentes formes, autour desquelles ils mettent pendant la nuit des flambeaux & des bougies pour éclairer ceux qui vont rendre leurs adorations à la grande idole. La troisiéme qui se nomme *Segienou*, se fait à l'honneur d'un autre idole sous les yeux du Roi, de la Reine & de leurs enfans, qui doivent y assister dans des chars magnifiques. La quatriéme à laquelle on donne le nom de *Daiche*, est la fête

de l'eau. Elle conſiſte dans le plaiſir que toute la nation, ſans excepter le Roi & la nobleſſe, prend à ſe jetter de l'eau dans les rues & dans les places publiques. On ne ſort point alors de ſa maiſon ſans être ſur d'y revenir bien mouillé. Enfin, la cinquiéme qu'on appelle *Denon*, ſe célebre ſur la riviere. C'eſt une courſe de barques qui ſe fait en préſence du Roi & de toute la Cour. On diſtribue des prix à ceux qui atteignent les premiers le but marqué. Le prix principal eſt une ſtatue d'or, & le ſecond une ſtatue d'argent. Tous les autres concurrens ſont expoſés à la plus vive raillerie des ſpectateurs.

Du Gouvernement civil & militaire.

Le Roi jouit d'une autorité abſolue. Les grands & le peuple ſont également dans la plus étroite dépendance. Tout le monde ne ſe proſterne pas ſeulement devant la perſonne du Prince, mais encore devant tout ce qui ſert à ſon uſage. On porte un reſpect particulier aux mets qu'on ſert ſur ſa table, quoiqu'elle ſoit très-frugale, ainſi que

celle de la plupart des Princes d'Orient. Lorsqu'il a dîné, des Officiers sonnent de la trompette, & déclarent hautement que l'Empereur du Pégu permet aux Rois de l'Univers de se mettre à table. Rien de plus fastueux que les titres qu'il prend. Ses sujets l'appellent Kiak, c'est-à-dire Dieu, & lorsqu'il écrit à quelque Prince, il prend le titre de *Roi des Rois*; *d'ami* & de *parent de tous les Dieux du Ciel & de la Terre*, de *frere*, de *proche parent de la Lune*, de *maître absolu du flux & du reflux de la mer*, de *Roi de l'Elephant blanc*, *& des vingt-quatre parasols blancs*, *&c.*

On nous assure que les loix du Pégu ont beaucoup de conformité avec celles du Japon; que chaque province entretient à la Cour un député qui rend compte au Roi & à ses Ministres de la conduite des gouverneurs, & qu'ils sont séverement punis lorsqu'ils s'écartent de leurs devoirs.

Dans chaque ville il y a un gouverneur, un lieutenant & douze autres officiers qui s'assemblent à de certains jours pour juger les procès. Assis en

cercle ſur des nattes, c'eſt là qu'ils entendent les parties. Ils ne prononcent qu'après avoir examiné l'affaire pendant trois jours. On peut appeller de leur Sentence au Roi même. Si elle eſt injuſte, elle eſt caſſée, & les juges ſont punis avec rigueur. Si le tort eſt du côté de l'appellant, le Prince tourne ſa ſéverité contre lui.

On employe ici dans les jugemens, au défaut de témoins, les mêmes épreuves qui ſont en uſage à Siam; celle de l'eau, de l'huile bouillante, du plomb fondu, &c. Les peines capitales qu'on fait ſubir aux criminels, ſont d'avoir la tête tranchée, ou d'être foulés aux pieds des éléphans.

Les troupes du Roi conſiſtent en des milices que les gouverneurs des provinces & des villes ſont obligés de fournir ſuivant l'étendue de leur gouvernement. En temps de paix, elles ſont ſans armes, & ſubſiſtent tranquillement de leurs travaux. Mais s'il faut marcher à l'ennemi, on leur donne des armes, des habits & des vivres. La guerre terminée, ils rendent tout, & retournent

dans leur patrie. On peut assez juger combien on doit peu compter sur des troupes aussi mal payées & aussi indisciplinées. Tous les arts, toutes les sciences sont dans la même langueur qu'à Siam, & ce dont ils paroissent avoir fait une étude plus particuliere, c'est l'art de faire des feux d'artifice.

A l'égard du commerce, il est entre les mains des Chinois, des Arméniens, des Maures de l'Inde, & d'un petit nombre d'Anglois & d'Hollandois. On ne porte d'Europe en ce pays que des chapeaux & des rubans dont il se fait un très-grand débit dans tout le Royaume. On en tire en échange des dents d'élephant, de la cire, du vernis & des pierres précieuses. Les droits d'entrée dans le royaume sont de huit & demi pour cent. L'argent, soit monnoyé, soit en lingots, paye les mêmes droits. Mais les Péguans connoissent si peu sa véritable nature, qu'on y mêle jusqu'à un quart d'alliage sans qu'ils s'en apperçoivent. La monnoie courante du pays est de plomb.

ROYAUME D'ARRAKAN.

Notions géographiques sur cet état.

Le royaume d'Arrakan est situé sur le golphe de Bengale, entre ce pays & le royaume de Pégu. Les vaisseaux Européens fréquentent peu cette côte, parce qu'il n'y a point de port commode pour leur grandeur. Le même voyageur qui nous a fait connoître le royaume de Pégu, Daniel Scheldon, facteur de la compagnie angloise, nous donne encore des observations sur celui d'Arrakan dans lequel il pénétra, & qu'il s'attacha à connoître.

Ce royaume porte indifféremment le nom d'Arrakan ou d'Orakan. Ses bornes sont au nord, les royaumes d'Ava & de Tipra; à l'est, & au sud le Pégu, & à l'ouest la mer & la province de Bengale.

La capitale est Arrakan qui a donné son nom au pays. Cette ville occupe le centre d'une vallée d'environ quinze mille de circonférence, laquelle est défendue naturellement par des monta-

gnes très-hautes & très-escarpées. Les édifices communs y sont fort pauvres. Mais on y voit plusieurs grandes places dont la forme n'est pas désagréable, & qui servent de bazards. Les maisons sont composées de piéces de bambou liées avec des cannes fort souples qui tiennent lieu de cloux. Dans les palais des Princes & de la noblesse, on employe différentes sortes de bois, & le dedans est enrichi de sculpture & de peinture. On raconte des choses si admirables du palais du Roi d'Arrakan; *on y prodigue si fort l'or & les pierreries, que cette description nous paroît plus propre à orner un conte de féerie, qu'une histoire sérieuse où l'on ne veut rien hasarder que de vraisemblable* (a).

On nous assure qu'Arrakan renferme six cent pagodes & cent soixante mille hommes. Près de cette ville est un lac rempli de petites isles qui servent d'habitation à un grand nombre

[a] La description de ce Palais merveilleux se trouve dans l'Histoire générale des Voyages, *tome 9, page 64.*

de solitaires qu'on appelle *Raulins* ou *Roulins*.

On divise le royaume d'Arrakan en douze provinces dans chacune desquelles le Roi établit un lieutenant général pour les gouverner avec une autorité presqu'indépendante. Outre Arrakan, il y a encore plusieurs villes dans ce royaume. Mais nous ne nous en occupons pas, parce que nous n'y trouvons rien de curieux ni d'intéressant.

Parmi les isles qui dépendent de cet état, on compte celle de *Munay* & de *Sundiva* comme les plus remarquables. La premiere de ces isles est célebre par ses pagodes & par la résidence du chef des Raulins, qu'on nomme *Xoxom pougri*. C'est le grand prêtre de la religion, & celui qui régle tout ce qui concerne le culte. Sa personne est si respectée, que le Roi même lui donne toujours la droite, & ne lui parle jamais sans lui faire une révérence profonde. Lorsqu'il meurt, le Monarque & toute sa cour assiste aux funérailles, & elles se font aux frais de l'état.

L'isle de Sundiva est remarquable par la grande quantité de sel qu'on y fabrique, & qui fait le commerce de ses habitans. Elle est si escarpée qu'on ne peut y aborder si les habitans veulent s'opposer à la descente. Les Portugais sentant l'importance de ce poste, l'avoient enlevé en 1602 au grand Mogol qui l'avoit usurpé sur ses anciens maîtres; mais bientôt après ils en furent chassés par les insulaires aidés du Roi d'Arrakan, qui en est resté possesseur depuis cette époque.

Les isles des Buffles qui sont en grand nombre, celles de Negrailles, sont encore des possessions du Roi d'Arrakan, & très-voisines de ses côtes. Toutes ces isles sont environnées d'une multitude d'écueils qui rendent la navigation très-périlleuse. Un navire françois de soixante piéces de canon, périt sur cette côte en 1704, dans le voisinage de l'isle Negraille.

Climat, qualités du terroir, productions.

On nous apprend qu'il en est du cli-

mat d'Arrakan comme de celui du reste de l'Inde; c'est-à-dire, qu'on n'y connoît que deux saisons, l'une séche, & l'autre pluvieuse; que l'air est généralement sain dans l'été, mais que l'hyver il régne des fiévres épidémiques qui attaquent un grand nombre d'habitans, sans toutefois être mortelles.

Le pays est coupé par des rivieres, des lacs & des étangs. On y voit d'excellens pâturages & une grande multitude de bestiaux. Le riz y croît en abondance, & sa qualité est très-bonne. Les forêts, les arbres fruitiers qui se trouvent à Siam, ne sont pas moins communs ici, de même que tout ce qu'on cultive dans les jardins & dans les campagnes.

Les élephans, les tygres, les chameaux, les buffles sont en grand nombre dans les forêts. Les derniers de ces animaux forment aussi des troupeaux considérables, que les particuliers entretiennent de la même façon que les bœufs, & que l'on emploie aux mêmes usages.

La multitude de cadavres, qui n'ont

d'autre sépulture que les eaux, attire une prodigieuse quantité d'oiseaux de rapine, dont la voracité est si grande, qu'ils osent attaquer les buffles & les autres bestiaux domestiques, & leur rongent la peau jusqu'aux os (*a*).

Tous les reptiles & insectes du royaume de Siam, & du reste de l'Inde, sont aussi communs ici que dans ces contrées.

Les montagnes d'Arrakan renferment, nous dit-on, des mines de plomb & d'étain; quelques-unes donnent du marbre & des pierres précieuses. C'est à quoi se borne toute l'histoire des productions de cette contrée.

Peuples du royaume d'Arrakan. Leur portrait, leurs habillemens, leurs usages civils & religieux.

On estime ici dans la figure & dans la taille ce que les autres nations regardent comme une disgrace de la na-

[*a*] Voyages de Gauthier Schouten dans le Recueil des Voyages, pour l'établissement de la Compagnie Hollandoise, *tome 6, page* 228.

ture. Les habitans aiment un front large & plat. Pour lui donner cette forme, ils y appliquent une plaque de plomb au moment de la naissance des enfans. Leurs narines sont larges & ouvertes, leurs yeux petits, mais vifs, & leurs oreilles pendantes. C'est un agrément que d'avoir de très-longues oreilles; dès la plus tendre jeunesse on les perce, & on y met un petit rouleau de peau, ou d'autre chose, que l'on grossit de temps en temps. Par ce moyen, les tendons s'allongent au point de tomber jusques sur les épaules.

L'habillement de ces peuples est semblable à celui des Siamois; mais les femmes ont les épaules & la gorge couvertes, les oreilles, les bras & les jambes chargées d'une quantité d'anneaux, de bagues & d'autres ornemens de ce genre, lesquels battent sur le cou, & forment un bruit à peu près tel que celui d'un mulet avec ses sonnettes.

Les maisons sont aussi misérables qu'à Siam, & ne sont proprement que de petites baraques qui n'ont pas plus

de cinq à six pieds de haut. Des branches de palmier, des roseaux, des feuilles de cocos, en font toute la matiere. Il n'y a ni foyers de pierre, ni cave, ni grenier. La cuisine se fait hors des maisons, sous de petits auvents qui sont près de la porte, & c'est là que les femmes apprêtent leurs alimens dans des pots de terre, qui sont tous leurs ustensiles de cuisine. Les lits sont des nattes; les habillemens du jour servent de couverture pendant la nuit.

Scheldon rapporte qu'on sert beaucoup de mets dans les festins, mais qu'il n'en vit aucun qui fût capable de plaire aux yeux, ni de flatter le goût. Ils mangent avec délices des rats, des souris & des serpens. Ils n'aiment le poisson que lorsqu'il est pourri. Ils en font alors une espece de moutarde qu'ils mêlent à tous les autres mets. La mode entre les riches est de faire servir sur leurs tables une centaine ou deux de petites assiettes, desquelles chacun choisit celle qu'il lui plaît. Ils n'ont pas l'usage du pain, mais ils y suppléent par du riz broyé. Leur breu-

vage ordinaire est l'eau, & une liqueur qu'ils tirent des palmiers, & qu'ils appellent *au:e.*

Les mariages se traitent ici d'une façon particuliere, mais non pas cependant avec autant d'indécence que le rapporte l'abbé de Marsy dans son histoire moderne (*a*), lequel assure qu'*il se consomme à la vue des parens.* Schouten, voyageur Hollandois, de qui ce récit est emprunté, ne dit pas un mot de cet usage si révoltant. Voici ce passage dans le langage même du voyageur. » On regarde comme une » chose basse & méprisable d'ôter la » virginité à une fille qui est parvenue » à l'âge de puberté (*b*). Les habi» tans recherchent volontiers pour cela » les plus débauchés matelots Hollan» dois, qui même en sont bien récom» pensés. Celles qui ont été ainsi dé» florées en ont beaucoup plus de ré» putation, comme il m'a été assuré

[*a*] *Tome 3, page 443.*

[*b*] On verra bientôt que cette opinion prétendue est contredite par l'usage.

» par plusieurs gens dignes de foi, & » qui ne cherchoient point à rire. Il » y avoit un matelot à notre bord qui » échappoit souvent, & qui nous » avouoit que c'étoit pour de pareilles » avantures & pour les présens qu'il en » retiroit. Ainsi, les hommes d'Arrakan, qui se marient, aiment mieux » que les filles qu'ils prennent soient » grosses, que de n'être pas assurés » que leur virginité leur ait été bien & » duement ôtée. On commence la recherche d'une fille par de petits présens qu'on lui fait, & par des conversations, jusqu'à ce qu'on en vienne à la conclusion. *Les promesses que » les parties se sont faites en particulier » se confirment devant les idoles, entre » les mains des prêtres, & en présence » des plus proches parens* (*a*). *Après » cela, il se fait des décharges de pierriers, & l'on tire des feux d'artifice:*

(*a*) C'est apparemment ce que l'abbé de Marsy a pris pour la consommation du mariage : l'erreur d'un Ecclésiastique à cet égard mérite de l'indulgence, & peut même lui faire un titre de vertu.

» *on joue, on danse ensuite ; on se di-*
» *vertit par des festins, chacun selon son*
» *état & ses facultés.* Les hommes ne se marient ordinairement qu'à une seule femme ; mais ils peuvent avoir des concubines, des maîtresses, & l'usage autorise ce libertinage.

Dans leurs maladies, ils font appeller les Raulins qui sont tout à la fois leurs médecins & leurs pretres. Le Raulin souffle d'abord sur le malade, & fait quelques prieres. Si cette cérémonie est sans effet, comme il arrive toujours, il ordonne un sacrifice à l'honneur de *Chaor-Baos*, c'est-à-dire, du Dieu des quatre vents, qui est, suivant eux, l'auteur de tout mal. Ce sacrifice, qui se nomme *calouco*, consiste à immoler plusieurs piéces de volailles & d'autres animaux gras. On le recommence quatre fois pour les quatre vents, à moins que l'on ne s'apperçoive d'une prompte guérison. En l'attendant, les prêtres se régalent des viandes sacrifiées. Si la maladie est opiniâtre, la femme du malade se charge d'une autre opération, qu'on nomme *talagno.* On pré-

pare une chambre, on l'orne de riches tapis, & on y dresse un autel sur lequel on place une idole. Au jour marqué, les prêtres & la famille s'assemblent, & on les régale pendant huit jours avec beaucoup de profusion. La personne, qui s'est engagée à cette cérémonie, est obligée de danser aussi long-temps qu'elle peut se soutenir sur ses jambes. Lorsque les forces commencent à lui manquer, elle prend de la main une corde qu'on laisse exprês pendre du plancher pour lui servir d'appui, & elle continue de danser jusqu'à ce qu'elle tombe entiérement épuisée. Alors la musique redouble, & tous les spectateurs supposent que pendant son évanouissement, le danseur converse avec l'idole : si sa foiblesse ne lui permet pas de continuer long-temps cet exercice, le plus proche parent est obligé de prendre sa place. Quand après ce talagno le malade guérit, on le porte dans une pagode, & on le frotte d'huiles & de parfums depuis la tête jusqu'aux pieds. S'il meurt, le prêtre déclare que les sacrifices & les cérémo-

nies n'ont pas été agréables aux dieux, & que s'ils n'ont pas accordé au mort une plus longue vie, c'est par un effet de leur bonté, pour le récompenser dans un autre corps.

Les funérailles n'offrent pas moins de superstition. Aussi-tôt qu'un homme est mort, on le met au milieu de sa maison, & les prêtres tournent autour du corps en prononçant quelques prieres, tandis que d'autres brûlent des parfums. Pendant cette scene, quelques domestiques font le guet & frappent sur de larges morceaux de cuivre pour éloigner un chat noir qu'on suppose toujours prêt à nuire aux morts. Si ce terrible chat passoit sur le cadavre, l'ame seroit obligée d'errer honteusement dans ce monde, privée du bonheur auquel elle étoit destinée. Avant que de porter le corps au bucher, on invite à un festin une autre sorte de prêtres qui se nomment *Graus*; & s'ils refusent de venir, la famille désolée s'imagine que l'ame est condamnée à l'enfer, qu'ils appellent la *maison de fumée*. Les ornemens du cerceuil

ſont proportionnés à la fortune du mort. L'opinion de la métampſycoſe les porte à y peindre des chevaux, des éléphans, des aigles & les animaux les plus nobles, afin que l'ame puiſſe trouver un logement honorable; à moins que, par humilité, le défunt n'ait ordonné d'orner ſa bierre de figures de rats, de grenouilles & d'autres animaux vils. Le corps eſt porté à la campagne & dépoſé ſur un bucher. Les Raulins ſont chargés d'y mettre le feu en préſence des parens & des amis, leſquels ſont tous vêtus de blanc, qui eſt la couleur du deuil; on y voit auſſi des pleureurs à gages qui verſent des larmes, & pouſſent de grands gémiſſemens. Ceux qui ne peuvent avoir du bois, qui eſt fort rare dans le pays, au-lieu de brûler les corps, les jettent à l'eau, ou ſe contentent de les porter au bord de la mer, quand elle eſt baſſe, & la marée les entraîne..

La religion de ces peuples n'eſt compoſée que de ſuperſtitions ridicules. Les moindres événemens, tels que l'aboiement d'un chien, paſſent pour des pré-

ſages remarquables ſur leſquels on va conſulter les prêtres. Outre les idoles des temples, qui ſont en ſi grand nombre qu'on en compte juſqu'à vingt mille dans un ſeul, chaque maiſon a les ſiennes auxquelles les habitans ne manquent pas d'offrir une partie des alimens qu'on leur ſert. Ils portent leurs marques imprimées avec un fer chaud ſur le bras ou ſur les épaules, & c'eſt par ces divinités domeſtiques qu'ils font leurs ſermens ordinaires.

En un certain temps de l'année, on célébre une fête à l'honneur des morts. On promene en proceſſion la fameuſe idole, nommée *Quiay Poragray*, dans un grand charriot ſuivi de quatre-vingt-dix prêtres habillés de ſatin jaune. Les plus dévots s'étendent le long du chemin que tient le char, & le laiſſent paſſer ſur leur corps, ou ſe jettent ſur des crochets de fer qu'on attache exprès à ce charriot, dans le pieux deſſein d'arroſer l'idole de leur ſang. Ces martyrs de la ſuperſtition ſont en ſi grande vénération, qu'on s'eſtime heureux de recevoir quelques gouttes de leur ſang.

Les crocs de fer où ils ont été attachés sont retirés avec beaucoup de respect par les prêtres, & sont consacrés précieusement dans les temples comme autant de reliques sacrées.

Les prêtres ou Raulins sont divisés en trois ordres subordonnés au grand-pontife de l'isle Munay dont nous avons parlé. Les uns vivent en communauté; d'autres en particulier, & à leurs dépens. C'est à eux que l'on confie les enfans tant de la noblesse que du peuple pour les instruire dans la connoissance des loix & de la religion. Il y a aussi parmi eux des hermites à qui l'austérité de leur vie & la régularité de leurs mœurs attirent beaucoup de vénération.

ROIS D'ARRAKAN.

Administration de leur état.

Le Roi d'Arrakan passe pour un Prince très-puissant, malgré les disgraces que cet état a essuyées à la fin du siécle dernier. Les auteurs Anglois de l'histoire universelle ont donné le précis de ces révolutions : on peut con-

ſulter leur ouvrage (*a*). Parlons un peu des titres du Monarque d'Arrakan ; ils ne ſont pas moins faſtueux que ceux du Roi de Pegu. Il ſe qualifie d'*Empereur, poſſeſſeur de l'Eléphant blanc & des deux kénékas ou pendans d'oreille ; & en vertu de cette poſſeſſion, héritier légitime de Pégu & de Brama ; Seigneur des douze Boyoni, provinces de Bengale, & des douze Rois qui mettent leur tête ſous la plante de ſes pieds.* Sa réſidence ordinaire eſt dans la ville d'Arrakan ; mais il a coutume d'employer deux mois de l'été à faire un voyage de plaiſir par eau, de cette ville à Oriétan. Il eſt ſuivi de toute la nobleſſe, dans des barques ſi belles & ſi commodes, qu'on prendroit ce cortége pour un palais ou pour une ville flottante. Le principal motif de ce voyage eſt de viſiter la pagode de leur dieu *Quiay Poragray*, auquel ce Prince envoie tous les jours un magnifique repas.

L'adminiſtration du royaume eſt

(*a*) *Tome 19, page 186 & ſuivantes.*

entre les mains de douze Princes qui portent le titre de Rois, ainſi qu'on l'a vu, & qui réſident dans les villes capitales de chaque province. Ils y demeurent dans de magnifiques palais, où il y a de grands ſerrails deſtinés, tant pour leurs femmes, que pour de jeunes filles qu'on y éleve pour le Roi. Tous les ans, dit Schouten, ſes favoris font faire, dans tout l'état, la recherche de douze des plus belles filles vierges, qu'ils font habiller des plus fines toiles blanches, & on les mene dans un endroit fort découvert, où elles demeurent expoſées à la plus grande ardeur du ſoleil, juſqu'à ce que la ſueur ait pénétré leurs robes. Le Monarque, à qui l'on porte les robes, les ſent l'une après l'autre, & retient pour ſon lit les filles dont la ſueur n'a point d'odeur déſagréable. Il donne les autres aux officiers de ſa cour.

On doit remarquer ici que notre voyageur Hollandois, qui rapporte qu'on choiſit pour le Roi douze filles vierges, a dit ci-devant que l'on regardoit comme une choſe baſſe & mé-

prisable de *déflorer* une fille. Assurément, il y a une contradiction manifeste dans ces deux passages. Ou le Roi ne voudroit pas se réduire à une action avilissante parmi sa nation, ou les peuples n'attacheroient pas une idée d'ignobilité à un travail dont le Roi feroit ses délices. Cette observation fait voir combien on doit être en garde avec les voyageurs.

Les Rois d'Arrakan ne sont pas moins tyrannisés par la crédulité & la superstition que leurs sujets. L'on a vu se porter par ce motif aux actions les plus inhumaines. *Tosi*, cité dans l'histoire universelle des Anglois, en rapporte un exemple qui fait frémir. Quelqu'un ayant prédit à un de ces Rois qu'il ne vivroit pas long-temps après son couronnement qui se fait avec beaucoup de pompe, il renvoya le grand-prêtre qui étoit prêt de faire cette cérémonie, & la différa pendant douze ans. Pressé enfin par les seigneurs de sa cour, & ne pouvant reculer davanrage, il consulta un Mahométan pour sçavoir de lui s'il n'y avoit

avoit pas de moyen de détourner le malheur qu'on lui avoit prédit. Cet homme, qui n'avoit en vue que la destruction des ennemis de sa religion, lui dit qu'une composition faite des cœurs de six mille de ses sujets, de ceux de quatre mille vaches blanches & de deux mille pigeons blancs, le préserveroit du danger qui le menaçoit. Le Monarque, crédule, fit bâtir une maison dont il fit poser les fondemens sur des femmes enceintes, & n'immola pas moins de dix-huit mille de ses sujets dans le dessein de se conserver la vie.

On ne trouve rien sur l'origine des Rois d'Arrakan. Scheldon dit seulement qu'on l'assura que le Roi, pour conserver la race Royale dans toute sa pureté, est obligé d'épouser l'aînée de ses sœurs..

Les peuples d'Arrakan font peu de commerce par mer; toute leur navigation ne se fait presque que par de grandes barques appellées *ilyasses*, qui sont employées contre le Bengale & le Pégu, & qui ne vont pas plus loin;

ne cherchant ni à envahir les terres de leurs voisins, ni à envoyer des colonies hors de chez eux, & encore moins à entretenir des relations dans les pays étrangers ; tout le commerce de mer se fait par les Mahométans qui y sont en grand nombre. On tire de ce royaume des bois de charpente, du plomb, de l'étaim, de la lacque & des dents d'éléphant. Quelquefois on a occasion d'y faire encore des achats de diamans, de rubis & de roupies d'or, qu'on prétend, dit Hamilton (*a*), être des débris du trésor du malheureux Sujah, Roi de Bengale, qui étoit venu chercher une retraite à Arrakan, après avoir été détrôné par Aureng-Zeb, *lesquels ont été escamotés par les Prêtres.*

Le commerce des éléphans est le plus considérable ; les Mahométans en envoient à Orixa, à Golkonde, à la côte de Coromandel & en Perse, d'où ils apportent en retour des toiles de coton, des étoffes de soie, des épiceries & toute sorte de marchandises.

(*a*) Voy. l'Hist. univ. déjà citée *tome* 19, *p.* 175.

PRESQU'ISLE

DE L'INDE

DE DEÇA LE GANGE.

Possession des Européens.

INTRODUCTION.

Les auteurs, qui nous ont fourni des lumieres pour traiter ci-devant de l'empire Mogol, sont encore ceux de qui nous empruntons des connoissances sur la presqu'Isle de l'Inde en deçà du Gange. C'est dans cette partie que les Européens ont formé successivement différens établissemens avantageux pour le commerce; ce qui a fort multiplié, dans toutes les langues, des relations sur cette contrée; mais il en

eſt pluſieurs qui ne doivent ſe lire qu'avec beaucoup de précautions. Nous emploierons ici le même choix, la même méthode que nous avons mis en uſage pour l'Indouſtan; c'eſt-à-dire, que nous ne rapporterons rien qui ne ſoit confirmé par le témoignage de pluſieurs voyageurs; que nous diſcuterons avec impartialité tout ce qui paroîtra merveilleux ou ſuſpect, & enfin que nous ne conſidérerons cette contrée que dans ſon état actuel.

Etendue de la preſqu'Iſle de deçà le Gange.

Elle conſiſte dans une vaſte langue de terre, qui a la forme d'un triangle, dont le ſommet eſt le cap Comorin, & dont les deux côtes ſont appellées, l'une, la côte de Malabar, & l'autre, la côte de Coromandel. La premiere s'étend depuis le cap Comorin juſqu'au golphe de Cambaie, & la ſeconde remonte depuis le même Cap juſqu'aux embouchures du Gange, à peu de diſtance de Bengale. Sa ſituation eſt entre le ſeptiéme & le vingt-

uniéme degré de latitude ſeptentrionale, ce qui fait une largeur de deux cent quatre-vingt lieues du ſud au nord, à la baſe de l'angle ; mais à meſure qu'on ſe rapproche de ſon ſommet, cet angle diminue de largeur juſqu'à ſe réduire à trois lieues ſeulement, & entre le quatre-vingt-neuviéme & le cent cinquiéme degré de longitude, ce qui lui donne trois cent vingt lieues dans ſa plus grande longueur. Cette vaſte étendue de terrein appartient en entier à l'Empereur du Mogol ; elle eſt partagée en pluſieurs provinces dont il confére, ainſi qu'on a vu le gouvernement à des ſeigneurs qui s'arrogent tous les droits de la ſouveraineté en prenant le titre de Soubas ou de Nababs, ou en différens petits royaumes qui appartiennent en propriété à des *Rajas* ou Rois iſſus de famille Indienne, que les Mogols ſe ſont contentés de rendre tributaires, ſans entreprendre de les détrôner, ni de les remplacer par des gouverneurs de leur nation.

La Soubabie du Decan comprend elle

ſeule toute la preſqu'Iſle, à la réſerve des pays ſitués ſur la côte de Malabar. Le Souba diſpoſe ſouverainement des Nababies d'Arcate, de Savounoul, de Canoul, Cadapé, &c. qui s'y trouvent ſituées, ou perçoit des tributs des Rois Indiens qui y régnent. Tels ſont ceux de Marava, de Maduré ou Trichenapaly, de Tanjaour & de Mayſſour. La Soubabie du Dekan comprend trois Nababies, ſans compter les petits royaumes, en ſorte que le nombre des ſujets du Dekan ſurpaſſe vraiſemblablement trente-cinq millions (*a*). Dans cette preſqu'Iſle, ſont encore les royaumes de Canara & de Malabar, qui ſont indépendans; celui des Marattes, qui ont un Roi, dont on ne connoît que la capitale appellée *Satara*. Leur pays, ſuivant M. Dupleix dans ſon mémoire, s'étend depuis la hauteur de Bombay juſqu'à celle de Goa. Celui des Patanes eſt auſſi placé dans la preſqu'Iſle deçà le

[*a*] Hiſtoire des Guerres de l'Inde, traduit de l'Anglois par M. Targes, *tome* 1*er*. *page* 346.

Gange, dans les montagnes de la partie septentrionale de la côte de Malabar.

Ce qui compose aujourd'hui la Soubabie propre du Dekan, sans y joindre les Nababs qui en dépendent, & les Rajas qui paient tribut, formoit anciennement trois royaumes très-puissans : celui de Golkonde, celui de Visapour & celui de Narsingue, appellé aussi empire de *Bisnagar*.

Il seroit superflu de s'arrêter longtemps à parler du Dekan qui embrasse, ainsi que nous venons de le dire, tout l'intérieur de la presqu'Isle. Les trois royaumes, dont il est formé, furent conquis par Aureng-Zeb, Empereur Mogol, à la fin du dernier siécle : sçavoir, Visapour en 1685, & Golkonde en 1687. Les Rois de ces deux états s'étoient ligués en 1667 pour détrôner le Roi de Narsingue ; ils y avoient réussi, & s'étoient partagés son royaume ; c'est ainsi qu'il tomba sous la domination d'Aureng-Zeb avec ceux de Visapour & de Golkonde. On a vu ci-devant que le fameux Nisam-el-Moulouk fut le premier Souba du Dekan ;

il avoit épousé une niéce de l'Empereur Mahamet-Cha ; il étoit devenu grand-chancelier de l'Empire, généralissime de ses troupes. Tous ces titres lui donnerent le crédit de rendre héréditaire dans sa famille le gouvernement du Dekan, de l'ériger en Souveraineté dépendante, suivant les circonstances, de l'Empire Mogol, & de s'y attribuer toutes les prérogatives des Rois que ses succcesseurs ont conservées jusqu'à présent. On peut juger des forces & de la puissance du Souba de Dekan, par un événement arrivé en 1743. Le province d'Arcatte, appellée autrement le *Carnatte*, étoit réduite dans l'état le plus déplorable par les révolutions qu'elle avoit essuyées, & les ravages que les Marattes y avoient commis. Nisam-el-Moulouk se mit à la tête d'une armée composée de quatre-vingt mille hommes de cavalerie & de deux cent mille d'infanterie, rétablit le calme dans cette contrée, y nomma un gouverneur à son gré, & chassa les Marattes de Trichenapaly, quoiqu'ils eussent une armée de cent mille hommes.

Le Dekan a Aureng-Abat pour capitale. C'eſt une ville, dit M. Dupleix (*a*), fort belle, fort riche, très-peuplée, ſituée à ſoixante lieues de Surate. Son origine eſt très-moderne, puiſqu'elle a été bâtie ſur la fin du dernier ſiécle, par le célébre Aureng-Zeb, à deſſein de former, de cette place, une barriere capable d'arrêter les courſes des Marattes. Cette ville eſt défendue par une fortereſſe conſtruite ſur un de ſes flancs, laquelle eſt auſſi ſpacieuſe que commode. M. de Buſſy y fut logé avec ſes troupes, lorſqu'il alla inſtaller Salabetzingue ſur le trône du Dekan, en 1751.

La ſeconde ville du Dekan, & la capitale de l'ancien royaume de Golkonde, eſt *Ederabat*, ville conſidérable par ſon étendue & par ſon commerce de pierreries. Elle eſt arroſée par la riviere de Bagnagar ou Nerva, qu'on dit être, en hyver, auſſi large quel a Seine l'eſt à Paris. Nous faiſons cette obſervation ſur Ederabat pour

(*a*) *Page* 70 *de ſon Memoire.*

réfuter les différens voyageurs qui donnent pour capitale au royaume de Golkonde une ville de ce nom. On l'appelle aussi Bagnagar du nom de la riviere qui l'arrose. Golkonde est un château où les Rois tenoient leur cour. il est situé à deux lieues d'Ederabat, & c'est la cause de l'erreur des voyageurs.

COSTES DE COROMANDEL ET DE MALABAR OU MALEBAR, ET PAYS DE MALE.

Ce seroit se donner des soins infructueux que d'entreprendre de déterminer l'étendue & les bornes respectives des petits royaumes indiens, & des possessions européennes situées dans la presqu'Isle dont nous traitons ici. Après en avoir fait voir l'intérieur qui est compris dans la Soubabie de Dekan, il suffira de parcourir les deux côtes de Coromandel & de Malabar, & d'indiquer la situation des états les plus considérables, des Rajas, & de nommer leurs villes principales, en y ajoutant les noms de celles qui sont dues aux éta-

blissemens européens que ces pays comprennent.

Etendue de la côte de Coromandel.

La côte de Coromandel s'étend, ainsi que nous avons dit, depuis le cap Comorin, sous le sixiéme degré, jusqu'aux embouchures du Gange sous le vingtiéme. Dans cette longueur, qui n'est pas moindre de trois cens lieues, sont situés les royaumes de Marava, de Maduré ou Trichenapaly, de Tanjaour, la Nababie d'Arcate qui formoit anciennement le royaume de Carnate, & les états du Roi de Meyssour.

Il paroît que la principauté de Marava faisoit anciennement partie du royaume de Maduré, puisque le P. Martin, missionnaire jésuite, qui écrivoit en 1713, (*a*) dit que le Prince de Marava étoit tributaire du Roi de Maduré, dont il avoit sécoué le joug depuis peu. Quoiqu'il en soit, cette petite souveraineté est située à l'extrêmité de

[*a*] Lettres édifiantes, *tome* 10, *page* 78, & *tome* 13, *page* 17.

la côte de Coromandel, vis-à-vis l'isle de Ceylan, & occupe un quarré, suivant le même, de quarante lieues de long sur vingt ou trente de large. La ville capitale où le Prince fait sa résidence, s'appelle *Ramanadalauram*, à trois ou quatre lieues de la mer, & à dix du promontoire de *Coyel*, qui est la partie du Marava la plus avancée au sud-est. C'est à cette pointe de Coyel que finit l'endroit qu'on appelle *la pêcherie des perles*, & qui s'étend depuis la pointe du cap de Comorin.

Deux objets méritent notre attention dans la principauté de Marava, l'isle de *Ramanancor* qui en dépend, & le pont extraordinaire qui la joint au continent. Cette isle qu'on appelle aussi *Ramana Coyel*, parce qu'elle renferme un temple dédié à Rama, est éloigné de la terre ferme d'environ trois quarts de mille, & sa circonférence n'est guére que de cinq à six lieues. Le pont par lequel on y communique n'est pas composé d'arches, comme le sont les ouvrages de ce genre. Des roches ou de grosses pierres qui s'élevent de deux ou

trois pied au-dessus de la surface des eaux, lesquelles sont fort basses en cet endroit, tiennent lieu de pilliers. Au lieu de former une chaîne continue, elles sont séparées par des intervalles depuis trois pieds jusqu'à dix & vingt de largeur, & donnent un libre cours aux eaux, en facilitant le passage des barques. Ces pierres sont d'une grosseur énorme dans les courans. Le P. Bouchet (*a*) en a mesuré qui avoient soixante pieds de circonférence, d'autres en ont beaucoup davantage. Il n'est pas aisé de concevoir que ce pont soit un ouvrage de l'art; & si c'en étoit un, c'est assurement le pont le plus simple qu'on puisse voir, & sa construction indiqueroit un temps sauvage fort reculé, puisqu'on sçait que cette partie étoit habitée par des peuples civilisés bien avant le siécle d'Alexandre. Mais comment concilier l'élévation d'un édifice si grossier avec l'idée des moyens qu'il a fallu employer pour tirer des carrieres, mouvoir & transporter les masses

(*a*) Lettres édifiantes, *tome 15*, *page 169*.

énormes qui en font la base. Que si c'est un ouvrage de la nature, on avouera que c'est le plus surprenant qu'on ait jamais vu, puisque l'ordre & la régularité nécessaires à des vues humaines, se trouveront produits par un hasard aveugle. Les habitans disent que ce pont a été construit par les Dieux, quand ils allerent attaquer l'isle de Ceylan.

Le Prince de Marava avoit coutume de se retirer dans l'isle de *Ramanacor* quand il étoit inquiété par les Rois de Maduré. Il faisoit mettre de grosses poutres sur ces rochers, qui sont comme autant de plattes formes, & il y faisoit passer ses éléphans, son canon & son armée.

Depuis cette isle jusqu'à celle de Manaar qui est sur la côte de l'isle de Ceylan, il y a une chaîne de rochers & de sables qu'on appelle communement *le pont d'Adam.* L'eau est si basse sur ces rochers, que les plus petites barques ne peuvent passer que près de Manaar, où même il n'y a que six pieds d'eau. Les petits bâtimens qui font ce trajet,

ſont obligés de décharger, & de payer des droits aux Hollandois, enſuite on hâle le bâtiment par-deſſus le pont d'Adam, & il reprend ſa charge. Les Européens n'ont aucune poſſeſſion dans les états du Prince de Marava.

Royaume de Maduré et de Trichenapaly.

Il ſemble qu'on appelle aujourd'hui royaume de Trichenapaly le même état dont les voyageurs & les Miſſionnaires parlent ſous le nom de Maduré. Il eſt borné à l'orient par le royaume de Tanjaour, au midi par la mer méridionale de l'Inde, au couchant par le pays de Malabar, dont il eſt ſéparé par les montagnes de Gate, & au nord par le royaume de Mayſſour. On dit que les états du Roi de Trichenapaly ont la même étendue que le Portugal. Il eſt diviſé, ſuivant les hiſtoriens anglois (*a*), en ſoixante-dix diſtricts ou provinces qui ont autant de gouverneurs abſolus appellés *Palleacarens*, moyennant

(*a*) Hiſtoire univerſelle, *tome 19, page 74.*

un tribut que le Roi de Trichenapaly leur impose. Ce Prince peut mettre aisément sur pied vingt mille hommes d'infanterie & cinq mille chevaux.

Trichenapaly, la capitale de cet état, passe pour une des plus fortes places de l'Inde. Elle est éloignée de la côte, d'environ quarante-cinq lieues, & située à un quart de lieue de la rive méridionale de la riviere de Caveri qui prend sa source dans les montagnes de Malabar. On ne sera peut-être pas fâché d'avoir une légere description de cette capitale ; elle servira à donner un échantillon des fortifications Indiennes ; au reste, il est bon d'ajouter que dans ces contrées où l'usage du canon & de l'artillerie n'a pas encore été porté à sa perfection, on regarde les munitions & la quantité de vivres comme la plus grande sureté d'une place.

La forme de Trichenapaly est celle d'un parallelograme, dont les côtés de l'est & de l'ouest ont près d'une lieue d'étendue, tandis que ceux du nord & du sud n'ont pas plus d'un mille ou d'une demi lieue. Cette ville a double

muraille dont chacune est flanquée par des tours rondes bâties à cent pas les unes des autres. La muraille extérieure est de dix-huit pieds de haut, d'environ cinq d'épaisseur, sans rempart ni parapet. Celle du dedans a trente pieds de hauteur, & un rempart de pierre qui forme des espèces de larges degrés dégrés depuis la base jusqu'au sommet où il a dix pieds d'épaisseur avec un parapet de pierre de sept pieds de haut, percé de différentes embrasures pour l'artillerie & la mousqueterie. L'intervalle entre les deux murs est de vingt-cinq pieds, & devant le mur extérieur on a creusé un fossé de trente pieds de large & de douze de profondeur, lequel a plus ou moins d'eau suivant la saison, mais sans être jamais à sec. Le Roi y entretient ordinairement une garnison de six mille hommes, & quelquefois beaucoup plus nombreuse. On y compte trois cent mille habitans. Cette ville a été souvent attaquée & prise par les Marates & par les François joints aux Indiens. Maduré, autre ville du royaume de Trichenapa-

ly, & anciennement la capitale, est aussi fortifiée, mais beaucoup moins que celle dont nous venons de parler. Ce qui la rend encore recommandable, suivant le P. Bouchet, c'est qu'on y voit un palais qui a été bâti par les Rois de Maduré, & qui est d'une architecture européenne, mêlée d'ornemens empruntés de l'architecture indienne.

Nous ne devons pas oublier de faire mention ici de l'isle de *Cheringam* si fameuse dans l'Inde par la pagode qui lui donne son nom. La riviere de *Caveri*, qui, comme nous venons de le dire a sa source dans les montagnes sur la côte de Malabar, traverse le royaume de Meyssour, & arrive à Trichenapaly après un cours de 200 lieues. Environ à trois lieues au nord de cette ville, le Caveri se divise en deux larges bras, dont l'un qui coule au nord se nomme Colhram, & l'autre conserve le nom de Caveri. A dix lieues à l'est de Trichenapaly, celui-ci se partage encore en quatre branches assez considérables, qui coulent toutes par le royaume de Tan-

jaour, & y répandent là fertilité. Quelques lieues après la séparation des eaux du Colhram, ses deux bras se rapprochent si fort, qu'à huit lieues de Trichenapaly, en un endroit nommé *Coilady*, les habitans ont été obligés de faire une large & forte levée pour les empêcher de se réunir. C'est à l'étendue de terrain qu'embrasse le Colhram, depuis sa division jusqu'à Coilady, qu'on donne le nom d'isle de Cheringham; on y voit une des plus belles pagodes de l'Inde. Elle est sur-tout en grande vénération, parce qu'on croit y conserver la même image du dieu Wistnou, à laquelle le Dieu Brama rendoit son culte. Il y vient des pélerins de toutes les parties de la Peninsule pour avoir l'absolution, & personne ne s'y présente sans faire une offrande. La plus grande partie du revenu de l'isle est destinée à l'entretien des Brames qui desservent la pagode. On dit que le nombre de ces prêtres, y compris leurs familles, a monté jusqu'à quarante mille, entretenus ainsi, sans travailler, & par les libéralités de l'ignorance & de la superstition.

La plus grande partie de la pêcherie des perles qui commence à la pointe du cap Comorin, & finit à Coyel dans la principauté de Marava, dépend du royaume de Trichenapaly, & fait partie du pays de Maduré. Les seuls Européens qui ayent des établissemens sur cette côte sont les Hollandois qui possedent Manapar & Tutecorin. Il y a en outre beaucoup de villages où l'on fabrique des toiles de coton, mais elles sont peu fines, & d'un prix médiocre. Les Catholiques Romains avoient une église à Manapar, elle est tombée entre les mains des Hollandois, & ils en ont fait un magasin près duquel ils ont construit une loge qui est pourtant de peu d'importance. Tutecorin est un établissement beaucoup plus intéressant. C'est une grosse bourgade, & la plus considérable qui soit à la côte de la pêcherie. Les Hollandois à qui elle appartient y ont fait bâtir une forteresse située à l'embouchure d'une petite riviere dans laquelle on trouve un port très-sûr. Cette colonie a une pêcherie de perles un peu au nord, laquelle, à ce

qu'on aſſure, rapporte cinq cens mille livres par an à la Compagnie Hollandoiſe. Ces perles ſe trouvent dans des huitres qui ſont fort grandes, & qui vivent cinq ou ſix ans. Les unes ſe forment dans la chair même qu'on ne laiſſe pas de manger, quoiqu'elle ſoit de mauvais goût. D'autres dans l'eau de l'huitre, & d'autres adhérentes à l'écaille. Quelques huitres donnent quatre, cinq & juſqu'à huit de ces perles (*a*). On trouve auſſi dans le ſable & ſur l'extérieur de différentes coquilles des perles très-petites qu'on appelle ſemence de perles, dont on fait des bracelets dans toutes les Indes.

On rapporte que ſur cette côte on ne voit aucunes herbes & aucunes autres plantes que des chardons & des poreaux. Les cocotiers ne peuvent y venir non plus. Cependant le gibier y eſt fort commun. Les liévres & les perdrix s'y voyent par bandes nombreuſes, mais leur chair eſt de mauvais goût.

(*a*) Voyez le détail de la méthode employée à la pêche des perles, dans les Lettres édifiantes, *tome 5, page 119 & ſuivantes.*

On nous assure qu'il s'y trouve des souris aussi grosses que des chats, & que ceux-ci n'osent les attaquer. Le royaume de Trichenapaly a fait long-temps, ainsi que celui de Maduré qui en est dépendant aujourd'hui, & celui de Marava, partie de l'empire de Bisnagar & de Narsingue; le gouverneur de Trichenapaly se révolta & se rendit indépendant. Il est parvenu dans la suite à s'assujettir le pays de Maduré. Il est inutile de rappeller ici comment tous ces petits états sont administrés. Nous en avons parlé à l'article du gouvernement de l'empire Mogol; c'est la même forme d'administration parmi tous les Rajas Indiens.

Royaume de Tanjaour.

Cet état est situé entre la riviere de Colhram qui lui sert de barriere au nord, les bords de la mer qui s'étendent du nord au sud, & le royaume de Trichenapaly qui le touche au couchant. On lui donne environ quarante lieues du nord au sud, & trente de l'est à l'ouest. Sa capitale appellée Tanjaour,

donne son nom à ce royaume, & paye tribut au Nabab d'Arcate. Les terres de ce petit état sont les meilleures de toute l'Inde méridionale, parce qu'elles sont arrosées par le Caveri qui se partage en plusieurs petits bras.

La capitale est revêtue d'une double muraille comme Trichenapaly, mais elle n'est ni aussi étendue ni aussi bien bâtie. On nous assure que le Raja de Tanjaour n'a pas moins de quinze millions de revenu.

Les Européens ont quelques établissemens sur la côte de Tanjaour. On rencontre d'abord, en remontant du pont d'Adam sur la côte de Marava du côté de Bengale, Negapatam, ville fortifiée, que les Hollandois ont enlevée anciennement aux Portugais. Cette colonie ne fournit guere que du tabac & quelques toiles.

La seconde place est Karical où la Compagnie Françoise avoit un comptoir qui étoit devenu d'un rapport considérable par la concession que Mouzaferzingue & Salabetzingue, successivement Soubas de Dekan avoient fai-

tes en 1750 & 1751, de quatre-vingt-une aldées ou villages, lesquels étoient affermés en 1751 près de 900000 l. (*a*).

La troisiéme colonie européenne sur cette côte est Tranquebar, ville qui appartient aux Danois depuis 1620. Les Portugais y sont établis en assez grand nombre, & contribuerent beaucoup à faire retirer le Roi de Tanjaour qui assiégea cette ville au commencement de ce siécle. Il y a une forteresse qui est de bonne défense, disent les auteurs anglois de l'histoire universelle (*b*), mais la colonie est extrêmement pauvre.

En 1684, les Danois se trouverent réduits à une si grande extrêmité, qu'ils engagerent trois de leurs bastions aux Hollandois pour avoir du pain & des vivres; mais l'année suivante ils les racheterent sans qu'on sache où ils prirent les fonds. On soupçonna, *ajoutent les écrivains Anglois*, que deux de leurs vaisseaux qui en ce temps-là croisoient entre Surate & le cap Comorin, avoient pris

(*a*) Voyez l'Histoire des guerres de l'Inde, traduit de l'Anglois; *tome 1er. page.* 354.

(*b*) *Tome* 19, *page* 80.

pris le vaisseau anglois *le Formose*, & l'avoient ensuite coulé à fond avec tout l'équipage. Ils ont toujours un fort, mais leur commerce est peu considérable. Ils subsistent principalement de ce qu'ils retirent du fret de leurs vaisseaux pour divers endroits des Indes. Le pays fournit des toiles peintes & blanches, & Tanquebar des Missionnaires Danois à toute la contrée.

NABABIE D'ARCATTE, *ancien royaume de Carnatte.*

Le gouvernement de Carnatte est le plus considérable qui dépende du Souba du Dekan ; on l'appelle aussi province d'Arcatte du nom de sa capitale. Ses limites sont aujourd'hui beaucoup plus resserrées que celles qui terminoient l'ancien Carnatte dans le temps que les Rois de Golconde & de Visapour détruisirent cette monarchie. Les Nababs d'Arcatte n'étendent pas leur autorité au-delà de la riviere de *Gondégama* au nord, sous le dix-septiéme degré de latitude. Du côté du couchant, elle est bornée par une

grande chaîne de montagnes ; au ſud, par les frontieres des royaumes de Tanjaour, Trichenapaly & de Meyſſour ; & au levant, par la mer. Cette Nababie a environ cent lieues de long sur trente ou quarante de large. Elle eſt remplie de grandes villes bien peuplées parmi leſquelles Gingy, Arcatte & Velour ſont des plus importantes. La premiere, à douze lieues de Pondichery, l'eſt ſur-tout par ſes fortifications. Elles conſiſtent en une forte muraille flanquée de tours, qui a près de trois milles de circonférence. Cette muraille renferme trois montagnes qui forment à peu près un triangle équilatéral. Elles ſont rudes & eſcarpées avec de gros forts conſtruits au ſommet de chacune ; & des baſtions ſur le penchant. La ville eſt grande & ſituée dans une plaine entre les trois montagnes. Les Indiens, qui n'eſtiment les fortifications qu'autant qu'elles ſont ſur des éminences hautes & difficiles, ont toujours regardé Gingy comme la plus forte place du Carnatte.

Arcatte eſt la réſidence du gouver-

neur, & aujourd'hui la capitale de tout le pays, ſituée à trente lieues de Pondichery. On ne nous apprend rien de ſon commerce ni de ſa population.

Velour, autre ville bâtie dans le même goût que Gingy, ſur une riviere de ſon nom, eſt à cinq lieues d'Arcatte. C'eſt une grande place aſſez peuplée, qui étoit la capitale du Carnatte dans le temps de l'invaſion des Rois de Golconde & de Viſapour. On y voit, comme ailleurs, beaucoup de tours, des temples & des ſalles publiques où l'on rend la juſtice. Outre ces trois villes, il y en a encore un grand nombre d'autres dans l'intérieur des terres qui ſont comme les capitales d'autant de petits états appartenans à des Princes Indiens qui prennent quelquefois le titre de Nababs, mais que l'on appelle généralement *Paliagarrens* ou *Polygar*, leſquels exercent une autorité abſolue dans leur territoire, moyennant le tribut qu'ils paient au Nabab d'Arcatte, comme une marque de leur dépendance de l'empire Mogol. Nous avons déjà remarqué que la foible conſ-

titution de ce gouvernement laisse, à tous les tributaires, la faculté de s'affranchir lorsqu'ils ont des forces suffisantes pour résister. Parcourons à présent la côte de cette contrée qui fait partie de celle connue sous le nom de Coromandel.

Après avoir quitté Tranquebar dans le royaume de Tanjaour, la premiere place de quelque considération, que l'on rencontre en allant au nord, est *Porto-Novo*, ainsi nommée par les Portugais, lorsqu'ils étoient les maîtres des côtes de l'Inde. A la conquête de Golkonde par Aureng-Zeb, ce Prince mit un gouverneur à Porto-Novo, & changea son nom en celui de *Mohammes-Bender*, qui veut dire port de Mahomet. Les Indiens l'appellent *Pirenki-Patay*. Il y réside encore un grand nombre de Portugais; mais les Indiens y forment la nation dominante. Le pays est agréable & fertile, l'habitant laborieux, & la fabrique des toiles de coton, de toute espèce, assez florissante. Les Hollandois & les Anglois y ont aussi une loge. A peu de

distance de Porto-Novo, est Goudelour, établissement Anglois protégé par le fort Saint-David. Ce fort est situé à six lieues au sud de Pondichery, & près de la mer : on l'acheta en 1685 d'un Prince Maratte, & le titre de la Compagnie Angloise fut confirmé par le viceroi du Mogol, lors de la conquête du Carnatte par les Maures. Ce fort n'est pas bien grand, mais il est mieux fortifié qu'aucun autre de pareille grandeur qui soit dans l'Inde. Il sert de citadelle pour le territoire de la Compagnie, qui est plus étendu que celui de Madras. Environ à une demi-lieue du fort Saint-David, au sud, est située la ville de Goudelour, où résident les principaux marchands Indiens, & un grand nombre de naturels qui dépendent de la Compagnie Angloise. Sa forme est celle d'un quarré long de six cent toises d'étendue du nord au midi, & de quatre cent cinquante de l'orient à l'occident. Trois côtés sont défendus par des murailles avec des bastions : celui qui donne sur la mer est ouvert en grande partie ; mais une

riviere qui vient du couchant passe entre le fort Saint-David & la ville de Goudelour dont elle arrose tout le côté oriental. Le gouvernement du fort Saint-David dépend de celui de Madras, & tient le premier rang après ce dernier.

A cinq lieues du fort Saint-David, étoit Pondichery, chef-lieu des établissemens de la Compagnie des Indes Françoise & des missionnaires. Nous allons en donner la description, en la considérant comme si elle existoit encore. Elle est éloignée du bord de la mer de trente-cinq toises; elle a, du nord au sud, à peu près une demi-lieue d'étendue, & cinq cent cinquante toises de l'orient au couchant. Des trois côtés qui regardent les terres, elle est fortifiée par un mur & un rempart flanqué de onze bastions, avec deux demi-bastions aux extrêmités septentrionales & méridionales, les plus proches de la mer, & un fossé, revêtu d'un glacis, entoure ses ouvrages. Le côté oriental de la ville est défendu par plusieurs batteries basses, ca-

pables de contenir cent pieces de canon qui commandent la rade. Au-dedans de la ville, est bâtie une citadelle trop petite pour faire une longue défense. La plus grande partie du terrein qui entoure Pondichery, à la distance d'une demi-lieue des murs, est enclos par une haie de gros aloës, & d'autres plantes épineuses particulieres au pays, entre-mêlées d'un grand nombre de cocotiers & de palmiers, ce qui forme une fortification impénétrable à la cavalerie, & d'un accès très-difficile pour l'infanterie. Cette clôture commence au nord de la ville, près le rivage de la mer, & continue l'espace de cinq milles & demi, décrivant un large segment de demi-cercle, jusqu'à ce qu'elle joigne la riviere d'Ariancopang au sud, à environ un mille & demi ou trois cent cinquante-quatre de lieues de la mer; dans cette partie, le cours de la riviere acheve la ligne de défense. Il y a cinq routes qui conduisent de Pondichery à différens endroits du pays. A l'entrée de chacune, du côté de la haie, on trouve une redoute

garnie de canons. Les rues de Pondichery sont belles & tirées au cordeau. Les maisons des Européens sont bâties de brique, & n'ont communément qu'un étage, soit à cause de la rareté des bois de construction, soit par la crainte des ouragans qui sont très-fréquens sur ces côtes. Celles des Indiens ne sont que de terre glaise cuite au soleil, & enduite d'une espèce de chaux qui se fait avec des coquilles d'huitres calcinées. Les cours, qui précédent les maisons sont plantées de palmiers & de cocotiers, à l'ombre desquels les tisserands & les peintres en toiles fabriquent ces beaux ouvrages qui viennent de l'Inde. C'est aussi dans ces cours, ou sur les plate-formes qui servent de toit aux maisons, que les Indiens passent la nuit couchés sur de simples nattes, & presque nuds. Nous aurions une grande carriere à parcourir, si nous voulions nous arrêter à décrire tous les beaux édifices que renfermoit Pondichery avant sa destruction. Il suffira de dire que les Jésuites y avoient un très beau collége entretenu par le Roi, les prê-

tres des missions étrangeres, & les Capucins une maison d'où il se répandoit des missionnaires dans toute l'Inde. Mais le plus bel édifice de la ville étoit, sans contredit, l'hôtel du gouverneur, qui étoit comparable aux plus beaux édifices de ce genre. Cet officier avoit en tout temps douze gardes à cheval, & trois cent à pied, qui portoient le nom de *Pions*. Les jours de cérémonie, il ne sortoit jamais que dans un palanquin superbe brodé en or, & orné de crépines & de glands de même matiere, au milieu de sa garde habillée avec la même magnificence. C'est à tort que l'on voudroit s'élever contre ce faste, & le supprimer comme une dépense inutile. Il devient d'une nécessité absolue dans un pays où l'on ne juge de la puissance des hommes & des nations que par leur éclat extérieur, où par la pompe de ceux qui les représentent. Au reste, ce préjugé n'est pas si absurde qu'il le paroît d'abord, & si particulier à l'Asie qu'on n'en voie pas par-tout les effets. Que chacun se consulte en particulier, il verra que si

la magnificence n'inſpire pas ſûrement l'eſtime & le reſpect, au moins imprime-t-elle une certaine admiration qui entraîne la déférence & la conſidération. Cet effet réſulte néceſſairement de l'état des choſes, c'eſt-à-dire, de l'inégalité des fortunes & des conditions. Par-tout où l'or ſera néceſſaire à l'exiſtence, les riches parviendront à captiver les différens ſentimens de tous ceux qui ne ſeront pas aſſez modérés pour n'avoir pas des deſirs, ou pas aſſez philoſophes pour regarder avec mépris des biens, dont la poſſeſſion fortuite ne peut rien ajouter à la véritable félicité.

Mais un inconvénient très-déſagréable qu'on trouvoit à Pondichery, c'étoit de n'avoir point de port. La mer n'offre à cet endroit qu'une rade fort baſſe, où les vaiſſeaux ne peuvent aborder. Il falloit envoyer des bateaux à la diſtance d'une lieue pour aller recevoir ou porter les marchandiſes.

Dès ſon origine, Pondichery avoit eſſuyé d'affreux déſaſtres. En 1693, dans un temps où elle comprenoit à

peine deux mille habitans, elle fut assiégée par les Hollandois & obligée de se rendre le 6 septembre de la même année. Le traité de Risvick la rendit à la France cinq ans après. Ce fut en 1723 que Pondichery reçut des accroissemens considérables, qu'elle fut environnée de murailles, & portée au point de splendeur où elle a été jusqu'à la derniere guerre. En 1740, Ragogi-Boussolo, général des Marattes fut sur le point d'en faire le siége, parce que M. Dumas, alors gouverneur, avoit donné retraite à la femme & aux enfans du Nabab d'Arcatte, avec lequel Boussolo étoit en guerre; mais la bonne contenance du gouverneur, la fermeté avec laquelle il répondit aux propositions du général Maratte, sauverent Pondichery. L'abbé Guyon, dans son histoire des Indes (*a*), rapporte que cette ville dut son salut à l'envie que la maîtresse du général Maratte eut de boire des liqueurs de Nancy, & desquelles M. Dumas avoit donné quel-

(*a*) *Tome 3, page 322.*

ques bouteilles à un officier Mogol, qui en avoit fait goûter à cette femme. Ce fait peut trouver une place dans l'histoire des grands événemens par les petites causes.

En 1748, Pondichery fut inutilement attaqué par les Anglois, sous les ordres de l'amiral Boscawen. Ils se virent forcés de se retirer après un siége de plus de deux mois, qui leur coûta près de douze cent hommes. Ils ont été plus heureux en 1761; après l'avoir prise par capitulation, telle que la dicta le général Anglois, la ville fut rasée de fond-en-comble, & les habitans se retirerent où il leur plût. M. Laws est retourné dans cette contrée en 1763, pour y faire bâtir une nouvelle ville.

Après Pondichery, on trouve Conjimir, ville qui appartient aux Naturels de l'Inde. On prétend que c'est ici que commença la persécution contre saint Thomas, que les prêtres payens accuserent d'être sorcier pour avoir fait le miracle suivant. Une dame allant à l'église, & ne pouvant passer

une petite riviere qui s'étoit enflée, parce que le tronc d'arbre, qui servoit de pont, n'atteignoit plus d'un bord à l'autre, saint Thomas l'allongea, & la dame passa (*a*). L'ignorance des idolâtres leur fit prendre ce miracle pour un effet de magie, & le Saint fut obligé de prendre la fuite pour se soustraire à la fureur des prêtres.

Sadras, ou Sadras-Patan, est un gros bourg qui appartient aux Hollandois, & qui leur sert à faire des achats de toiles & de gazes.

A vingt-neuf lieues au nord de cet établissement, est *san Thomé*, appellé aussi *Méliapour*, parce qu'elle est jointe à une autre ville de ce nom, que les Portugais trouverent à leur arrivée aux Indes, & près de laquelle ils bâtirent *san Thomé*. Ce nom lui fut donné en mémoire de l'apôtre saint Thomas, qui, dit-on, prêcha l'évangile dans ces quartiers. Les François s'emparerent de cette ville sur les Portugais en 1672;

(*a*) Histoire universelle, traduite de l'Anglois tome 18, page 85.

mais ils la rendirent deux ans après ; parce qu'il ne leur vint pas de secours d'Europe. Les Anglois en prirent possession en 1749, & y ont une loge. A deux lieues de la ville, sont deux petites montagnes, dont l'une est un roc nud, qu'on appelle le *Petit-Mont*. On y voit une caverne où se retira saint Thomas pour éviter ses persécuteurs. Comme il manquoit d'eau, il fendit, dit-on, le rocher de sa main, & ordonna qu'il en découlât de l'eau; mais quand il vit approcher ses ennemis, qui avoient découvert sa retraite, il descendit ; & frappant du pied nud sur une pierre fort dure, il y en laissa l'empreinte comme un monument de son séjour en cet endroit. Cette empreinte a plus de seize pouces de long ; ce qui, joint aux dimensions du talon & du bout des pieds, laisseroient croire que saint Thomas devoit être un très-grand homme, puisque le pied d'un homme, de cinq pieds & demi de haut, n'a communément que neuf à dix pouces de long. Mais, suivons notre Saint ; il se retira sur une au-

tre montagne à une lieue de sa grotte. Malheureusement, ses ennemis l'atteignirent là, & le percerent à coups de lance, dont apparemment il ne pensa pas émousser le fer. Il est étonnant que le Jésuite Tachard (*a*), qui a publié grand nombre de miracles, qu'il attribue à ce Saint, le fasse fuir devant ses ennemis, & le laisse ensuite mettre à mort. La ville de San-Thomé étoit autrefois la plus marchande de toute la côte de Coromandel ; mais à présent il y a peu de commerce. Les habitans sont en petit nombre & pauvres ; ce qui vient du voisinage du fort Saint-Georges qui n'en est qu'à une lieue, & qui appartient aux Anglois.

Ce fort s'appelle aussi Madras ou Madras-Patan, du nom de la ville près de laquelle il est situé. La ville est divisée en deux parties, qu'on désigne par les noms de Ville-Blanche & Ville-Noire. Les Européens occupent la premiere, & les Indiens, les Maures & toutes les nations étrangeres, la se-

---

[*a*] Lettres édifiantes, *tome 12, page 186.*

conde : toutes les religions y sont tolérées, & l'on y voit un hôpital, un hôtel des monnoies, & le palais du gouverneur qui est très - somptueux. Madras est dans une position très - incommode, ayant en face la mer qui brise avec plus de violence qu'en tout autre endroit de cette côte ; & par derriere, un étang salé qui intercepte toutes les eaux douces qui coulent vers la ville, à plus d'une demi - lieue de distance. On compte dans la ville & le territoire de Madras environ cent mille habitans, parmi lesquels il peut y avoir cinq à six cent Anglois Européens. Comme les vivres viennent de dehors, un ennemi, avec des forces supérieures sur mer, peut aisément affamer le pays. En 1746, M. de la Bourdonnaye s'empara de cette ville après un siége de trois semaines, qui ne lui coûta pas un seul homme. Il n'y a pas plus de fidélité que d'exactitude dans le récit que les auteurs Anglois de l'histoire universelle font de la prise de Madras par les François. On est fâché de trouver dans un ouvra-

ge (*a*), dont la vérité doit faire le premier mérite, une tache qui ne peut être que l'effet d'une erreur grossiere, ou de la partialité la plus aveugle. » *Les* » *François surprirent Madras en* 1748, » disent ces écrivains, *& se retirerent* » *après l'avoir pillée :* rien de plus faux. La capitulation de Madras est du 10 septembre 1746.

Les François la garderent trois ans ; elle fut évacuée & remise à M. Boscawen, qui en prit possession, suivant le traité d'Aix-la-Chapelle, le 15 août 1749 (*b*). Les mines de diamant de l'ancien royaume de Golkonde, n'étant qu'à huit journées de Madras, ils y sont très-communs ; mais on n'y en voit point d'une grosseur extraordinaire. Tout le monde peut creuser aux mines, après avoir fait accord avec les officiers du Grand-Mogol, pour un certain espace de terrein qu'on entoure, & où l'on met des gardes. Tous

(*a*) *Tome* 19, *page* 87.

(*b*) Voyez l'Histoire des guerres de l'Inde, traduite de l'Anglois, *tome* I*er*. *page* 210.

les diamans, qui pesent au-delà de soixante grains, appartiennent de droit à l'Empereur, & il y a peine de mort d'en soustraire quelques-uns.

A dix ou douze lieues de Madras, on rencontre Paliacate, ville qui appartient aux Hollandois, & qui est défendue par un fort nommé *Gueldres*, où l'on entretient une garnison.

Masulipatan est ensuite la ville la plus considérable qu'on trouve jusqu'à l'embouchure du Gange. Elle est située sur la riviere de *Krischa* : c'est le port de mer le plus près d'*Ederabad*, capitale de Golkonde, avec laquelle elle communique par la riviere de Krischa. C'est une place de très-grand commerce, fameuse par ses manufactures de toiles peintes. Les plantes qui servent à leur teinture ne viennent nulle part aussi parfaites que dans le pays qui l'environne. Les François s'emparerent de cette ville en 1750, & elle leur fut concédée en 1751 par Salabet-Zingue, mais elle lui fut rendue en 1754, & elle resta neutre. On n'y conserva qu'une loge, suivant les dispositions du traité signé

entre les cours de France & d'Angleterre. Les Anglois, les François & les Hollandois ont encore quelques établissemens en différens endroits de la côte, qui prend le nom d'*Orixa*, sous le dix-huitiéme degré de latitude, & va finir à Bengale; mais ils ne méritent pas une description.

Royaume de Mayssour,

Pays des Malléans.

Les états du Roi de Mayssour sont encore partie du Dekan, & le terminent du côté de la côte de Malabar. Ils sont bornés à l'orient par la partie occidentale de la Nababie d'Arcatte & par le royaume de Trichenapaly; à l'ouest par la côte de Malabar. On donne à ce Prince vingt millions de roupies de revenu, qui valent quarante-huit millions de France. C'est un des plus formidables Raja tributaire de l'empire Mogol. Il peut mettre sur pied des armées de cinquante mille hommes d'infanterie, & de vingt de cavalerie. On nous assure que ce qui rend les Mayssouriens si

chargés de fleurs & de fruits d'un côté, pendant que de l'autre ils sont presque sans feuilles. Ce phénomene singulier est causé par les montagnes; & Tachard qui rapporte ce fait sur le témoignage d'autres personnes, observe que des deux côtés du cap les vents sont toujours opposés, & soufflent comme s'ils vouloient se combattre. De sorte que si à la côte occidentale ou de Malabar les vents viennent de l'ouest, à la côte de Coromandel ou orientale ils viennent de l'est. Ces montagnes de Gatte offrent encore un phénomene assez particulier. Etant couvertes d'un sable rouge très-fin, les vents les portent quelquefois jusques sur l'isle de Ceylan, & alors les rayons du soleil se réfléchissant sur ce sable, l'air paroît être en feu, & forme un spectacle effrayant (*a*).

Des Malléans peuples des montagnes de Gatte.

La partie méridionale du royaume

(*a*) Histoire universelle, traduite de l'Anglois; *tome 19, page 63.*

de Mayssour qui n'est composée que de hautes montagnes, est habitée par des peuples qu'on appelle Malléans. Voici ce qu'en disent les historiens Anglois que nous avons cités si souvent. Les Malléans différent des autres peuples du Malabare par leur caractere. Ils sont civils, bons, charitables & de bonne foi, courageux, industrieux & intelligens. Le larcin est inconnu parmi eux, car ils laissent toujours leurs portes ouvertes. Ils n'ont ni villes ni villages, mais seulement des enclos dans les vallons qui sont entre les rochers. Leurs maisons sont faites de roseaux enduits de terre, & fort basses. Quelques-uns vivent dans les bois, & bâtissent leurs maisons sur les arbres par la crainte des éléphans & des tigres. Leurs terres sont fertiles, mais ils n'en cultivent pas beaucoup. Leur principal établissement s'appelle *Priata*, & est à treize ou quatorze lieues des frontieres du pays de Maduré.

Les Malléans sont tributaires, les uns du Roi de *Turbula*, les autres de celui de *Pugnati Perimal*. D'ailleurs ils

jouissent d'une entiere liberté, & se gouvernent selon leurs loix particulieres sous l'autorité de certains capitaines ou juges de leurs nations, nommés *Arlé*, lesquels ont chacun cinq à six mille de leurs gens sous leur jurisdiction. Chaque enclos a aussi un juge particulier nommé *Pandera*, auquel ils obéissent très-exactement. Ces Malléans n'ont qu'une femme, & témoignent beaucoup de respect pour les tombeaux de leurs ancêtres. Leur haiblleement est le même que celui des Malabares, à la réserve qu'aux jours de fête ils portent une robe longue & un turban comme les Mahometans. Nieuhof dit que depuis 1599, un grand nombre de Malléans a embrassé la religion Romaine, qu'on a bâti à Priata une église dédiée à saint Michel, & qu'avant ce temps-là ils n'avoient d'autres temples que leurs maisons où ils adoroient des divinités domestiques.

Comme le dernier traité de paix signé entre la France & l'Angleterre à Paris le 10 Février 1763, donne aux établissemens françois dans les Indes,

la

la consistance dont ils jouissent actuellement, il ne sera sans doute pas hors de place de rapporter l'article XI où il en est fait mention.

Dans les Indes orientales, la Grande Bretagne restituera à la France, dans l'état où ils sont aujourd'hui, les différens comptoirs que cette couronne possédoit tant sur la côte de Coromandel & d'Orixa, que sur celle de Malabar, ainsi que dans le Bengale, au commencement de l'année 1749; Sa Majesté Très-Chrétienne renonce à toute prétention aux acquisitions qu'Elle avoit faite sur la côte de Coromandel & d'Orixa depuis le commencement de l'année 1749. Sa Majesté Très-Chrétienne restituera de son côté tout ce qu'elle pouvoit avoir conquis sur la Grande-Bretagne dans les Indes orientales pendant *la présente guerre, & fera restituer nommément* Nattal & Tapanooly dans l'isle de Sumatra: elle s'engage de plus à ne point ériger de fortifications, & à ne point entretenir de troupes dans aucune partie des états du Souba de Bengale; & afin de conserver la paix

future sur la côte de Coromandel & d'Orixa, les François & les Anglois reconnoîtront Mahomet-Ali-Kan pour légitime Nabab de Carnate, & Salabetzingue pour légitimeSouba du Dekan. Les deux parties renonceront à toute demande & prétention de satisfaction qu'elles pourroient former à la charge l'une de l'autre, ou à celle de leurs alliés Indiens pour les déprédations ou dégats commis soit d'un côté, soit de l'autre pendant la guerre.

Coste de Malabar.

On donne ce nom à toute la région maritime comprise entre le cap Comorin & le cap Saint-Jean qui est à la pointe du golphe de Cambaye. Quelquefois on le restreint aux pays qui touchent le cap Comorin, & qui forment les états du Roi de Calicut appellé Zamorin. On l'appelle alors simplement pays de Malabar. A considérer la côte de Malabar dans sa plus grande étendue, elle est partagée en plusieurs petits royaumes dont les Souverains sont idolâtres & indépendans les uns des autres, quoi-

qu'il y ait une grande disproportion dans les forces & la puissance de tous ces Princes.

Parlons d'abord des différentes Principautés & des colonies européennes que comprend la côte en général. Nous verrons en même temps qu'elles sont leurs productions particulieres. Les peuples qui l'habitent, quoique sujets de différens maîtres, ont à peu-près les mêmes loix, les mêmes usages. Ce sera la matiere d'un article qui terminera l'histoire de la Presqu'Isle de l'Inde.

L'espace compris depuis Surate jusqu'à Gangoli ou Gongola, village à cinquante lieues au sud de Goa, fait encore partie de la Soubabie de Dekan, comme étant une ancenne dépendance du royaume de Visapour. Cependant les Portugais y avoient bâti plusieurs villes & des villages sur les bords de la mer, du nombre desquelles étoient *Damans*, *Bassaim*, *Trapor*, & quelques autres; mais en 1740, les Marattes, sous la conduite de leur Prince Sitogi, après avoir porté leurs ravages jusque sur les bors du Gange,

se tournerent à l'ouest, enleverent aux Portugais tout ce qu'ils possédoient entre Surate & Goa, & assiégerent cette derniere ville, que ses forts défendirent heureusement (*a*).

Les Anglois possedent sur cette plage l'isle de Bombay, nom qui est une corruption de *buon bahia*, bonne baye. (*b*). Cette isle qui n'a qu'environ trois lieues de long & sept de circonférence, appartint d'abord aux Portugais, & ils la donnerent pour dot, en 1662, à l'Infante Catherine de Portugal, qui épousa Charles II, Roi d'Angleterre. Ce Prince en accorda ensuite la propriété à la Compagnie Angloise des Indes orientales, qui en fait son principal établissement sur la côte Malabar & un des plus beaux de l'Inde.

On compte quatre à cinq villes dans l'isle de Bombay, & les habitans sont un mêlange de Portugais, d'Anglois,

[*a*] Lettres édifiantes, *tome* 26, *page* 261.

[*b*] Voyez le Voyage aux Indes orientales, par Jean Henri Gros, traduit de l'Anglois par M. Hernandez. *In*-12. 1758. A Lille chez la veuve Panckoucke; *page* 45.

de Maures & d'Indiens. Toutes les religions s'y exercent librement.

Le pays est peu fertile en grains & en pâturages ; mais le grand nombre de cocotiers, qu'on y cultive avec succès, apportent quelques avantages aux insulaires. L'air y est si mal sain, que cette colonie est le tombeau des Anglois ; ce qui a fait passer en proverbe *que deux moussons à Bombay sont la vie d'un homme*. Les blessures, les contusions y deviennent souvent mortelles : de vingt enfans qui naissent, à peine en arrive-t-il un à l'âge de maturité. On attribue cette corruption de l'air à la mauvaise qualité des eaux, à la situation des terres qui sont basses & marécageuses, & aux exhalaisons pernicieuses du poisson pourri, qu'on emploie, au-lieu de fumier, pour engraisser le pied des arbres. La chaleur & l'humidité font d'ailleurs éclorre, dans toute l'isle, une prodigieuse quantité d'insectes & d'animaux vénimeux. On y voit des araignées qui ont un pouce d'épaisseur, & des crapaux d'une grosseur monstrueuse.

Parmi plusieurs isles, qui sont aux environs de Bombay, celle d'Eléphanta mérite une attention particuliere; elle n'a pas plus d'une lieue & demie de circuit. Son nom lui vient de la figure d'un éléphant de pierre de grandeur naturelle, qu'on apperçoit sur le rivage. Tout le terrein de l'isle est en montagnes, sur l'une desquelles on trouve l'ouverture d'une grande caverne taillée dans le roc, laquelle sert d'entrée à un temple magnifique,

Le travail immense d'une telle excavation n'est pas moins étonnant que celui qu'ont coûté les pyramides d'Egypte. Ce temple souterrain est un quarré oblong d'environ quatre-vingt ou quatre-vingt-dix pieds de long, & quarante de largeur. C'est le roc qui lui sert de toit, & on n'y voit rien qui empêche de le croire tout d'une piéce. Sa hauteur en dedans est de dix pieds, & il est supporté vers le milieu, & à distance égale, par deux rangs de piliers d'un ordre singulier. Ils sont massifs & courts à proportion de leur épaisseur; leurs chapiteaux res-

semblent à des coussins, & paroissent n'être qu'une même piéce avec la montagne. Au fond du temple, sont trois figures gigantesques : le visage de l'une a cinq pieds de long, & une largeur proportionnée. Ces figures ont été mutilées par les Portugais à leur arrivée dans cette isle, & on rapporte que la dureté de la pierre les engagea à se servir de piéces de campagne pour détruire ces monumens qui auroient dû plutôt exciter leur curiosité. On voit aussi, dans des grottes qui donnent dans ce temple, des morceaux de sculpture & de peintures, dont la beauté & le coloris captivent l'attention. On ne trouve rien, ni dans les anciens écrivains, ni dans les modernes, dit notre voyageur qui a visité ce temple en 1750, qui puisse fournir des éclaircissemens sur un ouvrage aussi admirable, & qui paroît tant au-dessus des forces humaines (*a*).

---

[a] On peut consulter le Voyage aux Indes orientales de Grose, *page* 16.

A cinquante lieues de Bombay, on rencontre Goa, ville la plus considérable de toute la côte de Malabar, & la colonie Européenne la plus ancienne dans l'Inde. Elle est située dans une isle de son nom, formée par les deux bras de la riviere de Goari qui se jette dans la mer à peu de distance de la ville, & qui forme, devant ses murs, un bon port qu'on compare à celui de Constantinople, lequel passe pour le plus beau de l'univers. Cette isle est de figure ovale, & on lui donne environ sept lieues de tour. Dans cet espace on trouve des collines, des bois, des canaux & des sources d'eau excellente; une grande ville superbement bâtie, & de petits villages embellis par des maisons de campagne & des jardins délicieux qui deviennent le théâtre des plaisirs & des divertissemens des habitans de Goa. Nous ne nous étendrons pas sur la description de cette ville qu'on trouve en une infinité de relations. Dellon, voyageur François, qui y a résidé assez long-temps, en parle avec assez de détail; on peut

le consulter (*a*). Bornons-nous à dire que Goa est aujourd'hui fortifié de façon à n'avoir rien à craindre, qu'elle renferme un archevêque, qui a beaucoup perdu de son domaine; un tribunal d'inquisition, que ses odieux jugemens ont assez fait connoître, & une multitude d'églises & de couvens si considérable, qu'on assure que les prêtres & les moines sont plus de la moitié des habitans; cependant la ville est très-peuplée, & l'on y voit toutes sortes de nations. Le faste & le luxe Asiatique s'y montrent dans le plus grand appareil. L'on fait une peinture horrible des mœurs des Portugais de ces contrées. Tout le monde porte un chapelet, ou dans la main ou au cou, comme un collier; les femmes publiques même se conforment à ce dévot usage. A la messe, dans l'instant où le prêtre éleve l'hostie, tous levent les bras & crient, de toute leur force, *misericordia*. Il est vrai qu'ils en ont

[*a*] Voyages de M. Dellon, *tome* 1er. page [illegible].

grand besoin, car ils allient à ces apparences de piété les vices les plus affreux; l'usure, la trahison, le parjure, les dissolutions les plus criminelles, l'assassinat, sont très-fréquens. Un homme vit publiquement avec plusieurs esclaves, & on les achete dans les marchés aussi librement qu'en pays infidele. On reproche aussi aux femmes de faire prendre à leurs maris des breuvages composés de suc de dutroa dont nous avons parlé, afin d'avoir la liberté de se livrer impunément à la débauche. Des hommes qui veulent triompher de la résistance d'une femme vertueuse, corrompent une de ses esclaves; elle fait boire de ce funeste breuvage à sa maîtresse, & la livre ensuite entre les bras de son séducteur. Pyrard assure que pendant le séjour qu'il fit à Goa, plusieurs filles, indignement trompées par cet artifice, se trouverent grosses, sans avoir aucune connoissance de la maniere dont elles avoient été abusées.

Royaume de Canora ou Canara.

Gongola, village à vingt lieues au sud de Goa, est le commencement du royaume de Canora, & il s'étend le long de la côte jusqu'aux terres du Zamorin ou Roi de Calecut, dans l'intérieur du pays. Il est borné au nord par la principauté de Sunda, qui n'est connue que de nom, & par l'abondance du poivre qu'elle fournit : au couchant par la mer, & à l'orient par les montagnes de Gatte qui le séparent du royaume de Meyssour. L'air de Canora est pur, agréable, & la fertilité du pays répond très-bien aux qualités de son climat. Les campagnes y produisent abondamment du riz, des cocos, du bétel, du poivre & des sortes de muscades qui servent à la teinture.

La ville capitale de cet état s'appelle *Baydour* ou *Bedmar*, à quatre journées de la côte. Un voyageur Anglois de ces derniers temps (*a*) rapporte que

(*a*) Hamilton cité dans l'Histoire universelle, traduite de l'Anglois, *tome* 19, *page* 49.

ce pays eſt ordinairement gouverné par une Princeſſe qui eſt maîtreſſe d'épouſer qui il lui plaît ; mais ſon mari ne porte jamais le titre de Raja, on le donne ſeulement à l'aîné de ſes fils. Ni l'un ni l'autre ne peuvent ſe mêler d'aucunes affaires tant qu'elle vit, & cette Reine n'eſt point obligée de ſe brûler avec ſon mari.

Le même nous apprend que les habitans de ce royaume, qu'il appelle *Canarins*, ſont en général bons ſoldats, très-habiles mineurs & beaucoup adonnés au commerce, qui les fait parcourir toute l'Inde. Ils ont une langue particuliere qui s'appelle le *Canarin*; on le parle par-tout avec quelque différence de dialecte, depuis Surate, juſqu'à Calecut. Il y a des loix dont la ſingularité mérite attention. Il n'eſt permis à perſonne qu'aux officiers d'état & aux cavaliers, d'aller à cheval, ſur des mulets ou des éléphans ; les bufles & les bœufs ſont les montures ordinaires. Il n'eſt permis non plus à qui que ce ſoit de ſe faire porter un paraſol par un domeſ-

tique, mais chacun a le droit de le porter soi-même : à tout autre égard, on jouit d'une grande liberté. Les loix sont si exactement observées, qu'il est fort rare qu'on y entende parler de vols ou de meurtres. Un étranger peut traverser le pays sans qu'on s'informe où il va, quelles affaires l'amenent. La cruauté des supplices contribue sans doute à affermir les loix & à assurer leur observation. Un coupable est dépouillé, exposé nud, pieds & mains liées sur un rocher, à l'ardeur brûlante du soleil, & aux piquures des mouches, en sorte que dans le jour il expire d'une mort lente & affreuse.

Les Hollandois ont un comptoir sur cette côte à *Barselbar* : tout leur commerce consiste à acheter du riz pour en approvisionner leurs garnisons sur la côte de Malabar. Mangalore, autre ville du royaume de Canara sur la côte, est le centre de tout le commerce qui s'y fait. Les Portugais, dit Hamilton, y ont un comptoir pour du riz, & une assez grande église, parce qu'il s'y trouve un bon nombre de Noirs qui

ſont chrétiens. » Mais, pourſuit ce voya-
» geur, tant le peuple que le clergé,
« ſont la honte du chriſtianiſme. Les
« prêtres ſont aſſez impudens que de
» faire marché avec un étranger pour
» lui procurer des femmes. Les laïcs
» ne comptent pas la fornication, le
» larcin & le meurtre au rang des pé-
» chés, pourvû qu'ils puiſſent y trou-
» ver du profit. C'eſt à dix ou quinze
lieues environ de Mangalore que fi-
niſſent les états de la Reine de Canara,
qui ſont ſéparés par une petite riviere,
de la contrée qu'on appelle proprement
pays de Malabar, ou des *Malebares*.

Deſcription du pays appellé proprement Malabar.

A meſurer cette contrée depuis la
petite riviere dont nous venons de par-
ler, juſqu'au cap Comorin, ſon éten-
due eſt de deux cent lieues. Sa lar-
geur varie ſuivant les ſinuoſités que for-
ment les montagnes de Gatte à l'orient,
& la mer au couchant. Sa plus grande
largeur eſt de quarante lieues; en d'au-
tres endroits, il en a à peine dix. Toute

cette côte étoit autrefois sous la domination d'un seul Souverain, qu'on appelloit *Samorin* ou *Zamorin*. Ce Prince ayant embrassé le Mahométisme, & voulant faire le pélerinage de la Mecque, partagea par testament, avant de s'embarquer, ses états entre ses quatre neveux, qui devinrent par-là autant de Rois indépendans. Celui que le testateur aimoit davantage, eut le milieu de la côte, c'est-à-dire, le pays autour de Calecut, avec le titre de Samorin. Dans la suite ces royaumes se diviserent en petites principautés, dont quelques-unes paient tribut au Roi de Calecut; mais la plus grande partie est indépendante.

Climat du pays de Malabar; ses productions.

L'air est fort sain, suivant Dellon, le long de cette côte. Le terroir y est un des plus fertiles de l'Asie, donnant deux récoltes par an, & produisant tout ce qui est nécessaire à la vie. Les fruits & les plantes y sont d'une excellence singuliere & de la meilleure

qualité, à l'exception du poivre qui est moins estimé que celui de quelques régions voisines, & du riz qui ne peut se garder qu'une année. Il se trouve aussi de la canelle, mais elle n'a rien de comparable à celle de Ceylan, & elle ne sert qu'à la teinture. Le cardamome sur-tout est le fruit d'une plante de même nom qui apporte beaucoup de profit aux propriétaires des terres. On connoît peu cette plante, mais son fruit est une gousse de la forme d'une figure allongée, qui est remplie de graines triangulaires, de couleur rougeâtre à l'extérieur, blanches en dedans, d'un goût âcre & mordicant comme celui du poivre. Cette graine entre dans la préparation du vinaigre & dans plusieurs compositions galéniques. C'est un puissant carminatif & alexipharmaque; tous les orientaux en font un grand usage dans leurs ragouts. Ce qui rend le cardamome si avantageux, c'est qu'il exige beaucoup moins de culture que le poivre, & qu'on est même dispensé de le semer & de labourer la terre. Il suffit de mettre le feu aux her-

bes qui se sont multipliées pendant la saison des pluies, & que le soleil desséche dans la saison suivante. Leurs cendres brûlées fertilisent la terre & la disposent à produire le cardamome, dont la graine se répand naturellement. Il en est ainsi de plusieurs autres plantes estimables & curieuses qui se reproduisent seules & naissent sans culture. De ce nombre en est une, qui, suivant Dellon (*a*), ressemble à la pimprenelle par les feuilles, & dont les fleurs, semblables à celles du jasmin double, sont d'un rouge très-vif, au-lieu d'être blanches. Comme ces fleurs n'ont point d'odeur, on les cultive pour le plaisir de la vue, & pour l'agrément que procure la plante; car elle croît si vîte & s'étend si fort, qu'en très-peu de temps on en forme des haies de la hauteur d'un homme. Rien ne fait un plus bel effet qu'une clôture pareille autour d'un jardin. Lorsque sur-tout la haie est bien touffue, on prendroit de loin ces fleurs pour des

---

[*a*] *Page* 198.

rubis ou pour des étincelles de feu; dont l'éclat est encore relevé merveilleusement par la verdure des feuilles. Ces fleurs s'épanouissent le matin au lever du soleil; & conservant leur beauté pendant tout le jour, elles tombent au coucher de cet astre pour faire place à d'autres qui doivent paroître le lendemain. Cette plante continue de fleurir sans interruption pendant tout le cours de l'année, & n'exige d'autres soins d'un jardinier que d'être arrosée dans les temps secs.

Genre animal.

On retrouve sur toute cette côte les mêmes animaux que dans l'Indoustan; des tygres différens seulement par la grandeur, desquels Dellon compare la taille à celle d'un gros chat, d'un veau & d'un cheval. Le jackall, qu'on appelle *adive* ici, la civette, le sanglier, la gazelle, les singes, les bufles sauvages, sont aussi très-communs. Les animaux domestiques sont les mêmes que dans le reste de l'Inde. Il faut seulement y ajouter une espèce singuliere

de créatures qu'on appelle des *pigmées sauvages*, desquelles le voyageur Grosse (*a*) parle ainsi. Un marchand de la côte en avoit envoyé deux, mâle & femelle, à M. Horne, alors gouverneur de Bombay. Voici comme elles étoient: elles avoient à peine deux pieds de haut, la forme entiérement humaine, & marchoient sur leurs deux pieds. Ces animaux étoient d'un blanc pâle, sans autres cheveux ni poils qu'aux endroits où nous en avons communément. Leurs actions étoient très-semblables, pour la plupart, aux actions humaines, & leur mélancolie faisoit voir qu'ils sentoient fort bien leur captivité. Ils faisoient leur lit avec soin dans la cage dans laquelle on les avoit envoyé sur le vaisseau. Quand on les regardoit, ils cachoient, avec leurs mains, les parties que la modestie défend de montrer. Les jointures de leurs genouils ne rentroient pas comme celles des singes; elles étoient saillantes comme dans les hommes, avantage qui leur est com-

(*a*) *Page* 330.

mun avec les Orangs-outangs, dont ils sembloient être un diminutif, quoique cependant plus ressemblans à l'espèce humaine. Ces créatures venoient des états du Raja de Carnatic, à cent ou cent vingt lieues de Bombay. La femelle mourut au bout de quelques jours de navigation : le mâle donnant tous les signes de la plus vive douleur, prit tellement à cœur la mort de sa femelle, qu'il refusa de manger, & ne lui survécut que deux jours.

Parmi les oiseaux, les paons tiennent le premier rang. Viennent ensuite les perroquets & toute sorte d'oiseaux sauvages & domestiques, sur-tout une multitude de chauve-souris grosses comme nos poules.

Dellon ne parle qu'avec étonnement de la quantité de serpens & de reptiles qu'on voit dans le Malabar, de la variété qui régne dans leur espèce, dans leur grosseur & dans leur malignité. Les unes sont vertes, & de la grosseur du doigt, mais de cinq à six pieds de longeur. Elles sont d'autant plus dangereuses, que leur poison donne

la mort très-promptement, & qu'il est plus difficile de les appercevoir dans les buissons à cause de leur couleur; d'autres ont à la tête une peau qui forme une espèce de chaperon; & quoique leur corps soit émaillé de couleurs très-vives qui en rendent la vue agréable, ses blessures n'en sont pas moins dangereuses. Celles-ci sont l'objet principal du culte des Malabares; & les diverses représentations de ces reptiles sont le plus bel ornement des pagodes. Il y en a d'autres qui ont vingt pieds de long, & peuvent avaler un veau. Les Indiens l'appellent *polgops*: on n'en rencontre gueres que dans des lieux inhabités, & leur grosseur monstrueuse les fait découvrir de loin, & éviter facilement. Notre voyageur en rencontra plusieurs qui avoient été entraînés par une inondation dans la campagne, & que les eaux avoient fait périr. A quelque distance, dit-il, on les auroit pris pour des troncs d'arbres abbatus & desséchés. Leur voracité est si grande, qu'on en a vu s'étrangler en voulant avaler leur proie,

Peuples Malebares; leur portrait, leurs logemens, leur division.

Tous les habitans de la côte Malabar peuvent se réduire en deux classes, en Gentils & en Mahométans. Les premiers, qui sont originaires du pays, forment la portion la plus nombreuse, & doivent seuls nous occuper actuellement : nous ferons connoître les autres à l'article du commerce de cette partie de l'Inde.

Les Malebares Gentils sont noirs, ou du moins fort bruns, moins laids que les Africains, & d'une taille assez belle, avec des cheveux ordinairement très-longs, & dont ils prennent un grand soin. L'habillement des deux sexes est à peu près le même, & ne consiste qu'en une piéce de toile qui les couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Le reste du corps est nud.

Leurs maisons sont bâties de terre, & couvertes de feuilles de cocotier. Une chose remarquable à ce sujet, c'est que cette côte, sur laquelle il se trouve beaucoup de villes & de bourgs, n'of-

ſre point de villages. A la campagne, chacun a ſon habitation ſéparée & entourée d'une clôture ; & comme c'eſt parmi eux une coutume conſtante de ne point ſe ſervir de l'eau de ſes voiſins, chaque maiſon, qui n'eſt pas ſur le bord d'une riviere, a ſon propre puits.

Les Malebares, comme les autres peuples de l'Inde, ſont diviſés en pluſieurs tribus, dont la premiere & la plus éminente, eſt celle des Princes. Les prêtres compoſent la ſeconde. La troiſiéme eſt celle des Nayers ou Naïres, qui ſont les nobles du pays. Les marchands & les fermiers forment la quatriéme ; & la cinquiéme comprend enfin les artiſans, les laboureurs, les pêcheurs, & en général tout le peuple.

Ces cinq tribus ſe ſubdiviſent encore en différens ordres qui ont leur rang marqué ; par exemple, dans le clergé, on en reconnoît trois. Les Nambouris ſont les premiers dans l'état & l'égliſe ; quelques-uns ſont également ſouverains au temporel & au ſpirituel. Les Bramines forment la ſeconde claſſe d'écléſiaſtiques, & ne ſe mêlent que

d'affaires de religion. Les *Buts* ou magiciens ſuivent ceux-ci, & ſont en grande vénération. L'autorité de ce clergé eſt ſi grande, que dans tout ce qui peut concerner la religion, les Rois même dépendent des Nambouris & des Bramines.

Les Nahers, Nayers ou Naïres ſont en grand nombre, & ſe diſtinguent aiſément de tous les autres par leur civilité & leurs manieres. Ils ont ſeuls le droit de porter les armes, & dédaignent toute autre profeſſion. Il y a une ancienne coutume qui a pris force de loi, & qui exige que tous les étrangers, & tous ceux qui ne ſont pas Gentils, prennent des Naïres pour les accompagner dans leur voyage. Quelqu'inſulte que reçoivent ceux qui ont négligé cette précaution, le Prince n'en prend aucune connoiſſance. Ces Naïres, qui n'ont ordinairement que quatre ſols par jour, ne trahiſſent & n'abandonnent jamais ceux qu'ils conduiſent. Quelqu'un qui eſt ſous leur garde vient-il à périr, ils ne lui ſurvivent point; on les regarderoit comme

des

des lâches s'ils en agissoient autrement. Dans le cas où ces Naïres commettroient quelque trahison, leurs plus proches parens, leurs femmes & leurs enfans même, leur serviroient de bourreaux. Malgré cela, un étranger qui voyage dans le pays de Malabar, est plus en sûreté sous l'escorte d'un enfant Naïre, que sous celle de plusieurs Naïres même, parce que les voleurs du pays ont pour maxime de n'attaquer jamais que les voyageurs qu'ils rencontrent armés, & de respecter les enfans & ceux qui ne sont pas en état de se défendre. Lorsque les jeunes Naïres vont en campagne, ils portent une petite massue de bois d'un pied & demi de long avec une poignée au bout & un gros bouton de l'autre. Il n'est permis qu'aux enfans des nobles de porter cette arme, & c'est ce qui les distingue des autres. On ne leur donne que deux sols par jour.

La tribu des marchands comprend les Teyvis qui ont le premier rang après la noblesse : ce sont eux qui ont la ferme des cocotiers, & qui re-

cueillent le tari. Ils ne peuvent porter les armes qu'avec la permission du Souverain.

Dans la cinquiéme tribu, on trouve les Maynats qui sont blanchisseurs, les Tisserands, ceux qui s'occupent à tirer de l'huile, &c. Ce sont autant de divisions qui forment des classes particulieres. Les *Pouliats* sont laboureurs & artisans. Les *Maucouas* sont pêcheurs, & obligés d'habiter sur le rivage de la mer. Dellon dit que les Pouliats sont les derniers & les plus vils des Malabares ; mais il y a apparence qu'il les confond avec les *Poulichis* ou *Pulchis*, qu'Hamilton, voyageur plus moderne, dit être regardés comme la plus méprisable portion de l'humanité, & exclus de tous les droits que peuvent donner les loix divines & humaines.

Les Princes, les Nambouris, les Brames ou les Naïres peuvent se frequenter, vivre ensemble & se toucher. Mais personne de ces quatre tribus ne peut prendre la même liberté avec les tribus inférieures, sans contracter une tache qui l'oblige de se purifier. Qu'un

Teyvis, un Maynat ou un Pouliat rencontre un Naïre, il faut qu'il se retire à peine d'être rudement châtié. Mais la condition des Poulichis est encore bien plus déplorable. Les loix leur défendent tout commerce avec ceux des autres tribus. Il ne leur est pas permis de se vêtir d'aucune étoffe; ils se couvrent de feuilles ou de chaume attachés avec une corde autour du corps. Ils ne peuvent bâtir de maisons, ni demeurer dans des campagnes où il y a des grains. Il sont condamnés à vivre dans les bois, & à bâtir avec du chaume & des herbes des nids sur les arbres comme les oiseaux, ou des huttes dans des endroits à l'abri des tigres. Quand ils apperçoivent quelqu'un qui vient à eux, ils heurlent comme des chiens, & s'enfuyent de peur que ceux des autres tribus ne soient choqués qu'ils respirent le même air qu'eux. Comme il ne leur est pas permis de cultiver la terre, ils plantent des fruits & des racines dans quelques endroits retirés des bois, & vont voler de nuit les graines dont ils ont besoin; mais s'ils sont surpris, on

les tue sur le champ. Quand ils manquent de vivres, ils viennent hurler à l'entrée des bois, & les Teyvis, les Pouliats & autres charitables leur portent du riz, des cocos, des fruits qu'ils mettent à terre, & les Poulichis les emportent après qu'ils se sont retirés. Enfin ces misérables hommes sont si bien voués à l'exécration publique, qu'on les tue sans avoir ni recherche ni punition à craindre pourvu que ce ne soit pas dans un lieu privilégié, c'est-à-dire consacré à quelque pagode. Un Naïre qui veut essayer son arc ou son mousquet, tire indifféremment sur le premier poulichi qu'il rencontre sans distinction d'âge ni de sexe. Il est vrai que l'horreur que l'on a pour ces malheureux s'augmente encore par la malpropreté dans laquelle ils vivent, mangeant toutes sortes d'immondices, d'ordures & de charognes, sans en excepter celles des bœufs & des vaches, qui sont ici dans la plus grande vénération. Aussi ne leur est-il pas plus permis d'approcher des temples, que des grands & de leurs palais. Les prêtres ne

reçoivent de leur part aucune offrande que de l'or ou de l'argent; encore faut-il qu'ils le posent fort loin à terre où l'on ne va le prendre qu'après qu'ils ont disparu. On le lave pour le présenter aux Dieux, & celui qui l'a ramassé est obligé de se purifier après l'avoir apporté. S'ils ont quelque faveur à demander aux grands, il faut aussi que leur requête soit présentée d'assez loin; & la réponse se fait à la même distance.

Nulle part la chimere des distinctions orgueilleuses ne regne avec autant d'extravagance & de despotisme que parmi les Malabares. Ils ne permettent pas à ceux d'un rang inférieur de préparer leurs mets, ni de boire de la même eau. Un Bramine est appellé pour purifier la maison par certaines cérémonies lorsqu'elle a été profanée par la visite de quelqu'un d'une tribu subalterne. C'est surtout dans les mariages qu'ils observent avec la plus grande rigueur les distinctions établies. Un homme peut indifféremment se marier ou prendre une maîtresse dans sa tribu, ou dans celle qui suit immédiatement la

sienne: Mais s'il est convaincu de quelqu'intrigue galante avec une femme d'une tribu supérieure, les deux coupables sont vendus pour l'esclavage, ou punis de mort. Si la femme ou la fille est de la tribu des Nambouris, elle est remise entre les mains du Souverain, qui a droit de la vendre au premier étranger. On marie ordinairement les Princesses avec des Nambouris & des Bramines. Les enfans qui sortent de ces mariages sont Princes, & capables de succéder à la couronne. Mais comme il n'y a pas toujours assez de Princesses pour tous les Prêtres, ils épousent des femmes de leur propre tribu. Les enfans sont toujours de la tribu de leur mere, parce que la généalogie se compte au Malabar par les femmes, & c'est aussi selon cette régle qu'on hérite. Il arrive de-là que les Princes qui ne prennent des femmes que dans la tribu des Naïres, ont des enfans qui sont seulement Naïres, & non pas Prince. Les Naïres se marient dans leur propre tribu; ils ont aussi la liberté de se choisir des femmes dans la tribu qui suit

immédiatement la leur. Les hommes, de toutes les tribus, ont le même privilége ; mais, en aucun cas, les femmes ne peuvent se mésallier. L'infraction de cette loi leur coûte la vie ou la liberté. Voici une coutume singuliere rapportée par Dellon, & confirmée par le capitaine Hamilton.

Les Princes, les Nambouris & les Naïres n'ont ordinairement qu'une seule femme, qu'ils s'efforcent d'engager, par toute sorte de bonnes façons, à se contenter d'un seul mari ; mais ils ne peuvent l'y contraindre. Les loix permettent aux femmes de s'en procurer autant qu'elles veulent, suivant Dellon ; mais Hamilton assure qu'elles ne peuvent en prendre que douze, au lieu que les hommes ne sont point bornés à un nombre fixe de femmes. Lorsqu'une femme prend un premier mari, on lui bâtit une maison, & il habite avec elle jusqu'à ce qu'elle en prenne un second ou même davantage. Alors les maris s'accordent entr'eux pour demeurer avec elle, chacun à son tour, pendant dix jours, & l'homme est

chargé de l'entretien de la femme tant que dure ce séjour ; au reste, cette multiplicité de maris ne produit aucun désordre. Les promesses, qui sont l'unique lien de ces mariages, n'engagent mutuellement qu'autant qu'il plaît aux parties. Un nouveau mari fait présent à sa femme d'une piéce de toile blanche, & pendant qu'ils sont ensemble, il fournit à la dépense, & la femme prépare les alimens, prend soin des habits & des armes de son mari. Lorsqu'elle devient grosse, elle déclare à qui l'enfant appartient ; elle l'éleve jusqu'à ce qu'il sçache marcher & parler, & c'est au pere alors à se charger de son éducation. Les filles se marient dès l'âge le plus tendre, & il s'en trouve peu qui attendent jusqu'à douze ans : rien n'est plus commun que de les voir meres à dix. La plupart sont de petite taille, & peut-être que leurs mariages prématurés arrêtent les développemens de la nature ; mais elles sont propres, & généralement d'une figure agréable.

On enterre communément les morts

dans le pays de Malabar ; il n'y a que les corps des Princes & des deux premieres tribus qu'on brûle ; mais la loi, qui permet aux femmes de prendre plusieurs maris, les met à couvert du cruel usage de se brûler vives.

Chaque royaume de cette contrée a plusieurs familles de Princes, qui composent ensemble la tribu royale. A la mort d'un Roi, le plus ancien des Princes est déclaré son successeur, de quelque famille qu'il soit dans cette tribu, & jamais il n'y a de contestation pour la royauté. Jamais aussi on ne voit de jeunes Souverains. Celui qui parvient à la dignité suprême, pense, après son couronnement, à se procurer un lieutenant-général sur lequel il puisse se reposer des soins du gouvernement. A la vérité, cette charge est mise à l'enchere ; mais le Roi a le droit de choisir entre les prétendans. Quelle que soit la naissance de celui qui se trouve revêtu de cette dignité, il ne laisse pas de se faire obéir, & de tenir les Princes même dans le devoir, comme s'il étoit de la premiere qualité. Le Roi lui

abandonne entiérement l'administration publique, & se retire dans un de ses palais, où son unique occupation est de mener une vie heureuse & tranquille. Le nouveau gouverneur, en politique habile, fait son premier soin de fournir au Monarque tout ce qui peut contribuer à sa félicité. Jouissant en effet, du pouvoir suprême, il reçoit les impôts, il distribue les graces & les récompenses; il fait à son gré la paix ou la guerre : & quoique son devoir l'oblige d'en conférer avec son maître, il se dispense souvent de cette obligation, sur-tout lorsque la vieillesse du Souverain augmente l'aversion qu'une ville molle lui inspire naturellement pour les affaires.

Cependant, à quelque décrépitude que le Roi soit parvenu, jamais un lieutenant-général n'ose pousser l'indépendance jusqu'à s'asseoir devant lui; il ne lui parle jamais sans avoir les mains posées l'une sur l'autre devant sa bouche; ce qui est, au Malabar, la marque du plus profond respect.

On nous représente les Rois de Ca-

nanor & de Calecut comme les deux plus puissans du Malabar. Le premier porte le nom de *Colitri*, titre héréditaire, comme celui de Samorin pour le Roi de Calecut. Suivant les auteurs Anglois de l'histoire universelle, le royaume de Cananor porte aujourd'hui celui de *Kallistri*, & le Prince tient sa cour à huit ou dix mille de Cananor. Voici le portrait qu'en font ces écrivains (*a*) d'après le capitaine Hamilton qui rendit visite au Monarque avec un autre Anglois en 1702. Son palais étoit formé de branches de cocotier entrelaçées & couvert de feuilles du même arbre. Le Roi, nommé *Omnitri*, étoit âgé d'environ quarante ans, & successeur du fils aîné du Samorin dont nous avons parlé ci-devant à l'occasion du testament qu'il fit avant de partir pour la Mecque. Nos deux Anglois rendirent leurs respects au Monarque, en lui offrant chacun un sequin d'or, sur lequel il y avoit quelques grains de riz. Il les régala avec du tari & des

(*a*) *Tome* 19, *page* 65.

noix fraîches de cocos. Ce Prince n'avoit, pour tout habillement, qu'une écharpe de soie attachée avec une ceinture d'or, & qui lui descendoit jusqu'aux genoux. Il portoit aux oreilles de grands joyaux d'or massif, enrichis de rubis, d'émeraudes & de perles; mais il n'avoit rien sur la tête que ses cheveux. Ils pendoient sur ses épaules & étoient très beaux. La Reine & ses filles étoient habillées de la même maniere; elles avoient seulement les cheveux noués sur la tête. La Reine paroissoit agréable & très-affable; elle distribuoit elle-même le bétel & l'areka.

Il régne moins de pauvreté à la cour du Samorin. Il la tient ordinairement à Calecut; son palais est bâti de pierres; il y régne une sorte de grandeur qui le met fort au-dessus de tous les petits Princes Malabares. C'est dans son royaume que se fait le meilleur commerce; ce qui le rend, lui & ses sujets, plus riches que leurs voisins. » *Les » François*, disent les historiens An» glois, *y ont établi un petit comptoir en* » 1698, *& les Portugais y possédent une » chetive église; mais l'argent manque*

» *aux premiers pour négocier, & les* » *autres n'ont pas assez de crédit pour* » *faire des prosélytes.*

On nous apprend qu'il regne dans les états du Samorin une coutume singuliere, qui mérite d'être rapportée. Douze ans après que ce Monarque est monté sur le trône, on publie un espèce de jubilé dans tous ses états. On dresse pour lui une tente dans une grande plaine, & pendant dix ou douze jours, on célébre une fête avec de grandes réjouissances; l'artillerie tire nuit & jour. Ce temps passé, quatre des assistans, quels qu'ils soient, qui ont envie de gagner une couronne par une action désesperée, peuvent essayer. Il faut se faire jour à travers trente ou quarante mille gardes, dont le Samorin est environné, & le tuer dans sa tente; celui qui donne le coup de la mort lui succéde. En 1695, il y eut deux jubilés, près de Pennané, port de mer à quinze lieues de Calecut, & Hamilton en fut témoin. Trois aspirans voulurent tenter cette extravagante entreprise, mais ils y trouverent la mort.

Quand le Samorin se marie, il ne peut habiter avec sa femme, qu'après que le chef des Prêtres a couché avec elle; & si le saint homme le trouve à propos, il peut la garder trois nuits. La raison de cette coutume, c'est que les premiers fruits de son mariage doivent être une oblation présentée à la divinité que le Prince adore; quelques-uns des nobles sont assez complaisans pour accorder le même privilége, mais le peuple ne peut prétendre à cet honneur.

Voyons un peu maintenant de quelle façon s'administre la justice dans tous les Royaumes Malabares. Nous avons déjà prévenu, que quoique soumis à plusieurs Princes indépendans, ils se gouvernoient par des loix peu différentes. Le meurtre est rarement puni de mort. Il n'y a point de peine prononcée contre les homicides. Les parens ont la liberté d'en tirer telle vengeance qu'il leur plaît: leur ressentiment régle la punition. Il n'en est pas de même du larcin. Ces peuples en abhorrent jusqu'au nom. Un voleur devient infâme: la sévérité est si grande

ſur ce point, que le vol de quelques grappes de poivre, ou d'autres choſes d'auſſi peu de valeur, conduit au ſupplice. On ne connoît point au Malabar l'uſage des priſons pour les criminels. On leur charge les jambes de chaînes, & on les garde dans cet état juſqu'à la déciſion de leur procès. Le Prince eſt le juge ſouverain de toutes les affaires, tant civiles que criminelles. C'eſt devant lui qu'on produit les preuves. Lorſque l'accuſation eſt ſuſpecte & le nombre des témoins inſuffiſant, l'accuſé eſt admis à ſe diſculper de la maniere ſuivante. En préſence même du Prince, on fait rougir au feu un fer de la même forme que celui d'une hache. On couvre les mains de l'accuſé d'une feuille de bananier, & on y met le fer brûlant que l'on laiſſe juſqu'à ce qu'il ait perdu ſa rougeur, c'eſt-à-dire, l'eſpace d'environ trois ou quatre minutes. Alors l'accuſé le jette à terre & preſente ſa main aux blanchiſſeurs du Roi, qui l'enveloppent d'une ſerviette trempée dans de l'eau de riz, la lient avec des cordons, dont le Prince ſcelle lui-même les nœuds

de ſon cachet. Au bout de trois jours on découvre la main du priſonnier ; s'il y reſte la moindre impreſſion du feu, il eſt condamné & conduit ſur le champ au ſupplice. Dans le cas contraire, il eſt renvoyé abſous, & l'accuſateur ſubit une peine arbitraire. C'eſt toujours le Prince qui prononce la ſentence, & elle eſt ſans appel. Chaque ſujet ſe faiſant un honneur d'obéir à ſon Roi, il n'y a perſonne qui ne s'empreſſe de faire les fonctions de bourreau, & les Naïres de la garde en ſont chargés ordinairement. Le ſupplice le plus commun eſt de percer les criminels à coups de lance ; enſuite on les coupe par quartiers, qu'on attache à des arbres.

Il y a une maniere fort ſimple d'arrêter les débiteurs. Le juge ordinaire, qui eſt un Bramine, envoie un officier avec un petit bâton, trouver le débiteur : il trace un cercle autour de celui-ci, en lui défendant, au nom du Roi & du juge, d'en ſortir juſqu'à ce que le créancier ſoit ſatisfait. Il y va de la vie de ſortir du cercle avant le terme preſcrit.

Si le vol est en horreur aux Malabares, il paroît que les Européens, qui habitent cette côte, ont à cet égard des principes fort différens de ces peuples. L'anecdote suivante, rapportée par Dellon (*a*), va servir de preuve à ce que nous avançons. C'est un Jésuite qui en est le héros : on verra que la morale de ces messieurs n'est pas moins relâchée aux Indes qu'en Europe.

Arrivés à Tanor, dit Dellon, nous allâmes loger chez le R. P. Mathias Fernandès, Jésuite, directeur de cette mission. C'étoit un parfaitement honnête homme, également vertueux & civil, qui nous recevoit avec toutes les démonstrations possibles d'une amitié sincere,

Il voulut, dans cette occasion, nous donner un nouveau régal, en nous faisant manger du boeuf dont il y avoit long-temps que nous n'avions mangé, parce que, dans le Malabar, il est défendu d'en tuer sous de grosses peines.

(*a*) Tome 1er. page 157.

La propoſition qu'il nous en fit nous faiſoit plaiſir, mais nous avions peine à comprendre comment il pourroit réuſſir. Ce bon pere avoit un jardin fermé de murailles, dans lequel il laiſſoit entrer les vaches & les veaux de ſes voiſins pour y venir paître. Lorſqu'il vouloit tuer une de ces bêtes, il fermoit la porte qu'un domeſtique fidele tenoit entre-ouverte pendant que le pere chaſſoit, une à une, toutes celles qui étoient entrées dans le jardin, où il faiſoit enſorte de retenir ſeulement celle qui lui paroiſſoit la plus graſſe & la meilleure. Alors il fermoit tout-à-fait la porte, & il faiſoit entrer dans un ſallon qui répondoit au jardin, la vache ou le veau qu'on y avoit retenu, & on l'aſſommoit. Il nous dit qu'il en avoit uſé pluſieurs fois de cette maniere, & ce fut pour nous obliger qu'il fit ainſi enfermer une jeune geniſſe, que nous aidâmes à tuer après qu'elle eut été enfermée dans le ſallon. On l'écorcha, on la vuida ſur le champ; on enterra la tete, les pieds, les entrailles; & l'on coupa le reſte par morceaux, qui fu-

rent cachés avec tant de ſoin, qu'à l'exception du petit nombre de domeſtiques qui étoient du ſecret, perſonne n'eut connoiſſance de ce larcin.

Ceux à qui la vache appartenoit, la chercherent pendant long-temps inutilement; mais n'en ayant point de nouvelles, ils crurent qu'elle s'étoit écartée, & qu'elle avoit été dévorée par quelque tygre. Nous vécûmes de cette bête volée pendant trois ou quatre jours, bien réſolus d'imiter ce bon pere quand nous ſerions de retour à notre comptoir. Nous partîmes bientôt après l'avoir remercié de ſa bonne chere & du ſecret de la faire. Nous laiſſons aux lecteurs le ſoin de juger, ſi un miſſionnaire catholique, qui préſide à un vol auſſi criminel, mérite le nom d'homme vertueux, & de parfaitement honnête homme que lui donne Dellon. C'eſt avoir une étrange idée de la probité & de la vertu. Revenons aux Malabares, & voyons quelques-uns de leurs uſages.

Les perſonnes riches, parmi leſquelles on comprend les Rois & les Princes,

n'affectent pas, comme dans les autres pays des Indes, de se distinguer par une grande abondance de vaisselle d'or & d'argent; ils n'emploient que des paniers de jonc & des plats de terre ou de cuivre. Le reste de leurs meubles consiste dans des tapis ou des nattes : des lampes remplies d'huile de cocos, leur tiennent lieu de bougie & de chandelle. Le riz, les légumes & le lait composent tous leurs alimens.

Mais leurs pagodes sont d'une magnificence surprenante. La plupart sont couvertes de lames de cuivre, & quelques unes même de plaques d'argent. Outre les biens inaliénables, qui forment la dot de ces temples, on y fait de continuelles offrandes d'alimens, d'or, d'argent & de pierreries; & c'est ce qui fournit abondamment de quoi subsister aux Brames. Les plus célébres de ces pagodes ont de grandes terres qui leur viennent de la libéralité des Princes, avec des endroits qui passent pour des lieux si sacrés, que c'est un crime digne de mort, irrémissible, que d'y avoir répandu du sang. Il en faut

alors à la divinité Indienne pour expier ce forfait. Si le coupable, de quelque condition qu'il soit, parvient à éviter la mort par la fuite, on lui substitue son plus proche parent. Dellon rapporte un exemple de cette barbare coutume.

La religion des Malabares gentils ne differe de celle des autres Indiens, de laquelle nous avons parlé, que par quelques usages particuliers. La métempsycose en fait toujours la base, & les dogmes sont les mêmes. Seulement on voit dans le Malabare un plus grand nombre d'idoles qui représentent des objets inconnus dans le monde, & dont l'existence n'est due qu'au caprice de l'ouvrier. Mais une de leurs divinités principales après *Vistnum-Brama*, c'est *Ishuren* ou *Rudiren* qui est le véritable *Phallum* des Egyptiens, le *Priape* des Romains, la source de la génération de tous les êtres vivans. Il est représenté dans les pagodes de deux manieres différentes. L'une, sous la figure d'un homme avec trois yeux & seize mains; l'autre, sous celle des parties naturel-

les de l'homme, ou même de celles des deux sexes réunies & appellées *lingam*. Sur la côte de Coromandel, ainsi que sur celle de Malabar, cette divinité deshonnête a un grand nombre d'autels particuliers, & on la porte en prote en procession sous sa forme naturelle. Il y a plusieurs sectes consacrées particulierement à son culte, lesquelles portent au coû & dans leurs cheveux la figure de l'objet de leurs adorations, enveloppée dans une toile. Aux environs de Goa, & dans le Canara, l'extravagance va si loin qu'on mene les nouvelles mariées à Priape avant que leurs maris ayent joui de leurs droits. Il y a aussi de certains religieux qui font leur demeure constamment dans les pagodes, & qui vont tout nuds dans les rues en sonnant une clochette. Toutes les femmes, de toute condition jusqu'aux Princesses, qui en entendent le son, accourent près de ces religieux pour toucher & baiser les parties dont la pudeur & l'honnêteté nous interdidisent le nom.

Passons à d'autres usages moins in-

décens. Les Malabares ne connoiſſent ni les plumes, ni l'encre, ni le papier : ils écrivent ſur des feuilles de roſeaux qui croiſſent dans les marais. Ces feuilles ont communement dix-huit pouces de long & dix-huit lignes de large, elles finiſſent en pointe aux deux bouts. On y fait un petit trou à l'une de leurs extrémités pour les enfiler. Cette feuille eſt plus épaiſſe que notre papier royal, & fort rude. Ils ſe ſervent d'un poinçon pour écrire, en tenant la feuille de biais avec le pouce gauche & appuyé ſur le premier doigt. Le poinçon ne pénetre que juſqu'à la moitié de l'épaiſſeur, & ils mettent ſur deux ou trois de ces feuilles autant d'écriture que nous pouvons en mettre ſur une feuille de petit papier ; tous leurs mémoires, toutes leurs hiſtoires ſont écrites de cette façon. Quand ces feuilles ſont enfilées, & qu'on en fait un rouleau, ils les pendent pendant quelque temps à la fumée, & les ſerrent enſuite. Hamilton a vu de ces feuilles ſéchées ainſi, qu'on lui aſſuroit avoir plus de mille ans.

Dans chaque royaume, il y a des

académies entretenues aux dépens du Prince, où l'on forme la jeunesse à l'exercice des armes devant le Monarque & les Grands. Les armes ordinaires de ces peuples sont l'arc, les flêches, le sabre, le mousquet & la lance.

Dans leurs guerres ils n'observent aucun ordre, aucune discipline; ils ne font la guerre que pour piller. A la paix ils se restituent mutuellement leurs conquêtes.

Lorsqu'il s'éleve quelques querelles de famille entre les Naïres, elles se terminent de la même maniere que la noblesse Françoise terminoit autrefois les siennes, c'est-à-dire, par de petites guerres particulieres autorisées par les Souverains. Chacun assemble ses vassaux ou ses esclaves. On choisit un jour & un lieu pour le combat; le Prince y assiste avec sa cour, & la victoire décide de la meilleure cause. Les chefs n'entrent point en lice, & voyent tranquillement répandre le sang de leurs braves sans exposer le leur qu'ils croiroient avilir. Le combat ne finit que par la mort de tous ceux d'un parti.

Les

Les Malabares gentils, & ſurtout les Naïres ne s'appliquent guere au commerce. Tout le trafic qui ſe fait eſt entre les mains des Mahométans, qui, dans cette vue, choiſiſſent leur ſéjour auprès de la mer ou de l'embouchure des rivieres pour la commodité des marchands Européens.

Ces Mahométans Malabares ſont aſſujettis à toutes les loix du pays qui ne ſont point directement oppoſées aux maximes de leur religion. On les croit originaires d'Arabie. Ils ſont diſtingués des Gentils par leurs barbes, leurs turbans & leurs veſtes. Dellon les repréſente comme les plus méchans & les plus infidéles de tous les hommes. Ils font leur demeure dans de groſſes bourgades où ils ne ſouffrent point d'habitans qui ne ſoient de leur ſecte. Ces bourgs portent le nom de bazar qui veut dire *marché*, parce qu'ils ne ſont peuplés que de marchands. Auſſi ces Mahométans ſont-ils tous riches. Il eſt vrai qu'ils ne ſe bornent point aux méthodes ordinaires qui conduiſent à la fortune. La plûpart ſont corſaires, atta-

quant indifféremment tout ce qu'ils rencontrent, sans distinction de religion ou de nation, n'épargnant pas plus leurs amis que leurs ennemis; ne craignant rien, & n'ayant aucun respect pour les passeports des Princes & des Seigneurs. Les Souverains Malabares ne prennent point connoissance de ce qui se passe en mer, & laissent agir les corsaires, qui leur donnent le dixiéme de leurs prises maritimes. Ils étendent leurs brigandages jusques dans le golphe Persique, & dans la mer rouge. Quoique leurs bâtimens soient ordinairement montés de cinq à six cent hommes, ils attaquent rarement ceux des Européens, à moins qu'ils ne les croyent très-inférieurs. Ils sont plus subtils que braves, & la moindre résistance les met en fuite. Les Portugais ont souvent éprouvé de leur part des cruautés horribles, mais peut-être n'est-ce qu'une vengeance de celles qu'ils avoient éprouvées eux-mêmes à l'arrivée de ces Européens dans l'Inde, où l'on sçait qu'ils ne montrerent pas plus d'humanité & de douceur que les Espa-

gnols à la conquête du Mexique.

Caractere géneral des Indiens

On a pu déjà remarquer quelles sont les qualités morales des Indiens dans plusieurs tableaux particuliers que nous en avons donné. Nous allons réunir ici tous les traits qui peuvent servir à faire connoître ce peuple. Il est simple & réglé dans ses mœurs, & la tempérance est sa premiere vertu. A un extérieur sérieux & un peu froid, il réunit une douceur & une modestie exemplaires. Il est circonspect avec ses égaux, indulgent & facile avec ses inférieurs, souple, respectueux, & d'une fidélité à toute épreuve envers ses maîtres. Il n'est pas moins réservé avec les femmes, du moins à l'extérieur, & jamais on ne les voit faire en public quelque chose de contraire à la pudeur & à la bienséance. On peut dire, sans flatter l'Indien, qu'il n'est point de peuple plus compatissant & plus humain. Les animaux, les plus petits insectes se ressentent de sa bienfaisance. C'est une loi inviolable, parmi les parens, de s'assis-

ter les uns les autres, & de partager le peu qu'ils ont avec ceux qui ſont dans le beſoin. Il eſt inutile de remarquer que les dogmes de la Métempſycoſe produiſent naturellement de ſi heureux effets. A la vérité l'habitude de ces vertus pacifiques inſpire à ce peuple une ſorte de timidité qu'il a peine à vaincre, & qui le rend peu propre au métier des armes. Mais enfin ſeroit-ce donc un ſi grand malheur que toutes les nations l'ignoraſſent, & le remplaçaſſent par la profeſſion des vertus Indiennes? D'ailleurs, parmi les habitans de l'Inde, on trouve les Raſbouts, les Marattes & d'autres montagnards qui ſont très-belliqueux. Ce qu'on peut reprocher aux Indiens, c'eſt que leur religion les rend farouches & inſociables. Un Gentil, qui reſpecte ſes dieux, craint de toucher un Européen, comme nous craignons de toucher un peſtiféré. La ſuperſtition va juſqu'à le rendre féroce : elle le porte à des excès affreux qui lui font ſacrifier ſa vie, à l'idée ſeule d'avoir contracté une impureté par ſa fréquentation avec des étran-

gers. On verra la preuve de leur fanatiſme dans les exemples ſuivans. Un Européen, preſſé de la ſoif, s'adreſſa à un Indien pour lui demander à boire. Celui-ci lui préſenta de l'eau dans un vaſe de porcelaine, & le briſa un moment après de peur de ſouiller ſa bouche, s'il buvoit dans le même vaſe qu'un chrétien. Hamilton rapporte qu'en 1703, ayant été rendre viſite au Prince de Burgaré, ſur la côte de Malabar, dans ſon palais fait de roſeaux & couvert de feuilles de cocotier, ce Prince fit couvrir de nouveau un de ſes appartemens, parce que notre Anglois avoit, par haſard, touché au toit en paſſant.

Dans la guerre que les Anglois eurent en 1749 contre le Roi de Tanjaour, & après la priſe du fort de Divicoté, on y trouva un Tanjaourin, officier de marque, & d'une des premieres caſtes, qui étoit dangereuſement bleſſé (*a*). On voulut en prendre ſoin; mais avec une ſombre opiniâtreté, il refuſa toute

[*a*] Hiſtoire des Guerres de l'Inde, traduite de l'Anglois, *tome 1er. page* 247.

espèce de secours, & ne voulut pas se soumettre aux opérations nécessaires jusqu'à ce qu'il vît que le chirurgien étoit disposé à employer la force. Mais aussitôt qu'il fut seul, il arracha les bandages, & essaya de terminer sa vie en déchirant ses blessures. On chargea quelques personnes de veiller continuellement sur lui, & on le transporta dans une cabane couverte de chaume, en un endroit écarté du fort, pour que son repos ne fût pas troublé par le bruit. Voyant qu'on ne le perdoit pas de vue, il se conduisit pendant trois jours avec tant de dissimulation & de tranquillité apparente, que ceux qui prenoient soin de lui, le crurent réconcilié avec la vie. Dans cette idée, ils le quitterent une nuit au moment où ils le crurent endormi. Le Tanjaourin saisit ce moment pour se traîner au coin de la cabane, où étoit une lampe allumée, & il s'en servit pour mettre le feu à la chaumiere. On étoit dans la saison la plus séche de l'année; la flamme s'éleva si promptement que le malade fut suffoqué avant qu'on eût pu l'éteindre. Ainsi cet In-

dien fut le martyr de l'opinion où il étoit, que les ſecours que lui avoient donnés les Européens, le rendoient coupable aux yeux de ſa divinité.

Pour achever la peinture du caractere Indien, il faut ajouter encore qu'il eſt très-laborieux, très-actif, très-intelligent dans la culture des terres & très-adroit dans pluſieurs arts méchaniques. Les domeſtiques de cette nation ſont d'une fidélité & d'un attachement à toute épreuve, ſacrifiant leurs biens & leur vie pour la ſûreté de leurs maîtres.

On ne peut diſconvenir que les Indiens ne ſoient les plus habiles tiſſerands de l'univers. On connoît la perfection de leurs fabriques de ſoie & de coton, ſi eſtimées par la fineſſe des étoffes & par la beauté inimitable du coloris. Les productions de leurs artiſtes ſont recherchées des Chinois, des Japonois, des Perſans & de tous les peuples les plus induſtrieux de l'Aſie. On les porte auſſi dans les régions les plus reculées de l'Afrique & de l'Amerique. Les Européens même, ſi amou-

reux des inventions de leur pays, & si persuadés de leur prétendue supériorité sur le reste des nations, vont chercher à quatre mille lieues des étoffes qu'ils ne peuvent trouver chez eux ; démarche qui est un aveu tacite de l'excellence des manufactures Asiatiques & de la médiocrité ou de l'impuissance de celles d'Europe.

ISLES DE LA ZONE TORRIDE.

INTRODUCTION.

On ne doit pas s'attendre à trouver ici une defcription complette, tant en matiere phyfique qu'hiftorique, de toutes les ifles dont nous avons fait l'énumération à la tête de ce volume. Cette entreprife demanderoit une prolixité contraire à nos vues, & au plan que nous avons annoncé. L'abondance des matieres nous oblige à abréger, & à analyfer avec encore plus de précifion qu'auparavant. Cependant, en refferrant nos récits, nous ne craignons pas d'affurer qu'ils n'en deviendront que plus agréables. Dans le cas

où il faudra se décider entre la suppression de quelques longueurs intéressantes par leur utilité, ou celle de quelques faits amusans, l'avantage de paroître restera à ces derniers. Le desir de plaire l'emportera sur celui d'instruire : & nous nous contenterons d'indiquer les ouvrages qui pourront suppléer notre silence & nos omissions.

Description des isles Mariannes.

Ces Isles sont les plus voisines du tropique du Cancer, & les premieres qu'on rencontre en partant de ce point pour approcher de la ligne équinoxiale. Les isles Mariannes forment une chaîne qui s'étend depuis le treiziéme degré de latitude septentrionale jusqu'au vingt-deuxiéme. Elles sont situées à l'extrêmité de la mer Pacifique, à près de quatre cent lieues des Philippines, & à cent soixante degrés ou trois mille deux cent lieues du méridien de l'isle de fer. Dans cette position, elles occupent environ cent soixante lieues de mer. Elles furent d'abord nommées *isles des Larrons* par

Magellan qui les découvrit en 1521, parce que les Insulaires lui volerent quelques instrumens de fer; ensuite la multitude de petits bâtimens qui venoient à voiles déployées au-devant des bâtimens Espagnols, leur fit donner le nom d'isles de *Las-Velas* ou des *Voiles*. Elles l'ont enfin perdu à la fin du siécle dernier pour recevoir celui qu'elles portent aujourd'hui en l'honneur de la Reine d'Espagne, Marie-Anne d'Autriche, femme de Philippe IV, laquelle resta régente du royaume après la mort de son mari. Ce fut sous sa régence que les Espagnols formerent des établissemens dans ces Isles, à la sollicitation des Jésuites, & sur-tout du pere Sanvitorès qui détermina la Reine à en faire prendre possession.

Pour donner des connoissances exactes de l'état actuel des isles Mariannes, il nous semble que le voyage du lord Anson, qui les a visitées assez récemment, mérite la préférence sur tous ceux qui l'ont précédé, & sur l'histoire même que le pere Gobien a publiées de ces isles;

histoire, qui, si elle n'a pas été altérée, ne peut plus absolument convenir à l'état dans lequel les Anglois les ont trouvées en 1742.

On compte ordinairement douze de ces isles, & elles ont été autrefois fort peuplées, dit l'éditeur du voyage d'Anson (*a*). On prétend même qu'il n'y a pas plus de soixante ans que *Guam*, *Rota & Tinian*, qui en sont les trois principales, contenoient plus de cinquante mille habitans. Depuis ce temps-là Tinian est absolument dénuée d'habitans; on n'a laissé que deux ou trois cent Indiens à Rota pour cultiver du riz qui sert à nourrir les habitans de Guam : en sorte qu'il n'y a proprement que cette derniere isle qu'on puisse dire habitée. C'est-là que les Espagnols ont un gouverneur, une garnison & une colonie. Ils disent que cette isle a trente lieues de tour, qu'elle est peuplée de quatre mille ames, dont le quart habite la ville de *S. Ignatio de*

(*a*) Livre 3, *p.* 267, édit. *in*-4°.

Agand, capitale de l'isle, & résidence du gouverneur.

Les autres isles, quoiqu'inhabitées, sont fertiles en plusieurs sortes de productions, mais sans aucuns ports, ni bonnes rades ; & il arrive souvent que le galion d'Espagne, qui va du Mexique à Manille, quoiqu'il ne séjourne que vingt-quatre heures à la rade de Guam, chasse sur ses ancres, est jetté en mer, & contraint d'abandonner sa chaloupe. On ne cesse, de la part du conseil de Manille, d'exhorter le gouverneur de Guam à employer toute son industrie pour découvrir un port sûr dans ces quartiers. Cependant il est certain que jusqu'à présent on ne connoît pas un seul bon port dans aucune des isles qu'on trouve entre le Mexique & les Philippines, quoique dans tout autre quartier du monde rien ne soit si commun que de trouver de fort petites isles fournies de ports excellens. Nous avons rapporté cette observation d'un homme de mer, pour que l'on puisse voir combien il se trouve d'inexactitude dans la description du

Pere Gobien, qui nomme plusieurs ports qu'il dit être très-commodes & excellens.

En général, quoique toutes les Mariannes soient situées dans la Zone torride, leur climat est assez tempéré : on y respire un air pur ; le soleil y est serein, & la chaleur n'y est jamais excessive ; les arbres y sont toujours chargés de verdure & de fruits. On y trouve une grande quantité de cocotiers, de goyaves, de limons & d'oranges, tant douces qu'ameres, des melons & plusieurs sortes de plantes, dont les Anglois éprouverent les meilleurs effets contre le scorbut qui avoit fait périr la plus grande partie de l'équipage : puisque de mille hommes partis d'Angleterre en 1740, sur trois vaisseaux, il n'en restoit pas deux cens au mois d'août 1742, lorsqu'ils aborderent aux isles Mariannes. Revenons aux productions de ces isles ; la plus merveilleuse, sans doute, & qui leur est particuliere, est un fruit appellé *rima* par les Insulaires, & *fruit à pain* par les Européens. Nous le mangions, est-il dit dans le voyage d'An-

ſon, au lieu de pain, & généralement tout le monde le préféroit à cette nourriture, de façon que pendant notre séjour dans l'iſle de Tinian on ne diſtribua point de pain à l'équipage. Ce fruit croît ſur un grand arbre qui s'éleve aſſez haut, & qui à ſon ſommet ſe diviſe en grandes branches qui s'étendent au loin. Les feuilles de cet arbre ſont d'un beau verd foncé, ont les bords dentelés, & peuvent avoir depuis un pied juſqu'à dix-huit pouces de longueur. Le fruit vient indifféremment en toutes les parties des branches, & y eſt attaché comme les pommes & les poires le ſont à leurs arbres; ſa forme eſt plutôt ovale que ronde, avec une écorce épaiſſe & forte, & ſept ou huit pouces de long. On ne le mange que quand il a acquis toute ſa groſſeur, mais il faut qu'il ſoit encore verd. On le fait cuire à l'eau, ou rôtir. Dans cet état il approche beaucoup du fond d'artichaud, tant par le goût, que par la contexture de ſa chair. Lorſqu'il eſt tout-à-fait mûr, il devient jaune, mou, acquiert un goût doucereux & une

odeur agréable qui tient un peu de celle d'une pêche mûre. On prétend qu'alors il est mal sain, & qu'il cause la dyssenterie. Cette description n'est pas parfaitement d'accord avec celle que donne Gemelli Carreri (*a*); mais l'usage que les Anglois ont fait du fruit pendant deux mois, doit donner plus de confiance que l'observation momentanée de Carreri.

Les animaux des isles Mariannes sont des bœufs & des porcs qui y ont été portés par les Espagnols, & qui s'y sont beaucoup multipliés. Les poules & la volaille viennent de la même source: mais Carreri se trompe, lorsqu'il assure que ces isles ne nourrissent aucun animal venimeux. Les Anglois, qui accompagnoient le Lord Anson, disent, qu'outre une infinité de moucherons & d'autres insectes dont ils étoient incommodés, ils y trouverent des scorpions & d'autres reptibles qui paroissoient venimeux, mais dont cependant aucun d'eux n'eût à souffrir.

(*a*) Histoire générale des voyages, t. 10, p. 373.

De toutes les isles Mariannes, celle de Guam étant la seule qui soit peuplée aujourd'hui, ainsi que nous l'avons dit, & les Indiens ayant nécessairement pris les mœurs & les usages des Espagnols dont ils sont comme les esclaves, ils ne peuvent nous offrir que peu de singularités à cet égard. D'ailleurs ils ne sont bien connus que des Espagnols qui ne souffrent pas qu'aucune autre nation ait des relations avec ces Insulaires. Quoique l'éditeur du voyage d'Anson s'attache peu à les faire connoître, ce qu'il en dit, suffit pour faire révoquer en doute ce que Pigaphetta rapporte d'eux; sçavoir, qu'avant la descente de Magellan dans les Mariannes, les habitans *ne connoissoient pas le feu, & qu'ils le prirent pour un animal qui s'attachoit au bois, & qui le dévoroit pour s'en nourrir.*

Ces Insulaires, dit le voyageur Anglois, sont bien faits, résolus & très-ingénieux, à en juger par quelques-uns de leurs usages : leurs *pros* qui sont les seuls vaisseaux dont ils se servent depuis des siécles, sont d'une invention

qui feroit honneur aux nations les plus civilisées. On ne peut rien imaginer de plus convenable que ces pros pour la navigation de ces isles qui gisent toutes à-peu-près sous le même méridien, entre les limites des vents alisés, & où par conséquent, pour passer de l'une à l'autre, il falloit des bâtimens propres sur-tout à recevoir le vent de côté. Outre cet avantage, ils ont encore celui d'être d'une construction très-simple, dans laquelle il n'entre ni cloux, ni fer, & d'une vîtesse extraordinaire. Suivant l'estime des mariniers anglois, ces pros, avec un vent alisé frais, faisoient vingt milles ou dix lieues en une heure. Comment supposer que des peuples si ingénieux dans la construction de leurs barques ne connussent pas le feu avant l'arrivée des Européens. D'ailleurs étoient-ils tombés du Ciel dans ces isles. Les premiers qui les peuplerent, n'avoient-ils pas une origine humaine, & par conséquent une connoissance des usages de leurs ancêtres?

Description des Isles Philippines.

On comprend, ſous le nom de Philippines, toutes les iſles qui ſont au nord des Moluques, & au ſud de Formoſe, c'eſt-à-dire, entre le Tropique & la ligne équinoxiale, vis-à-vis les côtes des royaumes de Malacca, de Siam, de Tonquin, de la Cochinchine & de la Chine. Elles forment un grand archipel, que Magellan, qui y aborda en 1521, avoit nommé de *Saint-Lazare.* Quatre ans après un capitaine Eſpagnol en fit la conquête pour l'Eſpagne, & les nomma *Philippines*, parce que Philippe II régnoit alors.

On ne s'accorde pas ſur le nombre de ces iſles, que quelques-uns font monter à plus de cinquante. Les Orientaux leur donnent le nom de *Luçon*, du nom de la plus grande, & les Portugais celui de Manille qui eſt, dit-on, leur premier nom connu depuis Ptolomée.

Ce ſeroit manquer notre but, que de nous arrêter à faire l'énumération

de toutes ces isles. Parlons seulement des principales. On en compte communément deux, qui sont Mindanao & Manille, aussi appellée *Luçon*. Nous les ferons connoître particulierement, après avoir donné une idée générale du climat & des richesses naturelles de toutes les Philippines. Il ne faut pas croire qu'elles appartiennent en entier aux Espagnols; ils n'en ont pas soumis la dixieme partie, & c'est à Manille qu'est le centre de leur établissement.

Histoire naturelle des Philippines.

Les différentes opinions sur la maniere dont ces isles se sont formées, n'ont rien qu'on ne puisse appliquer à toutes celles du monde; cependant on remarque particuliérement que les Philippines ont beaucoup de volcans & de sources d'eau chaude au sommet des montagnes, que les tremblemens de terre y sont fréquens, ainsi que des ouragans terribles qui déracinent les plus grands arbres, & chassent dans les terres une si grande quantité d'eau, que des cantons entiers s'en trouvent inon-

dés. Le fond, qui sépare ces isles, est rempli de bancs, & l'embarras est extrême à trouver des canaux faciles pour la communication. Ces observations font juger que si dans l'origine du monde toutes ces isles, ou quelques-unes d'entr'elles étoient jointes à la terre ferme, il n'est pas besoin de supposer un déluge pour expliquer leur séparation.

La chaleur & l'humidité regnent à-peu-près au même dégré dans ces isles, & il en résulte une assez grande température de climat. Il n'y fait jamais aussi chaud qu'en Italie dans les jours caniculaires, & cependant la chaleur y est plus incommode par l'abondance de la transpiration qu'elle cause : ce qui affoiblit les meilleurs tempéramens. L'humidité qui tempere la chaleur, vient du grand nombre de lacs, d'étangs, des pluies fréquentes qui tombent pendant la plus grande partie de l'année, & des rosées qui arrosent la terre dans les jours les plus sereins. On observe comme une propriété particuliere aux Philippines, que les orages y com-

mencent par la pluie & les éclairs, & que le tonnerre ne s'y fait entendre que lorsque la pluie a cessé. La proximité où ces isles sont de la ligne, les fait jouir d'un équinoxe perpétuel, & l'on n'y voit jamais ni glace, ni neige. La saison d'hiver commence au mois de juin, & finit en octobre. On voit régner pendant ce temps les vents de sud & d'ouest, qui amenent des pluies si violentes, que toutes les campagnes se trouvant inondées, on est obligé d'avoir recours à des barques, pour communiquer d'un lieu à l'autre. Depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mars regnent les vents du nord qui amenent la belle saison & l'été, mais qui est souvent mêlé de tonnerre, d'éclairs & de pluies épouvantables.

Le mêlange de chaleur & d'humidité qui existe perpétuellement dans ces isles, n'y rend pas l'air fort sain. Aussi les Européens y sont-ils très-incommodés, les jeunes gens sur-tout, lorsque l'intérêt de leur santé ne leur laisse pas oublier que la sobriété & la tempérance doivent être comptées par-

mi les premiers moyens de se préserver de toute maladie. Les habitans naturels vivent communément quatre-vingt & cent ans, mais les Européens arrivent très-rarement au premier de ces termes.

Outre les qualités nuisibles de l'air qu'on y respire, les Philippines offrent encore aux Européens des inconvéniens qui ne sont pas moins dangereux. Elles sont, ainsi qu'on l'a déjà dit, fort sujettes aux tremblemens de terre qui ne sont jamais plus terribles que dans la saison seche. Manille surtout semble plus exposée à ce fléau que toutes les autres. En 1627 & 1645 elle ressentit des tremblemens si violens qu'ils coûterent la vie à plus de six mille personnes. Les Indiens assurerent les Espagnols que ces malheurs avoient été autrefois beaucoup plus fréquens, & que delà étoit venu l'usage de ne bâtir que de bois. Les Espagnols ont suivi cet exemple, du moins pour les étages au-dessus du premier. Malgré cette précaution, leurs allarmes sont continuelles à la vue du grand nombre de

volcans dont toutes ces isles sont remplies, & qui vomissent des flammes sans cesse, en jettant des pierres fort loin, avec un bruit semblable à celui du canon.

Tous les voyageurs nous représentent le terroir des Philippines comme un des plus agréables & des plus fertiles du monde connu. En toute saison l'herbe croît, les arbres fleurissent, & dans les montagnes comme dans les jardins les fruits accompagnent toujours les fleurs : les orangers, les citroniers & tous les arbres connus en Europe donnent réguliérement du fruit deux fois l'année ; & si l'on plante un rejetton, il en porte l'année suivante. Villalobos, Dampierre & Carreri s'accordent à déclarer qu'ils n'ont jamais vu de campagnes si couvertes de verdure, des forêts si remplies d'arbres vieux & épais, ni d'arbres qui fournissent plus de secours & de commodités pour la subsistance des hommes.

On y distingue quarante especes de palmiers dont quelques-unes fournissent une écorce qui tient lieu de pain,

& donnent du vin, du vinaigre & beaucoup d'autres avantages. On peut voir dans Carreri, & dans l'histoire générale des Voyages, la description de beaucoup d'autres arbres remarquables par leurs fruits ou par différentes propriétés ; mais nous ne devons pas omettre de dire quelque chose de ce fruit fameux, appellé *noix igasur* ou *feve de saint Ignace*, parce qu'on en doit la découverte aux Jésuites. La plante qui la porte, s'appelle *tantara* ou *catalongay*, elle est rampante comme le lierre ; ses feuilles ressemblent à celles du malabarthum, & ses fleurs à celles du grenadier ; son fruit, qui parvient à la grosseur ordinaire du melon, a la peau unie & bleuâtre. Il contient, au milieu d'une substance ferme & amere, une douzaine de pepins de forme triangulaire, durs, acides, nuancés de jaune & de verd, de la grosseur d'une noisette. C'est de ces pepins broyés & mêlés dans de l'eau & du vin que les Jésuites ont trouvé le secret de tirer un puissant antidote contre le poison, un remede admira-

ble dans les maladies d'entrailles, les diarrhées, les maux d'estomac, les fievres opiniâtres & les accouchemens difficiles ; mais les Missionnaires préviennent qu'il ne faut prendre ce fruit qu'avec précaution, parce qu'il produit des mouvemens convulsifs, entr'autres le ris sardonique & le spasme. Les médecins Européens regardent les vertus de ce fruit comme peu différentes de celles de la noix vomique.

Carreri parle encore d'un arbre qui peut passer pour un phénomene fort extraordinaire, s'il est vrai que ses feuilles n'arrivent à leur maturité que pour se transformer en animaux vivans qui se détachent des branches, & qui volent en l'air, sans perdre la couleur de feuilles. Mais, comme ce voyageur n'appuie son récit que sur le témoignage d'un Evêque & d'un Cordelier, dont l'état demande des connoissances plus profondes en théologie qu'en botanique, il est très-raisonnable de ne pas y ajouter foi jusqu'à ce que d'habiles Physiciens aient démontré la réa-

lité de cette singularité merveilleuse. On ne doit pas oublier de compter parmi les richesses végétales des Philippines différentes sortes de gommes & d'aromates, la casse, le gingembre, le cacao, les cannes de sucre, la cire, le tabac & une quantité prodigieuse de plantes médicinales, & d'autres vénéneuses. Parmi ces dernieres, il y en a quelques-unes qui portent un venin si subtil, que non-seulement elles font mourir ceux qui ont le malheur d'y toucher, mais qu'elles infectent l'air autour d'elles jusqu'à y répandre une contagion mortelle, lorsqu'elles sont en fleurs.

Le genre animal ne comprend pas moins de variété dans ses productions que celui que nous venons de parcourir. On trouve dans les forêts une quantité prodigieuse de bufles sauvages, de cerfs, de sangliers, de chevres & de singes. Les Espagnols, à leur arrivée dans ces Isles, n'y trouverent ni chevaux, ni bœufs; ils y en ont porté qui ont très-bien multiplié. La civette & le taguan ou chat volant sont les deux

plus curieux dans la classe des quadrupedes.

La Civette.

La civette est à peu près de la grosseur du chat, naturellement farouche, & même un peu féroce. Cependant on l'apprivoise aisément : elle a les dents fortes & tranchantes, mais ses ongles sont foibles & émoussés ; elle est agile & même légere, quoique son corps soit assez épais. Ces animaux sautent comme les chats, & peuvent aussi courir comme les chiens ; ils vivent de chasse, surprenant les petits animaux & les oiseaux : leurs yeux brillent la nuit, & il est à croire qu'elles voient dans l'obscurité. Lorsque les animaux leur manquent, les civettes se nourrissent de fruits. Elles produisent en assez grand nombre dans leur climat ; mais quoiqu'elles puissent vivre dans les régions tempérées, & qu'elles y rendent, comme dans leur pays natal, une liqueur parfumée, elles ne peuvent y multiplier. La liqueur, qui fait l'objet des soins qu'on prend d'élever des civet-

tes, & qui porte son nom, se trouve dans une poche placée au-dessous de l'anus, & entre les parties propres au sexe de chacun de ces animaux. Sa capacité est assez grande pour contenir un œuf de poule. La liqueur qu'on y trouve, est une humeur de la consistance du miel & de couleur blanche; son parfum est très-agréable, quoiqu'un peu fort. On nourrit un grand nombre de ces animaux en Hollande, pour recueillir cette liqueur odorante qu'elles donnent, & qu'elles s'efforcent de faire sortir dès qu'il s'en est amassé une certaine quantité.

Le taguan est un quadrupede que les voyageurs ont appellé improprement chat volant. Tous les Naturalistes sont portés à croire que c'est plutôt un écureuil ou un rat volant, semblable à ceux que l'on voit en Sibérie, dans la Nouvelle-Espagne & le Canada, & dont la peau des côtés étant attachée aux jambes de devant & à celles de derriere, peut être étendue comme une membrane, & procurer à l'animal le moyen de parcourir en l'air

plusieurs toiſes, en préſentant une ſurface grande & légere qui le ſoutient pendant un court eſpace de temps. Dans la claſſe des oiſeaux des Philippines, on doit placer une grande quantité de paons, de perroquets, de cailles avec des pieds & un bec rouges, & des coqs ſauvages. Mais parmi plusieurs autres encore qui ne ſont connus qu'imparfaitement, le plus admirable par ſes propriétés, eſt celui qu'on appelle *tavon*. Empruntons la deſcription de l'hiſtoire des Voyages, qui la donne d'après Carreri ; c'eſt un oiſeau de mer, noir, plus petit qu'une poule avec des pieds & un cou aſſez longs. Il fait ſes œufs dans des terres ſablonneuſes, & leur groſſeur eſt à peu près celle des œufs d'oie. Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt qu'après que les petits ſont éclos, on y trouve le jaune entier ſans aucun blanc ; & qu'alors ils ne ſont pas moins bons à manger. On fait rotir les petits, ſans attendre qu'ils ſoient couverts de plumes, & ils ſont auſſi bons que les meilleurs pigeons. Les Eſpagnols mangent ſouvent dans

le même plat la chair des petits & le jaune de l'œuf. Ce qui suit mérite encore plus d'admiration. La femelle rassemble ses œufs jusqu'au nombre de trente ou quarante dans une petite fosse qu'elle couvre de sable, & dont la chaleur de l'air fait une espece de fourneau dans lequel ils éclosent. Lorsque les petits ont la force de secouer la coque, & d'ouvrir le sable pour en sortir, la mere se place dans un endroit voisin, & fait plusieurs fois le tour du nid, en criant de toute sa force. Les petits, excités par le son, font alors tant de mouvemens & d'efforts, que forçant tous les obstacles, ils trouvent le moyen de se rendre auprès d'elle.

Parmi une multitude de poissons de tout genre, on distingue celui que les Espagnols ont nommé *pesce muger*, ou poisson femme, parce qu'il a les parties & les mammelles d'une femme. Sa chair a le gout de celle du porc, mais on ne connoît point le mâle de cette espece. On trouve aussi dans ces mers des baleines de différente grandeur, des chevaux marins, des espadons ou *épées de*

mer, des raies & des huitres d'une grosseur prodigieuse.

Les lacs & les rivieres sont remplies de crocodiles & d'une autre espece de poisson monstrueux, que les Insulaires nomment *bukayas*, & dont Carreri, souvent outré dans ses récits, rapporte des particularités trop incertaines & trop peu vraisemblables pour mériter une entiere confiance (*a*).

Les Philippines nourrissent des serpens d'une grandeur extraordinaire : Carreri en nomme un *ibitin*, qui se tient pendu par la queue au tronc d'un arbre, pour attendre qu'il passe des cerfs, des sangliers, & même des hommes. Il est si gros & si long, dit ce voyageur, qu'il les dévore tout entiers, après quoi il se serre contre l'arbre pour les digérer. Il y a encore des serpens qui ne font la guerre qu'à la volaille, & d'autres qui jettent un venin si dangereux que la mort suit immédiatement leur morsure.

(*a*) Voyez le 10e volume de l'histoire générale des voyages, *page* 413.

Les Philippines offrent plusieurs especes d'abeilles qui leur sont particulieres. Celles qu'on nomme *pokoytan*, sont plus grandes que les nôtres : elles déposent sur la tête des arbres, des rayons qui ont six ou sept palmes de long sur une largeur proportionnée, & qui tiennent si fort aux branches, que les pluies les plus orageuses ne peuvent les détacher. D'autres abeilles, appellées *liquam*, sont de la grandeur de celles d'Europe, & font leur miel dans des troncs d'arbres. Une troisieme espece, nommée *lokat*, & sans d'aiguillon, forme un miel acide & une cire noire ; sa grandeur est celle d'une mouche commune. On compte encore une quatrieme espece, nommée *camomo*, mais elle n'offre rien de remarquable.

Le regne minéral n'est pas moins riche que les deux autres. A en juger par le rapport des voyageurs, les montagnes de ces isles donnent du soufre, des mines d'or, de fer, de calamine ; des carrieres de belle pierre propre à bâtir. Les côtes offrent des perles & de l'ambre.

L'isle de Mindanao, que nous avons promis de faire connoître a 80 lieues d'étendue de l'orient au couchant, & 60 du nord au sud; c'est la seconde des Philippines, par sa grandeur.

Les voyageurs divisent les habitans de cette isle en cinq nations principales, sous les noms de *Mindanos*, de *Caragos*, de *Lutaos*, de *Subanos* & de *Dapitans*. Les Mindanos sont renommés par leur perfidie; les Caragos, par leur bravoure, ainsi que les Dapitans qui y joignent une grande prudence, & qui ont puissamment assisté les Espagnols dans la conquête des isles voisines. Les Lutaos sont de misérables pêcheurs qui ne connoissent point la culture des terres, & qui habitent les bords des rivieres, près desquelles ils bâtissent des cabanes élevées sur des pieux. Les Sabanos menent, à peu près, la même vie. Ils passent pour les vassaux des Lutaos, & sont regardés de toutes les autres nations avec mépris. Leur usage est de bâtir près des rivieres leurs maisons sur des pieux si hauts qu'on n'atteindroit pas avec

une pique à cette espece de nid. Ils s'y retirent la nuit, à l'aide d'une perche qui leur sert d'échelle.

Tous ces peuples habitent sur les côtes ou dans le voisinage ; mais l'intérieur du pays est peuplé par des montagnards qui ne descendent jamais dans les plaines. On y trouve aussi quelques noirs féroces, qui font servir leur barbarie à conserver leur liberté. Tous ces peuples sont sauvages, vivant dans les forêts ou sur les montagnes, sans loix, sans religion, comme sans gouvernement. Ils ont une haine mortelle pour les Espagnols. Lorsqu'ils en tuent quelques-uns, ils célebrent leur victoire par une fête, & ils boivent tour à tour dans son crâne. Leurs armes sont le sabre, le poignard, un petit bouclier de bois, l'arc & les fleches dont ils empoisonnent la pointe, & dans l'extrêmité desquelles ils font une entaille, afin qu'elles se rompent dans le corps de leurs ennemis.

Quant aux autres habitans de ces isles qui commercent sur les côtes, ils sont Mahométans, au moins de nom ;

ils ne connoissent gueres que la défense de manger du porc, la loi de la circoncision, & la permission d'entretenir plusieurs femmes ; d'ailleurs ils sont fort sobres & fort simples. Voici le portrait que Dampierre fait des habitans de Mindanao. Ils ont la taille médiocre, mais fort droite, les membres petits, la tête menue, le visage ovale, le front plat, les yeux noirs & petits, le nez écrasé & court, la bouche grande, avec des dents noires, & un teint bazané tirant plus vers le jaune-clair que dans les autres parties de l'Inde.

L'habillement des hommes consiste en une espece de pantalon qui sert à la fois de culote, d'habit & de chemise. Celui des femmes est une sorte de sac qui leur sert de juppe pendant le jour, & de draps & de matelas sur une mauvaise natte pendant la nuit. Leurs maisons, qui sont toutes de bois, sont couvertes de joncs, la terre leur sert de siege. Leur nourriture est du riz ou du poisson cuit simplement à l'eau ; les feuilles d'arbre leur tiennent lieu de plats ; des tuyaux de cannes rempla-

cent nos vases, & les noix de cocos sont leurs tasses.

Tous les voyageurs nous apprennent que la souveraineté de l'isle de Mindanao est partagée entre deux princes Mahométans qui sont maîtres aussi des isles de Basilan & de Xolo, lesquelles sont voisines de la premiere ; cette derniere est remarquable par l'avantage qu'elle a entre les Philippines de nourrir seule des éléphans ; mais ils ne nous disent rien de la position & des limites de ces deux royaumes. Les parties méridionales forment l'état le plus puissant, le plus riche par son commerce, & le mieux peuplé ; les maisons y sont bâties comme à Siam, sur des pieux, pour éviter les inondations. Le palais du Souverain n'est pas d'une construction différente. Il est porté par une multitude de pilliers qui ont jusqu'à 40 pieds de hauteur, avec de larges échelles pour servir d'escaliers, & l'approche de cet édifice défendue par quelques pieces de canon montées sur leurs affuts.

Les deux Rois gouvernent leurs royaumes, & rendent la justice par

un premier ministre qui porte le nom de *Zarabandal.* Cet office est la premiere dignité dans les deux Cours. Il y a d'autres titres pour les nobles & les princes du sang royal. Ceux-ci se nomment *Cachil*, & les autres *Tuam.* *Otamayas* est le titre des seigneurs qui ont un grand nombre de vassaux. Les uns & les autres traitent leurs sujets avec beaucoup de tyrannie, & l'autorité souveraine est trop foible pour réprimer ce désordre.

Le serrail du Roi est, comme on le pense bien, rempli des plus jolies femmes; & celle qui lui donne le premier enfant mâle, a le rang de Reine. Un de ses privileges est de passer deux nuits de suite auprès du Monarque, lorsque son tour vient de coucher avec lui; au-lieu que les autres femmes n'ont qu'une nuit chacune, à leur rang.

On ne nous apprend rien des cérémonies du mariage chez ces peuples, sinon que la femme prend un habillement blanc le jour de la célébration, & l'homme un rouge; que les noces se

font avec un grand appareil, & durent quinze jours.

La magnificence & la piété n'éclatent pas moins dans les devoirs funebres que les Mindanos rendent à leurs parens ou à leurs amis. Quelque pauvres qu'ils puissent être, ils revêtent le mort d'un habit neuf, brûlent des parfums autour de son corps, & plantent autour du sépulcre des arbres & des fleurs. On nous assure qu'ils ont, ainsi que les Chinois, l'usage singulier d'avoir leur cerceuil dans leurs maisons, & de le tenir dans un endroit exposé à la vue, afin, disent les voyageurs, de ne jamais oublier que la condition humaine les destine à la mort : mais disons nous-mêmes, que c'est par un ancien usage qu'ils ont vu pratiquer à leurs peres, peut-être d'origine Chinoise. Il y auroit de la contradiction à prêter à des peuples sauvages & sans principes, une façon de penser qui suppose des connoissances morales & des vues philosophiques dont les peuples éclairés sont à peine capables.

On parle assez avantageusement du

naturel de ces peuples. On les représente comme ayant naturellement de l'esprit, & capables d'industrie autant qu'aucun autre peuple. Cependant ils ne font presque aucun usage de ces heureuses dispositions, & la faim est la mesure de leur travail. Les femmes sont chastes & modestes, peut-être par la raison qu'elles trouvent dans leur laideur un grand secours pour l'exercice de cette vertu.

ISLE MANILLE *ou* LUÇON.

Cette isle étant la plus considérable des Philippines par son étendue, par ses richesses & sa population, c'est ce qui nous a déterminé à destiner un article particulier à la faire connoître. Elle s'étend du nord au sud-est depuis le treizieme dégré de latitude septentrionale jusqu'au dix-neuvieme dans la longueur de 150 lieues. Sa plus grande largeur est de 30 à 40 lieues. Les Espagnols la divisent en plusieurs Provinces, dont l'énumération seroit aussi inutile qu'ennuyeuse. Occupons-nous seulement de la principale, qui a donné

son nom à l'isle, ou qui en a reçu le sien, lequel est celui de la ville capitale de toutes les Philippines. Cette capitale, nommée *Manille*, est située sur le bord oriental d'une grande baie qui forme un bassin circulaire de près de dix lieues de diametre, circonscrit presque par-tout par les terres. Elle est très-grande, & renferme tous les édifices qu'on voit dans une capitale de pays Espagnols, c'est-à-dire, un grand nombre d'églises, de couvens & de maisons religieuses : le tout est défendu par une citadelle, par des bastions & quelques forts à une petite distance de la ville à laquelle on ne donne qu'une lieue de tour, & 5 ou 6000 habitans. Mais dans ce calcul on ne comprend pas ceux des fauxbourgs, qui sont beaucoup plus vastes & plus peuplés que la ville même. On en compte douze ou quinze, parmi lesquels celui qu'on nomme *parian*, n'est habité que par des Chinois, appellés *Sangleys* : ils ont si souvent donné des inquiétudes aux Espagnols, que ceux-ci les gouvernent avec la plus grande rigueur. Les

autres fauxbourgs sont habités par des peuplades d'Indiens, par des metices & toutes sortes de nations. Le port de Manille, dit l'éditeur du voyage d'Anson, est à deux lieues de cette ville, vers le sud, & s'appelle *cabite*. C'est une petite ville bâtie sur une langue de terre assez étroite, bordée d'un côté par la grande mer, & de l'autre par le port. Les navires y sont par-tout à l'abri des vents du sud, mais ils ont fort à souffrir de ceux du nord, s'ils ne se tiennent fort près de terre. Tous les édifices de Cabite, sans en excepter les églises, sont de bois ou de cannes, à la réserve de celles des Augustins & du collége des Jésuites, qui sont de pierre. Près du château qui défend cette ville, est un vaste chantier où les Espagnols emploient continuellement trois ou quatre cens Indiens à la construction des vaisseaux & des galions.

Nous n'entreprendrons pas de donner l'histoire de la découverte des Philippines, & des obstacles que les Espagnols ont eu à surmonter, pour y établir des colonies. On peut consulter sur

cette matiere l'histoire de la conquête des Moluques, par Argensola (*a*), l'histoire générale des Voyages (*b*), & l'histoire moderne qui a analysé ces deux ouvrages (*c*). Remarquons seulement que Magellan, un des plus illustres navigateurs du seizieme siecle, prit terre à Zebu, une des Philippines, en 1521, & fut ensuite massacré dans un festin, avec toute sa suite, par le Roi du pays qui l'y avoit invité, & qui avoit remporté différentes victoires sur les Princes ses voisins, avec les secours que les Espagnols lui avoient prêté. Cette premiere disgrace fut encore suivie de quelques autres qui firent perdre de vue les Philippines jusqu'en 1564 que les Espagnols formerent dans l'isle de Zebu un établissement solide, qui fut bientôt suivi de la conquête de l'isle de Luçon. Au commencement du dix-septieme siecle de nouveaux accidens penserent détruire cette colonie

(*a*) Tome premier, *page* 40.
(*b*) Tome 10, *p.* 402.
(*c*) Tome 6, *p.* 48.

naissante. Un embrasement affreux consuma plus de la moitié de Manille, fit périr beaucoup de monde, & ruina quantité de familles. Dans le même temps les Sangleys ou marchands Chinois qu'on soupçonna d'être les auteurs de ce désastre, s'attrouperent au nombre de 5 à 6000, s'avancerent jusques dans les fauxbourgs de Manille, & y commirent une infinité d'horreurs & de violences. Mais les sages précautions du gouverneur de la ville parvinrent à étouffer cette dangereuse révolte, & à délivrer le pays de ces cruels ennemis.

Argensola assure qu'il périt plus de vingt mille Chinois dans les différens combats que les espagnols leur livrerent. Ces derniers ont tenté plusieurs fois de soumettre quelques-unes des Philippines où ils pouvoient se promettre des avantages pour leur commerce; mais ils n'ont eu que peu de succès, & leur domination s'étend à peine sur la dixieme partie de ces isles. Le centre de leur puissance est, comme on l'a dit, à Manille dont la situation est très-favora-

ble pour le commerce de la Chine, du Japon, de Borneo, de Camboye & des Moluques. Tous les ans on y voit arriver quantité de vaisseaux de ces différentes contrées. Le concours des étrangers y est si grand, sur-tout à l'arrivée des flottes Chinoises, qu'on en compte treize à quatorze mille qui sont forcés de camper sous des tentes. Un endroit tel que Manille, dans les mains d'une nation plus laborieuse & plus active, pourroit devenir le plus riche entrepôt de l'univers. Mais la plupart des Espagnols dédaignant les soins pénibles du commerce, mettent tout leur bien entre les mains des Sangleys, & ceux-ci s'enrichissent aux dépens de ces maîtres indolens.

Le commerce de Manille avec la Chine & les autres pays des Indes orientales, est-il dit dans le voyage d'Anson (a), consiste principalement en marchandises propres pour le Mexique & le Pérou. Telles sont les épiceries, les soieries de la Chine, sur-tout des

(a) Page 188, in-4°.

bas de soie dont il ne s'en transporte pas moins de cinquante mille paires par an, grande quantité d'étoffes des Indes, mousselines, toiles peintes & autres, sans compter les ouvrages d'orfévrerie, dont la plus grande partie se travaille par des Chinois établis à Manille même, où il y en a plus de vingt mille, tant domestiques qu'ouvriers, courtiers & fripiers. Toutes ces marchandises sont transportées par le moyen d'un vaisseau, quelquefois de deux, qui partent tous les ans de Manille pour *Acapulco*, principal port du Mexique.

Ce commerce n'est pas permis à tous les Espagnols des Philippines, mais restraint à certaines personnes, & sur-tout aux maisons religieuses. Chacune peut y charger un certain nombre de balles de grandeur égale; & les Jésuites ont le privilége de la plus grande quantité. C'est une espece de gratification que le Roi leur fait, dit notre relateur, pour soutenir leurs missions. La quantité des marchandises est proportionnée au nombre des balles

assigné à chaque couvent ; & s'il n'use pas de son privilége, il peut le transporter à qui il veut. Ce commerce est limité par les ordonnances à une valeur qui ne doit pas excéder six cens mille piastres, mais cette loi est mal observée, puisque les retours d'Acapulco montent rarement à moins de trois millions de piastres, qui valent sept millions de notre monnoie. Ces retours pour Manille consistent sur-tout en argent, soit en lingots ou en piéces. Le reste de la cargaison est composé de quelque quantité de cochenille, de confitures de l'Amérique Espagnole, de merceries & de colifichets d'Europe pour les femmes de Manille, de vins d'Espagne, de Tinto, ou vins secs d'Andalousie, nécessaires pour dire la Messe. C'est une observation singuliere, que le Roi d'Espagne fournit à toutes les églises des Philippines, du vin pour les Messes, & de l'huile pour les lampes. Ce navire aussi richement chargé, doit être parti d'Acapulco avant le premier avril. L'éditeur Anglois du voyage d'Anson s'amuse à

nous représenter avec quelles précautions ce bâtiment voyage ; combien les Espagnols craignent la rencontre de quelques ennemis, ou le naufrage de ce galion si précieux. Ils emploient, dit-il, un temps excessivement long à cette navigation. Cette lenteur vient autant de l'indolence & de l'inhabileté des marins Espagnols, que des précautions inutiles qu'ils prennent. J'ai vu les instructions qu'on donne à leurs capitaines, certainement elles avoient été dressées par quelqu'un qui avoit plus de peur d'un vent fort quoique favorable, que des inconvéniens & de la mortalité même, qui sont si souvent les suites d'une longue navigation.

On peut se faire une idée des richesses que produit chaque année le commerce de Manille à Acapulco, par la cargaison qui se trouva sur le galion Espagnol en 1743. M. Anson, chef d'une escadre qui croisoit dans ces parages, s'en empara après un combat assez court. L'éditeur de son voyage dit que la valeur de la prise étoit d'un million

million trois cens treize mille huit cens quarante-trois piéces de huit, & trente-cinq mille six cens quatre-vingt-deux onces d'argent en lingots, outre une partie de cochenille & quelques autres marchandises.

Nous ne nous étendrons pas sur la forme du gouvernement Espagnol établi dans les Philippines. C'est en donner des notions suffisantes, que de dire que le gouverneur, qui joint à ce titre celui de capitaine général, est président d'un tribunal souverain, en qui réside toute l'autorité civile; & qu'en sa qualité de gouverneur, il dispose de tous les emplois militaires. Il a le pouvoir d'accorder aux Indiens des commissions de colonels, de capitaines, & de distribuer aux soldats Espagnols des terres, & de les ériger en seigneuries. Quant au gouvernement ecclésiastique, il est entre les mains de l'archevêque de Manille & de trois suffragans qui sont les évêques de Zebu, de *Camarines* & de *Cayayan*. Outre ces quatre prélats, il y a toujours à Manille un évêque titulaire, qui prend possef-

ſion du premier ſiége qui vient à vaquer ; précaution néceſſaire pour conſerver au Roi d'Eſpagne le droit de nomination, & pour maintenir le bon ordre dans le dioceſe qui ſeroit trop long-temps privé de chef, s'il falloit attendre qu'il en vînt un de Madrid. C'eſt le gouverneur qui nomme à tous les bénéfices royaux, choiſiſſant un ſujet ſur ceux que préſentent les évêques, & ſa nomination eſt confirmée par la Cour de Madrid. Il y a une diſtinction ſinguliere établie dans l'uſage des pouvoirs de confeſſeur. Tout religieux peut entendre la confeſſion d'un Indien, ſans la permiſſion de l'évêque ; mais il ne peut confeſſer un Eſpagnol, ſans les pouvoirs de l'ordinaire. On n'a pas oublié d'établir dans les Philippines une cour du ſaint Office, & le tribunal du Mexique nomme le grand Inquiſiteur. C'eſt aſſez nous occuper des détails de l'adminiſtration eſpagnole. Terminons cet article par les traits les plus remarquables qu'offrent en général les mœurs des Philippinois naturels.

Le ſentiment de tous ceux qui ont fréquenté ces peuples, eſt qu'ils ſont un mêlange de pluſieurs colonies indiennes arrivées en différens temps dans ces iſles. Il paroît que la plus ancienne race eſt celle de ces Indiens qui habitent les montagnes, & qui ſe ſont mêlés à des noirs auſſi ſauvages qu'eux. Les uns & les autres n'ont point de demeure fixe : nous avons ci-devant parlé de leur vie qui différe peu de celle des bêtes.

On croit que les autres races d'habitans ont une origine plus moderne ; le unes paroiſſent venues de Malacca, de la Chine & des pays voiſins ; les autres de Sumatra, de Borneo, des Celebes & des autres iſles de l'océan indien. De tous ces différens peuples on ne connoît guere que les *Biſayas* & les *Tagales* qui étoient maîtres de la plus riche portion des Philippines avant l'arrivée des Eſpagnols. Quoiqu'ils aient pour la plupart ſubi le joug de ces conquérans, ils ne laiſſent pas de ſe gouverner par leurs propres loix ; leur langue eſt la même qu'on parle dans la preſ-

qu'isle de Malacca. Dans leur écriture ils n'emploient que trois voyelles, quoiqu'ils en prononcent différemment cinq, & ils ont treize consonnes. Avant que les Espagnols leur eussent communiqué l'usage du papier, ils écrivoient sur la partie polie de la canne, ou sur des feuilles de palmier avec la pointe d'un couteau; mais aujourd'hui tous les Indiens sujets à l'Espagne, ont oublié leur ancienne écriture, & se servent de caracteres espagnols.

Une des premieres loix de ces Insulaires est d'aimer & d'honorer les auteurs de leur naissance. Ils sont divisés en peuplades qui portent le nom de Barangué, & qui ont chacune un chef, qui juge tous les différends, assisté d'un conseil composé des anciens de la nation. Dans les causes civiles on appelle les parties, on s'efforce de les accommoder; & si ce prélude est sans succès, on les fait jurer de s'en tenir à la sentence des juges, après quoi les témoins sont examinés. Si les preuves sont égales, on partage la prétention. Dans les causes criminelles on ne pro-

nonce point de sentence juridique, si le coupable manque d'argent pour satisfaire la partie offensée; le chef & les principaux du Barangué lui ôtent la vie à coups de lance. Quand le mort est un homme considérable, toute sa parenté fait la guerre à celle du meurtrier jusqu'à ce qu'on soit convenu d'un accommodement qui consiste en une quantité d'or, dont on donne la moitié aux pauvres, & l'autre à la femme, aux enfans ou aux parens du mort.

Pour découvrir l'auteur d'un larcin, on oblige toutes les personnes suspectes de mettre quelque chose sous un drap, dans l'espérance que la crainte portera le voleur à profiter de cette occasion pour restituer sans honte. Mais si rien ne se retrouve par cette voie, les accusés ont deux manieres de se purger. Ils se rangent sur le bord de quelque riviere profonde, une pique à la main, & chacun est obligé de s'y jetter; celui qui sort le premier, est déclaré coupable. Il arrive delà que plusieurs se noient par la crainte de subir le châtiment. La seconde épreuve consiste à

prendre une pierre au fond d'un bassin d'eau bouillante. Celui qui refuse de s'y soumettre, est condamné à payer le montant du vol.

La punition de l'adultere est la même que pour l'homicide, c'est-à-dire, que l'argent satisfait au châtiment. Après le paiement qui est réglé par la sentence des anciens, l'honneur de l'offensé est rétabli, & il est obligé de reprendre sa femme. Il n'y a point de compensation pécuniaire pour l'inceste ; il est toujours puni rigoureusement.

Les loix de leurs mariages n'ont pas moins de singularité que toutes celles qu'on vient de voir. Non-seulement les femmes ne portent point de dot aux hommes, mais leur famille exige une somme d'argent avant de les livrer. Les frais de la noce sont en outre excessifs. Le mari est tenu de payer l'entrée de la maison, qui se nomme *passava*, ensuite la liberté de parler à sa femme : puis celle de boire & de manger avec elle, & enfin une somme proportionnée à la condition des parens, pour obtenir le droit de la consommation qui termine la cérémonie.

Les Tagales ne se permettent point la polygamie. Mais s'ils n'ont point d'enfans de leurs femmes, ils peuvent, avec son consentement, recevoir une esclave dans leur lit. Les Bisayas prennent, sans scrupule, plusieurs femmes; avec cette différence, que les enfans de la premiere héritent des deux tiers, & ceux des autres d'un tiers seulement. On ne connoît point d'exemple d'une coutume aussi barbare que celle qui s'étoit établie dans ces isles, d'avoir des officiers publics pour ôter la virginité aux filles, parce qu'elle étoit regardée comme un obstacle aux plaisirs du mari. A la vérité il ne reste aucune trace de cette infâme pratique depuis la domination des Espagnols. Cependant Carreri ajoute, sur le témoignage des Missionnaires, qu'aujourd'hui même un Bisayas s'afflige de trouver sa femme à l'épreuve du soupçon, parce qu'il en conclut que n'ayant été desirée de personne, elle doit avoir quelque mauvaise qualité qui l'empêchera d'être heureux avec elle. En général, toutes ces nations sont fort livrées aux plaisirs

des sens, & il s'y trouve très-peu de personnes dans l'un & l'autre sexe, qui regarde la continence comme une vertu.

Tous ces Insulaires sont généralement de moyenne taille, bien faits & d'une couleur rougeâtre qui approche du noir. L'habillement des deux sexes est à peu-près le même que celui des Mindanos, ou des Indiens de deçà le Gange. Les femmes mettent leur gloire à tenir leurs dents très-noires, mais cependant propres & d'égale grandeur. Quelques-unes même les ornent de petites lames d'or. Leur principale ambition est, comme par-tout ailleurs, d'avoir un grand-nombre de bijoux, qu'elles portent au cou, aux doigts, aux oreilles, & même aux jambes. Autrefois tous ces Insulaires se marquoient la peau de plusieurs figures, ce qui avoit fait donner le nom de *Pintados*, par les Espagnols, aux Bisayas qui regardoient ce bisarre ornement comme une marque de noblesse & de valeur. Aujourd'hui la nation des Ilocos est la seule qui conserve cet usage dans l'isle de Manille.

Ils mangent aſſis, mais leurs chaiſes & leurs tables ſont fort baſſes. Comme les Chinois, ils ont autant de tables que de convives. Le riz bouilli à l'eau eſt la nourriture principale. La viande eſt réſervée pour les jours de cérémonie & pour les feſtins. Leur muſique, leur danſe reſſemblent auſſi à celles des Chinois. Ils repréſentent dans ces danſes des combats feints avec des pas & des mouvemens meſurés, & en maniant une lance avec beaucoup de grace. Mais ils mettent leur principal amuſement à faire combattre des coqs qu'ils arment d'un fer tranchant.

On n'a rien trouvé juſqu'à préſent qui puiſſe jetter du jour ſur la religion & ſur l'ancien gouvernement des inſulaires naturels. Ceux qui ſont ſoumis à la domination de l'Eſpagne, ont preſque tous embraſſé le Chriſtianiſme. Les autres ſont profeſſion de l'idolatrie. Les uns adorent les aſtres, des animaux terreſtres & aquatiques, les autres des oiſeaux, des rochers, des rivieres, &c. Mais tous ont beaucoup de reſpect pour les vieux arbres; & c'eſt un ſacrilége par-

mieux de les couper, parce qu'ils sont persuadés que les ames de leurs ancêtres ont leur résidence à la cime de ces arbres.

Ainsi que les Lapons, ils ont quelques dieux particuliers nommés *Anitos* chez les Tagales, & *Davatas* par les Bisayas, qu'ils font présider aux montagnes, aux édifices, à la conservation des enfans. Ils mettent au rang des mêmes dieux leurs ancêtres qu'ils honorent par des sacrifices, & qu'ils invoquent dans leurs besoins. D'après ce préjugé, les vieillards choisissent pour leur sepulture quelque endroit remarquable dans les montagnes, ou sur des caps très-avancés en mer, afin d'être un objet de culte pour les pêcheurs & les gens qui fréquentent les mers. Ils n'ont d'autres écritures sur leur religion, que quelques chansons anciennes qui renferment la généalogie de leurs dieux, quantité de fables sur la création du monde & de ses premiers habitans.

On a remarqué depuis long-temps, que jamais ces insulaires ne mangent

ſeuls, & qu'ils veulent du moins un compagnon. Un mari qui perd ſa femme, eſt ſervi pendant trois jours par des hommes veufs. Les femmes, après la mort de leur mari, reçoivent le même ſervice de trois veuves. La ſepulture des pauvres eſt une ſimple foſſe creuſée dans leur maiſon. Les riches ſont enfermés dans un cercueil de bois précieux avec des bracelets d'or & d'autres ornemens. Anciennement le plus grand honneur qu'on pût rendre à un mort, c'étoit de bien traiter l'eſclave qu'il avoit le mieux aimé, & de l'égorger ſur ſa tombe pour qu'il lui tint compagnie. L'habit de deuil eſt noir chez les Tagales, & blanc parmi les Biſayas. A la mort du chef d'une peuplade, tous les habitans du canton gardent un profond ſilence pendant pluſieurs jours, & tous les travaux ceſſent.

Ils ont l'uſage de ſe ſaluer entre eux avec beaucoup de civilité, en ôtant de deſſus leur tête une eſpéce de bonnet qu'ils nomment *manputon*. S'il rencontrent quelqu'un d'une haute qualité, ils plient le corps aſſez bas, en ſe mettant

une main ou toutes les deux sur le joues, & levent en même temps un pied en l'air avec le genou plié. Cependant quand c'est un Espagnol qu'ils voyent passer, ils font simplement leur révérence en ôtant le manputon, baissant le corps, & tendant les mains jointes.

Les Espagnols ne trouverent dans tout l'Archipel des Philippines ni Rois ni Seigneurs d'une grande puissance. Toutes les nations étoient divisées par tribus soumises à un capitaine, dont le petit état portoit le nom de *Barangué*. Dans les guerres que ces Insulaires avoient entr'eux, ils passoient les jours entiers par mer & par terre à chercher des victimes, & lorsqu'ils en avoient immolé à leur rage, ils exprimoient leur satisfaction par de grands cris.

La noblesse parmi tous ces peuples n'étoit point autrefois une distinction héréditaire. Elle s'acqueroit par l'industrie ou par la force, c'est-à-dire, en excellant dans quelque profession. Ceux du plus bas ordre n'avoient pas d'autre exercice que l'agriculture, la chasse & la pêche. Depuis qu'ils sont soumis aux

Espagnols, ils ont contracté la pareſſe de leurs maîtres, quoiqu'ils ſoient capables de travailler avec beaucoup d'adreſſe. Ils excellent à faite des petites chaînes & des chapelets d'or d'une invention fort délicate. Les femmes font des dentelles qui approchent de celles de Flandres, & ont une adreſſe à broder en ſoie, qui leur attire l'admiration.

ISLES D'ORANGE, DE GRAFTON, &c.

Entre les Philippines & l'iſle Formoſe, on place communement cinq iſles auxquelles les Anglois ont donné les noms ſuivans; iſles d'*Orange*, de *Grafton*, de *Montmouth*, de *Bachi* & des *Chevres*. Leur ſituation eſt ſous le vingtiéme dégré, vingt minutes de latitude nord. Elles ont été reconnues par David & Dampierre, deux navigateurs fameux, qui ont publié quelques notions de ces iſles.

La plus grande & la plus occidentale qu'ils nommerent l'iſle d'Orange en l'honneur de Guillaume II, Roi d'Angleterre, n'a que ſept ou huit lieues de long ſur deux de large. Elle eſt abſolu-

ment inhabitée, & ses bords n'offrent que des rochers escarpés. La plus septentrionale qui est celle où les Anglois aborderent, a quatre lieues de long & une demi lieue de large. Dampierre l'appella Grafton en mémoire de la duchesse de ce nom à qui sa femme étoit alliée par le sang. Elle parut fort peuplée, & on y découvrit quatre grandes bourgades peu éloignées des bords de la mer.

Les fruits, disent ces voyageurs, croissent en abondance dans ces cinq isles. L'herbe y est forte; mais les arbres ont peu de grosseur. Les cannes de sucre & le coton n'y sont pas rares; les chevres & les porcs sont les seuls animaux qui s'y rencontrent.

Les habitans de ces isles sont des sauvages qui ne vivent que de plantes & du produit de leur pêche. Ils mangent aussi des sauterelles qui font de grands ravages dans ces isles, & Dampierre dit qu'il en a mangé de grillées, & qu'il les a trouvées de bon goût. Ils n'ont ni temples ni idoles, & notre voyageur dit n'avoir remarqué parmi

eux aucune trace de religion. Il paroît que l'égalité, l'indépendance, & une liberté absolue font l'heureux partage de ce peuple. Les peres seuls ont quelqu'autorité sur leurs enfans jusqu'au temps du mariage.

Ils ont aussi quelques loix relatives au bien public, si l'on s'en rapporte à l'exécution dont parle Dampierre, laquelle ne pouvoit venir que d'une autorité supérieure. Un jour dans une grande affluence de peuple, il vit amener un jeune homme, qu'on gardoit avec soin. Une femme qui faisoit de grandes lamentations, lui ôta les anneaux qu'il portoit aux oreilles. On fit dans la terre un trou assez profond : le jeune homme y fut mis sans paroître affligé de son sort, & sans faire le moindre mouvement pour s'en défendre ; on jetta de la terre sur lui, & sans doute il fut bientôt étouffé.

Chaque famille de ces insulaires possede la portion de terre qui peut suffire à sa subsistance. Les femmes & les filles cultivent ces plantations ; les hommes & les jeunes gens s'occupent à la pê-

che. La polygamie n'eſt point connue parmi ces Inſulaires. Ils ſont d'une propreté extrême dans leurs perſonnes & dans leurs maiſons, doux & honnêtes les uns avec les autres, civils & généreux envers les étrangers. Dampierre aſſure que dans le cours de ſes voyages, il n'a point rencontré de nation plus ſociable.

Isles Carolines ou Palaos.

Une barque d'une ſtructure étrangere, & remplie de trente perſonnes, aborde en 1696 à la côte de Guivam, bourg ſitué dans une des Philippines, & y apporte des connoiſſances des iſles Palaos. Le P. le Clain, Miniſſionnaire Jéſuite, étoit à Guivam. Il accueillit ces étrangers de ſon mieux, & tira d'eux, à ce qu'il dit, les éclairciſſemens ſuivans. Leurs iſles ſont au nombre de trente-deux, vers le onziéme ou le douziéme degré de latitude, & environ à trois cens lieues des Philippines. Il ſe perſuada auſſi que c'étoient les mêmes iſles qui avoient été apperçues par deux galions de Manille qui faiſoient

route au ſud-oueſt, & auxquelles on avoit donné le nom de *Nouvelles Philippines*, de *Saint Barnabé* ou de *Carolines*, du nom de Charles II, alors Roi d'Eſpagne. Mais on eut de nouvelless connoiſſances de ces iſles par une barque qu'un haſard ſemblable à celui qui avoit amené la premiere, fit aborder à un endroit deſert de *Guahan* du côté de l'eſt, qu'on appelle *Taro-ſoſo*. Il y avoit dans cette derniere barque vingt-quatre perſonnes, ſçavoir, onze hommes, ſept femmes & ſix enfans.

Sur le récit qu'on tira de ces étrangers, le P. Cantova, Jéſuite Eſpagnol, (*a*) a donné des notions de ces Iſles & de leurs habitans. Voici ce que ſon rapport offre de plus important.

Les iſles Carolines ſont ſituées entre le ſixiéme & le onziéme degré de latitude ſeptentrionale, & courent par les trentiéme degré de latitude à l'eſt du cap d'*Eſpiritu Sancto* ſitué ſur une des Philippines. Cet Archipel eſt partagé

(*a*) Recueil des lettres édifiantes, *tome* 18, *page* 182.

en cinq provinces qui ont chacune leur langue particuliere, mais quoique différentes entre elles, ces langues paroissent avoir une origine commune, & il est assez vraisemblable qu'elles la doivent à la langue Arabe.

Ces isles ne produisent aucune sorte de grains, & on n'y trouve aucun quadrupede. Il y a seulement des espéces de poules & d'autres oiseaux.

Les habitans des isles Carolines sont de haute taille & assez bien faits. La plupart ont les cheveux crépus, le nez gros, des yeux grands & vifs, & la barbe fort épaisse. Quant à leur teint, il est différent entre eux. Les uns l'ont semblable à celui des Indiens, les autres paroissent être des métices nés d'Espagnols & d'Indiennes, & des mulatres nés de Negresses & d'Indiens, ou de Negres & d'Indiennes. On soupçonne que les métices qu'on trouve ici, doivent leur origine à l'avanture suivante. En 1566, Martin Lopès, pilote d'un vaisseau qui passoit de la nouvelle Espagne aux Philippines, avoit comploté avec vingt-huit autres de jetter le reste

de l'équipage dans une isle déserte, de s'emparer du vaisseau, & d'aller pirater sur les côtes de la Chine; mais ce complot ayant été découvert, ses auteurs subirent eux-mêmes le sort qu'ils préparoient aux autres; on les *déserta* dans une isle de barbares, située à l'est des Mariannes. On ne doute pas que cette isle ne fît partie des Carolines, où sans doute ces rebelles auront épousé des Indiennes qui ont donné lieu à une nouvelle race parmi ces insulaires. Ils s'habillent à peu-près comme les Philippinois, & portent à leurs oreilles des fleurs, des herbes aromatiques, des grains de coco, ou des morceaux de verre. Ils sont logés dans des cabanes couvertes de feuilles d'arbres, & ne vivent que de fruits, de racines & de poisson.

Quoiqu'on ne voye parmi ces peuples ni temples, ni idoles, ni sacrifices, ni aucun culte extérieur que celui qu'ils rendent aux morts, ils reconnoissent cependant de bons & de mauvais esprits celestes, à chacun desquels ils donnent un corps, & deux ou trois fem-

mes. La tradition de leurs peres leur a transmis différentes fables aussi absurdes que singulieres sur la génération de ces divinités. Ce seroit perdre du temps que de s'y arrêter.

Lorsqu'il meurt un *Tamole* qui est un chef de famille noble, ou une personne chere, tous ceux qui étoient sujets à sa domination, les parens & les amis s'assemblent pour célebrer ses obsèques, & la cérémonie se passe avec de grandes démonstrations de douleur. Au moment que le malade expire, on lui peint le corps de couleur jaune. L'assemblée venue autour du cadavre, pleure de concert la perte commune. Leur douleur s'exhale en des cris aigus, & on n'entend plus que des lamentations & des gémissemens. A ces cris succede un morne & profond silence. Alors une femme, d'une voix fréquemment entrecoupée de sanglots & de soupirs, prononce l'oraison funebre du défunt. Ainsi que parmi nous, c'est l'éloge de toutes les belles qualités qui l'ont rendu recommandable pendant sa vie. On vante, dans les meilleurs termes,

ſa beauté, ſa nobleſſe, ſon agilité à la danſe, & ſon adreſſe à la pêche. Ceux qui veulent donner les dernieres preuves de la douleur, ſe coupent les cheveux & la barbe, & les jettent ſur le cadavre. Tout le monde obſerve ce jour-là un jeûne rigoureux, mais on s'en dédommage la nuit ſuivante.

Il y a de ces inſulaires qui renferment le corps du défunt dans un cercueil de pierre qu'ils gardent dans leurs maiſons. D'autres, & c'eſt l'uſage le plus général, enterrent le cadavre dans un lieu écarté, & l'environnent d'un mur de pierre, après avoir mis auprès du mort différentes ſortes d'alimens.

On voit parmi eux des eſpéces de ſorciers & de ſorcieres qui ſont leurs prêtres. Ils prétendent avoir commerce avec les ames des défunts, & ce ſont eux, qui, de leur autorité privée, déclarent quels ſont ceux qui ſont heureux ou malheureux, & que l'on doit invoquer ou négliger. Ceux qui ſont reputés heureux, ſont honorés comme des eſprits bienfaiſans, & on leur donne le nom de *Tahuput*, qui ſignifie

ſaint patron. Chaque famille a le ſien, qu'elle invoque en cas de maladie, avant d'aller à la pêche, ou d'entreprendre un voyage, & enfin dans toutes les circonſtances de la vie. On lui offre des préſens de fruit & de poiſſon, que l'on ſuſpend dans la maiſon, ſoit pour obtenir les faveurs que l'on demande, ſoit en action de graces après les avoir obtenues. La pluralité des femmes eſt non-ſeulement permiſe parmi ces inſulaires, mais elle eſt encore une marque d'honneur & de diſtinction. Les Tamoles en ont autant qu'ils veulent. L'adultere eſt en horreur, mais cependant celui qui en eſt coupable obtient aiſément la remiſſion de ſon crime, en faiſant un préſent au mari offenſé.

Ils ne ſont reciproquement unis par leurs mariages, qu'autant qu'ils ſont contens l'un de l'autre. On ſe quitte lorſqu'on ceſſe de ſe plaire. Si un homme meurt ſans poſtérité, la veuve peut épouſer le pere de ſon mari.

Toute l'autorité eſt partagée entre pluſieurs familles nobles, dont les chefs

s'appellent *Tamoles*, ainsi que nous l'avons dit, mais indépendamment de ces nobles, il y a en chaque canton un Tamole principal auquel tous les autres sont soumis.

Ces Tamoles laissent croître leur barbe, pour s'attirer plus de respect. Ils ne paroissent jamais qu'avec un air grave, parlent peu, & commandent avec hauteur. Les peuples ne leur parlent qu'en rampant, & avec les démonstrations du plus profond respect. Ce sont ces Tamols qui jugent les différends, & leurs Sentences sont autant d'oracles sacrés qu'on n'ose contredire. Les crimes graves qui sont assez rares, ne se punissent jamais par des peines corporelles, mais par l'exil; on fait passer le coupable dans une autre Isle, & il ne lui est plus permis de rentrer dans sa patrie.

La principale occupation des hommes est de construire des barques, de pêcher & de cultiver la terre dans laquelle ils plantent des racines. Comme ils manquent de fer, ils se servent de coignées & de haches de pierre pour

couper le bois. Si par hazard un vaisseau étranger laisse dans leurs isles quelques vieux morceaux de fer. Ils appartiennent de droit aux Tamoles qui en font faire des outils, du mieux qu'il leur est possible : ces outils sont un fonds avantageux pour ce chef, car il les donne à louage au prix le plus cher qu'il peut.

Le divertissement qui paroît être le plus du goût de ces Insulaires, est la danse, & souvent ils la font servir à amuser leur Tamole, qui quelquefois donne aux danseurs une piéce d'étoffe pour récompense.

Quand il s'éleve quelque querelle entre deux peuplades ou entre deux isles, on s'assemble en armes de part & d'autre. Ils n'en ont d'autres que des pierres & des lances armées d'os de poisson. On range les combattans sur trois lignes ; la premiere est composée des jeunes gens ; la seconde, de ceux qui sont de la plus haute taille ; les plus âgés forment la troisieme. Chacun combat d'homme à homme ; quand quelqu'un du premier rang est blessé, il est remplacé par un homme

du

du ſecond, & celui-ci par un du troiſieme.

Description des Isles Moluques.

Ces iſles, à proprement parler, dit Argenſola (*a*), ne ſont qu'au nombre de cinq, ſçavoir, Tenate, Tidor, Machian, Motir & Bachian. Cependant on comprend encore ſous ce nom l'iſle d'Amboine avec ſes dépendances; celles de Ceram, de Banda, de Timor & quelques autres qui ſont moins connues. Les Moluques proprement dites, c'eſt-à-dire, les cinq iſles dont nous avons rapporté les noms, n'occupent gueres qu'un eſpace de cinq à ſix lieues, toutes à la vûe les unes des autres. Elles ſont ſéparées par des bras de mer & par quelques autres iſles beaucoup plus petites, & la plupart déſertes. Leur ſituation eſt à l'eſt de Macaſſar, & elles en ſont ſi voiſines qu'on la met quelquefois au rang des Moluques. On dérive le nom de ces dernieres, d'un

(*a*) Hiſtoire de la conquête des iſles Moluques, *tome 1, pag. 6.*

mot indien *molot*, qui veut dire tête ou chef, ou de *Matuco*, terme arabe, qui signifie royaume. L'un & l'autre emportent une idée d'excellence & de distinction, & marquent, dit Argensola, le grand nombre de royaumes qu'on trouve dans ces isles.

Donnons une idée générale des Moluques ; nous décrirons ensuite en particulier celles qui mériteront d'être connues parmi les autres isles auxquelles on étend ce nom.

Leur forme est ronde, & leur grandeur à-peu-près la même. La plus étendue n'a gueres que douze ou quinze lieues de circuit, & sept ou huit de longueur. Les côtes offrent une perspective très-agréable par la verdure dont elles sont couvertes, mais leur approche est fort dangereuse, à cause des écueils & des bancs de sable qui les environnent. Argensola rapporte que le terroir de ces isles est si spongieux, que quoiqu'il y pleuve beaucoup, souvent les ruisseaux & les torrens qui tombent des montagnes ne parviennent pas jusqu'à la mer. L'air y est en général

aſſez mal ſain, ſur-tout pour les étrangers qui ſont ſujets à une maladie, qu'on nomme *berb r*, laquelle fait enfler tout le corps, & lui cauſe une eſpece de paralyſie.

La nature n'a donné aux Moluques ni or, ni argent, & très-peu d'autres métaux. Elle leur a refuſé même le riz & la plupart des grains; mais elle les en a dédommagé par des richeſſes d'un autre genre. Elles produiſent une variété ſurprenante d'épiceries & de plantes aromatiques, ſur-tout quantité de cloux de girofle, de canelle, de muſcade, de ſandal, d'aloës, d'oranges, de limons, de cocos & d'autres fruits. Le *ſagu*, eſpece de palmier ſauvage ſupplée au défaut de pain & de riz. On en tire la moëlle, ou même on prend de ſon bois que l'on pile, & l'un & l'autre rendent une farine très-blanche dont on fait de fort bon pain. Le même arbre fournit auſſi une liqueur excellente qui tient lieu de vin; & les habitans ont encore les mêmes reſſources dans le cocotier & dans d'autres arbres.

On ne trouve dans les Moluques aucuns quadrupedes que ceux qui y ont été portés par les Espagnols, & qui s'y sont assez multipliés pour les besoins des habitans. Parmi les oiseaux qui sont en grand nombre, on distingue les perroquets, à cause de l'éclat & de la variété de leurs couleurs, & de la disposition qu'ils ont à apprendre à parler.

L'oiseau de paradis, autrefois si fameux par les fables qu'on en racontoit, & aujourd'hui si recherché des curieux, pour l'agréable variété de son plumage, & pour la singularité, la forme & la situation de ses aîles, vient aussi des Moluques, & particuliérement de Ternate où ils sont en si grand nombre, qu'on leur a donné le nom d'hirondelles de Ternate. Les Portugais les appellent oiseaux du soleil. On en distingue deux espéces : une grande qui se nourrit de petits oiseaux, & une petite qui ne vit que de fruits. Quelques voyageurs ont eu la simplicité de débiter que ces oiseaux n'avoient pas de pieds, qu'ils voloient continuellement,

& qu'ils se nourrissoient d'air; cette opinion, toute ridicule qu'elle est, a eu longtemps des partisans, parce qu'en effet tous les oiseaux de paradis que l'on apportoit, n'avoient pas de pieds, & que les Indiens qui les vendoient, les leur coupoient si adroitement qu'il ne restoit aucun indice qu'ils en eussent eu. On voit dans ces isles des crocodiles très-dangereux par leur voracité, & de grandes couleuvres qui ne sont pas vénimeuses, mais qui sont remarquables par l'instinct qu'on leur attribue; il consiste à mâcher une certaine herbe, qu'elles vont ensuite dégorger aux bords de la mer; aussitôt divers poissons l'avalent, & tombant dans une sorte d'yvresse qui les fait demeurer sans mouvement sur la surface de l'eau, ils deviennent la proie de leurs ennemis.

Les productions des isles Moluques, dans le genre minéral, se réduisent à quelques mines de fer & d'acier qui sont dans la petite isle de Lambaco, d'où les Moluquois tirent la matiere de leurs lances, de leurs sabres & de leurs

crits. On trouve au centre de Ternate une haute montagne, dont le sommet offre la vue d'un gouffre qui paroît aussi profond que la montagne même, & qui, dans les équinoxes sur-tout, vomit avec un bruit horrible des flammes mêlées de fumée & d'une poussiere très-déliée. Une chose très-particuliere à ce volcan, c'est qu'il est couvert depuis le pied de la montagne jusqu'à son sommet, d'arbrisseaux & d'herbages qui ne perdent jamais leur verdure. Les Moluques ont l'avantage de fournir aux cabinets des curieux les coquilles les plus rares & les plus estimées par la vivacité, l'agrément de leurs couleurs.

Habitans des Moluques. Leurs usages, leur religion, leur gouvernement.

L'origine des Moluquois est absolument inconnue. De ce qu'on parle plusieurs langues dans leurs isles, on en infére qu'elles ont été peuplées par divers peuples & en différens temps. La langue de Malacca ou le Malais, y est le plus répandu. Argensola prétend que les Chinois occuperent autrefois les Mo-

luques, & qu'elles ont eu successivement pour maîtres les Javanois, les Malais & les Arabes.

Les Moluquois sont d'une couleur jaunâtre, un peu obscure. Ils ont les cheveux plats qu'ils parfument d'huiles odoriférantes. La plupart ont les yeux grands & le poil des sourcils fort long. Ils le colorent d'une sorte de peinture particuliere, aussi bien que celui de leurs paupieres.

Les femmes sont en général d'une taille médiocre, blanches, assez jolies, d'une humeur vive & d'un naturel perfide. Quelques soins que leurs maris apportent à mériter leur attachement & à les garder, ils ne peuvent se garantir de leurs infidélités. Les deux sexes sont fort recherchés dans leurs habillemens : celui des hommes consiste en une veste, une culotte & un manteau, le tout de damas de différente couleur. Ils portent, au lieu de chapeaux, des turbans ornés de plumes ou de pierres précieuses. Les femmes sont vêtues de robes à la Turque ou à la Persane, & ne manquent pas d'ajouter à leur parure

des bracelets, des pendans d'oreille & d'autres ornemens de ce genre, suivant leurs facultés. Les étoffes de soie & d'écorce d'arbres sont communes à tous les états & aux deux sexes. Elles leur viennent de toutes les parties de l'Inde, qui s'empressent de venir les échanger pour des épiceries.

L'occupation des hommes est de porter les armes, d'aller à la pêche, ou de fabriquer des canots, & quelques armes pour leur usage. On assure qu'autant ils sont infatigables à la guerre & à la mer, autant ils sont paresseux & indolens dans leurs maisons. Les femmes emploient leur temps à filer du coton & aux travaux du ménage.

Le mahométisme est leur religion; & on croit qu'ils l'ont reçue des Arabes. Ils y mêlent quantité de superstitions, reste de leur ancienne idolâtrie. D'anciennes familles, quoique fort attachées à l'alcoran, se font encore honneur de tirer leur origine des premieres divinités du pays.

Les loix de ces Insulaires sont grossieres & barbares. Elles permettent la

pluralité des femmes, sans en fixer le nombre & sans aucune régle pour le bon ordre du mariage. Le larcin est puni sévérement, & l'on fait grace à l'adultere. Dans l'opinion de ces peuples, la propagation du genre humain paroît être le premier objet de la politique. Toutes les villes & les bourgades de ces isles entretiennent des officiers publics qui sont obligés de se promener dès la pointe du jour dans toutes les rues, en battant la caisse pour éveiller les personnes mariées, & les faire souvenir du devoir conjugal. Ces Insulaires, dit leur historien (a), vivent long-temps, quoiqu'ils blanchissent de bonne heure. Ils sont doux & officieux à l'égard des étrangers, mais importuns par leurs demandes continuelles, intéressés dans le commerce, soupçonneux, trompeurs, menteurs, pauvres, néanmoins fiers & orgueilleux; & pour joindre plusieurs vices en un seul, ils sont ingrats.

Les isles de Ternate, de Tidor &

(a) Tome Ier, page 22.

de Bachian ont chacune leur Roi particulier; mais le plus puissant de ces trois Princes est celui de Ternate, qui compte dans ses états la plupart des isles voisines. On dit que ce Prince en a possédé jusqu'à soixante & douze.

ISLES D'AMBOINE, DE CERAM, DE BANDA *& autres, auxquelles on étend aussi le nom de Moluques.*

L'isle d'Amboine fut découverte par les Portugais en 1515, en même temps que Ternate. On lui donne vingt ou vingt-cinq lieues de circuit. Elle est située à quatre degrés de latitude méridionale. Deux golphes qui s'enfoncent assez profondément dans les terres, la divisent en deux parties. Cette division naturelle forme deux quartiers principaux, dont le plus grand se nomme *Hito*, & l'autre *Leitimor* ou *Rossanive*. Hito a plusieurs villes habitées par des Mahométans appellés aussi Hitos, soumis aux Hollandois qui ont un fort en chaque quartier. En 1677, ils y comptoient seize cent sujets Négres, originaires de ceux qu'ils avoient ap-

porté dans toutes leurs isles, & ils pouvoient lever plus de trois mille soldats dans le reste de l'isle d'Amboine.

Les quartiers d'Hito & de Rossanive sont gouvernés chacun par un chef Mahométan, dont l'autorité est subordonnée à celle du gouverneur Hollandois. Amboine étoit, bien avant l'arrivée des Européens, partagée entre deux races d'habitans, qui formoient deux factions toujours en guerre. L'une se nomme *Olivisa*, & l'autre *Olilima*. Chacune a un langage particulier qui est inconnu à sa rivale. La plupart des Olivisa sont Mahométans, & les Olilimas sont un mêlange de Chrétiens, de Mahométans & d'Idolâtres.

Ces deux peuples sont aussi répandus dans les isles voisines, appellées *Uliasser*, lesquelles dépendent d'Amboine, & sont, ainsi que cette isle, les lieux les plus fertiles en girofle. Ce fruit croîtroit avec la même abondance dans les autres Moluques, mais les Hollandois, qui ont établi le centre de leur puissance à Amboine, ont dé-

truit tous les girofliers des autres isles, pour les multiplier dans cette derniere.

L'isle de Ceram n'est qu'à vingt lieues au nord d'Amboine, & son étendue est beaucoup plus considérable. On lui donne soixante lieues de long, & vingt ou vingt-cinq de large. Les Hollandois y possédent quelques habitations dans la partie du Sud, & le reste de l'isle est peuplé d'Idolâtres, dont une partie est soumise aux Hollandois, & l'autre indépendante.

Les isles de Banda sont à trente lieues d'Amboine; on en compte huit ou dix de ce nom, qui ont leurs dénominations particulieres; mais celle de Banda est la plus considérable, & n'a que dix lieues de tour. Toutes ces isles sont très-pauvres & n'offrent aucun avantage. Si cependant les Hollandois entretiennent des forts, des garnisons & quelques colonies qui cultivent des plantations de muscade, c'est autant pour l'intérêt de leur commerce que pour empêcher que d'autres Européens ne viennent s'établir dans le voisinage d'Amboine & des Moluques,

d'où ils tireroient des épiceries. Les relations des Hollandois nous assurent que les habitans de Banda sont Mahométans, que les hommes menent une vie oisive, ne s'occupant qu'à faire la guerre avec toute la férocité des peuples les plus barbares, tandis que les femmes cueillent & préparent la noix muscade & veillent à leurs ménages. Ces Insulaires vivent très-long-temps, & l'on voit parmi eux des gens âgés de plus de cent vingt & de cent trente ans.

Timor, Sologo, Botton, Solor & Gilolo sont encore des isles voisines d'Amboine & des Moluques. Elles sont habitées par des Mahométans & d'autres peuples farouches peu connus, qui paroissent sans loix & sans religion. Timor est la plus grande de toutes; on lui donne soixante & dix lieues de long, & dix-huit ou vingt de large. Les Hollandois y possédent un fort qui sert d'entrepôt pour le commerce des Moluques, & où ils entretiennent une petite garnison. Les Portugais ont aussi dans cette isle un établissement ap-

pellé *Lafao*, à soixante lieues de l'habitation Hollandoise. C'est une bourgade où il se fait quelque commerce par le moyen de plusieurs navires qui y viennent tous les ans de la Chine.

Terminons l'article de toutes ces isles par dire quelque chose de la façon dont les Hollandois sont parvenus à chasser les Portugais & les Espagnols des Moluques, & quelle est la forme de leur gouvernement.

Les Portugais, après avoir découvert les Moluques en 1515, se hâterent de bâtir un fort à Ternate où ils avoient abordé, après avoir fait alliance avec le Roi du pays qu'ils secoururent contre un de ses voisins qui l'inquiétoit. Ces auxiliaires commencerent bientôt à vouloir dominer à Ternate. Le trône avoit changé de maître depuis leur arrivée; mais il étoit toujours possédé par un *Cachilou*, Prince descendant de celui qui les avoit reçus. Les gouverneurs du fort Portugais, toujours animés par la passion de commander, commirent, à différentes fois, des cruautés horribles, des assassinats

indignes. Foulant aux pieds les engagemens les plus respectables, & abusant de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, ils se jouoient de ces Monarques Indiens & de leur famille; ils faisoient périr les uns publiquement sur des échaffauds avec une forme apparente de justice, & les autres en trahison par le poison ou par le fer.

Des forfaits aussi inhumains ne manquerent pas d'inspirer l'horreur & l'exécration, & d'exciter un soulevement général contre la nation Portugaise. En vain le viceroi de Goa, à qui les Ternatais avoient député un ambassadeur pour demander justice contre Mesquita qui avoit lâchement fait assassiner leur Roi, essaya-t-il de conjurer l'orage, en faisant passer à Ternate un nouveau commandant, avec ordre d'envoyer Mesquita chargé de fers à Goa. Cette satisfaction beaucoup trop legére pour un attentat dont la punition ne pouvoit être ni assez prompte, ni assez publique, ne fut point capable d'appaiser les troubles.

Babu, prince, qui avoit succédé

au Monarque assassiné, parut avec des forces considérables devant la citadelle Portugaise, & au bout de cinq ans, les assiégés furent réduits à capituler.

En 1575, les Portugais obligés de sortir de Ternate, se retirerent, les uns à Malacca, & les autres à Amboine & dans les isles voisines. Babu, après cette conquête, porta la terreur dans la plupart des isles qui étoient alliées ou sujettes du Portugal, & c'est ainsi que leur puissance s'éteignit aux Moluques.

Cependant la couronne d'Espagne ayant été réunie en 1582 à celle de Portugal, sur la tête de Philippe II, ce Prince se proposa de rétablir le fort de Ternate. Il envoya, dans cette vue, plusieurs flottes considérables aux Moluques qui parvinrent heureusement à remplir ses intentions en 1600 & dans les années suivantes. Les Espagnols y devinrent aussi puissans que l'avoient été les Portugais avec lesquels ils étoient censés ne faire plus qu'un peuple. Mais ils furent peu de temps après supplantés par les Hollandois dont l'activité

& l'induſtrie leur a conſervé juſqu'à ce jour ces riches poſſeſſions. Les années 1605 & 1606 furent les époques des victoires rapides des Hollandois, & de l'entiere expulſion des Eſpagnols & des Portugais de Ternate, d'Amboine, de Tidor & de toutes les iſles voiſines, à l'exception de Timor & de Solor où il exiſtoit encore des colonies Portugaiſes. La trève conclue en 1608 entre la couronne d'Eſpagne & la République des Provinces-Unies, ſuſpendit pour quelque temps les hoſtilités des deux partis ; mais elles recommencerent en 1611, & les Hollandois s'emparerent l'année ſuivante de Solor & de Timor. Enfin, en 1638 & 1641 ils devinrent ſi redoutables qu'ils ont toujours conſervé leur ſupériorité dans cette contrée. Le Portugal, qui venoit de ſecouer le joug de l'Eſpagne, & qui ſe voyoit privé de Malacca que les Hollandois lui avoient enlevé, conclut avec ces derniers un traité qui ne lui laiſſa, de toutes ſes anciennes poſſeſſions dans l'Inde, que Goa & quelques autres places de peu d'importance. Les

naire d'histoire naturelle, à l'article *muscade*.

Les magasins que les Hollandois ont de précieux aromates, sont immenses & d'une richesse très-considérable. Ils en ont actuellement chez eux la récolte de seize années ; ils ne distribuent point à l'Europe la derniere récolte, mais la plus ancienne. En 1760, ils vendoient la provision de 1744. Quand ils ont trop de girofle, de muscade, *&c.* dans leurs magasins, ils ne les jettent pas à la mer comme on le dit communément, mais ils les brûlent. Le 10 juin 1760, j'en ai vu à Amsterdam, près de l'Amirauté, un feu dont la matiere étoit estimée huit millions argent de France ; on en devoit brûler autant le lendemain. Les pieds des spectateurs baignoient dans l'huile essentielle de ces aromates ; mais il n'étoit permis à personne d'en ramasser, & encore moins de prendre les épices qui étoient dans le feu. Quelques années auparavant, un pauvre particulier, qui, dans un semblable incendie, ramassa quelques noix musca-

des qui avoient roulé du foyer, & se disposa à les emporter, fut arrêté, condamné à être pendu & exécuté sur le champ.

De l'Isle Celebes ou Macassar.

Cette Isle, située à l'est de Borneo, à environ quatre-vingt lieues des Moluques, s'étend depuis la ligne équinoxiale à un dégré & demi du côté du nord, & environ à six dégrés vers le sud. Suivant cette position, sa longueur du sud au nord est à-peu-près de cent soixante lieues, & sa largeur comprise entre le cent trente-cinquiéme & le cent trente-neuvieme dégré de longitude, n'a pas moins de soixante lieues. Un canal, dont la largeur commune est de quarante lieues, la sépare de Borneo, & porte le nom de détroit de Macassar.

La situation de cette isle étant au milieu de la zone torride, on pense aisément qu'il y regne une extrême chaleur; peut-être seroit-elle inhabitable, si les ardeurs n'étoient modérées par des pluies abondantes, & si les vents

de nord qui soufflent une bonne partie de l'année, ne purifioient l'air des suites de ce mêlange de chaleur & d'humidité auxquelles se joignent encore des vapeurs malignes qu'exhalent les mines d'or & de cuivre qui sont en assez grand nombre dans le pays. Aussitôt que les vents viennent à manquer, le pays est désolé par des maladies contagieuses; mais ces accidens sont rares; & les Macassars jouissent en général d'une santé vigoureuse qui les fait parvenir jusqu'à l'âge de cent à cent vingt ans.

L'intérieur de cette grande isle est peu connue, & les différens voyageurs qui l'ont visitée, ne s'accordent pas sur le nombre des royaumes qui la divisent; mais ils conviennent que les plus puissans des Princes qui gouvernent, sont ceux de Celebes & de Macassar, deux états considérables qui ont autrefois partagé l'empire de l'isle, d'où il est arrivé qu'elle a emprunté leurs noms, & que les navigateurs l'ont appellée indifféremment isle Celebe ou Macassar, suivant l'endroit où ils prenoient terre.

Productions naturelles de l'isle de Célèbes.

Les voyageurs Hollandois (*a*) nous apprennent que tous les fruits des Indes croissent admirablement dans cette isle, & que de ceux d'Europe elle ne produit que des noix. L'historien des voyages fait une peinture charmante du royaume de Macassar. De toutes les provinces qui le composent, il n'en est aucune que la nature n'ait distinguée par quelque faveur particuliere qui la rend nécessaire à toutes les autres. Celles qui ne sont composées que de rochers & de montagnes inaccessibles, contribuent à la richesse du pays par leurs carrieres & par leurs mines d'or, de cuivre & d'étain, tandis que d'autres fournissent toute sorte de bois odoriférans, de charpente, de menuiserie & de marine.

D'autres ne semblent formées que pour le plaisir de leurs habitans. Quantité de petites rivieres dont elles sont

---

[*a*] Recueil des Voyages, *&c.* déjà cité *tome 8, page* 171.

arrosées, fournissent d'excellens poissons, & servent à embellir des paysages délicieux. Leur variété est infinie, & leur aspect admirable. Ce sont des collines couvertes de palmiers, de citroniers & d'orangers; des campagnes plantées de cotoniers ou de riz, remplies d'arbres toujours verds; de fruits & de fleurs en toute saison, & d'oiseaux qui ne cessent jamais de chanter. Entre le jasmin & les tubereuses, les œillets & les roses, & nombre d'autres fleurs que la terre produit d'elle-même, on en trouve une particuliere à l'isle Celebes; elle approche du lys, mais son odeur est infiniment plus douce, & se répand beaucoup plus loin. Les Insulaires en tirent une essence dont ils se parfument pendant leur vie, & qui sert à les embaumer après leur mort.

Cette isle n'est pas moins abondante en bestiaux que l'Europe. Il s'y trouve des chevaux, des buffles, des cerfs & des sangliers, mais point de tigres, de lions, ni d'éléphans. Les singes y sont comme en possession de l'empire de l'isle, autant par leur grandeur & leur

force;

force, que par leur nombre. Il y en a de blancs, de noirs & de jaunes. On en distingue deux especes principales. L'une de ceux qui marchent toujours à quatre pattes, & l'autre, de ceux qui se tenant droits comme des hommes, ne vont presque jamais que sur les pieds de derriere. Les blancs, parmi lesquels on en voit de plus grands que les plus gros dogues d'Angleterre, sont les plus dangereux. Ils font particuliérement la guerre aux femmes. Le premier qui en apperçoit une rassemble aussi-tôt ses compagnons par ses cris. Ils se saisissent d'elle, lui font toutes sortes d'outrages, & finissent par la déchirer en piéces, après avoir assouvi sur elle leur infame lubricité. Ces singes ont des ennemis redoutables dans des serpens monstrueux qui leur donnent perpétuellement la chasse. Il y en a d'assez gros pour avaler un singe d'un seul coup; d'autres moins forts, pour leur faire une guerre ouverte, emploient diverses sortes de ruses pour les surprendre, & chaque jour leur apporte une nouvelle proie. Malgré ce goût des

ſerpens de Celebes pour les ſinges, qui empêche leur exceſſive multiplication, il en reſte encore aſſez pour cauſer des allarmes continuelles aux Inſulaires qui ont ſans ceſſe leurs femmes & leurs champs à défendre contre des animaux également laſſifs & voraces. A la vérité ils ſont craintifs devant les hommes, & le ſeul mouvement d'un bâton les met en fuite. On trouve dans le corps de ces ſinges des pierres de bézoard, plus eſtimées que celles qu'on tire des chevres, & c'eſt un avantage qui devient pour les hommes un nouveau motif de les détruire.

Parmi les oiſeaux dont on fait le nombre exceſſif, ſoit qu'ils y naiſſent tous, ou que la beauté du pays les y attire des iſles voiſines, on vante ſinguliérement le *tenrou joulon*, qui eſt de la groſſeur d'une allouette, & admirable par l'éclat & la variété des plus belles couleurs, & par l'inſtinct qu'il met à attraper un petit poiſſon qui lui ſert de nourriture (*a*).

[*a*] Voyez l'Hiſtoire des Voyages, *tome* 10, *page* 459.

On peut prendre une idée des productions de Celebes dans le genre minéral, par ce qu'on a vu ci-devant.

Etat politique des Celebes.

Nous avons dit précédemment que les voyageurs reconnoissent deux principaux Souverains dans l'isle de Celebes, celui d'un royaume de ce nom, & le Roi de Macassar.

L'état de Celebes est situé dans la partie septentrionale de l'isle, & aux environs de la ligne : les Indiens le nomment plus ordinairement *Boné*, du nom de sa ville principale ; c'est à quoi se réduit tout ce qu'on nous apprend de ce royaume.

Quant à celui de Macassar, on nous le fait connoître plus particuliérement. Il est situé dans la partie méridionale de l'isle, & sa capitale est *Macassar* ou *Mançaçar*. On la représente comme une ville aussi considérable par son étendue, que par sa population. Sa situation est à l'embouchure d'une grande riviere qui traverse tout le

royaume, sous le sixiéme dégré de latitude méridionale; ses rues sont en assez grand nombre & fort larges; elles sont bordées d'un double rang d'arbres fort touffus, qu'on entretient avec soin, pour que les maisons en reçoivent de l'ombre & de la fraîcheur. On n'y voit point d'autres édifices de pierre que le palais du Roi, & quelques mosquées; mais quoique toutes les autres maisons soient de bois, elles n'en méritent pas moins l'admiration par la variété de leurs couleurs, par l'éclat de l'ébene qui y domine principalement, & par l'art avec lequel toutes les pieces sont enchassées. Le plus grand de ces bâtimens n'a pas plus de quatre à cinq toises de long, sur une ou deux de largeur; les fenêtres en sont fort étroites, & le toît n'est composé que de feuilles d'arbres, dont l'épaisseur résiste à la pluie; la plupart sont élevés & soutenus en l'air sur des colonnes de dix-huit à vingt pieds de hauteur, & on y monte par des échelles; chacun la tire soigneusement après soi, dans la crainte d'être suivi par quelque chien: cet ani-

mal paſſant pour immonde parmi les Macaſſars qui ſont les plus ſuperſtitieux des Mahométans. Le toît de chaque maiſon eſt ſurmonté de trois croiſſants, dont deux ſont droits; les deux extrêmités de celui du milieu renverſées. On trouve à Mançaçar tout ce qu'on peut deſirer pour l'aiſance d'une grande ville. On y voit des moſquées, de belles places où ſe tient le marché deux fois le jour, c'eſt-à-dire, le matin avant le lever du ſoleil, & le ſoir, une heure avant qu'il ſe couche. Jamais on n'y rencontre que des femmes; un homme ſe rendroit digne de mépris, s'il oſoit y paroître; il ſe verroit expoſé aux dernieres inſultes de la part des enfans, qui ſont élevés dans l'opinion que le ſexe viril eſt réſervé pour des occupations plus ſérieuſes & plus importantes. Paſſons à des obſervations ſur les habitans de Celebes.

Macassarois ; leur portrait, leurs usages.

Les Macassarois ou Macassars, comme les appelle le comte de Forbin dans ses mémoires, ressemblent beaucoup aux Siamois par les traits du visage ; cependant leur teint est moins bazanné, & ils ont le nez plus plat & plus écrasé. Ce nez, qui les défigure à nos yeux, est chez eux une beauté qu'on se plaît à former dès leur enfance. Aussi-tôt qu'ils sont nés, on les couche nuds dans un petit panier, & les nourrices prennent soin, à chaque heure du jour, de leur presser le nez doucement de la main gauche, tandis que de l'autre elles le frottent avec de l'huile ou de l'eau tiede. On leur fait les mêmes frottemens dans toutes les autres parties du corps, pour faciliter les développemens de la nature ; & c'est delà apparemment qu'ils ont tous une taille fine & dégagée. A l'âge de cinq ou six ans les enfans mâles de quelque distinction sont mis en dépôt chez un parent ou un ami, de peur que les caresses de leur mere, & l'habitude d'une tendresse

mutuelle n'amolliſſent leur courage. Ils ne retournent dans leur famille qu'à l'âge de quinze ou ſeize ans, & ils ont alors le droit de ſe marier; mais il eſt rare qu'ils uſent de cette liberté avant de s'être perfectionnés dans tous les exercices de la guerre. La ſobriété n'eſt pas moindre ici que dans toute l'Inde. Les repas des Macaſſars ſont très-ſimples, & l'eau eſt leur boiſſon ordinaire, mais en ſecret on boit le vin de palmier, l'arack & les autres liqueurs fortes qui ſont défendues par l'alcoran. Ces Inſulaires ſe diſtinguent entre tous leurs voiſins par la propreté de leurs habits, & cette recherche va juſqu'au luxe parmi les nobles. Ils ont des robes de drap d'or & d'argent; des ceintures de la même richeſſe, des ſabres & des crits dont la poignée eſt d'or maſſif. Le crit, dit M. de Forbin, eſt une eſpece de poignard d'environ un pied de long, & large d'un pouce & demi par en bas, avec une pointe en langue de ſerpent. Il coupe comme un raſoir (a). La poi-

[a] Mém. du Comte de Forbin, *tome 1er*, *p.* 164.

gnée des armes des ſimples ſoldats eſt d'yvoire ou de bois précieux. L'uſage commun du pays eſt de marcher pieds nuds, mais les nobles & les riches portent des ſandales brodées d'or & d'argent; ils ajoutent à leur parure un riche turban, ou un petit bonnet de moerre bordé d'or, quantité d'anneaux & de bagues à leurs doigts, des cercles précieux autour des bras, & des boucles de diamans aux oreilles. L'empire de la mode n'eſt pas moins reſpecté dans cette iſle qu'en France. Elle preſcrit de ſe faire limer, polir, & peindre les dents en verd ou en rouge: tout le monde ſe conforme à cette loi, quoiqu'il en coûte toujours du ſang pour cette opération. Il eſt auſſi du bel uſage parmi les grands de ſe peindre les ongles en rouge.

Bien que les femmes paroiſſent avoir encore plus de paſſion pour la propreté que les hommes, elles ſont cependant moins magnifiques; leur habillement conſiſte en une chemiſe d'une belle mouſſeline qui leur couvre le ſein, & dont les manches fort étroites, ne

viennent que jusqu'au coude ; elles portent aussi des jupons d'une mousseline rayée & très-claire, à travers de laquelle on apperçoit leurs caleçons qui sont de brocard d'or ou d'argent ; leurs cheveux noués par derriere composent leur unique coëffure. On leur voit peu de bagues & de pierreries ; c'est l'ornement des hommes. Elles n'ont pour collier qu'une petite chaîne d'or que leur mari leur donne pour les faire souvenir qu'elles sont leurs premieres esclaves. Elles ont la liberté de s'assembler entr'elles, de s'amuser à la danse & à d'autres divertissemens, pourvu qu'elles n'aient point d'hommes pour témoins. La jalousie des maris est telle, qu'ils ne permettent pas à leurs femmes, dans leur absence, de recevoir la visite d'un frere. Un sourire, un coup d'œil accordé à un homme, est un crime capital à Macassar, & une cause suffisante de répudiation.

Il y a peu d'esclaves dans l'isle de Celebes. Les loix n'y permettent point, comme dans la plupart des autres pays des Indes, aux peres & aux meres d'y

vendre leurs enfans, ni aux personnes avancées en âge, d'engager leur liberté. Les prisonniers que les Macassars font dans leur guerre, ils les font vendre dans les contrées voisines. Les riches entretiennent par ostentation un grand nombre de domestiques dont ils se font accompagner lorsqu'ils sortent, mais ils n'en exigent aucuns travaux pénibles, ni humilians. Chacun se sert soi-même, & les femmes sont chargées de tous les soins du ménage. La modestie de ces peuples est admirable dans l'intérieur de leurs maisons. Tout l'ameublement s'y réduit à quelques ustenciles de cuisine & de table, à des nattes & des tapis pour s'asseoir, à des matelats pour coucher, & à quelques coussins qu'on présente aux étrangers dans les visites.

Passons sur tous les usages qui sont communs aux Macassars avec les autres Mahométans des Indes; mais rapportons une cérémonie qui a le mérite de la singularité. C'est Gervaise qui la rapporte dans son histoire de Macassar. Après les formalités usitées dans les

mariages, on enferme les nouveaux époux dans une chambre obſcure où il n'y a point d'autre lumiere que celle d'une petite lampe. On les laiſſe ſeuls en cet endroit trois jours & trois nuits, ſans qu'il leur ſoit permis d'en ſortir, ni à perſonne d'y entrer. Une vieille femme ſe tient ſeulement à la porte pour leur fournir toutes les choſes dont ils ont beſoin. Cette retraite eſt ſi rigoureuſe, qu'on a pourvu à tout ce qui auroit pu exiger qu'ils en ſortiſſent. Les trois jours qu'ils paſſent enſemble, ſont employés par les parens & les amis des deux familles en réjouiſſances & en feſtins. Le matin du quatrieme jour un valet entre dans la chambre des mariés, tenant d'une main un grand vaſe rempli d'eau, & de l'autre une barre de fer ſur laquelle ſont gravés quelques caracteres myſtérieux. Le plus âgé de l'aſſemblée des parens ſuit bientôt; il oblige les deux époux de ſe lever & de mettre les pieds nuds ſur la barre de fer, puis il leur jette ſur le corps toute l'eau du vaſe, en prononnonçant ſur eux quelques prieres. Les

femmes ne perdent point leur nom en se mariant, mais elles y ajoutent celui de leurs maris. C'est un titre très-recommandable d'avoir plusieurs femmes, & sur-tout une famille nombreuse.

La noblesse Macassaroise n'est pas comme dans la plupart des royaumes d'orient une distinction passagere dont le caprice du Prince dispose en faveur de qui il lui plaît, sans qu'elle passe aux descendans. Elle est fondée sur des titres qui la rendent perpétuelle. Aussi les nobles y sont-ils extraordinairement fiers. On en distingue trois ordres qui répondent à-peu-près à ceux de nos ducs & pairs, de nos comtes & marquis, & de la simple noblesse.

Les premiers portent le nom de *dacus*; leur noblesse est attachée à des terres qui leur ont été concédées par le Roi, moyennant une certaine redevance annuelle, & sous la condition de le suivre à l'armée, & de le servir avec un certain nombre de leurs vassaux qui, de leur côté, sont obligés à des corvées envers leurs maîtres, à moins qu'ils ne

ſe rachetent à prix d'argent. Ces dacus ne paroiſſent à la Cour qu'avec un cortége pompeux ; ils marchent immédiatement après les princes de la maiſon royale, & rempliſſent les premieres charges de la couronne.

La ſeconde claſſe de nobleſſe eſt celle des *carrés*. C'eſt auſſi un bienfait du Prince, mais que l'on obtient facilement.

La troiſiéme claſſe comprend les *lolos*, qui ſont les ſimples gentilshommes. Ce titre eſt héréditaire, & n'appartient qu'aux perſonnes ennoblies directement par le Prince, ou iſſues d'ancêtres nobles ; mais la flatterie le donne ſouvent à de riches marchands. Dans toutes les familles diſtinguées la ſucceſſion appartient uniquement à l'aîné des fils, ou, au défaut des mâles, à l'aînée des filles. Dans les autres conditions tous les enfans partagent par égales portions.

Pour ſe former une idée du gouvernement politique de cette nation, il faut ſe rappeller qu'elle eſt partagée entre pluſieurs Souverains, dont les

plus puissans sont les Rois de Boné ou Celebes, & de Macassar : l'un & l'autre sont despotiques, & laissent leur autorité entre les mains d'un premier ministre qui jouit réellement de l'autorité souveraine, & dispose de toutes les places. Le trône est héréditaire, mais les freres du Roi lui succedent, à l'exclusion de ses enfans, peut-être pour éviter les troubles qui arrivent ordinairement dans les minorités. A l'armée, chaque dacus a son drapeau particulier, qu'il ne confie qu'à des gens éprouvés & d'une bravoure consommée, parce que sa perte attire au chef une disgrace de la part du Roi, & couvre de honte ceux à qui ce dépôt précieux étoit confié.

Ils observent dans leurs campemens le même ordre que les Mogols de l'Inde, c'est-à-dire, que la tente du Prince est placée dans un lieu éminent, au centre, d'où il peut étendre ses regards sur l'armée qui l'environne. Leurs marches sont longues & pénibles. L'historien des voyages, & l'auteur de l'histoire moderne rapportent que le premier,

choc des Macassars est furieux, mais qu'il n'est pas de longue durée; & que, lorsqu'on leur résiste, on a bon marché d'eux. On verra ci-après que rien n'est plus destitué de fondement L'affaire que le Comte de Forbin eut avec ces peuples, nous en fournira une preuve convaincante. Continuons à faire connoître le systême politique de cette isle. Tous les différens états de l'isle forment une alliance étroite qui les oblige de se défendre mutuellement, en cas d'attaque, & de se réunir contre l'aggresseur. Les Hollandois, qui sont parvenus à la fin du siecle dernier à chasser les Portugais de l'isle, & à former un établissement considérable, sont les auteurs de cette ligue, & président à sa conservation en qualité de protecteurs. Les Princes de l'isle s'assemblent quelquefois pour les affaires qui concernent l'intérêt général. C'est le Roi de Boné qui convoque la diete, & le gouverneur Hollandois y assiste avec quelques députés de la colonie. Tout ce qui est décidé dans cette assemblée, est une loi pour chaque état particulier.

Quoique les royaumes de l'isle soient héréditaires, on fait néanmoins l'élection d'un Roi pour la forme, en présence de deux députés Hollandois. Les électeurs, au nombre de sept, doivent procéder au choix du successeur immédiatement après la mort du Monarque. S'il survient quelque contestation, les Hollandois la terminent par leur suffrage, & ils réussissent toujours à faire pancher la balance du côté qu'ils veulent favoriser. Ils éclairent de près toutes les démarches de ces différens despotes, & ils les tiennent dans une dépendance étroite les uns des autres, afin qu'aucun d'eux ne puisse s'élever au préjudice de l'autorité de la compagnie. Elle les a presque tous désarmé, en leur ôtant leur artillerie & leurs forteresses, sous prétexte d'établir de l'égalité dans leurs forces mutuelles, en leur ôtant les moyens de se nuire les uns aux autres. Au reste, elle fait un usage assez modéré de son pouvoir. Tous ses officiers se conduisent avec beaucoup de circonspection, & traitent les Rois de Boné & de Macassar

avec tous les égards dûs à leur rang.

Il n'y a pas deux cent ans que les Macaſſars étoient encore dans les ténebres de l'idolâtrie, ne connoiſſant rien de plus reſpectable dans l'univers que le ſoleil & la lune, & leur adreſſant des prieres dans leurs beſoins, ainſi qu'à d'autres idoles particulieres; mais enfin des Mahométans de l'iſle de Sumatra s'étant trouvés à la cour de Macaſſar, & voyant que le Roi étoit dégoûté de l'idolâtrie dont il reconnoiſſoit l'abſurdité, ils lui propoſerent l'alcoran. Cependant, comme le Chriſtianiſme s'étoit déjà introduit depuis quelques années dans l'iſle, par deux marchands Macaſſars qui avoient été baptiſés aux Moluques par le gouverneur Portugais, au défaut de prêtres, & qu'un Raja, voiſin de Macaſſar, avoit embraſſé l'Evangile avec toute ſa famille & une partie de ſes ſujets; le Roi de Macaſſar ne ſe rendit pas d'abord à la propoſition des Mahométans, il leur déclara qu'ils n'avoient qu'à faire venir deux de leurs docteurs d'Achem, tandis qu'en même-temps il demanderoit

des prêtres chrétiens aux Portugais de Malacca ; & qu'alors, après avoir examiné l'une & l'autre religion, il se détermineroit pour la meilleure. Mais son conseil lui représenta que, dans la crainte que ces docteurs étrangers ne partageassent l'esprit des peuples, l'intérêt de son état demandoit qu'il embrassât la religion des premiers qui arriveroient, d'autant plus, qu'il pouvoit espérer que le ciel lui feroit connoître par cette voie, le choix auquel il devoit s'attacher. Ces représentations eurent leur effet. Les prêtres Achemois arriverent les premiers. Le Roi de Macassar se fit circoncire avec la plus grande partie de son peuple. Le mahométisme fit dès-lors tant de progrès qu'il étouffa en peu de temps toutes les semences de l'Evangile. Les voyageurs Hollandois (*a*) rapportent que cet événement est de 1603. Environ soixante ans après ces Européens donnerent lieu à une autre révolution politique qui ne fut pas moins étonnante, & qui coûta la

[*a*] *Tome 3, page 171.*

vie à un grand nombre de Macassars.

Les Portugais avoient une colonie florissante dans l'isle Celebes. Ils étoient aimés du peuple, & considérés des grands & du Roi qui les avoit admis aux grandes charges du royaume. Lorsque la Compagnie Hollandoise parvint à obtenir la liberté de commercer dans cette isle, elle reconnut bientôt que ses bénéfices croîtroient au double, s'ils n'étoient pas partagés avec les marchands Portugais : il ne lui en fallut pas davantage pour chercher à se défaire de ces dangereux rivaux, & elle y parvint heureusement au bout de quelques années, pendant lesquelles elle prépara toutes les voies nécessaires à l'exécution de ses vûes ambitieuses. Cette compagnie marchande battit les flottes de ses rivaux, ruina leurs comptoirs, assiégea le Roi de Macassar dans sa capitale, & le réduisit au point de recevoir la loi la plus humiliante. Voici quels en étoient les articles.

Que la ville, la forteresse & le port de *Jompandam*, le meilleur du royaume,

demeureroient en propriété à la compagnie, avec une étendue de terrein de trois ou quatre lieues aux environs, & que le Roi renonceroit à tous ſes droits ſur ces poſſeſſions pour lui & ſes ſucceſſeurs.

Que les jéſuites feroient chaſſés du royaume, leurs égliſes démolies, leurs maiſons raſées & tous leurs biens confiſqués au profit de la compagnie, pour la dédommager des frais de l'ambaſſade dont on les accuſoit d'avoir fait manquer récemment le ſuccès à la cour de Pekin, en portant l'Empereur à lui refuſer la liberté de commerce dans ſes ports.

Que les Portugais feroient privés de toutes les dignités & des priviléges dont le Roi les avoit honorés; leurs magaſins fermés, leurs fortifications détruites, & qu'on les obligeroit de ſortir du royaume, s'ils n'aimoient mieux y demeurer, ſans faire aucun commerce; & que dans ce cas ils ſeroient relégués dans quelques villages éloignés des villes.

Que le Roi feroit partir inceſſam-

ment un ambaſſadeur chargé de préſens, pour aller demander au conſeil de Batavia la ratification de ce traité.

Et qu'enfin les Hollandois s'obligeroient de leur côté auſſi long-temps que le Roi & ſes ſucceſſeurs ſeroient fideles à leurs promeſſes, de ne leur cauſer aucun trouble dans la poſſeſſion de leurs états, de les aſſiſter dans leurs guerres étrangères ou domeſtiques, & de continuer le commerce, ſuivant leurs anciens traités.

Sombanco fit ratifier à Batavia ces dures conditions, & elles furent rigoureuſement exécutées. Les Hollandois preſſerent *Dam ma alle*, frere du Roi, & héritier préſomptif de ſa couronne, d'accéder au traité, mais il lui parut ſi honteux qu'il ne voulut jamais y ſigner. Ce refus indiſpoſa contre lui les Hollandois, & les porta à le rendre ſuſpect au Roi qui ſe détermina à le faire périr. Ma-allé, averti par un officier du palais, que ſa mort avoit été réſolue, ſe retira à Java, chez un prince de ſon ſang, dont les états étoient voiſins de Batavia : les Hollandois ne le

laisserent pas tranquille dans cette retraite, & obligerent, par leurs menaces, le Prince qui l'avoient retiré, à le faire sortir de ses états. C'est à la suite de ses persécutions que ce Prince infortuné se rendit à Siam en 1664 avec sa femme & ses parens, & plus de soixante familles Macassaroises que l'attachement avoit déterminé à le suivre. Chaou-Naraie alors régnant, le reçut avec de grandes distinctions, & lui donna un palais & une pension considérable ; mais l'intérêt de sa religion ayant fait entrer Ma-allé dans une conspiration contre son bienfaiteur, il lui en coûta la vie, ainsi qu'à prèsque tous ceux qui l'avoient suivi (*a*). Il laissa deux fils fort jeunes que les Jésuites demanderent à Chaou-Naraie, & qu'ils amenerent en France pour y recevoir une éducation chrétienne au collége de Louis le Grand. Ils y furent baptisés sous la protection de Louis XIV

(*a*) M. de Forbin rapporte toutes les circonstances de cette conspiration, *tome 1er. page 186.*
(*b*) *Idem, page 167.*

& de M. le Dauphin qui leur servirent de parrains ; on les a vu servir ensuite dans la marine.

Craen-biset, fils de Sombanco, lui succéda au trône de Macassar, régna avec beaucoup de gloire, & témoigna pour le mahométisme autant de zele que son pere. On n'a point de relations qui nous instruisent de ses successeurs.

Passons à la peinture des qualités naturelles des Macassars ; elles répondent très-bien à celles de leurs corps. Tous les voyageurs assurent qu'il n'y a point de peuple en Asie qui ait reçu de la nature plus de disposition aux arts, aux sciences & aux armes. Leur valeur les distingue encore très-avantageusement, & les fait passer pour les meilleurs soldats de l'Asie méridionale. Ajoutons ici le récit abrégé du comte de Forbin que nous avons annoncé. Ayant été chargé d'arrêter une barque montée de cinquante-quatre Macassars qui retournoient à leur isle ; il faillit à être la victime de ces malheureux, dont il ne parvint à se défaire qu'après plus d'un mois de fatigue, & avoir

perdu plus de huit cent hommes.

» Au moment que j'eus fait dire au
» capitaine de ces Macassars, que j'a-
» vois ordre de l'arrêter, ils jetterent
» leur bonnet à terre, mirent le crit à
» la main, & s'élançant comme des
» démons, tuerent dans l'instant l'in-
» terprete & les mandarins. Voyant ce
» carnage, je me retirai vers mes sol-
» dats qui étoient armés de lances, je
» sautai sur la lance d'un d'entr'eux,
» & je criai aux autres de tirer. Il y en
» eut quatre de tués. Un de ces enra-
» gés qui restoit, vint sur moi le crit
» à la main, je lui plongeai ma lance
» dans l'estomac. Le Macassar, comme
» s'il eut été insensible, venoit tou-
» jours en avant, & faisoit des efforts
» incroyables pour parvenir jusqu'à
» moi, malgré le fer que je lui tenois
» enfoncé dans le corps. Il y seroit par-
» venu sûrement, si la garde de la lance
» ne l'en eût empêché. Tout ce que
» j'eus de mieux à faire, fut de reculer,
» sans oser redoubler; enfin, je fus se-
» couru par d'autres lanciers qui ache-
» verent de le tuer. « Les quarante-
sept

ſept autres ſeulement, avec leur crit, attaquerent plus de mille ſoldats armés de lances & de fuſils, les culbuterent, & firent un carnage horrible. Suivant le témoignage de M. Forbin, les cinquante-quatre Macaſſars lui tuerent plus de ſept à huit cens hommes, & ne furent réduits qu'après plus d'un mois, dans un temps où ils étoient exténués par la faim, & obligés de vivre dans les bois, de racines & de fruits ſauvages. Voici par où cet amiral Siamois termine ſon récit. J'étois ſi frappé de tout ce que j'avois vu faire à ces hommes qui me paroiſſoient ſi différens de tous les autres, que je ſouhaitai d'apprendre d'où pouvoit venir à ces peuples tant de courage, ou pour mieux dire, une valeur enragée. Des Portugais qui demeuroient dans les Indes depuis leur enfance, me dirent que ces Inſulaires étoient mahométans & très-ſuperſtitieux, que leurs prêtres leur donnoient des lettres écrites en caracteres magiques qu'ils leur attachoient eux-mêmes au bras, en les aſſurant qu'ils ſeroient invulnérables, tant qu'ils

les porteroient sur eux, & qu'un point particulier de leur créance, étoit que tous ceux qu'ils pourroient tuer sur la terre, seroient autant d'esclaves destinés à les servir dans l'autre monde. Enfin ils ajouterent qu'on leur imprimoit si fortement dès l'enfance, qu'il y avoit du deshonneur à se rendre, qu'il étoit hors d'exemple qu'un seul y eût contrevenu. Il dit ensuite dans un autre endroit, qu'ayant fait dépouiller quelques-uns de ces Macassars, on leur avoit trouvé à tous sur le bras gauche de ces caracteres mystérieux dont on vient de parler.

Isle de Borneo.

Cette isle, située au nord-est de celle de Java, dont elle est éloignée de soixante & dix lieues, est coupée par l'équateur en deux parties inégales, dont l'étendue n'est pas bien connue. Les uns ne donnent à toute l'isle que 160 lieues du levant au couchant. D'autres, suivant les voyageurs Hollandois, lui donnent plus de deux mille lieues de circuit; il y en a même qui soutiennent

qu'on ne peut en faire le tour par mer en trois mois (*a*). Mais ces rapports sont fort incertains, puisque tous les Européens n'ont fréquenté que les parties méridionales de cette isle, & que l'intérieur en est absolument inaccessible à tout étranger, autant par ses montagnes escarpées, que par la férocité des peuples qui l'habitent.

Cowley, capitaine de vaisseau Anglois, qui se trouvoit en 1685 devant Borneo, en donne l'idée suivante. C'est une fort grande isle qui s'étend depuis le quatriéme dégré de latitude nord, jusqu'au neuviéme. Il y a quantité de vivres & de marchandises de valeur. On y peut trouver du girofle à un prix raisonnable, parce qu'on y en apporte en secret des isles voisines. Borneo nourrit des éléphans, des tigres, des panthères, des léopards, des gazelles ou antilopes & des sangliers. On y trouve aussi d'excellens bézoards, du

[*a*] Recueil des Voyages qui ont servi à l'établissement de la Compagnie des Pays-Bas dans les Indes orientales, *tome* 2, *page* 108.

musc. Quantité de voyageurs Anglois & Hollandois ont parlé de Borneo, mais ne l'ayant gueres connue que par deux de ses villes marchandes, ils ne donnent point de lumieres sur lesquelles on puisse compter. Ces observations annoncent assez qu'on ne peut faire de cette isle qu'une description très-imparfaite.

En ajoutant à la remarque du capitaine Anglois, que Borneo produit le meilleur camphre de l'univers, qu'on y trouve tous les arbres qui sont communs aux autres isles des Indes, une grande abondance de laque, des bois très-utiles pour la teinture, des plantes aromatiques, de la poudre d'or, des diamans, plusieurs especes de poivre, de la muscade & quelques épiceries, on aura des connoissances générales de l'histoire naturelle de cette isle. Carreri, que nous avons déjà cité si souvent, parle aussi de Borneo. Il va nous fournir des éclaircissemens qu'il paroît avoir tiré d'une lettre que le pere Vingtimiglia, religieux Théatin de Goa, qui s'étoit retiré à Borneo, par zele pour l'Evan-

gile, écrivoit au Roi de Portugal, en lui demandant des ouvriers évangéliques, propres à ſeconder ſon zele. Après avoir fait la relation des productions naturelles dans le regne végétal de cette iſle, telle à-peu-près qu'on vient de la voir, il dit que Borneo ſurpaſſe toutes les autres iſles par la variété, comme par la beauté de ſes oiſeaux. Entre ſes animaux à quatre pieds, elle en a pluſieurs d'une figure tout-à-fait extraordinaire. Celui qui reſſemble parfaitement à l'homme, non-ſeulement par la force, mais par un grand nombre d'actions extérieures, ſur-tout par celles qui procedent des paſſions, porte dans le pays le nom d'*Orang-outang*; les Portugais lui donnent celui de *Beaujou*, comme aux anciens habitans de l'iſle, parce qu'ils ne le croient pas beaucoup plus ſauvage. Carreri dit avoir vu un de ces Orangoutans qui étoit ſi gras, que ne pouvant ſe lever ſur ſes jambes, il étoit contraint de ſe traîner ſur les feſſes. Lorſqu'il changeoit de place, il emportoit ſa natte avec lui pour ſe coucher. On voit encore à Borneo des

races de singes rouges, & d'autres noirs & blancs, desquels on tire le meilleur bézoard du monde. Terminons cet article par quelques remarques sur les anciens habitans de Borneo, auxquels les Portugais ont assimilé les Orang-outangs.

Habitans de Bornéo.

Ces Insulaires, autrefois les maîtres de toute l'isle, n'en occupent aujourd'hui que le centre. Ils sont en général bazanés, de belle taille, & naturellement robustes. Ils se peignent la peau avec du bleu, & la frottent d'une huile grasse, dont l'odeur est très-forte. Leur habillement se réduit à se couvrir la ceinture avec des feuilles de palmier, quelques-uns portent aussi une espece de veste d'étoffe faite d'écorce d'arbre, & teinte de différentes couleurs. Sur la tête ils ont un chapeau de feuilles de palmier, fait en pain de sucre, à bords abattus; mais le plus singulier de leur parure, c'est de porter au cou des dents de tigres, enfilées dans un cordon.

Ce peuple est naturellement guer-

tier, adonné à la chaſſe & à la vie paſtorale. Ses mœurs, ſa religion ſont remplies de ſuperſtitions; cependant ils n'adorent aucune idole : les ſacrifices ou les offrandes que font les Beaujous ſont adreſſés à un ſeul Dieu qui tient dans ſes mains la récompenſe & les punitions. Ils croient une vie future, puiſqu'ils reconnoiſſent un paradis pour les juſtes, & des lieux de tourmens pour les méchans. L'uſage plutôt qu'aucune loi les aſſujettit à n'épouſer qu'une ſeule femme. Ils regardent l'infidélité dans le mariage comme un crime odieux qu'ils puniſſent de mort, ſans aucune exception, en faveur des hommes. Auſſi la modeſtie eſt-elle également le partage des deux ſexes, ſurtout des jeunes filles que leurs maris ne voient jamais avant le jour de leur union.

Les Beaujous ſont ennemis du vol & de la fraude. Ils paroiſſent fort ſenſibles aux bienfaits. L'amitié qui regne entr'eux va juſqu'à s'entrecéder mutuellement tout ce qui reſte dans leurs campagnes, lorſque quelqu'un a recueilli de ſon propre travail ce qu'il

croit nécessaire à la subsistance de sa famille. La noblesse regne dans leurs plaisirs; leur principale gloire consiste à se distinguer à la chasse, d'où ils s'efforcent de rapporter quelques cornes ou quelques dents qu'ils polissent pour les suspendre à leur ceinture. Mais pour être si humains entr'eux, ils n'en sont pas moins cruels & farouches avec les étrangers, sans doute, parce qu'anciennement ils en ont reçu des mauvais traitemens. Ils se font un plaisir barbare de tremper les mains dans le sang des Maures & des Européens. Les Anglois, qui ont eu quelque temps un comptoir à Borneo, étoient obligés d'être continuellement sur leurs gardes, pour n'être point exposés aux insultes de ces peuples sauvages. Les armes de ces Insulaires sont des poignards & des sarbacanes de huit pieds de long avec lesquelles ils soufflent de petits traits armés d'une pointe de fer qui est souvent empoisonnée.

Les Maures, qui habitent les parties maritimes de Borneo, & qui cherchent sans cesse à tenir les Beaujous

dans l'oppreſſion, forment une nation inconſtante, orgueilleuſe, perfide & généralement livrée au vol & à tous les vices. La plupart ont le même habillement que les Inſulaires naturels. Leurs habitations ſont ſur le bord des rivieres, & ne ſont compoſées que de bois avec des toits de feuilles de palmier. Le Roi de *Benjar-Maſſin*, royaume Maure, qui comprend environ un quart de l'Iſle, eſt lui-même logé très-miſérablement à vingt lieues des côtes. Son palais eſt bâti, ainſi que toutes les maiſons, ſur des pieux très-élevés, & on y monte par une échelle.

Ces Maures, quoique ſpirituels, intelligens & nés avec d'heureuſes diſpoſitions pour les ſciences, s'adonnent à une pareſſe qui rend tous ces avantages inutiles. Ils ſont entiérement livrés à la pyraterie, & ils l'exercent ſur de petits bâtimens juſques dans le golphe de Bengale, à quatre ou cinq cent lieues de Borneo.

On croit, avec aſſez de vraiſemblance, que ces Maures ſont Arabes d'extraction. Leurs ancêtres, après

avoir inondé plusieurs régions de l'Inde, furent obligés de céder le terrein aux Mogols qui envahissoient tout le continent; de-là, sans doute, les migrations dans les isles & dans les contrées voisines où on en trouve encore aujourd'hui. On en voit au Pégu, à Siam, à Malacca & dans les isles les plus voisines.

Les Portugais, les Espagnols, les Hollandois & les Anglois ont vainement tenté plusieurs fois de former à Borneo des établissemens qui seroient devenus très-avantageux à leur commerce dans ces contrées par l'heureuse situation de cette isle; la perfidie des Maures les a toujours exposés à des revers fâcheux qui ont entraîné le massacre de leurs colons, ou la nécessité d'abandonner leurs établissemens.

Notions concernant l'isle de Java, ses dépendances, ses productions, & ses habitans.

L'isle de Java est située entre le sixiéme & le neuviéme degré de latitude sud, & entre le cent vingt-

deuxiéme & le cent trente-uniéme degré de longitude. Sa longueur, suivant cette position, est de deux cent lieues de l'est à l'ouest, & sa largeur commune depuis vingt jusqu'à quarante. L'air de cette isle est en général mal sain à cause des eaux croupissantes qu'y laissent les inondations auxquelles elle est sujette. Le pays est coupé par un grand nombre de montagnes qui sont incultes & stériles, mais le terrein des plaines est très-fertile ; on y recueille une si grande quantité de riz qu'on en charge plusieurs navires pour les isles voisines ; il n'y croît point de froment, les plus riches Hollandois en font venir de Bengale. Outre tous les arbres & les plantes qu'on trouve dans les Indes & dans les isles voisines, Java en a de particuliers qu'elle doit à la nature ou à l'industrie des Hollandois. Parmi les premiers, on doit compter le *mangas* qui porte un fruit dont le goût surpasse celui des meilleures pêches ; le *cubebe* ou *cumuc* que ses propriétés pectorales rendent très-estimable, & le *lantor* qui est princi-

palement remarquable par sa hauteur, par la majesté de son ombrage & par l'étendue de ses feuilles qui ont le double avantage d'être très-fermes & assez unies pour tenir lieu de papier aux Insulaires, & pour en composer des livres. On mettra au rang des secondes productions le caffé, les cannes de sucre & la vigne que les Hollandois y cultivent avec assez de succès.

Les animaux ne sont pas moins communs dans l'isle que les plantes. Les éléphans, les rhinoceros, les tigres, les sangliers, les cerfs, les buffles y sont en grand nombre, & ces derniers partagent les travaux domestiques avec les bœufs & les chevaux qui cependant n'y sont ni grands ni forts. Nous ne parlons pas des singes, des belettes, des civettes, des lapins & d'autres petits quadrupédes qui sont connus en Europe. Ils ne sont pas plus rares à Java que ceux que nous avons nommés.

Dans une foule d'oiseaux que cette isle nourrit, & qui sont communs en d'autres contrées, tels que les perro-

quets, les paons, &c. on distingue particuliérement l'émeu ou le casoar & le bantam.

Le premier est un oiseau beaucoup plus grand que le cygne. Son plumage est si singulier qu'on le prendroit plutôt pour du crin ou du poil ; ses jambes sont longues, ses pieds gros & nerveux. Il s'en sert pour sa défense, ruant & frappant par derriere comme un cheval. C'est une erreur que de dire, ainsi que les auteurs de l'histoire des voyages & de l'histoire moderne, que cet oiseau n'a ni langue ni aîles. On voit dans le cabinet du Roi un de ces oiseaux qui a plus de cinq pieds de hauteur. Sa tête est garnie de plumes, & porte une crête en forme de casque de couleur rouge, laquelle n'est qu'une portion du crâne. L'émeu avoit été inconnu jusqu'en 1597 que les Hollandois en apporterent en Europe qui leur avoit été donné par un Prince de l'isle de Java. Le directeur du comptoir François de Madagascar en envoya un en 1671 à la ménagerie de Versailles, & il y vécut quatre ans.

Les Anglois ont donné le nom de bantam à une espèce de poule qui a la moitié de la grosseur de la poule-dinde, & que les Européens nomment par cette raison demi poule-dinde ; sa chair est succulente & d'excellent goût. Mais ce qui rend ces oiseaux singuliers, c'est la colere à laquelle ils sont naturellement très-sujets ; aussi en éleve-t-on pour le plaisir de les faire battre. Ces combats sont si furieux qu'ils ne finissent ordinairement que par la mort de la poule vaincue.

On trouve à Java beaucoup de crocodiles, de serpens de différente grandeur, & d'autres reptiles & insectes de cette classe.

On y voit aussi un volcan qui jette fréquemment des flammes, & qu'on appelle le *Montagal*. On nous assure qu'il y a des mines d'or, d'étain, de fer & de souffre ; mais que les Princes auxquels elles appartiennent ne veulent pas permettre qu'on les fouille.

Lorsque les Hollandois aborderent à Java, ils trouverent le pays partagé entre un grand nombre de Souverains,

Il est arrivé dans cette isle, comme dans d'autre pays, que faute de loix ou d'ordre bien établi pour la succession, quantité de particuliers, puissans ou intriguans, avoient aspiré au titre de Souverain, & s'étoient formés de petites principautés par la force ou l'adresse; mais les Européens ont changé la face de l'isle.

On n'y compte plus que cinq principaux états qui sont en quelque sorte dépendans des Hollandois qu'on doit regarder comme les véritables Souverains de l'isle, puisqu'ils y entretiennent un grand nombre de forts qui les rendent maîtres du commerce & des Rois de tout le pays.

Batavia est leur capitale, & la métropole de tous les établissemens Hollandois dans les Indes. Leur colonie réside sur la côte septentrionale de Java, & comprend l'ancien royaume de Jacatra, sur les ruines duquel les Hollandois se sont établis.

L'intérieur de l'isle est sous la domination d'un Empereur appellé *Mataram*, lequel a différens Princes tribu-

ta'res qui habitent aussi les parties septentrionales de l'isle. Quant aux parties méridionales, elles sont habitées par les naturels de l'isle qui ont leurs Rajas, & qui sont des idolâtres fort attachés à l'opinion de la métempsycose. Ces peuples ne sont pas plus connus que leurs pays.

On peut distinguer quatre sortes d'habitans dans l'isle de Java ; les Européens, les Maures, les Chinois & les Indiens.

Les Hollandois y pénétrerent en 1596 ; & après avoir eu quelques guerres à soutenir, ils parvinrent à s'emparer du royaume de Jacatra & de sa capitale de même nom. Les ruines de cette ville servirent de fondement à celle de Batavia qu'ils construisirent en 1619. Il suffit, pour en donner une idée, ainsi que de la puissance de ses maîtres, de dire qu'elle a trois lieues de circuit, & qu'on y compte plus de cent mille habitans. Corneille le Bruin (*a*) dit qu'on peut regarder Ba-

---

(*a*) *Tome 5, in-4°, page 17.*

tavia comme une des plus belles villes de l'univers pour l'agrément de sa situation, pour la régularité de ses bâtimens & pour la magnificence & la commodité des édifices publics. Il y a beaucoup de luxe, & par conséquent beaucoup de licence & (a) de corruption dans les mœurs.

Cette ville renferme un conseil souverain auquel le gouverneur général préside. Ce conseil dispose de tous les emplois qui vacquent dans les colonies de l'Inde, délibere sur tout ce qui intéresse leur conservation, & ordonne en même temps l'exécution de ce qu'il juge convenable pour le commerce de la compagnie Hollandoise. L'état florissant où elle a sçu le porter doit être regardé comme une suite de la politique dont elle use à cet égard, & dont toutes les autres compagnies ne paroissent pas sentir les avantages.

Celle d'Hollande ne veut à son service que des gens en état d'avancer

---

(a) Voyez les Voyageurs Hollandois, *tome* 4, 5 & 7.

leurs affaires, occupés de leur fortune. Tous les officiers qui ont de l'indolence à ce sujet, elle les rejette, ou elle en fait peu de cas; elle juge que quiconque néglige ses intérêts particuliers, est incapable de veiller utilement à ceux des autres. Nul matelot, nul officier, une fois arrivé dans l'Inde, ne peut en sortir sans la permission de la compagnie, & elle ne l'accorde jamais sans des motifs raisonnables. On facilite aux uns & aux autres les moyens de faire quelque profit, suivant leur condition, & on pense avec raison que l'aisance devient dans les serviteurs un motif d'affection & d'attachement pour leurs maîtres, & que la bienveillance de ces derniers sert souvent à relever la fidélité chancelante de ceux qui les servent.

Les Maures, qui sont la plus nombreuse portion des habitans, paroissent être une colonie d'Arabes Malais. Leur langue est la même que celle qui se parle à Malacca; mais ils sçavent aussi l'Arabe; ils professent le mahométisme, & tirent leurs imans de la Mecque & de Médine. Les Hollandois, dans le

premier voyage qu'ils firent à Java, apprirent que cette religion n'étoit devenue dominante que depuis cinquante ou soixante ans; ainsi cette colonie Malaie n'est pas ancienne, ou du moins sa puissance dans le pays est assez récente. Les différens royaumes que l'on connoît dans cette isle sont possédés par les Maures, & sont gouvernés par autant de Sultans despotiques.

On nous assure que ce sont des femmes qui sont préposées à la garde intérieure du palais de ces Princes & au service de leurs appartemens, dont l'accès est absolument interdit aux hommes. Ce sont elles qui environnent le Sultan lorsqu'il donne audience, qui l'accompagnent jusqu'aux portes lorsqu'il sort, qui le servent à table, qui l'habillent, qui couchent dans sa chambre, & qui le gardent la nuit & le jour. Celles qui sont en faction ont à leur ceinture un sabre & un poignard, & manient ces armes avec autant de d'adresse que de courage. L'Empereur de Mataram a dix mille de ces femmes à sa solde.

Ces Maures Javanois n'ont aucune idée des ſciences ; toutes leurs connoiſſances ſe bornent à ſçavoir lire & écrire. Ils ſont plus verſés dans les arts méchaniques ; ils ont d'habiles forgerons ; ils font des ſabres & des poignards d'une trempe excellente. Malgré la fréquentation des Européens, ces Inſulaires n'ont pas fait juſqu'ici de grands progrès dans la navigation. Ils ignorent l'uſage des cartes marines. Ils doivent aux Portugais la connoiſſance de la bouſſole ; mais ils n'y diſtinguent que huit rhumbs de vent. Leurs bâtimens de mer ſont des galiotes, des pyrogues & des jonques.

Nous paſſons ſur le détail des cérémonies du mariage & des funérailles des Maures Javanois. Elles n'offriroient rien qu'on n'ait vu à l'article de la religion des Maures d'Afrique, ſi ce n'eſt que ceux de Java ajoutent à leur culte quantité de ſuperſtitions & d'abſurdités qui ſont les ſuites de leur ignorance.

Leurs mœurs ne ſe reſſentent pas moins de ce vice groſſier. Ils ſont

grands mangeurs, mais cependant ne vivent que d'alimens ſimples, de riz, de poiſſons & de racines. Ils ont beaucoup de paſſion pour le tabac & pour l'opium. L'incontinence, le penchant au vol, l'arrogance, la diſſimulation & la perfidie ſont des vices preſque généraux chez ce peuple. Ils ne vuident point leurs querelles dans des combats particuliers, mais ils ſe vengent par l'aſſaſſinat, & le meurtrier en eſt quitte pour une amende. Les parens & les amis du mort ne manquent pas de tuer à leur tour l'aſſaſſin; c'eſt une amende nouvelle qui revient au Prince. Il tolére tous ces déſordres, parce qu'ils augmentent ſes revenus. Ces barbares ſont dans une défiance continuelle les uns des autres. On aſſure que les plus proches parens n'oſent ſe viſiter ſans précaution, & qu'un frere ne recevroit pas ſon frere dans ſa maiſon ſans avoir ſon poignard à ſa ceinture.

On retrouve dans les Chinois établis à Java le caractere & les qualités qui diſtinguent cette nation. Rien n'égale leur induſtrie & leur activi-

té ; ils ont beaucoup à souffrir de l'humeur impérieuse & tyrannique des Maures ; mais les moyens de s'enrichir que leur fournit l'indolence de ces maîtres orgueilleux, leur font supporter avec patience tous les dégoûts de leur condition. Leurs travaux contribuent beaucoup à la prospérité de la colonie Hollandoise. Ils sont partagés, comme à la Chine, en plusieurs sectes, & on trouve, dit-on, parmi eux beaucoup d'athées. Ces peuples se marient rarement à Java ; mais ils ont des esclaves qui leur tiennent lieu de femmes. On nous assure que chacun d'eux est assujetti à une taxe pour avoir la *liberté* de porter ses cheveux : sur quoi on observe (*a*) que telle est l'autorité des Hollandois dans cette isle, que s'ils entreprenoient d'exiger de chaque colon un écu par dent, personne n'oseroit réclamer contre cette vexation. Pour finir le portrait des Chinois de Java, il ne faut qu'ajouter qu'ils sont, ainsi qu'à la Chine, lâches, souples,

(*a*) Histoire moderne, *tome* 5, *page* 290.

artificieux, infideles dans le commerce, ingrats dans la société, & sans cesse enflammés par une cupidité qui compte pour rien les plus honteuses bassesses, pourvû qu'elle les fasse parvenir à leurs fins.

Isles dépendantes de celle de Java.

Ces isles, qui méritent d'être connues, sont au nombre de deux; celle de Bali & celle de Madura.

La premiere, qu'on appelle aussi *Petite-Java*, est située à la pointe orientale de l'isle de ce nom, & n'en est séparée que par un détroit d'une lieue de large. Sa forme est triangulaire, & son circuit d'environ vingt ou trente lieues. Cette isle a un Roi qui fait sa résidence dans une ville qui a aussi nom *Bali*. Ses sujets sont idolâtres ainsi que lui-même. Ils s'occupent principalement à cultiver la terre, à la pêche qui fournit à leur subsistance & à la fabrique des toiles de coton qu'ils portent à Java, & qui attirent dans leur isle beaucoup de Chinois qui viennent les échanger contre des sabres, des armes

& des ustensiles de porcelaine.

Le Roi de Bali étoit autrefois un Prince puissant & respecté de ses voisins qui régnent sur la côte orientale de Java ; mais les Hollandois ont beaucoup restreint son autorité ; on croit même qu'il est leur tributaire.

Madura, seconde isle voisine de Java, s'etend au nord-est, & son circuit est à peu près le même que celui de Bali : la fertilité de son terroir est admirable. Cette isle a eu long-temps un Roi & des habitans de même religion que les *Baliens*. Ils vivoient anciennement de rapines & de pyrateries ; mais les Hollandois, après avoir battu le Monarque, l'ont dépouillé de ses états, & ont contraint les naturels de s'adonner à la pêche & à la culture de leurs terres. C'est en 1725 qu'ils ont ajouté cette conquête à leurs possessions.

Connoissance abrégée de l'isle de Sumatra.

L'isle de Sumatra est située au nord-ouest de Java, dont elle est séparée par

un bras de mer, connu des navigateurs sous le nom de détroit de la Sonde. Elle s'étend sur une ligne droite du nord-ouest au sud-est, dont la longueur est d'environ deux cent quatre-vingt lieues. La moitié de cette étendue fait face à la presqu'isle de Malacca dont elle est séparée par un canal de dix à douze lieues de largeur. Coupée en deux parties presque égales par l'équateur, elle s'avance de six degrés au nord & autant au midi. Sa largeur varie suivant les endroits où on la mesure. A la pointe septentrionale, elle n'est que de quinze ou vingt lieues: à quelques lieues au nord de la ligne, cette largeur est de trente ou quarante: sous la ligne, & dans toute la partie méridionale, elle est de soixante à quatre-vingt lieues. On donne à Sumatra cinq cent lieues de circuit.

Le climat est moins chaud qu'à Bengale, à Siam; mais cependant il y est très-mal sain pour les Européens. Ses mauvaises qualités viennent des pluies abondantes qui tombent, ainsi que dans les Indes, depuis le mois de juin jus-

qu'à celui d'octobre ; du grand nombre de rivieres, qui, arrosant le pays, forment en divers endroits des marais & des lacs d'où il s'exhale continuellement des vapeurs qui corrompent l'air & causent des maladies mortelles. Les Européens succombent à la violence de la fiévre le second ou le troisiéme jour ; où s'ils guérissent, il leur reste des enflures douloureuses & d'autres infirmités dont ils ne peuvent se défaire que très-difficilement. L'auteur de l'histoire moderne rapporte, d'après Salmon, que de quatre-vingt soldats jeunes & vigoureux que le gouverneur du fort Saint-George envoya, dans un besoin extraordinaire, à Ramoul, comptoir Anglois, sur la côte sud-ouest de l'isle, il n'en resta pas un seul de vivant au bout de deux années.

Le terroir de l'isle est généralement très-bon, & capable de produire toutes sortes de grains & de fruits ; mais on n'y seme que du riz. Les cocotiers y sont très-communs ; tous les arbres des Indes y croissent avec facilité ; le poivre, le gingembre & d'autres épi-

cettes y sont en abondance : mais il y vient peu de légumes & d'herbes potageres. L'intérieur de l'isle est rempli de hautes montagnes ; les côtes abondent en excellens pâturages qui nourrissent quantité de buffles, de bœufs & de chévres. Les chevaux n'y sont pas plus rares, mais de petite taille, ainsi que les moutons qui y dépérissent sensiblement. On trouve dans les forêts des cerfs, des daims qui surpassent les nôtres en grandeur, beaucoup d'éléphans & de buffles sauvages ; des tygres, des rhinocéros, des civettes, des singes & des sangliers qui ne sont ni aussi grands, ni aussi sauvages qu'en France. Les poules, les canards, les oies sauvages, les perroquets & une grande variété d'oiseaux de toute espèce s'y rencontrent par-tout. Il en est de même des couleuvres, de différens lézards très-gros, & d'une multitude d'insectes de tout genre. Les rivieres sont assez poissonneuses, & la plûpart infestées de crocodiles.

Les productions de Sumatra, dans le genre minéral, ne sont ni moins

abondantes, ni moins variées que celles des deux autres. On y trouve des mines d'or & d'étaim. Une montagne, appellée *Balatam*, qui vomit des flammes, fournit aux habitans du soufre & une huile propre à divers usages, qui est vraisemblablement cette sorte d'huile de pétrole ou de naphte dont nous avons parlé dans le troisiéme volume de cet ouvrage. Les pierres précieuses, & particuliérement les rubis, les saphirs, sont encore des richesses de cette classe. On ramasse l'or en petites parcelles enchassées dans les plus durs rochers, & parmi le sable des rivieres qui prennent leur source dans ces montagnes.

Toute l'isle est divisée en cinq ou six royaumes que l'on connoît peu, puisqu'on n'a pas pénétré dans l'intérieur de l'isle. Le Roi d'Achem passe pour être le plus puissant, & ses états sont situés à la pointe septentrionale : s'étendant au sud l'espace de cent lieues. C'est le seul qui mérite de nous occuper.

La capitale du royaume d'Achem se

homme du même nom : on peut la comparer à la ville de Siam pour la forme des maisons, & pour la misere qui régne dans leur construction & dans leur arrangement. Le palais du Roi est vaste & bâti de pierres ; ce qui est la plus grande magnificence pour le pays.

Le portrait, les usages, les habits & la religion des habitans de Sumatra, du moins dans les parties maritimes qui sont les seules connues, ressemblent entiérement à ce qu'on a lu des autres Malais aux articles précédens de Malacca, de Java & des autres contrées peuplées par cette nation.

Il est peu de Princes aussi voluptueux que le Roi d'Achem. Un nombre incroyable de femmes remplit son palais : chacune a ses fonctions assignées, soit pour agiter & rafraîchir l'air auprès du Monarque, soit pour l'amuser par leurs discours, pour le réjouir par leurs chants, soit enfin pour satisfaire ses desirs. Plus de douze cent femmes occupent les salles & les appartemens de l'intérieur du palais où elles montent la garde jour & nuit, & où

elles exercent tous les offices auprès du Prince, de même que dans l'isle de Java, chez l'Empereur de Mataram. Outre cette garde féminine, le Roi d'Achem a encore trois mille hommes qui ne sortent presque jamais des premieres cours du château, & qui ont entre eux leur bazar, c'est-à-dire, leur marché dans lequel ils font un commerce continuel de leurs ouvrages qu'ils échangent avec les marchands du dehors contre toute sorte de provisions. Il y a aussi cinq cent eunuques préposés à la garde du serrail qui est ici mieux peuplé qu'en aucune autre cour d'Asie. Dans une multitude de femmes & de concubines, on y comptoit à la fin du siécle dernier vingt filles de Rois, entre lesquelles étoit une Reine que le Roi d'Achem avoit enlevée. De ce grand nombre de femmes, il n'y en a que trois qui ont le rang d'épouses. Une esclave qui a été exposée en vente ne peut prétendre à ce rang, ni même à l'honneur de partager le lit du voluptueux Monarque. Entre plusieurs exemples de la cruelle jalousie de ces Princes, Davis,

voyageur Anglois, en raconte un trait singuli.r. Le Sultan ayant entendu vanter les charmes d'une belle esclave, la demanda à son maître. Celui-ci, qui en jouissoit depuis plusieurs années, fit céder ses plaisirs à l'envie de plaire à son Roi, & se priva de sa maîtresse. Loin de lui sçavoir gré de ce sacrifice, le Roi le fit empaler quelques jours après; parce qu'il avoit eu les prémices de cette femme. Dans la suite, il fit aussi mourir l'esclave sous prétexte qu'elle avoit été complice du même crime.

On présume aisément d'après de pareils traits, que le despotisme régne à Achem dans toute sa plénitude. Les rénes de l'état sont dans les mains de quatre ou cinq ministres qui résident dans la capitale, & d'un grand nombre de gouverneurs appellés *Orançaies*, qui ont chacun leurs départemens. Le despote, toujours dans la défiance, fait surveiller les Orançaies, & les oblige à se rendre tous les trois jours auprès de lui; il les tient renfermés dans une cour de son palais pendant

vingt-quatre heures pour s'assurer de leur fidélité.

Les titres fastueux & ridicules des Rois de Pégu, d'Ava, qu'on a vus ci-devant, ne sont rien en comparaison de ceux que prend le Roi d'Achem. Nous ne pouvons nous refuser au plaisir d'en rapporter l'exemple que nous fournit l'abbé Guyon dans son histoire des Indes (*a*), en insérant ici la lettre qu'un de ces Souverains écrivit en 1612 à Jacques I, Roi d'Angleterre.

Peduka Sirie, Sultan, Roi des Rois; renommé pour ses guerres, seul Roi de Sumatra; Roi plus fameux que ses prédécesseurs, redouté dans son royaume, honoré chez toutes les nations, l'image véritable de la Royauté, le modéle du parfait gouvernement, formé, s'il est permis de le dire, du plus pur métal, & orné des plus fines couleurs; dont le trône est le plus élevé & le plus accompli; ressemblant à une riviere de crystal, plus transparent que la glace & le verre, duquel découlent la justice & la bonté, &

(*a*) Tome 1, page 56.

dont la présence est comme l'or le plus fin ; Roi de Priamam & des montagnes de l'Or, seigneur de neuf sortes de pierres & des deux parasols d'or battu, ayant pour ses siéges des masses d'or, de même que les équipages de ses chevaux & les dents de son éléphant avec tous ses harnois ; la selle d'un autre éléphant, moitié d'or, moitié d'argent, des lames, des cachets de même ; les vaisseaux à se baigner & son cercueil d'or pur, au-lieu que ses prédécesseurs ne les avoient que moitié or, moitié argent ; son service complet d'or & d'argent ; Roi à qui plusieurs autres obéissent ; qui a vaincu celui d'Arou & conquis les contrées de Priaman, de Tecoo, de Barouse, qui posséde soixante & dix éléphans avec des provisions pour leur nourriture ; qui a toujours des vaisseaux armés pour faire la guerre, & à qui Dieu a donné plus de victoires qu'à tous ceux qui ont occupé le trône avant lui.

Ce Monarque puissant salue Jacques, Roi d'Angleterre, &c.

Quoique le mahométisme soit, ainsi qu'on l'a dit, la religion du royaume

d'Achem, il s'y trouve une cérémonie singuliere qui indique, par les différentes superstitions dont elle est mêlée, qu'elle tire son origine du judaïsme. Tous les ans, le Roi se rend un certain jour à la mosquée principale d'Achem pour y chercher le Messie, que ces Insulaires attendent comme les Juifs. Il est accompagné d'un nombreux cortége composé de quarante éléphans parés de housses d'or & de soie. Il y en a un qui est encore plus magnifiquement équipé que les autres, & qui porte sur son dos un siége d'or massif destiné pour le Messie. On arrive à la mosquée d'un pas grave & lent; on y cherche avec empressement l'Envoyé céleste; on visite avec soin tous les coins du temple pour le découvrir; puis on retourne au palais. L'éléphant, qui devoit porter le Messie, ramene le Roi.

Après les délices du serrail, ce Prince n'a d'autres amusemens que le combat des coqs. Ce sont les Orançaies qui en ont la garde & qui doivent les élever de façon à leur inspirer autant de force

que de courage. Lorſqu'un des coqs du Roi eſt vaincu dans un combat, l'Orançaie qui eſt chargé de le nourir, a la main coupée, ou ſubit une autre punition.

Il y a des officiers publics pour rendre la juſtice, & l'on ne parle qu'avec admiration du reſpect que les Achemois ont pour ſon adminiſtration. Un criminel arrêté par une femme, par un enfant, n'oſe prendre la fuite, & demeure immobile. Il ſe laiſſe conduire avec docilité devant le juge, qui le fait punir ſur le champ. La baſtonnade eſt le châtiment ordinaire pour les fautes communes. L'exécution finie, chacun s'en retourne tranquillement ſans qu'on puiſſe diſtinguer le coupable d'entre les accuſateurs, & ſans qu'on entende ni plaintes ni reproches.

Pour des fautes graves, on coupe les oreilles, le nez, le poing ou les parties naturelles; mais on capitule avec les bourreaux en préſence même des juges. Ils demandent aux coupables combien ils veulent donner pour être châtrés proprement, pour avoir le nez ou le poing coupé d'un ſeul coup, ou

même pour recevoir la mort sans languir. Les malheureux, qui n'ont pas d'argent, sont mutilés si maladroitement qu'ils languissent long-temps dans la douleur de l'exécution, ou que la partie, voisine de celle qu'on leur retranche, a fort à souffrir.

Les loix civiles ne sont pas moins rigoureuses, & les débiteurs sur-tout y sont traités avec la derniere sévérité lorsqu'ils manquent à leurs dettes.

On peut recueillir des différens récits de nos voyageurs, que le royaume d'Achem a éprouvé de grandes révolutions; qu'il a été tantôt électif, tantôt héréditaire, & que là, comme par-tout, l'intrigue & la force en ont souvent privé l'héritier légitime pour y placer un usurpateur.

Des Mahométans originaires de l'Arabie, & venus sans doute par la presqu'isle de Malacca, sont en possession des parties maritimes de Sumatra depuis plusieurs siécles, sans qu'on puisse trouver l'époque précise de leur invasion. Ils se sont établis à la place de la nation primitive qu'ils ont détruite

en partie, & dont les reſtes ſe ſont diſperſés dans les montagnes & dans les iſles voiſines.

Les Achemois, dit Beaulieu, voyageur François très-eſtimé, ſont un peuple actif, induſtrieux, entiérement livré au commerce. Ils excellent dans pluſieurs arts mechaniques, ſur-tout dans l'orfévrerie & dans les métiers de forgerons, de fondeurs & autres de ce genre. Le même Voyageur leur attribue de l'eſprit, de l'éloquence, de l'exactitude dans leur langage, une grande perfection dans l'écriture, du goût pour la poëſie, beaucoup de connoiſſance en arithmétique, & une propreté dans leurs habits & dans leurs maiſons qu'ils porteroient volontiers jusqu'à la magnificence, ſi le Roi ne faiſoit tomber ſes principales vexations ſur les perſonnes riches. Quant au caractere moral de ces peuples, c'eſt dans ſes propres termes qu'on en peut prendre une juſte idée. » Ils ſont orgueilleux, envieux, ſans foi ni conſcience, ſpécialement à l'égard des chrétiens. Ils ſont traîtres, larrons

» & empoisonneurs, s'estimant bien
» plus habiles que leurs voisins, &
» même regardant les autres nations
» commes des barbares.

Les Anglois & les Hollandois sont les seuls Européens qui aient des établissemens à Sumatra. Les premiers y possédent plusieurs comptoirs & une petite ville, avec un district qui leur fournit beaucoup de poivre.

Les Hollandois y sont beaucoup plus puissans. La proximité de Java les a mis souvent à portée de faire la guerre avec avantage à différens petits Princes de Sumatra, & leur a procuré des possessions très-étendues.

Il y a aux environs de Sumatra un grand nombre d'isles; quelques-unes asses grandes, mais à dix-huit ou vingt lieues, d'autres plus petites qui n'en sont éloignées que de cinq ou six lieues. Elles ne dépendent d'aucun royaume de la grande isle. Les habitans de celles qui ne sont pas désertes, paroissent de la même race que les anciens naturels de Sumatra, d'où il est vraisemblable qu'ils ont été chassés par les Ma-

lais. Il y a de ces Insulaires qui sont des sauvages très-cruels. Ils sont nuds, portent une longue chevelure, & massacrent, sans pitié, tous les étrangers dont ils peuvent se saisir.

La plus considérable de toutes les isles voisines de Sumatra, est celle de Banca à l'est de la premiere. On lui donne quarante lieues de circuit. On y trouve une ville de même nom qui est assez marchande, & dans laquelle les Hollandois sont très-puissans.

Fin du neuvième Volume.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce Volume.

A

ABeilles, d'une eſpèce particuliere aux iſles Philippines,. Pag. 321
Achem (royaume d'); ſa ſituation, 436
—ſa capitale, 437
—ſon gouvernement, 438
—titres ſinguliers du Roi, 440
—coutume ſinguliere en uſage dans ce royaume, 442
—adminiſtration de la juſtice, 443
Achemois, leur origine, 444
—leur caractere, 445
Acier de Siam, remarquable par ſa bonté, 63

Administration de la justice chez les Siamois, 119
— dans le royaume de Canora, 252
— dans les différens royaumes Malabars, 278
— chez les Achemois, 443
— chez les habitans des isles Philippines, 340
— chez les habitans de l'isle d'Orange, 351
— chez les habitans des isles Carolines, 360
— chez les habitans des isles Moluques, 368
Amboine (isle d'); sa situation, 370
— son gouvernement, 371
— ses productions, *id.*
Arrakan; (royaume d') sa situation, 174
— son climat, 177
— qualité du terroir, *id.*
— animaux du pays, 178
— forme du gouvernement, 190
— quels en sont les peuples & leur portrait, 179
— leurs habillemens, 180
— leurs habitations, *id.*
— leur nourriture, 181
— leurs mariages, 182
— leur médecine, 184
— leurs funérailles, 186

Arrakan, (royaume d') leur religion, 187
— leur commerce, 193
Arts manuels des Siamois, 199

B

BAli, (isle de) ou *petite Java*; sa situation, 431
— son gouvernement, *id.*
Banda, (isles de) leur situation, 372
— quels en sont les habitans, 373
Bantant, description de cet oiseau, 422
Batavia, description de cette ville, 425
— état de la compagnie Hollandoise dans cette ville, *id.*
— quels en sont les habitans, 426
— leur gouvernement, 427
— leurs sciences & arts, 428
— leurs mœurs & usages, *id.*
Bombay, (isle de) sa situation, 345
— climat & productions, *id.*
Borneo, (isle de) sa situation, 410
— ses productions, 411
— ses animaux, 413
— ses habitans, leur portrait, 414
— leur habillement, *id.*
— leurs mœurs & usages, 415
— leur religion, *id.*

C

CAhoche, histoire naturelle de ce poisson, 58
Calicut, (royaume de) son commerce, 276
Coutume singuliere en usage dans ce pays, 277
Mariage du Samorin, 278
Cananor, (royaume de) portrait du Roi de ce pays, 275
Canora, (royaume de) sa situation, 251
— climat, id.
— son gouvernement 252
— portrait des habitans, id.
— leurs loix, id.
— leur commerce, 253
Caractere des Siamois, 134
— des habitans de Goa, 251
— de ceux du royaume de Canora, 253
— des Indiens, 291
— des habitans de l'isle Mindanao, 322-328
— des Macassarois, 407
— des Achemois, 445
— des habitans des isles Moluques, 368
Cardamone, avantages que l'on retire de ce fruit au Malabar, 256
Carnatte, (gouvernement du) sa situation, 217

Carolines, (isles) leur situation, 353
— époque de leur découverte, 352
— productions naturelles, 354
— portrait des habitans, *id.*
— leur religion, 355
— leurs funérailles, 356
— leurs sorciers, 357
— leurs mariages, 358
— leurs mœurs & usages, 359
— leurs loix, 360
Célebes, (isle) sa situation, 381
— son climat, *id.*
— productions naturelles, 383
Ceram, (isle de) sa situation, 372
— quels en sont les habitans, *id.*
Cheringam, (isle de) sa situation, 210
Chinois établis au royaume de Java; leur caractere, 429
Civette, sa description, 316
Climat du royaume de Siam, 30
— du royaume de Pégu, 161
— du cap Comorin, 237
— de l'isle de Bombay, 245
— du royaume de Canora, 252
— du Malabar, 255
— des isles Mariannes, 302
— des isles Philippines, 309
— de l'isle Java, 419
— de l'isle de Sumatra, 434

Climat des isles Moluques, 363
— de l'isle Célébes, 381
Commerce des Siamois, 130
— des Péguans, 173
— des peuples d'Arakan, 289
— des Malabares, *id.*
— de l'isle Manille, 333
Couleuvres sont très-dangereuses aux isles Moluques, 365
— instinct qu'on leur attribue, *id.*
Coromandel, (côte de) sa situation & son étendue, 203

D

DEkan, son état actuel, 199
Divorce, permis chez les Siamois, 102
— ne l'est pas chez les Péguans, 164
— ni chez les peuples du royaume d'Arakan, 184

E

EDucation des Siamois, 91
Eléphant. Idée que les Siamois en ont, 34
Histoire naturelle de cet animal, 35
Emeu ou *Casoar*, description de cet oiseau, 421
Esclaves, ne sont pas permis à Macassar, 393
Exercices des Siamois, 95

F

FEtes publiques des Péguans, 169
Finances & commerce des Siamois, 130
Forces maritimes des Siamois, 126
—— militaires des Siamois, 124
Funérailles des Siamois, 103
—— des Péguans, 167
—— des peuples du royaume d'Arakan, 186
—— des Malabares, 272
—— des habitans des isles Philippines, 347
—— des isles Carolines, 356

G

GAite, (montagnes de) observations faites sur ces montagnes, 237
Goa, (isle de) sa situation, 248
—— ses habitans & leur caractere, 249
Gouvernement du royaume de Siam, 111
—— de Pégu, 170
—— d'Arakan, 190
—— des Malléans, 240
—— des habitans du royaume de Canora, 252
—— des Malabares, 373
—— des habitans de l'isle Mindanao, 325
—— des Macassarois, 397

H

HAbillement des Siamois, 66
— des Péguans, 162
— des peuples du royaume d'Arakan, 180
— des Malebares, 262
— des Macassarois, 391
— des habitans de Borneo, 414
— des isles Moluques, 365
Hannetons, sont fort communs à Siam, & très-incommodes, 60
Histoire naturelle du royaume de Siam, 30
— des isles Philippines, 308
— des isles Moluques, 364
— de l'isle Célebes, 384
— de Java, 419
— du royaume d'Arakan, 117
— de l'isle Borneo, 411
— des isles Carolines, 354
— du Malabar, 255
— des isles Mariannes, 302
— de l'isle d'Orange, 350
— de Pégu, 161
— de Sumatra, 434

J

JAva, (isle de) sa situation, 418
— climat & qualités du sol, 419

Java, (isle de) ses productions; 419
— animaux quadrupédes, 420
— ses oiseaux, *id.*
— gouvernement, 422
— division des habitans, 424
— isles des environs de Sumatra, 446

L

LAos, (royaume de) son étendue, 150
— ses productions, *id.*
— ses habitans, 154

M

MAcassar, sa situation, 387
— ses édifices, 388
— révolutions que ce pays a essuyées, 400
Macassarois, leur portrait, 390
— leurs habillemens, 391
— leurs mariages, 394
— division de la noblesse, 396
— leur gouvernement, 397
— leur religion, 401
— leur caractere, 407
Maduré, (royaume de) sa situation, 207
— son commerce, 212
Madras, sa situation, 231
— révolutions que ce pays a essuyées, 232

Madura, (isle de) sa situation, 432
Maisons des Siamois, 24
— des peuples du royaume d'Arakan, 180
— des habitans de Pondichery, 224
— des Malebares, 262
Malabar, (côte de) sa situation, 242
Malabar, (pays de) sa situation, 254
— son climat, 255
— ses productions, *id.*
— animaux du pays, 258
— division des habitans, 263
Malaca, sa situation, 156
— époque de sa découverte, 158
Malabares, leur portrait, 268
— leurs maisons, *id.*
— division de ces peuples en tribus, 263
— priviléges de chacune de ces tribus, 264
— leurs mariages, 269
— leurs funérailles, 272
— leur gouvernement, 273 & 288
— leurs mœurs, 283
— leurs sciences & arts, 287
— leur commerce, 289
Malléans, leur portrait, 239
— leurs mœurs & usages, *id.*
— leur gouvernement, 240
— diverses révolutions de ce pays, *id.*
Manille, (isle) sa situation, 328
— époque de sa découverte, 331

Manille, (isle) son commerce, 331
Mariages des Siamois, 100
— des Péguans, 164
— des peuples du royaume d'Arakan, 182
— des Malebares, 269
— des habitans de l'isle Mindanao, 326
— des Macassarois, 394
— des habitans des isles Philippines, 542
— des isles Carolines, 358
Mariannes, (isles) leur situation, 298
— leur population, 300
— leur climat & productions, 302
— animaux du pays, 304
— portrait des habitans, 305
Masulipatan, sa situation, 234
Maures de l'isle de Ceylan; leur caractere, 416
Mayssour, (royaume de) sa situation, 235
— ses richesses, *id.*
— cruauté des naturels du pays envers leurs prisonniers, 236
Médecine des peuples du royaume d'Arakan, 184
Mindanao, (isle de) son étendue, 322
— quels sont ses habitans, *id.*
— leur caractere, 328
— leurs habillemens, 324
— gouvernement de cette isle, 325

Mindanao, mariages des habitans, 326
— leurs funérailles, 327
Mœurs & usages des Siamois, 72
— des Péguans, 163
— des Malléans, 239
— des Malebares, 283
— des Macassarois, 390
— des habitans de Borneo, 415
— des habitans de Batavia, 428
— des habitans des isles Philippines, 339
— des isles Carolines, 359
— des isles Moluques, 367
Moluques, (isles) leur situation, 362
— leur climat, 363
— leurs productions, *id.*
— animaux quadrupédes, 366
— régne minéral, 365
— habitans des Moluques, 366
— leur portrait, 367
— leurs habillemens, *id.*
— leurs usages, *id.*
— leur religion, *id.*
— leurs loix, 368
— leur caractere, *id.*
— époque de la découverte de ces isles, 374
— revolutions qu'elles ont essuyées, *id.*
— leur gouvernement actuel, 378
Monnoie, poids & mesures des Siamois, 133

N

Noix igasur, ou *fève de Saint-Ignace*, sa description, 313

O

Oiseau de Paradis, sa description, 313
Orang-Outang, sa description, 413
Orange, (isle d') sa situation, 349
—productions naturelles, 350
—mœurs & usages des habitans, 350
—leurs loix, 351

P

Pegu, (royaume) sa situation, 160
—climat, 161
—productions naturelles, *id.*
—gouvernement, 170
—commerce, 173
Péguans, leur portrait, 162
—leurs habillemens, 163
—leurs mœurs & usages, *id.*
—leurs mariages, 164
—leur religion, 165
—leurs funérailles, 167
—fêtes publiques, 169
Pesce muger, ou *poisson femme*, 319
Philippines, (isles) leur situation, 307
—histoire naturelle de ces isles, 308

Philippines, (isles) qualités de leur terroir, 308 & 312
— climat, 309
— productions naturelles, 312
— animaux quadrupédes du pays, 315
— oiseaux, 318
— poissons, 319
— régne minéral, 321
— gouvernement, 337
— mœurs & usages, 339
— origine des habitans, *id.*
— leurs loix, 340
— leurs mariages, 342
— leur portrait, 344
— nourriture des habitans, 345
— leur religion, *id.*
— leurs funérailles. 347
— leur ancien état, 348
Pigmées, sauvag. animaux du Malabar, 259
Politesse des Siamois, 72
— des habitans des isles Philippines, 347
Polygamie, permise chez les Malebares, 270
— chez les habitans des isles Moluques, 369
Pondichery, sa situation, 222
— maisons des habitans, 224
— révolutions que ce pays a essuyées, 226

Pont remarquable dans la principauté de Marava, 204
Portrait des Siamois, 65
— des Malais, 157
— des Péguans, 162
— des peuples du royaume d'Arakan, 179
— des Malléans, 239
— des Malebares, 262
— des habitans des isles Mariannes, 305
— des Macassarois, 390
— des habitans de Borneo, 414
— des isles Philippines, 344
— des isles Carolines, 356
— des isles Moluques, 367
Porto-Novo, (gouvernement de) sa situation, 220
Presqu'isle de deçà le Gange; son étendue, 196
— sa division, 197

R

REligion des Siamois, 76
— des Péguans, 165
— des peuples du royaume d'Arakan,
— des Malebares, 285
— des Macassarois, 401
— des habitans de Borneo, 415
— des isles Philippines, 345

Religion des habitans des isles Carolines, 356
—— des isles Moluques, 367
Requin, histoire naturelle de ce poisson, 56
Rima, fruit des isles Mariannes; sa description, 302

S

SErpens, sont très-communs au royaume de Siam, 59
—— au Malabar, 260
—— aux isles Philippines, 320
Sciences & arts des Siamois, 93
—— des Malabares, 287
—— des habitans de Java, 428
Siam, (ville de) description de cette ville, 24
Siam, (royaume de) son climat, 30
—— qualité du sol & ses productions, 31
—— animaux quadrupédes, 34
—— oiseaux, 54
—— leurs précautions contre les inondations, 55
—— poissons, 56
—— reptiles & insectes, 59
—— régne minéral, 61
—— origine de ce royaume, 105
—— gouvernement 111

Siam, (royaume de) division de la nation, 116
— administration de la justice, 119
— forces militaires, 124
— maritimes, 126
— finances & commerce, 130
Siamois, leur portrait, 65
— leurs habillemens, 66
— leur nourriture, 70
— leurs usages, 72
— leur religion, 74
— éducation des enfans. 91
— leurs sciences & ars, 93
— leurs exercices, 95
— leurs spectacles & divertissemens, 96
— arts manuels, 99
— leurs mariages, 101
— leurs funérailles, 103
— leur caractere, 134
— observations sur ces peuples, 140
Sumatra, (isle de) sa situation, 432
— son climat, 434
— ses productions, 435
— division de ses habitans, 436

T

Taguan, ou *Rat volant*; sa description, 317
Tavon, description de cet oiseau, 318

Tanjaour, (royaume de) sa situation, 214
— établissement des Européens dans ce pays, 215
Temple souterrein, remarquable dans l'isle d'Eléphanta, 246
Tremblemens de terre fréquens aux isles Philippines, 311

Z

Z*One torride*, son étendue; quels sont les pays qu'elle comprend, 4

Fin de la Table des Matieres.

BIBLIOT. ACADEM. LAUSAN.
LIBERTÉ ET PATRIE